

Etude Environnementale Stratégique du Plan Climat Air Energie Territorial

niort agglo

Agglomération du Niortais



Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20190725-C54-07-2019-2-
CC
Date de télétransmission : 25/07/2019
Date de réception préfecture : 25/07/2019

Référence projet : **Evaluation Environnementale Stratégique
du PCAET**

Titre du rapport: Evaluation Environnementale Stratégique du
PCAET de la Communauté d'Agglomération
Niort Agglo

Client: Communauté d'Agglomération Niort Agglo
140, rue des Equarts CS28770
79027 NIORT CEDEX

Contact client: <http://www.niortagglo.fr/>
Cyril BAUMARD

Date du document: 28/06/2019

Rapport N°. : 70020-RN002 - 00

Projet N°. : 70020

Références de la proposition: Appel d'offre AUXILIA / AKAJOULE / ATMOTERRA

niort agglo
Agglomération du Niortais

Résumé : Le présent dossier constitue, conformément à l'article R122-17 et R122-20 du Code de l'environnement, l'évaluation environnementale du Plan Climat-Air-Energie Territorial de la Communauté d'Agglomération Niort Agglo pour la période 2019-2025. Ce document permet d'informer le public et l'administration sur la démarche d'évaluation et d'intégration des enjeux environnementaux dans la démarche d'élaboration de ce projet territorial de développement durable ; l'évaluation des effets attendus des actions sur les différentes thématiques environnementales et les différents enjeux du territoire ; la cohérence des stratégies avec les autres documents de planification applicables sur le territoire. Ce document vise à faciliter l'appropriation du public des actions proposées par Communauté d'Agglomération Niort Agglo dans le cadre de son PCAET. Les commentaires et les suggestions du public sont à ce titre les bienvenus lors de la phase de consultation.

Préparé par:
Virginie Duval
Adrien Bouzonville

Approuvé par:
Cyril BAUMARD

A propos des auteurs: Le présent rapport a été préparé par ATMOTERRA, société indépendante spécialisée dans le conseil en environnement. ATMOTERRA est une Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle (SASU) au capital de 7 000 € et immatriculée au RCS Nantes 820 330 314, avec l'Activité Principale Exercée (APE) 7490B - Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses. ATMOTERRA dispose d'une assurance responsabilité civile professionnelle auprès d'AXA Assurance avec une limite de garantie de 9 000 000 € par année. L'étude a été rédigée par Virginie DUVAL, Consultante en Environnement et Adrien BOUZONVILLE, Ingénieur Environnement Senior. Ce dernier dispose de plus de 12 années d'expérience dans les domaines de l'environnement et exerce le poste de chef de projet et de président au sein d'ATMOTERRA.

Distibution publique

Mots clés : PCAET, Plan, Climat, Air, Energie, Evaluation, Environnement, Stratégie, ESS, EnR, GES, Adaptation, Atténuation, CO2, Carbone,

Le rapport sera cité comme suit :

ATMOTERRA, 2019, Evaluation Environnementale Stratégique du PCAET de la Communauté d'Agglomération Niort Agglo, Rapport préparé pour Communauté d'Agglomération Niort Agglo, Ref. 70020-RN002 28/06/19

SOMMAIRE

1	RESUME NON TECHNIQUE	8
2	PRESENTATION DU PCAET DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION NIORT AGGLO	13
2.1	Particularités du territoire.....	13
2.2	Objectifs du PCAET.....	15
2.3	L'élaboration du PCAET	15
2.3.1	Un diagnostic territorial comme base de réflexion	17
2.3.2	Une co-construction avec l'ensemble des acteurs et parties prenantes.....	18
2.4	Présentation du programme d'actions.....	22
3	ARTICULATION AVEC LES AUTRES PLANS ET LES DOCUMENTS D'URBANISME	24
3.1	Articulation du PCAET avec les outils de planification règlementaires	24
3.1.1	Articulation du PCAET avec la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)	25
3.1.2	Articulation du PCAET avec le PREPA	25
3.1.3	Articulation du PCAET avec le Schéma Régional Climat-Air-Energie de Poitou-Charentes.....	26
3.1.4	Articulation du PCAET avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Poitou-Charentes...	27
3.1.5	Articulation du PCAET avec le PNR du Marais Poitevin	27
3.1.6	Articulation du PCAET avec le PPA de l'agglomération de Niort.....	28
3.1.7	Articulation du PCAET avec le SCOT	30
3.1.8	Articulation du PCAET avec les PLUi et PLU.....	31
3.2	Les autres plans à considérer	32
3.3	Articulation du PCAET avec les démarches volontaires	33
4	L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE COMME OUTIL D'AIDE A LA DECISION.....	34
4.1	Définition et objectifs.....	34
4.2	Cadre juridique.....	34
4.3	Présentation de la méthodologie suivie	35
4.3.1	Démarche globale	35
4.3.2	Etape 1 : Analyse du contexte local - l'état initial de l'environnement	36
4.3.3	Etape 2 : L'évaluation et la co-construction du PCAET	36
4.3.4	Etape 3 : Formalisation et restitution finale	37
4.3.5	Synoptique global de l'intervention de l'évaluation environnementale dans le projet de PCAET ...	38
5	ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	39
5.1	Méthodologie.....	39
5.2	Milieu physique.....	41
5.2.1	Sols et sous-sols.....	41
5.2.2	Ressources non-renouvelables.....	42
5.2.3	Eaux souterraines	43
5.2.4	Eaux superficielles	45
5.2.5	Air	47
5.2.6	Climat et émissions de gaz à effet de serre	48
5.3	Milieu naturel	50
5.3.1	Diversité biologique.....	50
5.3.2	Milieux remarquables (dont Natura 2000)	52
5.3.3	Continuités écologiques	55
5.4	Milieu humain	57
5.4.1	Santé	57
5.4.2	Activités humaines.....	58
5.4.3	Aménagement/urbanisme et consommation d'espaces	61
5.4.4	Patrimoine culturel, architectural et historique.....	62
5.5	Gestion des déchets et assainissement	64
5.5.1	Déchets.....	64
5.5.2	Assainissement.....	65
5.6	Déplacement et infrastructures de transport.....	67
5.7	Risques et nuisances	69
5.7.1	Risques naturels	69
5.7.2	Risques technologiques/liés à l'activité humaine	69

5.7.3	Bruit	73
5.7.4	Autres nuisances (pollution lumineuse, odeurs, ...)	74
5.8	Paysages	75
5.9	Synthèse et hiérarchisation des enjeux environnementaux.....	77
5.10	Principaux enjeux et leviers d'actions possibles du PCAET	78
6	EXPLICATION ET JUSTIFICATION DES CHOIX RETENUS AU REGARD DES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION RAISONNABLES	83
6.1	Démarche et étapes de l'évolution du programme d'actions.....	83
6.2	Points de vigilance identifiés en phase stratégique	84
6.3	Evolution du programme d'actions	85
7	EXPOSE DES EFFETS NOTABLES PROBABLES RESIDUELS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PCAET SUR LE TERRITOIRE.....	95
7.1	Analyse du programme d'actions du PCAET	95
7.1.1	Analyse des incidences de l'axe 1.....	96
7.1.2	Analyse des incidences de l'axe 2.....	98
7.1.3	Analyse des incidences de l'axe 3.....	99
7.1.4	Analyse des incidences de l'axe 4.....	100
7.2	Profil du PCAET	101
7.3	Synthèse des effets probables du PCAET sur les différentes composantes environnementales	102
7.3.1	Caractère des incidences du PCAET	103
7.3.2	Temporalité des incidences	108
7.4	Evaluation des incidences sur les sites Natura 2000 du territoire.....	113
7.4.1	Marais Poitevin (FR5410100).....	116
7.4.2	Plaine de Niort Nord-Ouest (FR5412013)	119
7.4.3	Plaine de Niort Sud-Est (FR5412007)	121
7.4.4	Marais Poitevin (FR5400446).....	123
7.4.5	Massif forestier de Chizé-Aulnay (FR5400450).....	127
7.4.6	Bassin du Thouet Amont (FR5400442).....	130
7.4.7	Carrières de Loubeau (FR5400448).....	133
7.4.8	Cavités à chiroptères de Saint-Michel-le-Cloucq et Pissotte (FR5202002)	135
7.4.9	Chaumes d'Avon FR5400445.....	137
7.4.10	Forêt de Mervent-Vouvant et ses abords (FR5200658)	139
7.4.11	Marais Poitevin (FR5200659).....	141
7.4.12	Vallée de l'Autize (FR5400443).....	145
7.4.13	Vallée de la Boutonne (FR5400447)	147
7.4.14	Vallée du Magnerolles (FR5400444)	150
7.4.15	Anse de Fouras, baie d'Yves, marais de Rochefort (FR5410013)	152
7.4.16	Plaine calcaire du sud Vendée (FR5212011)	155
7.4.17	Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lezay (FR5412022).....	157
7.4.18	Plaine de Néré à Bresdon (FR5412024)	159
7.4.19	Continuités écologiques identifiées.....	162
7.4.20	Analyse des incidences Natura 2000 du PCAET	167
8	PRESENTATION DU DISPOSITIF DE SUIVI	173
9	CONFORMITE DU PCAET AVEC LES SCHEMAS ET PLANS.....	178
9.1	Conformité avec les plans règlementaires	178
9.1.1	Cohérence avec la SNBC.....	178
9.1.2	Compatibilité avec le PREPA.....	180
9.1.3	Compatibilité avec le SRCAE.....	181
9.1.4	Compatibilité avec le futur SRADDET Nouvelle-Aquitaine	184
9.1.5	Compatibilité avec le PPA Agglomération de Niort	187
9.1.6	Cohérence avec le SCOT.....	188
9.2	Synthèse de la conformité avec l'ensemble des plans concernés	189
10	MISE EN PERSPECTIVE DU PLAN D' ACTIONS RETENU AVEC LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD)	191
11	CONCLUSION.....	192

Liste des figures

Figure 1 : Territoire de Niort Agglo	14
Figure 2: démarche globale d'élaboration du PCAET.....	16
Figure 4 : Principales étapes de la stratégie et du programme d'actions	16
Figure 3: Travail avec l'outil Destination TEPOS.....	18
Figure 5: Atelier qualité de l'air et adaptation au changement climatique le 3/10/18.....	20
Figure 6: Calendrier d'élaboration du SCoT.....	21
Figure 7 : Articulation du PCAET avec les autres documents de planification et/ou d'urbanisme....	24
Figure 8: Répartition sectorielle indicative des budgets-carbone	25
Figure 9 : Communes incluses dans le périmètre du PPA	29
Figure 10 : Démarche globale de l'évaluation environnementale du PCAET	35
Figure 11: Synoptique des interventions dans la démarche d'EES du PCAET	38
Figure 12 : Evaluation et quantification du nombre d'actions ayant un impact sur les différentes thématiques environnementales.....	101
Figure 13 : Localisation des sites Natura 2000 de Niort Agglo	115
Figure 14 : Classes d'habitats et répartition (%) (Source : Fiche INPN FR5400445).....	137
15Sonneur à ventre jaune (source INPN)	138
Figure 16 : Réservoirs de biodiversité et continuités écologiques identifiées dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (<i>DREAL Poitou-Charentes, SRCE</i>)	162
Figure 17 : Trame Verte et Bleue du SCoT de Niort Agglo (<i>Etat initial de l'environnement, Document de travail du SCoT, Agence MTD</i>)	163
Figure 18 : Le Marais Poitevin, constituant lui-même une zone de corridor diffus (<i>source SRCE, DREAL Poitou-Charentes</i>)	165
Figure 19 : Sites Natura 2000 et corridors écologiques de Niort Agglo(<i>SRCE Poitou-Charentes</i>)..	166

Liste des tableaux

Tableau 1 : Programme d'actions du PCAET de Niort Agglo.....	22
Tableau 2: Objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques	26
Tableau 3 : Liste des plans à considérer	32
Tableau 4 : Etat initial du milieu géologique et des sols sur le territoire.....	41
Tableau 5 : Etat initial des ressources non-renouvelables sur le territoire	42
Tableau 6 : Etat initial des eaux souterraines sur le territoire.....	43
Tableau 7 : Etat initial des eaux superficielles sur le territoire	45
Tableau 8 : Etat initial de la qualité de l'air sur le territoire.....	47
Tableau 9 : Etat initial du climat et des émissions de GES sur le territoire	48
Tableau 10 : Etat initial de la biodiversité sur le territoire.....	50
Tableau 11 : Etat initial des milieux remarquables sur le territoire.....	52
Tableau 12 : Etat initial des continuités écologiques sur le territoire	55
Tableau 13: Etat initial de la santé sur le territoire	57
Tableau 14: Etat initial des activités humaines sur le territoire.....	58
Tableau 15 : Etat initial de l'urbanisme et des consommations d'espaces sur le territoire	61
Tableau 16 : Etat initial du patrimoine sur le territoire	62
Tableau 17 : Etat initial de la gestion des déchets sur le territoire	64
Tableau 18: Etat initial de l'assainissement sur le territoire.....	65
Tableau 19 : Déplacements et infrastructures de transport.....	67
Tableau 20 : Etat initial des risques naturels sur le territoire.....	69
Tableau 21 : Etat initial des risques technologiques sur le territoire	71
Tableau 22 : Etat initial du bruit sur le territoire.....	73
Tableau 23 : Etat initial des nuisances (hors bruit) sur le territoire	74
Tableau 24: Etat initial du paysage sur le territoire.....	75
Tableau 25 : Synthèse et hiérarchisation des enjeux environnementaux identifiés sur le territoire	77
Tableau 26: Enjeux et leviers d'actions possibles.....	78
Tableau 27 : Réunions et étapes d'accompagnement à l'élaboration du PCAET	83
Tableau 28 : Points de vigilance mentionnés lors de la phase stratégique.....	84
Tableau 29 : Points de vigilance mentionnés lors de la construction du programme d'action	85
Tableau 30 : Evolution du plan d'actions	87
Tableau 31 : Légende considérée pour l'analyse semi-quantifiée des impacts.....	95
Tableau 32 : Incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site (Source : Fiche INPN FR5412013).....	120
Tableau 33 : Incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site (Source : Fiche INPN FR5412007).....	122

Tableau 34 : Incidence et activités ayant des répercussions notables sur le site (Source : Fiche INPN FR5400446).....	126
Tableau 35 : Incidence et activités ayant des répercussions notables sur le site (Source : Fiche INPN FR5412007).....	129
Tableau 36 : Incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site (Source : Fiche INPN FR5400442).....	131
Tableau 37 : Incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site (Source : Fiche INPN FR5400448).....	134
Tableau 38 : Incidence et activités ayant des répercussions notables sur le site (Source : Fiche INPN FR5202002).....	136
Tableau 39 : Incidence et activités ayant des répercussions notables sur le site (Source : Fiche INPN FR5400445).....	138
Tableau 40 : Incidence et activités ayant des répercussions notables sur le site (Source : Fiche INPN FR5200658).....	140
Tableau 41 : Incidence et activités ayant des répercussions notables sur le site (Source : Fiche INPN FR5200659).....	144
Tableau 42 : Incidence et activités ayant des répercussions notables sur le site (Source : Fiche INPN FR5400443).....	146
Tableau 43 : Incidence et activités ayant des répercussions notables sur le site (Source : Fiche INPN FR5400447).....	149
Tableau 44 : Incidence et activités ayant des répercussions notables sur le site (Source : Fiche INPN FR5400444).....	151
Tableau 45 : Incidence et activités ayant des répercussions notables sur le site (Source : Fiche INPN FR5410013).....	154
Tableau 46 : Incidence et activités ayant des répercussions notables sur le site (Source : Fiche INPN FR5212011).....	156
Tableau 47 : Incidence et activités ayant des répercussions notables sur le site (Source : Fiche INPN FR5412022).....	158
Tableau 48 : Incidence et activités ayant des répercussions notables sur le site (Source : Fiche INPN FR5412024).....	160
Tableau 49 : Indicateurs de suivi environnemental	174
Tableau 50 : Cohérence du PCAET avec la SNBC	178
Tableau 51 : Compatibilité du PCAET avec le SRCAE	181
Tableau 52 : Compatibilité du PCAET avec le SRADDET (en cours d'élaboration)	184
Tableau 53 : Compatibilité du PCAET avec le PPA	187
Tableau 54 : Cohérence du PCAET avec les autres plans	189

Glossaire

AC	Assainissement Collectif	RNSA	Réseau National de Surveillance Aérobiologique
ANC	Assainissement Non-Collectif	SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
AREC	Agence Régionale d'Évaluation environnement et Climat en Nouvelle-Aquitaine	SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
ARS	Agence Régionale de Santé	SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
BASIAS	Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service	SIGES	Système d'Information pour la Gestion des Eaux Souterraines
BASOL	Base de données sur les sites et Sols pollués ou potentiellement pollués	SNBC	Stratégie Nationale Bas Carbone
CRE	Contrat de Restauration et d'Entretien	SPANC	Service Public d'Assainissement Non Collectif
CTMA	Contrat Territorial Milieux Aquatiques	SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
DDRM	Dossier Départemental des Risques Majeurs	SRB	Schéma Régional Biomasse
EIT	Ecologie Industrielle et Territoriale	SRCAE	Schéma Régional Climat Air Énergie
EnR	Energies Renouvelables	SRCE	Schéma Régional de Cohérence Ecologique
GES	Gaz à effet de serre	STEP	Station d'Épuration des eaux usées
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement	TEPCV	Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte
IRSN	Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire	TEPOS	Territoire à Énergie Positive
LTECV	Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte	TMD	Transport de Matières Dangereuses
PAC	Politique Agricole Commune	TVB	Trame Verte et Bleue
PCET	Plan Climat Énergie Territorial	ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique
PCAET	Plan Climat Air Énergie Territorial	CH4	Méthane
PDU	Plan de Déplacements Urbains	NH3	Ammoniac
PLH	Programme Local de l'Habitat	NOx	Oxyde d'azote
PLU	Plan Local d'Urbanisme	CO2	Dioxyde de Carbone
PLUi	Plan Local d'Urbanisme intercommunal	O3	Ozone
PNACC	Plan National d'Adaptation au Changement Climatique	PM10	Particule en suspension <10 µm
PNSE	Plan National Santé-Environnement	N2O	Protoxyde d'azote
PPA	Plan de Protection de l'Atmosphère		
PPBE	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement		
PPE	Programmation Pluriannuelle de l'Énergie		
PPRI	Plan de Prévention du Risque Inondation		
PREPA	Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques		
PRSE	Plan Régional Santé-Environnement		

1 RESUME NON TECHNIQUE

Conformément à la loi pour la Transition Energétique pour la Croissance Verte et au décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au Plan climat-air-énergie territorial, Niort Agglo s'est engagée dans l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial en 2016.

Un Plan Climat-Energie-Territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable qui a pour finalité la lutte contre le changement climatique et une meilleure qualité de l'air. Le PCAET vise principalement à trois objectifs dans un délai de 6 ans (une mise à jour du PCAET sera ensuite effectuée après cette période) :

- **Limiter l'impact du territoire sur le changement climatique ;**
- **Améliorer la qualité de l'air ;**
- **Adapter le territoire au changement climatique pour réduire sa vulnérabilité.**

Dans ce cadre, et afin de renforcer une politique énergie déjà instituée (labellisation Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, plateforme de rénovation énergétique...), Niort Agglo a travaillé en collaboration avec plusieurs partenaires Cette réflexion a conduit à la définition d'un programme de 37 actions, réparties en 4 axes stratégiques et un ensemble d'indicateurs de suivi.

Tout au long de cette élaboration, l'environnement a été considéré afin d'assurer la cohérence des stratégies territoriales avec les enjeux sanitaires, économiques, patrimoniaux, naturels du territoire. Ainsi, les actions du PCAET ont été ajustées, adaptées, complétées, amendées afin de garantir un cadre de vie cohérent et de qualité sur le territoire du Niortais.

Le présent dossier constitue, conformément à l'article R122-17 et R122-20 du Code de l'environnement, l'évaluation environnementale stratégique (EES) de ce Plan Climat-Air-Energie Territorial. Ce document permet d'informer le public et l'administration sur :

- La démarche d'évaluation et d'intégration des enjeux environnementaux dans la démarche d'élaboration de ce projet territorial de développement durable ;
- L'évaluation des effets attendus des actions sur les différentes thématiques environnementales et les différents enjeux du territoire ;
- La cohérence des stratégies avec les autres documents de planification applicables sur le territoire ;

Ce document vise à faciliter l'appropriation par le public des actions proposées par Niort Agglo dans le cadre de son PCAET. Les commentaires et les suggestions du public sont à ce titre les bienvenus lors de la phase de consultation. Les commentaires de l'Autorité Environnementale et de l'Etat seront intégrés après une période de consultation de ces organismes.

Les actions proposées sont **cohérentes** (elles couvrent l'ensemble des objectifs et intègrent les enjeux du territoire) et **contribuent d'une manière positive aux objectifs du PCAET**.

Les incidences globales du PCAET sur l'environnement au sens large sont susceptibles d'être globalement positives grâce à une intégration de l'ensemble des enjeux environnementaux et à une limitation des effets négatifs.

Le tableau suivant présente la synthèse des principaux enjeux sur le territoire sur la base des éléments de l'état initial de l'environnement réalisé dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique du PCAET. Il met en évidence (colonne 3) la bonne prise en compte de ces enjeux en précisant l'axe et les principales actions du PCAET qui les adressent.

	Principaux enjeux et menaces identifiés sur le territoire	Prise en compte des enjeux dans le PCAET
 Ressource en eau	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources en eau souterraine limitée (Zone de répartition des eaux, Nappes intensément exploitées). Forte pression de l'AEP et de l'irrigation. • Pollution aux nitrates, aux phosphores, aux produits phytosanitaires • Morphologie des cours d'eau dégradée (artificialisation, impacts sur la continuité écologique) • Assecs plus fréquents et plus longs • Changement climatique : impacts sur la qualité et les quantités & conflits d'usages à anticiper 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Axe 4, dont : <ul style="list-style-type: none"> ○ Développer et soutenir la ressource bocagère par la plantation de 100 Km de haies ○ Encourager de nouvelles pratiques culturales ✓ Axe 1 dont : <ul style="list-style-type: none"> ○ Préserver, maintenir et renforcer des milieux humides capteurs de carbone ○ Mise en place d'un animateur énergie/eau pour les acteurs socio-économiques
 Qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none"> • Concentrations : pics de pollution à l'ozone, pics de particules fines au-dessus de la valeur règlementaire et benzène élevé • Des émissions polluantes en provenance du transport routier (NOx), du secteur résidentiel (SO₂ et COVNM, en lien avec le chauffage au bois et fioul), secteur industriel (SO₂) et de l'agriculture (NH₃) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Axe 4 (sauf action 4.3) ✓ Axe 1 : <ul style="list-style-type: none"> ○ Préserver, maintenir et renforcer des milieux humides capteurs de carbone ○ Planter 1 arbre par habitant d'ici 2030 ○ Lutte contre l'ambroisie ○ Identifier les gros consommateurs de chaleur et accompagner vers des énergies peu carbonées ○ Renforcer le rôle prescripteur de Niort Agglo ○ Disposer d'un référent EnR au sein de Niort Agglo ○ Actions 1.11 à 1.15 : géothermie et solaire ✓ Axe 2 ✓ Axe 3



**Climat et
émissions
de GES**

- Des émissions de GES en provenance du transport routier, de l'agriculture et du résidentiel
- Potentiel de stockage de carbone dans les haies, prairies, zones humides et boisements du territoire et accroissement potentiel avec le développement/restauration des haies bocagères et l'utilisation des matériaux bio-sourcés dans les constructions et rénovations
- Augmentation des températures et disparités saisonnières de précipitations
- Adaptation du territoire face aux changements climatiques à anticiper pour limiter la vulnérabilité (santé, activités économiques, biodiversité...)

- ✓ L'ensemble des actions du PCAET vise, directement ou indirectement, à réduire les émissions de GES et adapter le territoire au changement climatique.



**Milieux
naturels et
biodiversité**

- Nombreuses zones d'inventaires (ZNIEFF et ZICO) avec une biodiversité remarquable en lien, présence d'ENS.
- Plusieurs protections règlementaires : Natura 2000, PNR Marais Poitevin, arrêtés de protection de biotope
- Nombreuses menaces : consommation d'espaces naturels et agricoles, pollutions des eaux, eutrophisation, suppression des haies et déboisement, pesticides, envasement, assèchement, barrage et retenues, activités humaines, espèces invasives...

- ✓ Axe 4 (sauf action 4.3), permettant l'amélioration des continuités écologiques (terrestres en particulier, via les haies)

- ✓ Axe 1, dont :
 - Aménager et adapter le bâti privé au changement climatique,
 - Préserver, maintenir et renforcer des milieux humides capteurs de carbone
 - Planter 1 arbre par habitant d'ici 2030



**Continuités
écologiques**

- Une trame bleue développée avec de nombreux cours d'eau, menacés par des obstacles à l'écoulement (barrage et seuils) et les assècs, susceptible de s'aggraver avec les changements climatiques
- Une trame verte dense constituée d'un réseau bocager et d'une sous-trame forestière. Menace des éléments fragmentant (infrastructures de transport, zones urbanisées).

- ✓ Axe 2



Santé

- Une population plutôt jeune mais vieillissante
- La santé des individus du territoire est potentiellement affectée par la qualité de l'air
 - Extérieur : pics ponctuels de pollution à l'ozone et aux particules fines

- ✓ Axe 4 : Favoriser la pratique d'un élevage de qualité aux impacts limités, permettant l'amélioration de la qualité de l'air extérieur

- ✓ Axe 2 : Développer l'accessibilité et la facilité d'usage du vélo à l'échelle de l'agglomération,

- Intérieur : pollution en lien avec le chauffage et potentiel radon élevé sur la commune de Germond-Rouvre (cancérigène à partir d'un certain niveau de concentration et avec une exposition longue)
- Effet des changements climatiques à anticiper sur la santé : augmentation des périodes de canicules (certaines personnes particulièrement vulnérables), allongement des périodes de pollinisation et remontée d'espèces allergènes

permettant l'amélioration de la qualité de l'air extérieur et la pratique d'une activité physique

- ✓ Axe 3, permettant l'amélioration de la qualité de l'air intérieur



Activités humaines

- Une évolution démographique positive, principalement liée au solde migratoire
- Une économie variée, plusieurs secteurs représentés (commerce, industrie, administration, numérique, agriculture)
- Le tourisme est lié au Marais Poitevin : développement du tourisme vert (marais, pistes cyclables et itinéraires Vélodyssée, VéloFrancette). ...
- Le changement climatique est susceptible d'affecter l'économie. Certaines activités dégradent la qualité des milieux et de l'eau et sont en retour susceptibles d'être affectées par les hausses de température, diminution de ressources en eau...

- ✓ Axe 4
- ✓ Axe 1, dont :
 - Action 1.5,1.7 à 1.15 sur le développement des EnR (solaire, méthanisation, géothermie)
 - Planter 1 arbre par habitant d'ici 2030
- ✓ Axe 3, dont :
 - Renforcer la plateforme de rénovation énergétique Acte
 - Sensibiliser sur les usages des bâtiments et équipements performants
 - Création d'un cluster territorial de rénovation exemplaire des bâtiments publics de Niort Agglo et ses communes



Aménage- ment

- Pression sur le foncier : artificialisation (81ha/an d'espaces naturels et agricoles consommées en 12 ans = +14.9% de zones artificialisées).
- Une proportion importante de résidences principales et un taux de vacance important et en augmentation.
- Phénomène de desserrement : augmentation du nombre de ménages et de logements (parallèle à la diminution du nombre de personnes par ménage)
- 50% des logements construits avant 1970 (consommations énergétiques et émissions de GES importantes)

- ✓ Axe 4 : Encourager de nouvelles pratiques culturelles
- ✓ Axe 1 : Aménager et adapter le bâti privé au changement climatique
- ✓ La rénovation énergétique (axe 3) permet d'améliorer la performance des logements et de densifier (en rénovant plutôt qu'en construisant).



Assainissement

- Les équipements sont adaptés, une minorité de STEP n'est pas conforme en 2017, risque d'altération de la qualité des milieux de rejets.
- Majorité du réseau collectif et séparatif
- Une quantité importante d'installations d'ANC (50%) à l'origine de rejets d'eaux usées non traitées

- ✓ Axe 1 :
 - Mise en place d'un animateur énergie eau pour les acteurs socio-économiques
 - Phytoépuration des eaux usées et zones de rejets végétalisées



Déplacement

- Prépondérance de la voiture individuelle dans les déplacements pendulaires (82% des trajets domicile-travail)
- Le réseau de transports en commun est peu emprunté mais réseau de transports gratuits et présence d'une ligne ferroviaire (1 gare, 6 haltes)
- Des contraintes de sécurité et d'infrastructures limitant les modes de déplacements doux

- ✓ Ensemble des actions de l'Axe 2



Risques naturels

- Majorité des communes concernées par le risque d'inondation
- Le risque radon est faible dans toutes les communes sauf Germond-Rouvre
- Ensemble des communes concernées par les risques retrait-gonflement des argiles, mouvements de terrain rapides et météorologiques.
- Quelques communes soumises au risque d'effondrement de cavités et érosion, effondrement de berges
- Plusieurs des risques naturels qui pèsent sur le territoire (tempête, inondation) vont s'accroître avec les changements climatiques

- ✓ Axe 1, dont : Préserver, maintenir et renforcer des milieux humides capteurs de carbone permettant de limiter le risque d'inondations et d'améliorer la qualité de l'eau.



Paysages

- Un paysage très diversifié sur le territoire marqué par la dépression formée par le marais poitevin et la présence de nombreuses vallées et plaines
- Ces paysages sont menacés par l'urbanisation, la suppression des haies, la fragmentation (développement d'infrastructures de transports, urbanisation)...
- Le développement des EnR sur le territoire est également susceptible de dégrader la qualité du paysage

- ✓ Axe 4, dont :
 - Développer et soutenir la ressource bocagère par la plantation de 100 Km de haies
 - Favoriser la pratique d'un élevage de qualité aux impacts limités
 - Séquestration carbone par des plantations productives
- ✓ Axe 1, dont :
 - Aménager et adapter le bâti privé au changement climatique
 - Planter 1 arbre par habitant d'ici 2030

2 PRESENTATION DU PCAET DE NIORT AGGLO

2.1 Particularités du territoire

Niort Agglo est située au nord de la région Nouvelle-Aquitaine, à l'extrémité sud-ouest du département des Deux-Sèvres. Elle s'étend sur une superficie de 821km² avec une majorité d'espaces agricoles et naturels, dont le Marais Poitevin (18 communes sont intégrées au Parc Naturel Régional du Marais Poitevin).

Le territoire bénéficie d'un positionnement géographique stratégique par sa proximité avec le littoral atlantique et par son excellente double desserte autoroutière et ferroviaire.

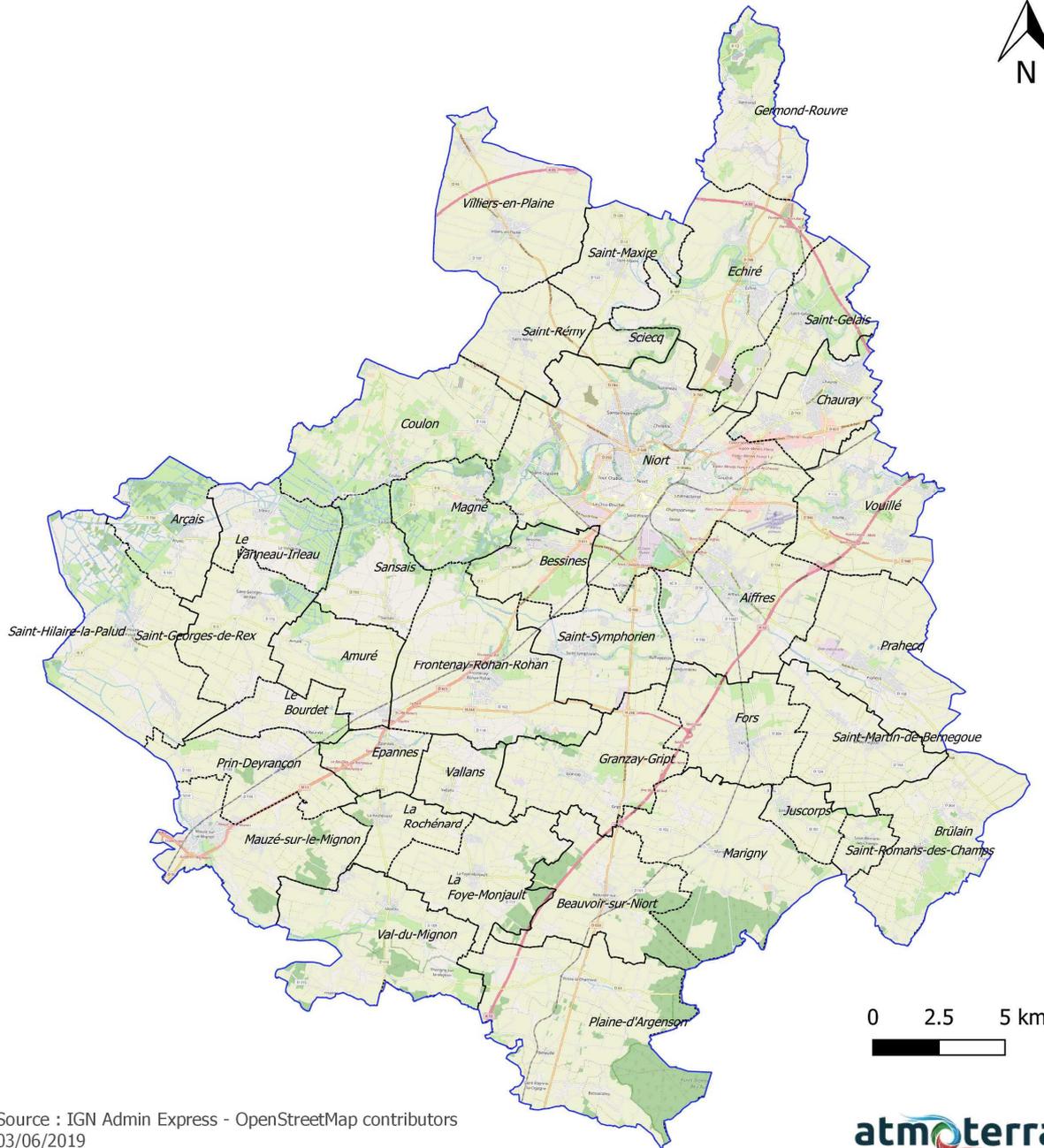
Niort Agglo est composé de 40 communes et comptait 120 806 habitants en 2016 (densité de 147.8 habitants/km²). Elle connaît une croissance démographique positive depuis plusieurs années, témoignant de son attractivité.

L'influence de l'agglomération de Niort sur le territoire est importante, notamment en termes d'emploi car les flux domicile-travail les plus importants sont à destination de Niort. Le réseau routier est par ailleurs formé en étoile autour de la ville.

La collectivité exerce 21 compétences dont 8 à titre obligatoire :

- Développement économique
- Aménagement de l'espace
- Equilibre social de l'habitat
- Politique de la Ville et cohésion sociale
- Gens du voyage
- Déchets ménagers
- Transports
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)¹

¹ Diagnostic SCoT de Niort Agglo et site internet de NiortAgglo (compétences et politiques publiques)



Source : IGN Admin Express - OpenStreetMap contributors
03/06/2019

Figure 1 : Territoire de Niort Agglo

2.2 Objectifs du PCAET

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015 (n°2015-992) a élargi le domaine d'actions des plans climat-énergie territoriaux (PCET) en y intégrant la thématique « qualité de l'air ». Ainsi, les plans climat-énergie territoriaux (PCET) sont devenus plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET). Ils constituent la feuille de route à suivre dans la cadre de la transition énergétique et de lutte contre le changement climatique.

Le PCAET vise principalement trois objectifs dans un délai de 6 ans :

- **Limiter l'impact du territoire sur le changement climatique ;**
- **Améliorer la qualité de l'air ;**
- **Adapter le territoire au changement climatique pour réduire sa vulnérabilité.**

Via 3 leviers principaux :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire ;
- La réduction des consommations d'énergie ;
- Le développement local d'Energies Renouvelables (EnR).

L'élaboration et la mise en œuvre de ces PCAET ont été confiées aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants². A ce titre, les EPCI concernés par les PCAET ont été nommés « coordinateurs de la transition énergétique » à l'échelle territoriale.

Niort Agglo, EPCI de 121 000 habitants, s'est officiellement engagé dans l'élaboration de son PCAET par délibération du 21 novembre 2016.

2.3 L'élaboration du PCAET

La démarche globale est présentée ci-dessous et s'appuie sur la réalisation d'un diagnostic (réalisé en 2017), une phase de stratégie, suivie par l'élaboration d'un programme d'actions (2018-2019) qui valide et finalise la démarche.

Cette démarche a permis la réalisation d'ateliers communs et d'ateliers spécifiques comme présenté ci-dessous.



² Article 188 de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (n°2015-992 du 17 août 2015) et décret 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie

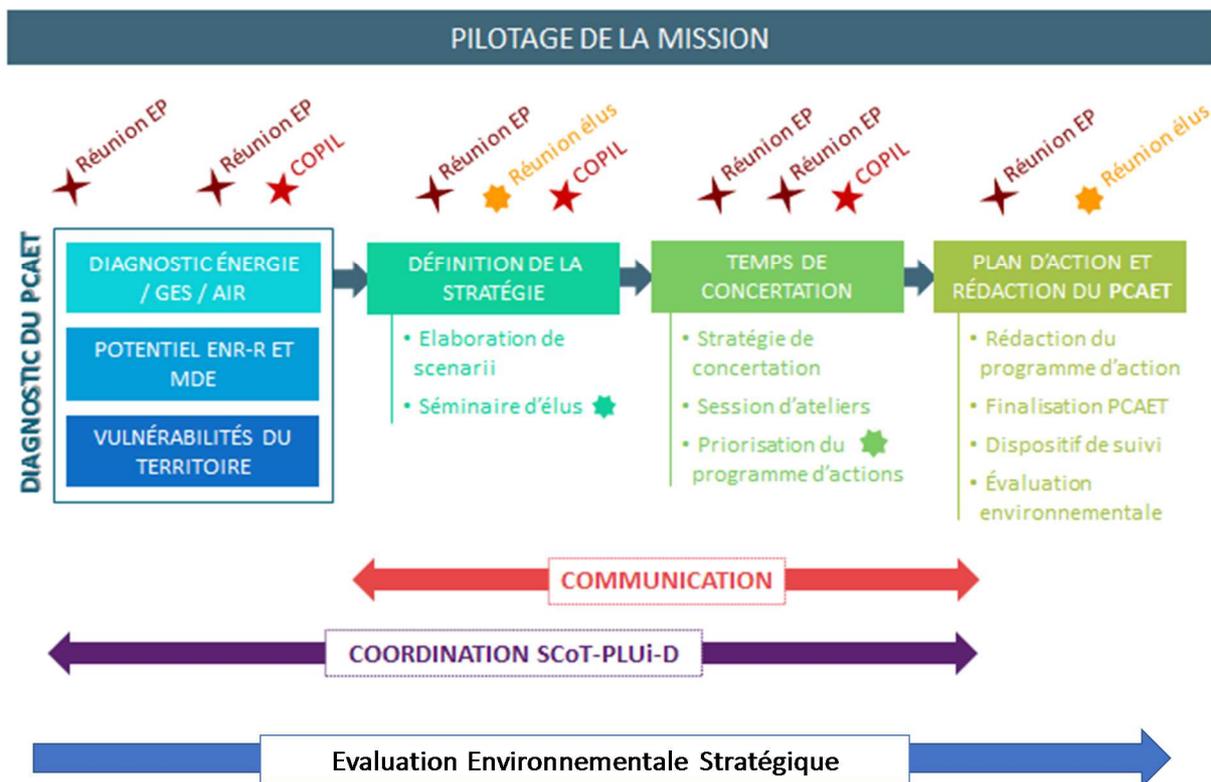


Figure 2: démarche globale d'élaboration du PCAET

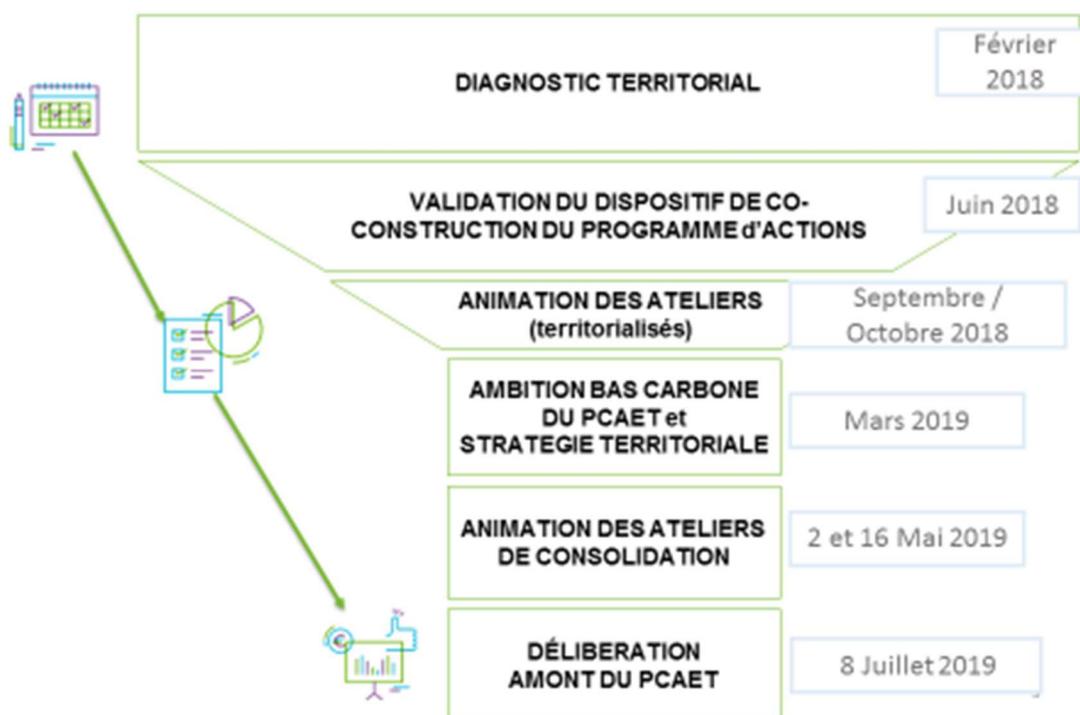


Figure 3 : Principales étapes de la stratégie et du programme d'actions

2.3.1 Un diagnostic territorial comme base de réflexion

Afin de s'assurer la réussite du projet en intégrant l'ensemble des caractéristiques climat air énergie du territoire, et conformément à l'article R. 229-51 du décret n°2016-849 du 28 juin 2016³, un diagnostic comprenant les éléments suivants a été réalisé par le groupement AUXILIA, AKAJOULE et ATMOTERRA⁴ :

- Une estimation des émissions territoriales de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, ainsi qu'une analyse de leurs possibilités de réduction ;
- Une estimation de la séquestration nette de dioxyde de carbone et de ses possibilités de développement, identifiant au moins les sols agricoles et la forêt, en tenant compte des changements d'affectation des terres ;
- Une analyse de la consommation énergétique finale du territoire et du potentiel de réduction de celle-ci ;
- La présentation des réseaux de distribution et de transport d'électricité, de gaz et de chaleur, des enjeux de la distribution d'énergie sur les territoires qu'ils desservent et une analyse des options de développement de ces réseaux ;
- Un état de la production des énergies renouvelables sur le territoire, détaillant les filières de production d'électricité (éolien terrestre, solaire photovoltaïque, solaire thermodynamique, hydraulique, biomasse solide, biogaz, géothermie), de chaleur (biomasse solide, pompes à chaleur, géothermie, solaire thermique, biogaz), de biométhane et de biocarburants, une estimation du potentiel brut de développement de celles-ci ainsi que du potentiel disponible d'énergie de récupération et de stockage énergétique ;
- Une analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.

Pour la réalisation de ce diagnostic, les bureaux d'études ont fait appel aux données de l'**Agence Régionale de l'Énergie et du Climat** (AREC) afin d'obtenir des données locales de :

- Consommation d'énergie finale,
- Emission de gaz à effet de serre et séquestration carbone
- Production d'énergies renouvelables

Les données atmosphériques ont quant à elles été transmises par **ATMO Nouvelle Aquitaine**, qui était également en charge de la scénarisation de l'impact qualité de l'air des actions de la collectivité.

La cartographie des réseaux a été obtenue par les **gestionnaires de réseaux** (Enedis, Geredis et GRDF) pour disposer de plus d'informations concernant leur capacité.

Le diagnostic a servi de base pour l'élaboration des stratégies et du programme d'actions du PCAET. Ce diagnostic territorial est présenté dans la partie Diagnostic du Plan Climat Air Énergie Territorial.

³ Décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial

⁴ Les missions d'ATMOTERRA ont portées sur la réalisation du volet Air du diagnostic et de la stratégie. La mission d'évaluation environnementale (EES), objet du présent rapport, a été menée en toute indépendance des éventuels enjeux énergétiques, jeux d'acteurs, et conflits d'intérêts conformément aux bonnes pratiques et à nos engagements d'indépendance, de transparence et de non-corrupcion.

2.3.2 Une co-construction avec l'ensemble des acteurs et parties prenantes

2.3.2.1 Définition de la stratégie

L'ensemble des parties prenantes susceptibles d'être intéressées par la mise en œuvre du PCAET a été associé à la démarche dans le cadre d'un « comité de pilotage ». En tout, ce sont environ 250 partenaires qui ont participé aux ateliers de concertation qui se sont réunis à partir de Septembre 2017 après la première restitution du diagnostic.

Cette démarche de définition de la stratégie a été initiée à l'aide d'un atelier Destination TEPOS le 24/11/17.

Destination TEPOS est une méthode de sensibilisation et d'appropriation des enjeux de la transition énergétique par les collectivités locales et acteurs locaux, en vue de la construction de programme d'actions énergie sur les territoires. Cet outil est développé par le CLER – Réseau pour la transition énergétique, en partenariat avec Solagro et l'Institut NégaWatt.



Figure 4: Travail avec l'outil Destination TEPOS

Cet atelier a permis de définir les trajectoires énergétiques initiales (développement d'EnR et maîtrise de l'Énergie).

Afin de structurer la stratégie, un COPIL a été organisé le 1er février 2018 dans lequel **26 communes étaient représentées dont 16 maires et 14 adjoints présents**. Ce COPIL a permis de faire des tables rondes sur les Energies renouvelables pour tous les participants mais aussi, au travers de trois tables, de traiter de la maîtrise de l'énergie, de la qualité de l'air et des changements climatiques.

Du fait de sa représentation, les travaux du COPIL ont permis de dégager des premiers axes prioritaires

Concernant la **pollution atmosphérique**, la stratégie de réduction des polluants s'appuie sur le lien qui peut être fait avec les actions de maîtrise de l'énergie et réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elle intègre et complémente les actions élaborées dans le cadre du PPA actuellement en vigueur sur l'agglomération. Au-delà des stratégies ayant un impact direct sur l'amélioration de la qualité de l'air (agriculture, mobilité), un effort particulier a été fait pour éviter ou réduire les potentielles conséquences des actions pouvant impacter négativement la qualité de l'air sur le territoire (combustion bois, ...). La stratégie relative à la **réduction des émissions de polluants atmosphériques** a été réalisée au fil de l'eau et un chiffrage des impacts sur l'air a été réalisé par ATMO NA en juin 2019 sur la base du programme d'actions validé.

2.3.2.2 Co-construction du programme d'actions

La phase de concertation des acteurs opérationnels s'est déroulée en plusieurs étapes:

- **Etape 1 : priorisation - 18-19-20 Septembre 2018**
 - 6 ateliers de travail: 3 demi-journées pour les acteurs urbains et 3 autres pour les acteurs ruraux

- 3 thématiques abordées: Maitrise de l'énergie / Développement des EnR / Qualité de l'air et adaptation au changement climatique
 - Objectif: définir et prioriser les actions opérationnelles à mettre en place pour répondre à l'ambition de la stratégie
-
- **Etape 2 : opérationnalisation - 1-2-3 Octobre 2018**
 - 6 ateliers de travail: 3 demi-journées pour les acteurs urbains et 3 autres pour les acteurs ruraux
 - 3 thématiques abordées: Maitrise de l'énergie / Développement des EnR / Qualité de l'air et adaptation au changement climatique
 - Objectif: rédiger les fiches actions opérationnelles prioritaires, pour répondre à l'ambition de la stratégie
-
- **Etape 3 : chiffrage Novembre 2018 – Avril 2019**
 - Consolidation des fiches actions
 - Définition d'hypothèses chiffrées pour l'ambition des actions
 - Estimation des gains potentiels des fiches actions en kWh et GES évités, ainsi qu'en kWh produits
 - Aller-retours avec les services techniques et les partenaires identifiés pour compléter, préciser et amender les fiches actions
 - Etapes de validation en bureau et avec les élus
 - Objectif: rendre les fiches actions complètement opérationnelles et développer un outil d'aide à la décision
-
- **Etape 4 : consolidation - 2 & 16 mai 2019**
 - 2 ateliers de travail: 2 demi-journées pour présenter le travail réalisé et reprendre les fiches actions
 - Mobilisation des acteurs pour augmenter l'ambition des fiches actions en termes de réduction des GES
 - Relecture définitive et validation des supports
 - Objectif: tendre vers l'ambition bas carbone de la stratégie et valider collectivement les fiches définitives

Au total ce sont plus de **250 acteurs qui se sont mobilisés lors des 14 demi-journées de concertation proposées** :

- 32 structures (associations, entreprises, exploitants agricoles, institutionnels, agences...) ont été représentées
- 5 services techniques de Niort Agglo ont été mobilisés
- 31 communes (sur 40) ont participé

Les gestionnaires de réseaux, en tant que partenaires de la collectivité, ont été sollicités pour la définition d'actions de maîtrise de l'énergie ou de production d'énergies renouvelables. Ce lien étroit

avec ces acteurs permet au territoire de **garantir un développement concerté des réseaux** en fonction des objectifs de la collectivité.

Au travers de ces ateliers, Niort Agglo a su mobiliser tout un panel très varié d'acteurs opérationnels, sur des temps longs et adaptés, s'assurant ainsi que son PCAET sera porté de façon partagée sur le territoire



Figure 5: Atelier qualité de l'air et adaptation au changement climatique le 3/10/18

Toutes les actions ont été **affinées puis validées** avec les partenaires impliqués sur chacune (courant mai et juin 2019). L'ensemble du programme d'actions du PCAET a été débattu par le COPIL.

Un important travail **de chiffrage des impacts** (EnR, GES, MDE) a été réalisé pour chaque action afin de vérifier l'adéquation des actions et la faisabilité de celles-ci.

Les phases de « co-construction » de la stratégie et du programme d'actions du PCAET ont permis **d'intégrer la vision de l'ensemble des parties prenantes** et de **fédérer une véritable politique climat-air-énergie sur le territoire**. Le PCAET intègre de nombreuses actions portées par des partenaires qui ont été associées à la démarche dès les premières phases. Cette co-construction a permis une implication de chacun dans cette démarche et ainsi garantit la pérennité de la démarche.

L'évaluation environnementale a permis de dégager des enjeux et des tendances d'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du PCAET, qui ont également alimenté la réflexion concernant le programme d'actions à adopter.

Ces réflexions orientées par le diagnostic climat-air-énergie, l'état initial de l'environnement ainsi que par les préconisations de l'EES, a conduit à la définition d'un programme de **37 actions, reparties en 4 axes stratégiques**.

2.3.2.3 Démarche coordonnée avec le SCoT

Tout au long de la démarche, Niort Agglo a maintenu un lien fort en interne pour assurer la cohérence avec l'élaboration du SCoT. En effet, les calendriers d'élaboration du SCoT et du PCAET ont été ajustés pour que les démarches soient cohérentes et complémentaires.

Le calendrier du SCoT est présenté ci-dessous

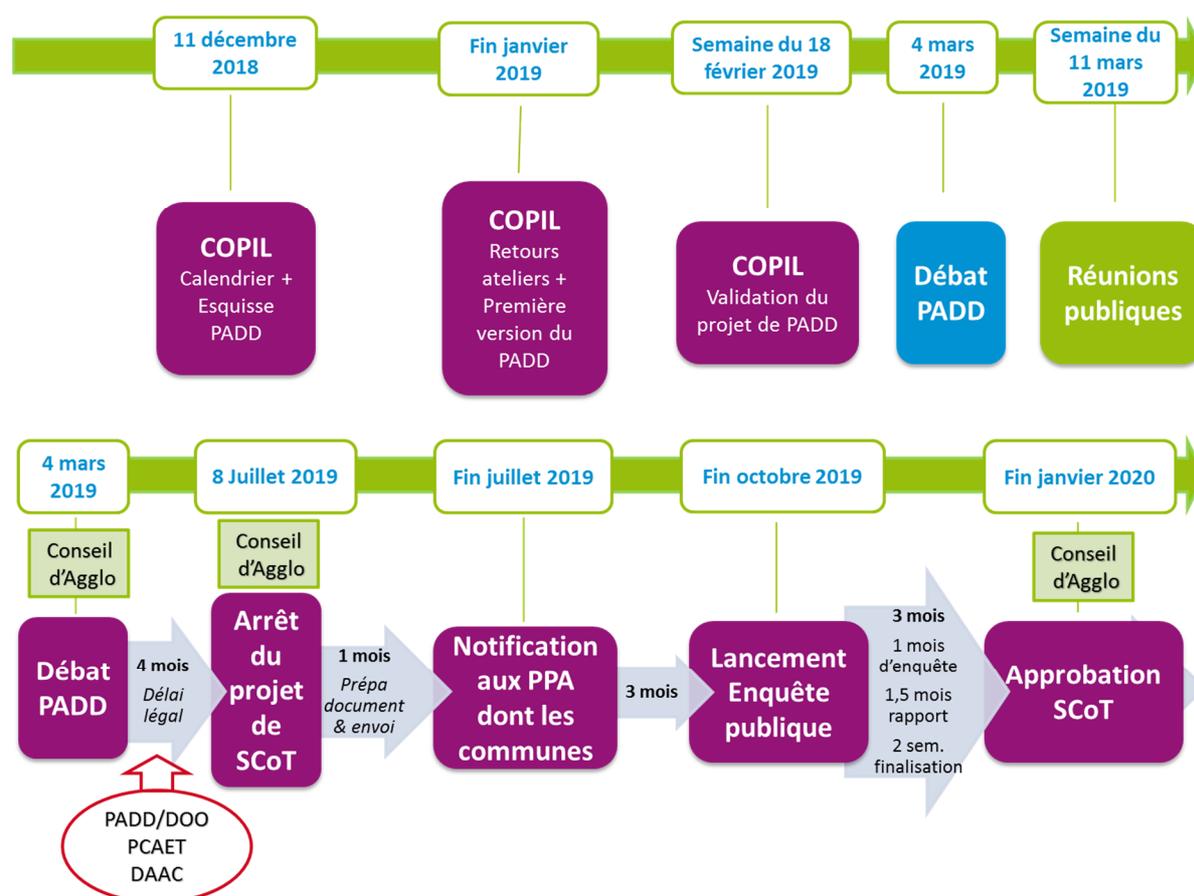


Figure 6: Calendrier d'élaboration du SCoT

Les **synergies entre les deux documents** sont importantes, en particulier le **défi du SCoT orienté sur les enjeux environnementaux, énergétiques et climatiques**.

2.4 Présentation du programme d'actions

Tableau 1 : Programme d'actions du PCAET de Niort Agglo

AXE 1 : VERS UNE AGGLOMERATION INTEGREE A SON ENVIRONNEMENT, RESPONSABLE DE SES CHOIX DE DEVELOPPEMENT ET ENGAGEE DANS LA PRODUCTION D'EnR	
Action 1.1	Préserver, maintenir et renforcer les milieux humides capteurs de carbone (prairies, tourbières, zones humides)
Action 1.2	Planter un arbre par habitant d'ici 2030 (125 000 arbres)
Action 1.3	Aménager et adapter le bâti privé au changement climatique
Action 1.4	Mise en place d'un animateur énergie/eau pour les acteurs socio-économiques du territoire
Action 1.5	Identifier les gros consommateurs de chaleur et création d'un accompagnement dédié vers des énergies peu carbonées
Action 1.6	Guide d'achats durables des communes
Action 1.7	Renforcer le rôle prescripteur de Niort Agglo
Action 1.8	Disposer d'un référent EnR au sein de Niort Agglo
Action 1.9	S'entourer des compétences d'un AMO pour les projets de méthanisation de qualité
Action 1.10	Favoriser l'acceptabilité sociale des projets de qualité (méthanisation)
Action 1.11	Etablir une cartographie des potentiels géothermiques
Action 1.12	Cartographier les potentiels solaires PV et thermiques sur les bâtiments privés et fournir un accompagnement à l'installation de panneaux
Action 1.13	Augmenter la production solaire sur les bâtiments publics et privés
Action 1.14	Structurer un réseau de professionnels du solaire pour accompagner les particuliers et les professionnels
Action 1.15	Favoriser l'autoconsommation collective sur le territoire
Action 1.16	Favoriser le réemploi des déchets
Action 1.17	Valorisation des déchets verts en agriculture
Action 1.18	Détournement de la fraction fermentescible des OM vers la méthanisation
Action 1.19	Phytoépuration des eaux usées et zones de rejets végétalisées
Action 1.20	Lutte contre l'ambrosie
AXE 2 : VERS LE DEVELOPPEMENT D'UNE OFFRE ALTERNATIVE DE MOBILITES A FAIBLE EMISSION DE GAZ A EFFET DE SERRE	
Action 2.1	Aménager un territoire accessible au vélo
Action 2.2	Développer les parkings relais (ou aires multimodales) en entrée de pôle urbain
Action 2.3	Développer des aires de co-voiturage

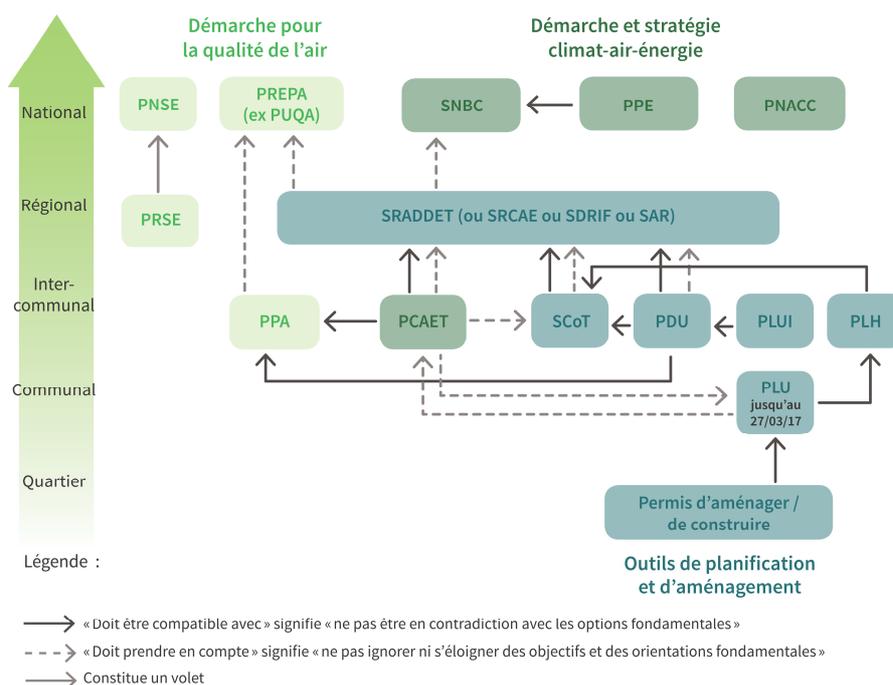
Action 2.4	Conversion de flottes de véhicules dans le cadre de la limitation du recours au diesel
Action 2.5	Renforcer la pratique du train en développant l'utilisation des gares et des haltes
Action 2.6	Favoriser les pratiques du transport collectif
Action 2.7	Développement du télétravail et du coworking dans les bourgs pour limiter les déplacements
AXE 3 : VERS UNE SOBRIETE ENERGETIQUE DE L'HABITAT ET DES BATIMENTS A FAIBLE DEPENDANCE EN ENERGIE CARBONNEE	
Action 4.1	Renforcer la plateforme de la rénovation énergétique ACT'E
Action 4.2	Sensibiliser sur les usages des bâtiments et équipements performants
Action 4.3	Création d'une aide à la rénovation pour les publics non éligibles ANAH
Action 4.4	Création d'un cluster territorial de rénovation exemplaire des bâtiments publics de Niort Agglo et ses communes
Action 4.5	Aide financière pour le remplacement des chauffages peu performants émetteurs de GES
AXE 4 : VERS UNE AGRICULTURE PERENNE ET DE PROXIMITE	
Action 4.1	Développer et soutenir la ressource bocagère par la plantation de 100km de haies
Action 4.2	Favoriser la pratique d'un élevage de qualité aux impacts limités
Action 4.3	Développer un circuit-court alimentaire
Action 4.4	Encourager de nouvelles pratiques culturelles
Action 4.5	Séquestration carbone par plantations productives

3 ARTICULATION AVEC LES AUTRES PLANS ET LES DOCUMENTS D'URBANISME

3.1 Articulation du PCAET avec les outils de planification règlementaires

Le PCAET s'articule avec d'autres outils de planification relatifs aux thématiques climat-air-énergie ainsi que les documents d'urbanisme règlementaires. Le PCAET devra ⁵ :

- « **Être compatible avec** » certains documents, c'est-à-dire qu'il ne devra pas entrer « *en contradiction avec les options fondamentales* » de ces documents
 - Le Schéma Régional Climat-Air-Energie (SRCAE) ou les règles du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)
 - Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) quand il est en place sur le territoire concerné
- « **Prendre en compte** » d'autres documents, c'est-à-dire qu'il ne devra pas « ignorer ni s'éloigner des objectifs et des orientations fondamentales de ces documents »
 - Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) qui concerne le périmètre du PCAET
 - Les objectifs du SRADDET et de la stratégie nationale bas carbone (SNBC) tant que le schéma régional ne l'a pas lui-même pris en compte



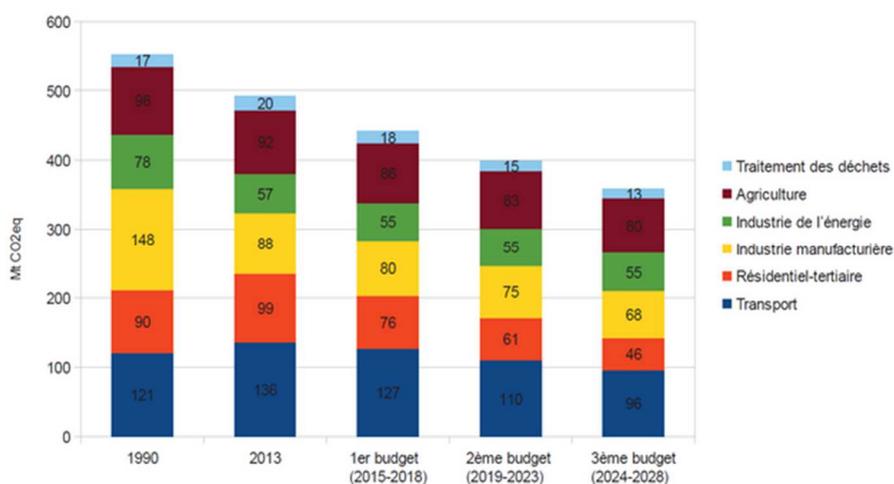
Source : ADEME, 2016

Figure 7 : Articulation du PCAET avec les autres documents de planification et/ou d'urbanisme

⁵ ADEME, 2016, PCAET, COMPRENDRE, CONSTRUIRE ET METTRE EN ŒUVRE, ISBN : 979-10-297-0321-8 - Novembre 2016

3.1.1 Articulation du PCAET avec la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)

La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) a été définie par la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et précisée par le décret n°2015-1491 du 18 novembre 2015 relatif aux budgets carbone nationaux et à la stratégie nationale bas-carbone⁶. Elle vise à guider la transition vers une économie bas-carbone et durable en orientant tous les secteurs d'activité dans la mise en œuvre de stratégies et d'actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). A travers elle, la France s'est engagée à réduire de 75% ses émissions de GES d'ici 2050 (par rapport aux émissions de 1990). Le décret n°2015-1491⁷ fixe les objectifs sur le moyen terme avec des budgets « carbone », réparties par secteur, pour 3 périodes : 2015-2018 ; 2019-2023 et 2024-2028.



Source : Ministère de la Transition énergétique et solidaire - SNBC - enjeux et objet de la SNBC

Figure 8: Répartition sectorielle indicative des budgets-carbone

Pour répondre à ces objectifs, une action territoriale est nécessaire. Dans ce cadre, le schéma régional climat-air-énergie (SRCAE) et les PCAET ont été désignés comme étant un outil efficace⁸ de la SNBC au niveau régional et territorial.

3.1.2 Articulation du PCAET avec le PREPA

Les politiques nationales visant à réduire les émissions atmosphériques et à améliorer la qualité de l'air sont définies par le PREPA⁹ qui définit les mesures à prendre en compte pour les différents secteurs pour la période 2017-2021. Les objectifs nationaux de réduction des émissions de polluants atmosphériques ont été inscrit dans le Code de l'Environnement¹⁰.

⁶ Ministère de la Transition écologique et solidaire – Stratégie Nationale Bas-Carbone – site web consulté en juillet 2018

⁷ Décret n°2015-1491 du 18 novembre 2015 relatif aux budgets carbone nationaux et à la stratégie nationale bas-carbone

⁸ ADEME, PCAET Comprendre, construire et mettre en œuvre, 2016

⁹ Arrêté du 10 mai 2017 établissant le plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques

¹⁰ Décret n° 2017-949 du 10 mai 2017 fixant les objectifs nationaux de réduction des émissions de certains polluants atmosphériques en application de l'article L. 222-9 du code de l'environnement

Ainsi, en application de l'article L. 222-9 du Code de l'environnement, sont fixés les objectifs suivants de réduction des émissions anthropiques de polluants atmosphériques pour les années 2020 à 2024, 2025 à 2029, et à partir de 2030 :

Tableau 2: Objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques

	Années 2020 à 2024	Années 2025 à 2029	A partir de 2030
Dioxyde de Soufre (SO ₂)	-55%	-66%	-77%
Oxydes d'Azote (NOx)	-50%	-60%	-69%
Composés Organiques Volatils autres que le méthane (COVNM)	-43%	-47%	-52%
Ammoniac (NH ₃)	-4%	-8%	-13%
Particules fines (PM _{2.5})	-27%	-42%	-57%

Les objectifs de réduction sont définis par rapport aux émissions de l'année de référence 2005. Ces objectifs de réduction doivent alimenter les objectifs à fixer dans le cadre du PCAET.

3.1.3 Articulation du PCAET avec le Schéma Régional Climat-Air-Energie de Poitou-Charentes

L'article 10 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, prévoit que le Schéma régional d'aménagement de développement de territoire (SRADT) devienne le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET). Le SRADDET devra intégrer et fusionner plusieurs documents régionaux sectoriels (SRCAE, Intermodalité, Cohérence écologique, Déchets...) pour permettre une meilleure cohérence des objectifs communs. Le SRADDET permettra aussi de prendre en compte la nouvelle organisation territoriale et la création des 13 grandes Régions en redéfinissant des objectifs communs dans chaque nouvelle région.

Le SRADDET Nouvelle Aquitaine permettra de réduire les déséquilibres et d'offrir de nouvelles perspectives de développement et de conditions de vie. Son grand objectif est d'élaborer à travers une démarche concertée une vision pour l'aménagement du territoire régional.

Le SRADDET compte 80 objectifs découlant de la stratégie d'aménagement durable, regroupés en 14 objectifs stratégiques puis en 3 grandes orientations :

- Orientation 1 : Une Nouvelle Aquitaine dynamique, des territoires attractifs, créateurs d'activités et d'emplois
 - 1.1 : Créer des emplois et de l'activité économique en valorisant le potentiel de chaque territoire dans le respect des ressources et richesses naturelles
 - 1.2 : Développer l'économie circulaire
 - 1.3 : Donner à tous les territoires l'opportunité d'innover et d'expérimenter
 - 1.4 : Accompagner l'attractivité de la région par une offre de transport de voyageurs et de marchandises renforcée
 - 1.5 : Ouvrir la région Nouvelle-Aquitaine sur ses voisines, l'Europe et le monde
- Orientation 2 : Une Nouvelle Aquitaine audacieuse, des territoires innovants face aux défis démographiques et environnementaux
 - 2.1 : Allier économie d'espace, mixité sociale et qualité de vie en matière d'urbanisme et d'habitat
 - 2.2 : Préserver et valoriser les milieux naturels, les espaces agricoles, forestiers et garantir la ressource en eau

- 2.3 : Accélérer la transition énergétique et écologique pour un environnement sain
- 2.4 : Mettre la prévention des déchets au cœur du modèle de production et de consommation
- 2.5 : Etre inventif pour limiter les impacts du changement climatique
- Orientation 3 : Une Nouvelle Aquitaine solidaire, une région et des territoires unis pour le bien-vivre de tous
 - 3.1 : Renforcer les liens entre les villes, la métropole et les territoires ruraux
 - 3.2 : Assurer un accès équitable aux services et équipements, notamment à travers l'affirmation du rôle incontournable des centres-villes et centres-bourgs
 - 3.3 : Optimiser les offres de mobilité, la multimodalité et l'intermodalité
 - 3.4 : Garantir la couverture numérique et développer les nouveaux services et usages

Il est prévu que le PCAET soit compatible et prenne en compte les règles qui seront instaurées par le SRADDET. En attendant la validation, l'adoption et la mise en place de ces grands schémas régionaux, c'est avec le SRCAE que le PCAET devra être compatible.

Sur la région Nouvelle-Aquitaine, le SRADDET est en cours de d'élaboration. Ainsi, le PCAET de Niort Agglo devra être cohérent avec le SRCAE Poitou-Charentes approuvé le 17 juin 2013¹¹. Toutefois, le cadre d'élaboration et d'objectifs du SRADDET a été pris en compte.

3.1.4 Articulation du PCAET avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Poitou-Charentes

Le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) est un document cadre élaboré dans chaque Région, mis à jour et suivi conjointement par la Région (Conseil régional et l'État (Préfet de Région) en association avec un comité régional 'Trame verte et bleue' (TVB).

Il comprend : un diagnostic du territoire régional, un volet présentant les continuités écologiques retenues pour constituer la TVB régionale, un plan d'actions stratégique, un atlas cartographique et un dispositif de suivi et d'évaluation.

Le SRCE Poitou-Charentes a été adopté le 9 novembre 2015 par arrêté préfectoral de région.

3.1.5 Articulation du PCAET avec le PNR du Marais Poitevin

Le territoire de Niort Agglo est concerné par le PNR du Marais Poitevin sur environ **45% de sa superficie**.

18 communes de Niort Agglo font partie de ce PNR : Amuré, Arçais, Bessines, Coulon, Epannes, Frontenay-Rohan-Rohan, Le Bourdet, Le Vanneau-Irleau, Magné, Mauzé-sur-le-Mignon, Niort, Prin-Deyrançon, Saint-Georges-de-Rex, Saint-Hilaire-la-Palud, Saint-Symphorien, Sansais, Val-du-Mignon et Vallans.

La Charte du PNR détermine les orientations et actions de protection, de mise en valeur et de développement pour le Parc sur la période 2014-2026.

¹¹ Arrêté préfectoral n°192/SGAR/2013 du 17 juin 2013 portant approbation du schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie du Poitou-Charentes

Le PNR conduit ses actions autour de 3 grands axes :

- Agir en faveur d'un Marais dynamique
- Agir en faveur d'un Marais préservé
- Agir en faveur d'un Marais partagé

Dans ce cadre, 8 orientations stratégiques ont été définies et déclinées en mesures :

- Soutenir une agriculture durable
- Développer un tourisme durable, rayonnant dans l'espace et dans le temps
- Favoriser l'émergence, le développement d'activités économiques fondées sur la valorisation du patrimoine et des ressources naturelles
- Participer collectivement, en collaboration avec l'Etablissement Public du Marais Poitevin et les acteurs du territoire, à la gestion de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant pour garantir durablement la multifonctionnalité de la zone humide
- Préserver et restaurer les fonctionnements écologiques
- Préserver et mettre en valeur les paysages identitaires de la ruralité maraîchine
- Forger une culture du Marais Poitevin engagée vers le développement durable
- Organiser la gouvernance du Parc Naturel Régional

3.1.6 Articulation du PCAET avec le PPA de l'agglomération de Niort

Les Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA) ont pour objectif de définir des actions permettant de ramener les concentrations en polluants dans l'air ambiant sous des valeurs assurant le respect de la santé des populations. Ces valeurs réglementaires sont définies dans le Code de l'Environnement. Ils fixent les mesures pérennes d'application permanente et les mesures d'urgence d'application temporaire afin de réduire de façon chronique les pollutions atmosphériques.

Le territoire de Niort Agglo est concerné pour partie par le **PPA de l'agglomération de Niort** approuvé par arrêté préfectoral le 9 mars 2017. Il porte sur les **29 communes** de l'ancienne Communauté d'Agglomération de Niort, avant le 1^{er} janvier 2014.

En effet, en 2011, la valeur moyenne annuelle de NOx a dépassé la valeur réglementaire. Depuis, cette valeur diminue régulièrement et reste en deçà de la valeur réglementaire, raison pour laquelle le PPA de l'agglomération de Niort est simplifié.

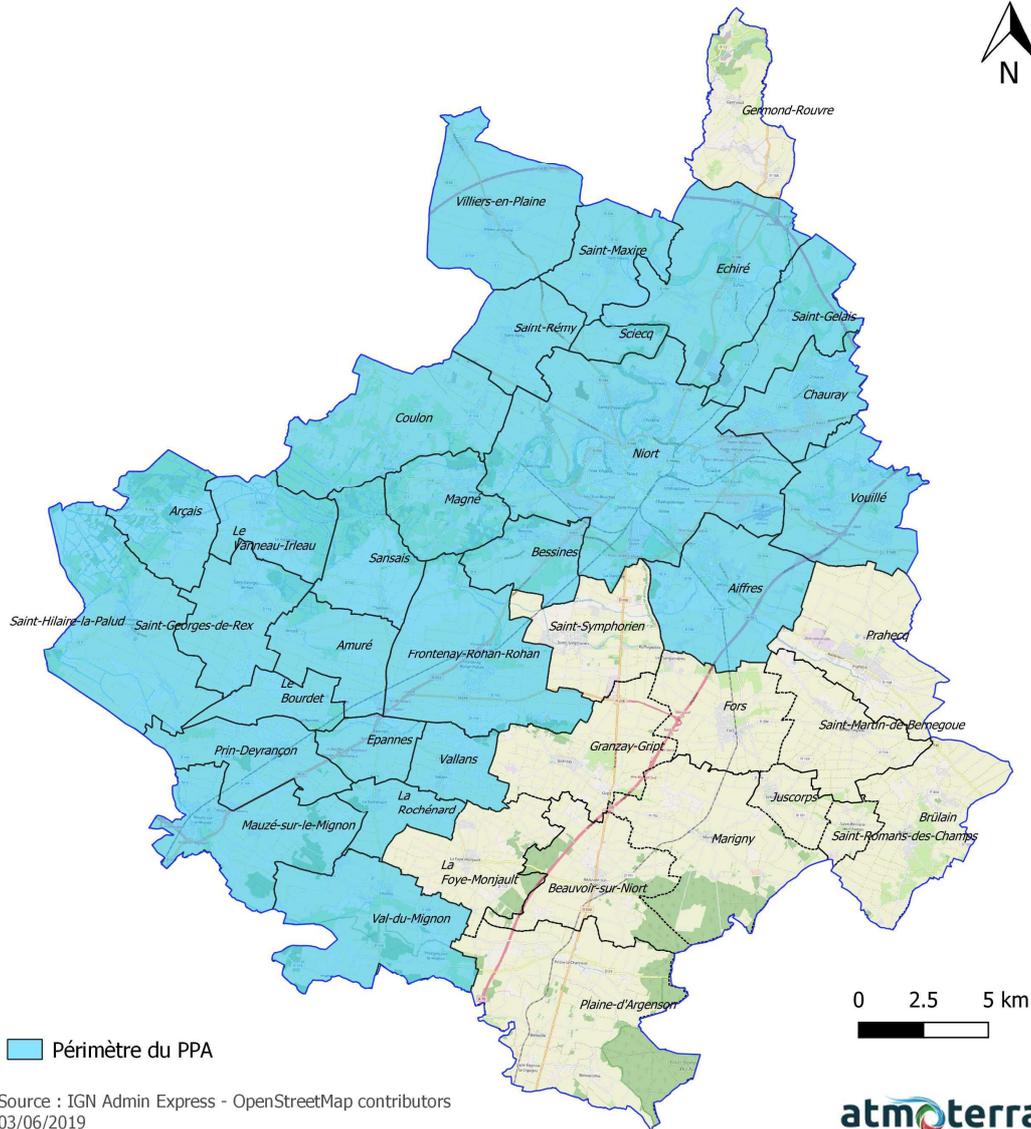


Figure 9 : Communes incluses dans le périmètre du PPA

Le plan d'action du PPA se compose de **11 actions** en faveur du rétablissement d'une qualité de l'air satisfaisante :

- Zone à Circulation Restreinte
- Développement des plans de déplacement des entreprises et des administrations
- Développement de la pratique du covoiturage
- Développement des transports actifs et des mobilités douces
- Développement de l'usage des transports en commun
- Améliorer les flottes de véhicules
- Prise en compte de la qualité de l'air dans les plans et programmes
- Réduire les émissions des installations de combustion soumise à déclaration (> 2 MW) et les petites chaudières (400kW à 2 MW) en centre-ville
- Améliorer les Portés A Connaissance (PAC) de l'Etat

- Diminution des émissions de NO₂ des installations industrielles (ICPE) soumises à autorisation dans l'agglomération
- Gouvernance du PPA

Ces éléments ont été considérés tout au long de la démarche d'élaboration du PCAET et d'EES de façon que **le PCAET de Niort Agglo soit compatible avec les objectifs du PPA.**

3.1.7 Articulation du PCAET avec le SCOT

Un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un outil de conception qui vise à définir les politiques d'un territoire à partir des enjeux et objectifs qui ont été mis en avant pour le territoire et ses habitants tout en intégrant les principes de développement durable. Il comprend un rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) et le document d'orientation et d'objectifs (DOO)¹².

Le **SCoT de Niort Agglo** a été approuvé le 14 janvier 2013 mais il est en phase de révision depuis mars 2015, suite à l'intégration de 16 nouvelles communes au 1^{er} janvier 2014. L'élaboration conjointe du SCoT et du PCAET a permis de favoriser les synergies entre les deux démarches complémentaires (§ 2.3.2.3).

Les grandes orientations et objectifs du SCoT issues du DOO ont été étudiées pour s'assurer de la cohérence du PCAET :

- Un Défi : Niort agglo : un territoire attractif, durable et équilibré
 - Assurer un développement équilibré au sein d'une organisation territoriale
 - Penser le territoire dans la transition environnementale, énergétique et climatique
 - Promouvoir une urbanisation respectueuse du patrimoine et des paysages
 - Accompagner le territoire dans la révolution numérique
- Pilier 1 : Niort agglo : un territoire de référence du Grand-Ouest
 - Accompagner et organiser le développement démographique du Niortais
 - Faciliter les déplacements interurbains vers Paris, Bordeaux et Nantes
 - Accompagner le dynamisme économique par l'affirmation d'une offre de type métropolitain (emplois/services/santé/enseignement)
 - Organiser et qualifier les zones d'activité économique
 - Développer le rayonnement de l'agglomération à l'échelle du Grand Ouest et à l'échelle régionale
 - Affirmer une véritable politique touristique au service du territoire
 - Conforter la place de l'agriculture et accompagner ses mutations
 - Requalifier les entrées d'agglomération et les accès au cœur d'agglomération
- Pilier 2 : Niort agglo : un développement pérenne et soutenable
 - Améliorer les conditions d'accès aux communes d'équilibre et maintenir la mixité des fonctions dans les centres-bourgs
 - Améliorer les conditions de déplacements
 - Favoriser le développement démographique dans les centres
 - Développer une politique d'habitat en adéquation avec les besoins

¹² Ministère de la Cohésion des Territoires, « Schéma de cohérence territoriale »

- *Préserver les paysages et les ressources naturelles du territoire*
- *Assurer un développement équilibré et raisonné du commerce*
- *Impulser et structurer l'agriculture durable de proximité*

3.1.8 Articulation du PCAET avec les PLUi et PLU

Un Plan Local d'Urbanisme est « un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'un groupement de communes (PLUi) ou d'une commune (PLU) établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement »¹³. Il vise à orienter et à encadrer les initiatives en matière d'occupation des sols, d'habitats, de mobilité, de bruits... Il peut remplacer d'autres documents d'urbanisme tels que le Programme Local de l'Habitat (PLH) et le Plan de Déplacements Urbains (PDU).

Actuellement, 24 communes du territoire sont concernées par un PLU, les autres disposent soit d'une carte communale, soit d'un plan d'occupation des sols, ou sont soumises au règlement national d'urbanisme (RNU) lorsqu'elle n'ont pas élaboré de document d'urbanisme.

Un PLUi-D prenant en compte l'ensemble des communes de Niort Agglo sera élaboré à compter de 2020 pour s'assurer de la cohérence des politiques et déterminer des règles d'occupation et d'utilisation des sols sur le territoire. Il devra être compatible avec le SCoT (cf. Figure 7). Les orientations du PCAET seront prises en compte pour participer à la cohérence de tous ces documents.

Tout au long de la démarche, l'articulation du PCAET avec la SNBC, le SRCAE Poitou-Charentes, le SRCE Poitou-Charentes, le PPA de l'agglomération de Niort ainsi qu'avec le SCoT a été considérée.

¹³ Ministère de la Cohésion des Territoires, « Plan Local d'Urbanisme Intercommunal »

3.2 Les autres plans à considérer

Au-delà de l'aspect réglementaire, le PCAET est susceptible d'interagir avec les objectifs d'autres plans et programmes. La liste (non exhaustive) des plans concernés est présentée ci-après.

Ceux-ci ont été intégrés tout au long de la démarche de construction des stratégies et actions afin d'obtenir des actions spécifiques adaptées au territoire mais également cohérentes avec les attentes des autres plans réglementaires.

Tableau 3 : Liste des plans à considérer

	Plans, schémas et programmes	Concerné	Non-concerné	Relations réglementaires
Documents nationaux	SNBC	X		X
	PREPA	X		X
	PNACC	X		
	PPE	X		
Documents régionaux ou de bassin	SRADDET		X (SRADDET Nouvelle-Aquitaine en cours d'élaboration)	
	SRCAE	X (SRCAE Poitou-Charentes 2013)		X
	SRCE	X (SRCE Poitou-Charentes 2015)		
	PRSE	X (PRSE Nouvelle-Aquitaine 2017-2021)		
	Schéma Régional Biomasse		X (SRB Nouvelle-Aquitaine en cours d'élaboration)	
	Charte Parc Naturel Régional	X (Charte PNR du Marais Poitevin 2014-2026)		
	SDAGE	X (SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021 SDAGE Adour-Garonne 2016-2021)		
	PPA	X (PPA de Niort 2017)		X
	SAGE	X (SAGE Sèvre Niortaise et Marais Poitevin SAGE Boutonne (1 commune))		
	SCoT	X (SCoT de Niort Agglo en cours en révision)		X
Documents territoriaux	PPRI	X (PPRI Niort sur la Sèvre Niortaise, le Lambon et le ruisseau de Romagné PPRI secteur de la Sèvre Niortaise amont)		
	PDU		X	
	PLUi		X (PLUi-D projet d'élaboration)	X
	PLU	X		X

La cohérence du PCAET avec les principaux plans et schémas est présentée au § 9 du présent document.

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20190725-C54-07-2019-2-CC Date de télétransmission : 25/07/2019 Date de réception préfecture : 25/07/2019
--

3.3 Articulation du PCAET avec les démarches volontaires

Le territoire de Niort Agglo est **engagé dans plusieurs démarches volontaires** qui contribuent aux objectifs du PCAET. Ces démarches sont les suivantes :

- Niort Agglo a été labellisée « **Territoire à Energie Positive pour la croissance verte** » en 2016 permettant un accompagnement financier pour mettre en œuvre des actions en faveur de la transition énergétique.
- Niort Agglo a également élaboré un **Projet de Territoire**, basé sur une volonté de coopération forte avec les territoires voisins et définissant trois axes de développement :
 - Axe 1 : Amplifier les dynamiques économiques de l'agglomération ;
 - Axe 2 : Renforcer l'équilibre territorial ;
 - Axe 3 : Développer des coopérations territoriales ambitieuses à différentes échelles.
- Le **PLUi-D**, dont l'élaboration est prévue pour 2020, intégrera et prendra en compte diverses thématiques et enjeux : objectifs d'aménagement et de développement durable des lois Grenelle, enjeux de *"la réduction de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, et la préservation des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature"* ...
- Le SCoT, en cours de révision, intègre également des enjeux environnementaux et propose des orientations pour le territoire de la Niort Agglo, notamment dans son Document d'Orientations et d'Objectifs. Par exemple, *Penser le territoire dans la transition environnementale, énergétique et climatique, Préserver les paysages et les ressources naturelles du territoire...* (cf.9.1.6).

4 L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE COMME OUTIL D'AIDE A LA DECISION

4.1 Définition et objectifs

L'évaluation environnementale stratégique est une démarche itérative entre l'acteur en charge de l'élaboration du plan et l'évaluateur, en charge de la réalisation de l'EES. Elle vise à s'assurer de la prise en compte de l'ensemble des enjeux environnementaux et sanitaires. L'EES se présente comme un véritable outil d'analyse et d'aide à la décision dans le sens où elle permet aux différents acteurs d'avoir connaissance des différents enjeux et de mieux apprécier les conséquences de leurs décisions sur l'environnement.

Dans le cadre de l'élaboration d'un PCAET, l'EES doit permettre de représenter le meilleur compromis entre les objectifs en matière de qualité de l'air, d'énergie et de climat et les autres enjeux environnementaux identifiés sur le territoire.

Ainsi, la haute valeur écologique et paysagère de ce territoire implique une approche plus qualitative et précautionneuse pour le développement des projets EnR ayant un impact sur les paysages et la biodiversité.

4.2 Cadre juridique

L'article R122-17 du Code de l'environnement énumère la liste des plans et programmes devant faire l'objet d'une EES. Le PCAET, considéré comme étant susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement, fait partie de cette liste et doit donc être soumis à une évaluation environnementale.

Le contenu de cette étude doit se conformer aux attentes de l'article R122-20 du Code de l'environnement, qui en décrit le contenu.

Ainsi, le présent dossier constitue, conformément à l'article R122-17 du Code de l'environnement, l'évaluation environnementale du Plan Climat Air Energie Territorial de Niort Agglo.

4.3 Présentation de la méthodologie suivie

4.3.1 Démarche globale

L'évaluation environnementale du PCAET de Niort Agglo est décomposée en 3 grandes phases :

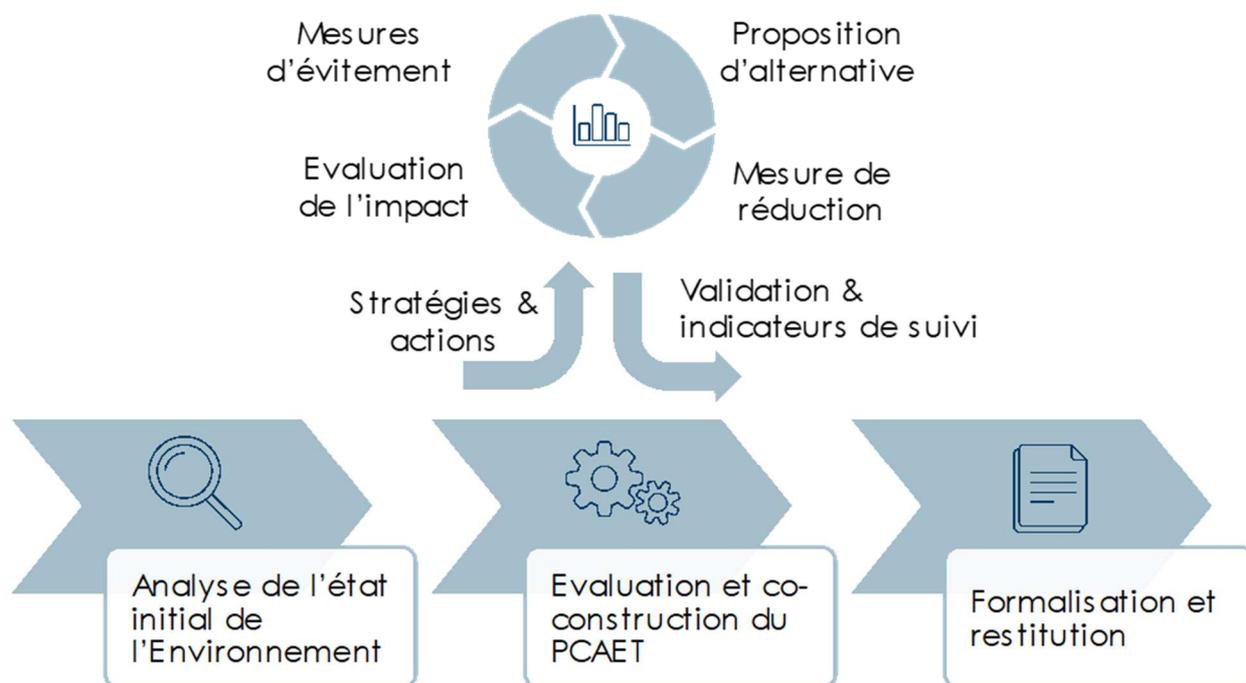


Figure 10 : Démarche globale de l'évaluation environnementale du PCAET

1. **Analyse de l'Etat Initial de l'Environnement** : cette phase a amorcé la démarche et a permis de dresser un état des lieux du territoire sur l'ensemble des thématiques environnementales et sociales (cf §5). Les enjeux et spécificités du territoire y sont identifiés et présentés. Les enjeux environnementaux ont ensuite été hiérarchisés afin de mettre en évidence les enjeux forts du territoire (Tableau 25). Ils ont servi de base pour la prise de décision dans la phase suivante.
2. **L'évaluation et la co-construction du PCAET** : cette étape a été l'occasion d'accompagner, pas à pas, l'élaboration du projet de planification air, énergie et climat et d'intégrer les enjeux environnementaux au cœur des préoccupations, en tant qu'un des fondements de l'aménagement du territoire. La séquence Eviter-Réduire-Compenser (ERC) a été appliquée en limitant le recours à la compensation.
3. **La formalisation et la restitution** : le présent rapport environnemental récapitule les différentes étapes ayant permis d'aboutir au projet du PCAET, et détaille les incidences positives et négatives en découlant, et les mesures pour les éviter voire les réduire.

4.3.2 Etape 1 : Analyse du contexte local - l'état initial de l'environnement

Afin d'identifier les **enjeux environnementaux du territoire**, le Guide du Commissariat Général au Développement Durable (CGDD)¹⁴ préconise d'exploiter les informations que contiennent les évaluations environnementales des autres documents d'urbanisme.¹⁵

Ainsi, une analyse des documents existants pouvant servir à la réalisation de l'Etat initial de l'environnement a été réalisée. Considérant la date récente de celui-ci, le présent état initial s'est appuyé principalement sur les documents ayant été réalisés dans le cadre du SCoT de Niort Agglo.

Ces documents ont servi de base à la réalisation de **l'état des lieux stratégique et problématisé du territoire**. Les informations ont été complétées par d'autres sources (Agences de Bassin, SAGE, BRGM, CAN, INSEE, Géorisques...), présentées dans le présent document, afin de compléter ou approfondir certains éléments selon les principes de proportionnalité et de spécificité de la présente étude.

Tous les aspects de l'environnement sont à prendre en compte dans l'état initial de l'environnement. Ainsi et conformément aux préconisations de la CGDD, ce sont 7 grandes thématiques, balayant les particularités du territoire du milieu physique au milieu humain, qui ont été analysées. **Les forces et faiblesses ainsi que les menaces et opportunités pour chaque thématique** ont été synthétisées sous forme de tableaux. Les **tendances d'évolutions** au regard de ces menaces et des changements apportées par la planification existante (SRCAE, SDAGE...) ont également été présentées et analysées afin de mettre en évidence les enjeux nécessitant une attention particulière.

Cette analyse a permis **d'identifier les principaux enjeux du territoire et de les hiérarchiser** (cf. Tableau 25).

4.3.3 Etape 2 : L'évaluation et la co-construction du PCAET

4.3.3.1 Une co-construction de la démarche en concertation avec les acteurs

La démarche de co-construction du PCAET a été itérative. Les tendances et enjeux identifiés dans l'état initial de l'environnement ainsi que le diagnostic climat-air-énergie du territoire ont alimenté la réflexion entre les différents partenaires (co-construction) afin d'élaborer un programme d'actions à adopter (cf. §2.3.2).

Chaque action proposée a été confrontée aux différents enjeux environnementaux du territoire afin d'identifier les incidences potentielles, positives ou négatives ainsi que les éventuels manques.

L'accompagnement s'est fait à travers de réunions formalisées, et d'une manière générale les éléments à enjeux **ont été régulièrement rappelés** lors des différents Ateliers, COTECH et COPIL **avant les phases de travail ou de décision**. Les différentes interventions sont récapitulées dans les tableaux Tableau 27 à Tableau 30.

¹⁴ Commissariat général du développement durable, 2015, Préconisations relative à l'évaluation environnementale stratégique : notes méthodologiques. ISBN : 978-2-11-138753-9 – Mai 2015

¹⁵ Guide du Commissariat général au développement durable (CGDD) sur les préconisations méthodologiques relatives à l'évaluation environnementale stratégique (2015), p.21

4.3.3.2 *L'intégration des enjeux environnementaux pour faire évoluer les actions*

L'évaluation environnementale s'est aussi traduite par des échanges réguliers avec la Responsable Développement Durable en charge du PCAET et l'équipe de bureaux d'études en charge de l'élaboration du PCAET, par mail et téléphone qui ont mené à des améliorations et des modifications du programme d'actions et des fiches actions au fil de l'eau en particulier entre Avril et Juin 2019.

A la suite de ce travail itératif, le programme d'actions contenant **la meilleure version possible de chaque action, au regard du contexte général et des considérations organisationnelles, techniques, économiques et environnementales**, a été retenu.

Le programme d'actions présenté (cf 2.4) intègre les différentes modifications apportées lors des groupes de concertation et des itérations, menées tout au long de la procédure d'élaboration.

4.3.4 Etape 3 : Formalisation et restitution finale

L'EES requiert de présenter l'identification et l'évaluation des incidences notables du PCAET sur l'environnement. Conformément à l'article R122-20 du Code de l'environnement, les effets sur la santé humaine, la diversité biologique, la faune, la flore, les sols, les eaux, l'air, le bruit, le climat, le patrimoine culturel architectural et archéologique et les paysages ont été considérés ainsi que les enjeux forts identifiés sur le territoire.

Ainsi, sur la base des perspectives d'évolution des thématiques établies dans l'EIE et du contenu des actions, les incidences directes/indirectes, de court et/ou long terme ainsi que les effets croisés ou cumulés avec d'autres plans ont été évalués dans le §7 du présent document.

Ainsi, le présent document présente l'évaluation environnementale des stratégies et actions du PCAET en tenant compte des mesures retenues au fil de l'eau pendant toute la démarche d'élaboration.

De nombreux plans et stratégies locales (et en particulier le SCoT) et nationales s'appliquent également sur le territoire. Une analyse des documents avec lesquels le PCAET est susceptible d'interagir a été réalisée (cf §3 et 9). La cohérence et comptabilité du PCAET avec ces plans a été vérifiée. L'articulation du plan avec la SNBC, le SRCAE et le SCoT a été détaillée conformément aux recommandations de l'ADEME¹⁶.

Ce projet de PCAET et son Evaluation Environnementale Stratégique seront soumis au vote du Conseil communautaire du 8 juillet 2019.

¹⁶ ADEME, 2016, PCAET, COMPRENDRE, CONSTRUIRE ET METTRE EN ŒUVRE, ISBN : 979-10-297-0311-0

4.3.5 Synoptique global de l'intervention de l'évaluation environnementale dans le projet de PCAET

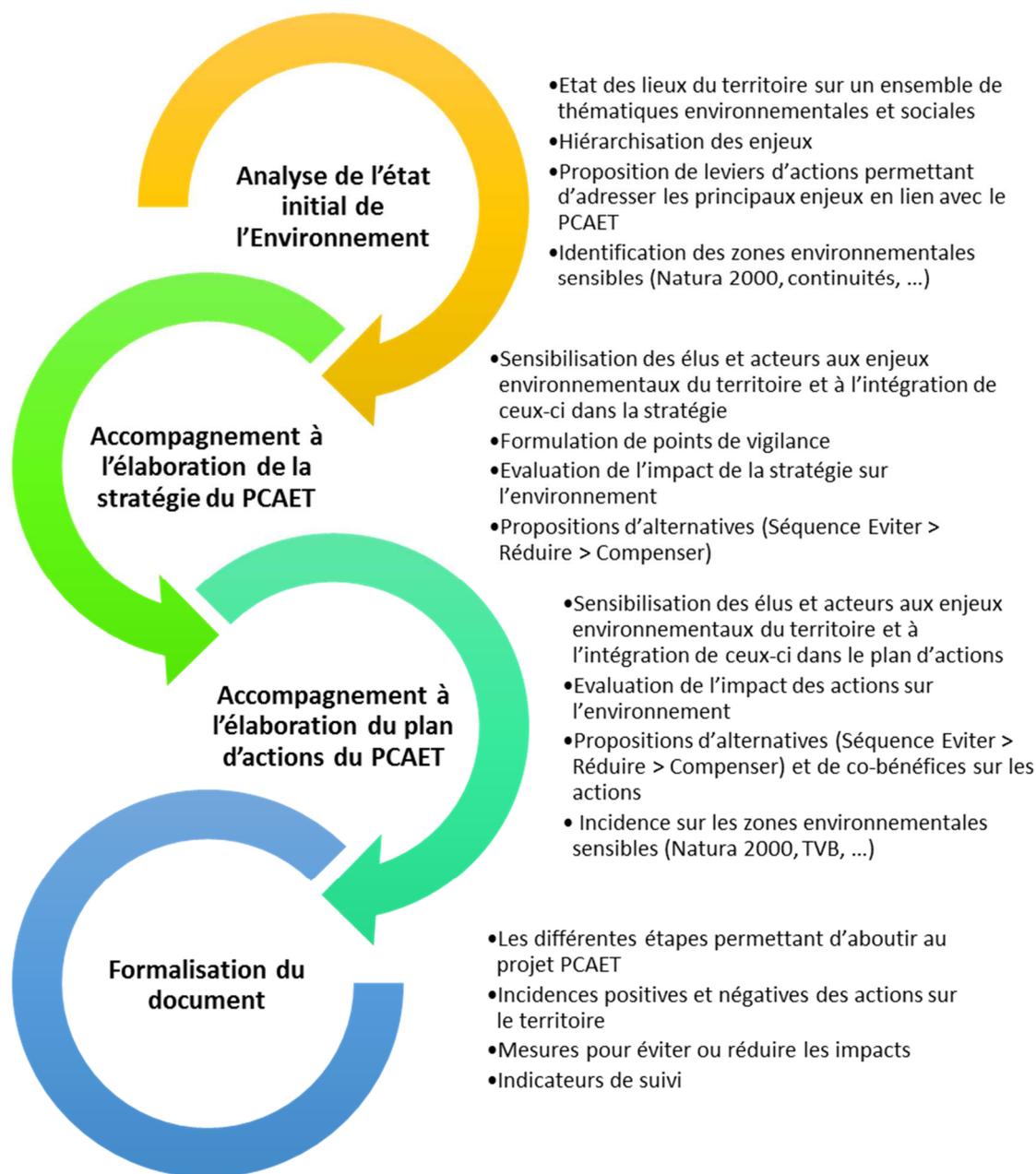


Figure 11: Synoptique des interventions dans la démarche d'EES du PCAET

5 ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

5.1 Méthodologie

Article R122-20 du Code de l'environnement « *Le rapport environnemental comprend : Une analyse de l'état initial de l'environnement et des perspectives de son évolution exposant, notamment, les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par le projet* »

Comme présenté au § 4.3.2, l'état initial de l'environnement s'appuie principalement sur les données de l'état initial de l'environnement et du diagnostic du SCoT de Niort Agglo. Ces documents sont récents et s'étendent sur le territoire de Niort Agglo uniquement. D'autres sources ont été ponctuellement utilisées pour des précisions ou des vérifications. Les tableaux suivants sont une synthèse des données et éléments collectés. Ils sont divisés en 7 grands thèmes et reprennent les sous-thématiques préconisées par le CGDD¹⁷ :

- Milieu physique
 - Sols (Tableau 4)
 - Ressources non renouvelables (Tableau 5)
 - Eaux souterraines (Tableau 6)
 - Eaux superficielles (Tableau 7)
 - Air (Tableau 8)
 - Climat et émissions de GES (Tableau 9)
- Milieu naturel
 - Diversité biologique (Tableau 10)
 - Habitats naturels (milieux remarquables et protégés) (Tableau 11)
 - Continuités écologiques (Tableau 12)
- Milieu humain
 - Santé (Tableau 13)
 - Activités humaines (Tableau 14)
 - Aménagement/Urbanisme/Consommation d'espace (Tableau 15)
 - Patrimoine culturel, architectural et archéologique (Tableau 16)
- Déchets et assainissement
 - Gestion de déchets (Tableau 17)
 - Assainissement (Tableau 18)
- Déplacement et infrastructures de transport (Tableau 19)
- Risques et nuisances
 - Risques naturels (Tableau 20)
 - Risques technologiques (Tableau 21)
 - Bruit (Tableau 22)
 - Autres nuisances (pollution lumineuse et nuisances olfactive) (Tableau 23)
- Paysages (Tableau 24)

¹⁷ Commissariat général du développement durable, 2015, Préconisations relative à l'évaluation environnementale stratégique : notes méthodologiques. ISBN : 978-2-11-138753-9 – Mai 2015

Les thématiques sont analysées sous l'angle « **FFOM** » : **Forces/Faiblesses – Opportunités/Menaces**. Cette analyse vise à donner aux lecteurs et au public une **analyse problématisée et stratégique du territoire**. Cette analyse n'est pas exhaustive et seuls les éléments principaux, si possibles en lien avec les effets attendus du PCAET, sont présentés. Le lecteur se rapportera aux différentes sources présentées dans chaque section pour une lecture plus détaillée des enjeux du territoire.

Pour plus de lisibilité, les forces et faiblesses sont représentées par ces sigles :

Force	Faiblesse
	

L'analyse a aussi permis de dégager des **tendances d'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du PCAET**. Il faut noter que certains plans et schémas actuellement en place (cf. §3) peuvent contribuer à améliorer ou stabiliser certains éléments observés. Ces tendances sont présentées dans les tableaux de synthèse comme suit :

Tendance à la dégradation	Tendance stable	Tendance à l'amélioration
	=	

En dessous de chaque tableau (voir ci-dessous), une liste (non-exhaustive) des **plans ou mesures adressant la thématique** et/ou la menace qui pèse sur elle est présentée. On retrouve ainsi des outils régionaux comme le SRCAE, SRCE, des outils territoriaux comme le SCoT, ou des mesures spécifiques à la collectivité. On retrouve également les sources qui ont été utilisées pour fournir les données.

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances
 <ul style="list-style-type: none"> Présence de 3 grands aquifères : <ul style="list-style-type: none"> Malm ou Jurassique supérieur Dogger ou Jurassique moyen Lias ou Jurassique inférieur Aquifères diversifiés de productivité variable. 	Les changements de pluviométrie en lien avec les changements climatiques pourraient impacter la recharge en eau de ces aquifères et donc les quantités disponibles pour le prélèvement. Ressource sensible aux sécheresses .	

Ces tableaux permettent de synthétiser l'existant et **d'identifier les pressions actuelles et futures** pesant sur chacune des thématiques environnementales. A la suite de cela, le Tableau 25 **synthétise et hiérarchise les enjeux environnementaux du territoire**. Il permet de mettre en avant les thématiques à « enjeux forts » sur lesquelles l'impact des actions proposées devra être particulièrement évalué et sur lesquels les actions d'amélioration du PCAET devraient porter.

5.2 Milieu physique

5.2.1 Sols et sous-sols

Tableau 4 : Etat initial du milieu géologique et des sols sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> Une géologie constituée de roches sédimentaires (calcaires). Le territoire se situe à l'intersection du massif central (sud-est), du bassin aquitain (sud), du massif armoricain (nord) et du bassin parisien (nord-est).</p>	<p>Matériaux disponibles localement pour extraction (utilisation du calcaire comme matériau de base pour de nombreuses constructions).</p> <p>Paysages et régime hydrologique diversifiés en lien avec la géologie.</p>	<p>=</p>
<p> Un relief peu variable, modelé par l'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ouest : dépression formée par le marais Poitevin, quelques îlots se dégagent à des altitudes un peu plus importantes • Nord, Est et Sud : altitude ne dépassant pas les 145m, territoire ponctué de vallées creusant des sillons dans le substrat calcaire 	<p>Relief en forme de cuvette accumulant les eaux pluviales vers le marais Poitevin mais également favorisant la stagnation des polluants atmosphériques (en particulier en période hivernale).</p>	<p>=</p>

Sources des données

- Diagnostic SCoT de Niort Agglo (2017)
- Carte géologique BRGM (Géoportail)

5.2.2 Ressources non-renouvelables

Tableau 5 : Etat initial des ressources non-renouvelables sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>Un sous-sol riche qui a permis l'exploitation de matériaux. Le BRGM recense 2 sites de carrière toujours exploités sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les Rochards, Germond-Rouvre : schiste (1500kt/an) • Vallée Frelet, Coulon : concassés de roche calcaire (20kt/an) <p>La carrière des Nouzières, Granzay-Gript et Fors, a cessé d'être exploitée en 2018 (fin du délai d'autorisation d'exploiter)</p>	<p>Nuisances sonores et vibrations pour les quelques habitations situées à proximité.</p> <p>Le recyclage des matériaux ainsi que l'utilisation de nouveaux matériaux (biosourcés...) se développant, l'extraction peut potentiellement diminuer.</p> <p>Réaménagements prévus en zone agricole ou plan d'eau.</p>	<p>=</p>
<p>Encadrement de l'activité pour préserver les milieux sensibles (espaces à enjeux environnementaux, réserves en eau), gestion des stocks et rationalisation des usages via le schéma départemental des carrières.</p>	<p>Le recyclage des matériaux ainsi que l'utilisation de nouveaux matériaux (biosourcés...) peuvent permettre une substitution par des matériaux moins impactant pour l'environnement et une utilisation rationnelle des ressources en granulats et matériaux.</p>	<p>=</p>
<p>Des réhabilitations paysagères et écologiques à l'issue de la fin d'exploitation à anticiper.</p>	<p>Opportunités de développement de réservoirs de biodiversité, d'intégration dans la Trame Verte et Bleue, de zones de loisirs...</p>	<p>=</p>

Sources des données

- Diagnostic SCoT de Niort Agglo (2017)
- BRGM – Infoterre – Visualiseur (carrières), consulté en mai 2019

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- Schéma départemental des carrières des Deux-Sèvres (février 2005)
- Règlementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (études d'impact, remise en état...)
- SDAGE Loire Bretagne 2016-2021 (adopté en novembre 2015)

5.2.3 Eaux souterraines

Tableau 6 : Etat initial des eaux souterraines sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>Présence de 3 grands aquifères :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Malm ou Jurassique supérieur • Dogger ou Jurassique moyen • Lias ou Jurassique inférieur <p> Aquifères diversifiés de productivité variable.</p>	<p>Les changements de pluviométrie en lien avec les changements climatiques pourraient impacter la recharge en eau de ces aquifères et donc les quantités disponibles pour le prélèvement. Ressource sensible aux sécheresses.</p>	<p>↓</p>
<p>La plupart des nappes souterraines sont en mauvais état quantitatif, lié à des facteurs naturels (déficit des cours d'eau relié aux aquifères) et à la surexploitation de la ressource.</p> <p> Les nappes du territoire sont classées Nappes Intensément Exploitées (NIE).</p> <p>Le bassin de la Sèvre Niortaise est en Zone de Répartition des Eaux (ressource présentant une insuffisance autre qu'exceptionnelle).</p>	<p>Une modification de la période de précipitations pourrait entraîner une augmentation de la période d'étiage et une reprise plus tardive des écoulements, entraînant une réduction du niveau des nappes phréatiques.</p> <p>Les besoins anthropiques, essentiellement eau potable et irrigation, font peser une pression sur la ressource souterraine.</p> <p>Problèmes de disponibilité de la ressource en cas de précipitations hivernales insuffisantes ou période estivale sèche.</p>	<p>↓</p>
<p> La plupart des nappes souterraines affleurantes sont en mauvais état qualitatif, lié à la problématique des nitrites (recours à des traitements de potabilisation pour certains captages) et des produits phytosanitaires (captages de Niort et Aiffres).</p> <p>L'ensemble du territoire est en zone vulnérable aux nitrates.</p>	<p>Nappes vulnérables du fait de l'absence de protection imperméable à l'affleurement ou de contact entre les eaux des différentes nappes (transferts latéraux).</p> <p>Coûts de potabilisation pour les captages dépassant les concentrations réglementaires.</p> <p>Changement des pratiques agricoles (baisse des intrants)</p>	<p>=</p>

- 85% des volumes** d'eau prélevés en 2016 sur le territoire proviennent des eaux souterraines :
- Alimentation en eau potable (AEP) : 67% des volumes d'eau souterraine prélevés
 - Irrigation : 31%
 - Industrie : 2%



Une modification du **régime de précipitations** et la **diminution des ressources en eau souterraine** pourront augmenter la pression sur cette ressource et créer/accroître des conflits d'usage.

Assecs accentués par l'augmentation des prélèvements depuis les années 1980 (irrigation notamment, mais en baisse depuis une dizaine d'années)



Changement des pratiques agricoles afin de réduire la dépendance à l'eau des cultures (irrigation)

Projets de retenues de substitution pour l'irrigation.

Sources des données

- Diagnostic SCoT de Niort Agglo (2017)
- BNPE Eau France, prélèvements 2016

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- SAGE Sèvre Niortaise et Marais Poitevin (approuvé par arrêté préfectoral du 29 avril 2011)
- SDAGE Loire Bretagne 2016-2021 (adopté en novembre 2015)
- SDAGE Adour Garonne 2016-2021 (adopté en décembre 2015)
- Schéma départemental eau potable des Deux-Sèvres (2010, révision lancée en 2018)
- Charte du PNR Marais Poitevin – Axe 2 – Orientation stratégique 4 – Mesures 9 et 10 (aspects quantitatifs et qualitatifs de la ressources en eau)
- Stratégie régionale de l'eau en Nouvelle-Aquitaine
- Programme Re-Sources, de reconquête de la qualité des eaux dans les bassins d'alimentation de captage en eau potable de Poitou-Charentes
- Charte régionale « Terre Saine »

5.2.4 Eaux superficielles

Tableau 7 : Etat initial des eaux superficielles sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>Un réseau hydrographique développé (environ 577km de cours d'eau). Présence du marais Poitevin et ses nombreux canaux, exutoire et lieu de stockage des eaux pluviales.</p> <p>Assecs de plus en plus fréquents et longs, accentués par les prélèvements liés à l'irrigation.</p>	<p>Une modification de la période de précipitations en lien avec le changement climatique pourrait entraîner une augmentation de la période d'étiage et une reprise plus tardive des écoulements des cours d'eau non réalimentés.</p>	<p>↘</p>
<p>Des eaux superficielles de qualité écologique mauvaise à moyenne, faisant ressortir des problématiques de polluants (nitrates, phosphore, pesticides), état biologique moyen et faible taux d'oxygénation.</p> <p>L'ensemble des communes est classé en zone vulnérable aux nitrates.</p>	<p>Des eaux superficielles impactées par les activités du bassin versant : pollution diffuse agricole, rejets domestiques et industriels.</p> <p>La diminution des volumes d'eau en période d'étiage favorise la concentration des polluants dans les cours d'eau. Ce phénomène d'étiage est susceptible d'être accentué par la hausse des températures et la diminution ou le changement du régime de précipitations en lien avec les changements climatiques.</p>	<p>↘</p>
<p>Modification des écoulements hydrauliques initiaux par l'artificialisation de certains cours d'eau : canaux, ouvrages de régulation des niveaux d'eau, recalibrage...</p> <p>Morphologie, fonctionnement et continuités écologiques impactés.</p>	<p>La morphologie est un critère DCE pour l'évaluation des cours d'eau, sa dégradation peut être à l'origine de la non-atteinte du bon état de certains cours d'eau.</p> <p>Aménagements favorisant l'envasement du lit, la dégradation des berges et des écosystèmes rivulaires...</p>	<p>=</p>

L'eau superficielle concerne **15% des volumes d'eau prélevés** en 2016 sur le territoire :

- Irrigation : 76%
- AEP : 19%
- Industrie : 5%



Le bassin de la Sèvre Niortaise est en **Zone de Répartition des Eaux**.

Raréfaction de la ressource superficielle en lien avec le **changement climatique** : diminution des précipitations et hausse des températures pourront entraîner une hausse de l'évapotranspiration, une aggravation des étiages.



Une adaptation des usages permettrait de réduire les prélèvements et donc la pression sur la ressource superficielle, en limitant les conflits d'usage.

Sources des données

- Diagnostic SCoT de Niort Agglo (2017)
- BNPE Eau France, prélèvements 2016

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- Directive européenne « Eaux résiduaires urbaines » du 21 mai 1991 sur les risques directs des stations d'épurations
- Directive européenne « Nitrates » du 12 décembre 1991 sur la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles
- Programme d'actions nitrates régional de Nouvelle-Aquitaine (approuvé par arrêté préfectoral du 12 juillet 2018, modifié par arrêté du 25 février 2019)
- Stratégie régionale de l'eau en Nouvelle-Aquitaine
- SAGE Sèvre Niortaise et Marais Poitevin (approuvé par arrêté préfectoral du 29 avril 2011)
- SDAGE Loire Bretagne 2016-2021 (adopté en novembre 2015)
- SDAGE Adour Garonne 2016-2021 (adopté en décembre 2015)
- Schéma départemental eau potable des Deux-Sèvres (2010, révision lancée en 2018)
- Charte du PNR Marais Poitevin – Axe 2 – Orientation stratégique 4 – Mesures 9 et 10 (aspects quantitatifs et qualitatifs de la ressource en eau)
- Programme Re-Sources, de reconquête de la qualité des eaux dans les bassins d'alimentation de captage en eau potable de Poitou-Charentes
- Charte régionale « Terre Saine »

5.2.5 Air

Tableau 8 : Etat initial de la qualité de l'air sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> Une diminution des concentrations des polluants règlementés dans le PCAET, mais les particules fines dépassent parfois les valeurs réglementaires (en pics journaliers et non en moyennes annuelles).</p> <p>Dépassements des seuils en pics d'ozone (valeur journalière) et concentrations élevées en benzène.</p>	<p>Principaux leviers d'actions sur les secteurs de l'agriculture (NH₃, travaux aux champs), le résidentiel (chauffage au fioul/bois) l'industrie (combustion et divers process) et les transports (susceptibles de conduire à des pics de pollution à l'ozone sur le territoire).</p> <p>Actions requises dans le PPA de l'agglomération de Niort pour améliorer la qualité de l'air.</p>	<p>↗</p>
<p> Le transport routier contribue majoritairement aux émissions de NOx (68%), ainsi qu'au PM10 et PM2.5 (environ 30%).</p>	<p>Prépondérance de la voiture individuelle sur le territoire et contribution des poids lourds et véhicules utilitaires. Le développement des mobilités douces et des commerces et services de proximité (centre bourgs) permettrait de réduire les émissions de ce secteur.</p>	<p>↘</p>
<p> L'industrie émet 21% du SO₂ (38% industrie branche énergie et 30% hors branche énergie) en lien avec la combustion et 18% des COVNM, en lien notamment avec les process.</p>	<p>Combustion de produits pétroliers dont fioul à l'origine de l'émission de SO₂ et particules fines. Emissions de COVNM en lien avec les process utilisant des solvants.</p>	<p>=</p>
<p> L'agriculture contribue à plus de 90% des émissions de NH₃ (élevage et épandage d'engrais), 30% des PM10 et 18% des PM2.5 (en lien avec les cultures) mais également aux émissions de produits phytosanitaires dans l'air</p>	<p>Diminution possible avec un changement de pratiques et de matériel : réduction du labour, meilleure gestion des effluents et des engrais.</p> <p>Vigilance sur le digestat issu de la méthanisation qui peut libérer des quantités importantes de NH₃ (très volatile).</p>	<p>=</p>
<p> Le secteur résidentiel, en particulier les chauffages au fioul et au bois, est responsable de 56% des émissions de COVNM, 62% du SO₂ (avec le tertiaire), 45% des PM2.5 et une grande partie des PM10.</p>	<p>Une substitution des installations fioul par d'autres énergies moins polluantes et un renouvellement des installations de chauffage-bois permettrait une réduction des émissions de polluants atmosphériques et une amélioration de la qualité de l'air intérieur.</p>	<p>=</p>

<p>Un territoire confronté au risque d'allergie lié au pollen. Taxons principalement présents et à risque élevé : graminées (mai/août), bouleau (pic en avril/mai), aulne (février/mars), chêne (avril/mai). Faible présence de l'ambrosie dans les Deux-Sèvres.</p>	<p>Tendance à la progression de l'ambrosie dans l'Ouest de la France. La hausse des températures en lien avec le changement climatique pourrait favoriser la remontée de nouvelles espèces allergènes et allonger les durées de pollinisation</p>
--	--

Sources des données

- Diagnostic territorial Climat-Air-Energie, PCAET de Niort Agglo (2017)
- <https://www.pollens.fr/>, capteur de la ville de Niort
- Bulletin allergo-polinique – Historique – Ambrosies 2017 (RNSA : <https://www.pollens.fr/les-risques/risques-par-pollen/54/2017>)

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de l'agglomération de Niort (adopté le 9 mars 2017)
- Plan Régional Santé Environnement (PRSE) Nouvelle-Aquitaine 2017-2021
- Programme Régional de surveillance de la qualité de l'air en Nouvelle-Aquitaine 2016-2021
- Plan Eco Phyto (produits phytosanitaires)
- Projet Repp'Air (produits phytosanitaires)

5.2.6 Climat et émissions de gaz à effet de serre

Tableau 9 : Etat initial du climat et des émissions de GES sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>Précipitations moyennement abondantes, autour de 794 mm/an en moyenne de 2010 à 2018 (variation selon les années de 599mm à 993.4mm), observées sur la station de mesure Niort Souché, avec une hausse d'octobre à janvier et un déficit</p>	<p>Météo France laisse présager que le cumul annuel des précipitations variera peu aux horizons 2030, 2050 et 2080 mais qu'il y aura des disparités saisonnières.</p>	<p style="text-align: center;">↘</p>

	hydrologique pouvant survenir en période estivale (juillet-septembre). Une modification du régime de précipitations, et notamment une augmentation de la fréquence de fortes pluies, pourrait aggraver les risques d'inondation déjà connus sur le territoire.	↘
 Augmentation des températures sur le territoire : <ul style="list-style-type: none">+1°C entre 1970 et 2010 dans les Deux-Sèvres Et augmentation prévue de la température annuelle moyenne dans les années futures par les calculs de Météo France.	Météo France prévoit une hausse significative des températures dans le nord-ouest (+1 à +1.5°C en 2030 et +1.5 à +4°C par an en 2080) avec une augmentation du nombre de jours de canicules (+ 2 à 5j en 2030 et +5 à 25j en 2080).	↘
 Les principaux secteurs d'émissions de GES sur le territoire sont : <ul style="list-style-type: none">Le transport routier (41%)L'agriculture, principalement non-énergétiques en lien avec l'élevage (fermentation entérique, fertilisation...) (25%)Le résidentiel (18%)	Baisse des émissions possible en améliorant : <ul style="list-style-type: none">Le stockage et traitement des effluents et un changement des pratiques agricoles (couverture des fosses à lisier...)Le développement de modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle	↘
 Un potentiel important de stockage carbone par les forêts, le bois d'œuvre et les haies. 7% du territoire est boisé.	L'étalement urbain et le changement d'occupation des sols entraînent une consommation d'espaces et du déstockage carbone. Accroissement du stockage possible avec la restauration des haies bocagères et un maintien, voire accroissement des boisements.	=

Sources des données

- Diagnostic territorial Climat-Air-Energie, PCAET de Niort Agglo (2017)
- Infoclimat.fr – climatologie globale – données des précipitations pour la station de Niort-Souche, consulté en mai 2019

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- Stratégie Nationale Bas Carbone
- SRCAE Poitou-Charentes (approuvé en juin 2013)
- PRSE Nouvelle-Aquitaine (2017-2021) : prise en compte du changement climatique et des effets sur la santé

5.3 Milieu naturel

5.3.1 Diversité biologique

Tableau 10 : Etat initial de la biodiversité sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>Une diversité écologique et des espèces typiques et communes grâce à la présence de divers milieux naturels (marais, ZNIEFF, tourbières, boisements, bocage...).</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Faune : Loutre, Vison d'Europe, chauves-souris, Triton crêté, Barge à queue noire, Courlis corlieu, Guifette noire, Spatule blanche...</i> • <i>Flore : Hellébore verte, Corydale à bulbe plein, Véronique des montagnes, espèces endémiques des marais centre-littoraux atlantiques...</i> 	<p>Les pressions subies par les milieux naturels (cf. 5.3.2) menacent les espèces vivant dans ces milieux.</p> <p>Intérêt naturel enjeu biodiversité fort sur le territoire.</p> <p>Les changements climatiques accentueront ou créeront de nouvelles menaces : accentuation de l'eutrophisation, développement des plantes envahissantes, dégradation de la qualité de l'eau, perturbation des cycles biologiques des plantes et animaux...</p>	<p>↓</p>
<p>Les ZNIEFF abritent une importe diversité écologique, dont des espèces à statut règlementé et déterminantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Mammifères : Campagnol amphibie, Hermine, Murin de Daubenton, Grand et Petit Rhinolophes...</i> • <i>Invertébrés : Rosalie des Alpes¹⁸, Cuivré des marais¹⁹, Azuré de la Sanguisorbe²⁰, Agrion mignon²¹...</i> • <i>Oiseaux : Bondrée apivore, Pouillot de Bonelli, Busard des roseaux, Râle des genêts, Héron pourpré et cendré...</i> • <i>Poissons : Grande alose, Lamproie de Planer et marine...</i> • <i>Amphibiens : Rainette verte, Grenouille rousse, Pélodyte ponctué...</i> 	<p>Les facteurs qui menacent ces milieux de vie (cf. 5.3.2) menacent également toute la biodiversité remarquable ou commune qui y vit.</p>	<p>↓</p>

¹⁸ Coléoptère

¹⁹ Lépidoptère / papillon

²⁰ Lépidoptère / papillon

²¹ Odonate / libellule ou demoiselle

- Flore : Gaillet boréal, Inule des montagnes, Euphrase jaune, Ophrys araignée...



Les espaces agricoles constituent une matrice écologique et abritent une biodiversité (dite ordinaire).

Une diversité écologique favorisée par la présence de haies.

Certaines pratiques agricoles (monoculture, destruction des haies et rupture de continuité, utilisation de fertilisants et pesticides) et l'artificialisation des sols accroissent les pressions sur les espèces des haies ou des prairies et impactent la biodiversité.

=

La mise en place de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (**MAEC**) permettrait d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale.

Sources des données

- Inventaire National du Patrimoine Naturel – Données et outils – Informations géographiques (couches SIG des espaces protégés), consulté en mai 2019
- Diagnostic SCoT de Niort Agglo (2017)
- J.TERRISSE (LPO), .- 540003526, BOIS DE BEAULIEU. - INPN, SPN-MNHN Paris, 13P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540003526.pdf>
- R.ROSOUX, .- 540008028, LA VENISE VERTE. - INPN, SPN-MNHN Paris, 52P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540008028.pdf>
- DEAT E.,THOMAS A. (ADEV), .- 520520027, MARAIS MOUILLE DU MAZEAU. - INPN,SPN-MNHN Paris, 24P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520520027.pdf>
- YVESBARON, .- 540120051, PELOUSE CALCAIRE DU BOIS DE LA NOUE. - INPN,SPN-MNHN Paris, 10P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540120051.pdf>

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- Schéma Régional de Cohérence Ecologique Poitou-Charentes (adopté le 3 novembre 2015)
- Charte du PNR Marais Poitevin – Axe 2 – Orientation stratégique 5 Préserver et restaurer le fonctionnement écologique du marais – Mesures 11 à 13
- Charte régionale « Terre Saine »
- Programme « Mon village, espace de biodiversité », pour sensibiliser les citoyens à la biodiversité

5.3.2 Milieux remarquables (dont Natura 2000)

Tableau 11 : Etat initial des milieux remarquables sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>Le territoire présente divers milieux remarquables en lien avec ses grandes entités paysagères (boisements, marais, réseau hydrographique)</p> <p>Des zones d'inventaires, sans valeur juridique, marquent la présence d'espèces et milieux remarquables :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ZNIEFF de type I (17): <i>Bois de Beaulieu, Chênaie de Viron, Forêt domaniale de Chizé, La Venise verte, Marais de Galuchet, Marais mouillé du Mazeau, Pelouse calcaire du bois de la Noue, Tourbière des Vieilles Herbes...</i> Nombreuses caves et cavités recensées. • ZNIEFF de type II (6) : <i>Complexe écologique du marais Poitevin, des zones humides littorales voisines, vallées et coteaux calcaires attenants, marais Poitevin, Massif forestier d'Aulnay et de Chef-Boutonne, Plaine de Niort nord-ouest, plaine de Niort nord-ouest (partie Vendée), plaine de Niort sud-est.</i> <p>Des Espaces Naturels Sensibles sont également préservés et gérés par le Conseil Départemental et des sites sont acquis et protégés par le Conservatoire d'Espaces Naturels.</p>	<p>Ces milieux subissent diverses pressions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Habitat humain et zones urbanisées ; Autoroute, voie ferrée, TGV • Rejets de substances polluantes dans les eaux et les sols • Nuisances liées à la surfréquentation et au piétinement • Entretien des rivières, canaux, fossés, plans d'eau • Comblement, assèchement, drainage, poldérisation des zones humides, atterrissement, envasement • Abandon de systèmes cultureux et pastoraux • Mises en culture, travaux du sol • Coupes, abattages, arrachages et déboisements • Pratiques et travaux forestiers • Plantations, semis et travaux connexes • Chasse, Pêche et pêche professionnelle • Sports et loisirs de plein air • Eutrophisation • Jachère, abandon provisoire • Fermeture du milieu • Envahissement d'une espèce ou d'un groupe • ... 	<p style="text-align: right;">↓</p>
<p>Des Zones Natura 2000, zonage de protection règlementaire, abritant des milieux et espèces remarquables et permettant leur protection.</p>	<p>Plusieurs activités ont des incidences négatives sur ces milieux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Modification des pratiques culturelles, y compris la culture pérenne de produits ligneux • Fauche de prairies • Utilisation de biocides, hormones ou produits chimiques 	<p style="text-align: right;">↓</p>

- 3 Zones de Protection Spéciale (directive Oiseaux) : *Marais Poitevin, Plaine de Niort nord-ouest, Plaine de Niort sud-est*
- 2 Zones Spéciales de Conservation (directive Habitats-Faune-Flore) : *Marais Poitevin, Massif forestier de Chizé-Aulnay*
- Remembrement agricole
- Lignes électriques et téléphoniques
- Production d'énergie éolienne
- Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage
- Zones urbanisées, habitations
- Espèces exotiques envahissantes
- Changements des conditions hydrauliques induits par l'homme
- Comblement et assèchement
- Elimination des haies, bosquets ou broussailles
- Sports de plein-air et activités de loisirs et récréatives
- Piétinement, surfréquentation
- Replantation d'arbres dans une plantation forestière
- Elimination des arbres morts ou dépérissant
- Exploitation minière et en carrière...

Présence de **3 Zones d'Intérêt pour la Conservation des Oiseaux** (ZICO), d'intérêt majeur hébergeant des effectifs d'oiseaux jugés d'importance communautaire ou européenne :



- *Marais Poitevin et baie de l'Aiguillon*
- *Plaines de Niort Sud-Est*
- *Plaines de Niort Nord-Ouest*

Ces ZICO cumulent aussi une protection Natura 2000 et un zonage ZNIEFF, les menaces qui pèsent sur elles et susceptibles d'affecter les oiseaux y vivant sont donc identiques (cf. ci-dessus)



Quelques lieux font l'objet d'**arrêtés de protection de biotope** :



- *La Venise Verte*
- *La Tourbière du Bourdet*

Ces arrêtés de protection permettent conserver le biotope par des mesures de préventions (restrictions des actions), des conditions d'accessibilité, des mesures de maintien des conditions de vie et diverses prescriptions.

Différents facteurs peuvent néanmoins perturber le biotope, en lien avec les activités humaines notamment.



45% du territoire sont inclus dans le **Parc Naturel Régional du Marais Poitevin** (2014).



Les mesures de gestion du site (programmes d'actions, charte, restrictions d'usage) permettent de limiter les menaces dans une certaine mesure.

Suivis, entretien et mesures de restauration pour maintenir la biodiversité, les habitats et la trame verte et bleue.



Différents facteurs peuvent toutefois affecter la qualité des milieux et des paysages, en lien avec les activités humaines notamment.



Une partie de la **réserve biologique intégrale de la Sylve d'Argenson** se situe sur le territoire de la CAN.

Outil de protection propre aux forêts publiques, le classement en réserve biologique (intégrale) interdit l'exploitation forestière, permettant une évolution naturelle de la forêt et un développement de la biodiversité.



Sources des données

- Inventaire National du Patrimoine Naturel – Données et outils – Informations géographiques (couches SIG des espaces protégés), consulté en mai 2019
- Diagnostic SCoT de Niort Agglo (2017)
- J.TERRISSE (LPO), .- 540003526, BOIS DE BEAULIEU. - INPN, SPN-MNHN Paris, 13P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540003526.pdf>
- R.ROSOUX, .- 540008028, LA VENISE VERTE. - INPN, SPN-MNHN Paris, 52P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540008028.pdf>
- DEAT E., THOMAS A. (ADEV), .- 520520027, MARAIS MOUILLE DU MAZEAU. - INPN, SPN-MNHN Paris, 24P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520520027.pdf>
- YVESBARON, .- 540120051, PELOUSE CALCAIRE DU BOIS DE LA NOUE. - INPN, SPN-MNHN Paris, 10P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540120051.pdf>
- THOMAS A. (ADEV Sud-Vendée), LEBOSSE JP., .- 520016277, COMPLEXE ECOLOGIQUE DU MARAIS POITEVIN , DES ZONES HUMIDES LITTORALES VOISINES , VALLEES ET COTEAUX CALCAIRES ATTENANTS. - INPN, SPN-MNHN Paris, 267P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520016277.pdf>
- JEAN TERRISSE (LPO), .- 540120114, MARAIS POITEVIN. - INPN, SPN-MNHN Paris, 26P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540120114.pdf>
- J.TERRISSE (LPO), .- 540014446, PLAINE DE NIORT NORD OUEST. - INPN, SPN-MNHN Paris, 11P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014446.pdf>
- Fiche INPN ZPS Natura 2000 FR5410100 Marais Poitevin
- Fiche INPN ZPS Natura 2000 FR5412007 Plaine de Niort Sud-Est
- Fiche INPN ZPS Natura 2000 FR5412013 Plaine de Niort Nord-Ouest
- Fiche INPN ZSC Natura 2000 FR5400446 Marais Poitevin
- Fiche INPN ZSC Natura 2000 FR5400450 Massif forestier de Chizé-Aulnay

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- SRCE Poitou-Charentes (adopté le 3 novembre 2015)
- Charte du PNR Marais Poitevin – Axe 2 – Orientation stratégique 5 Préserver et restaurer le fonctionnement écologique du marais – Mesures 11 à 13

5.3.3 Continuités écologiques

Tableau 12 : Etat initial des continuités écologiques sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>5 sous-trames écologiques identifiées sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Milieux forestiers • Milieux bocagers (prairies, haies, bosquets, mares) • Plaines agricoles ouvertes (prairies, cultures) • Milieux calcicoles (pelouses, prairies, coteaux) • Milieux aquatiques et humides 	<p>Sous-trames menacées par la fragmentation, due aux infrastructures routières et ferrées ainsi qu'à l'urbanisation (Niort et les noyaux urbains de première couronne principalement). La pollution lumineuse liée à ces éléments est également un facteur fragmentant la trame noire.</p>	
<p>Une trame bleue bien développée grâce au réseau hydrographique du territoire et aux surfaces en eau. Plusieurs cours d'eau sont classés dans la liste 1 et/ou 2 définies par l'article L214-17 du Code de l'environnement (visant la non-dégradation ou la restauration de la continuité écologique) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>La Sèvre niortaise de la source jusqu'à la mer</i> • <i>La Sèvre Niortaise de la confluence avec le Lambon jusqu'à la confluence avec la Jeune Autise</i> • <i>L'Egray et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Sèvre Niortaise</i> • <i>Le Lambon et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Sèvre niortaise</i> • <i>La Petite Rigole sur tout son cours</i> • <i>Le Mignon (incluant le canal du Mignon) de la source jusqu'à la confluence avec la Sèvre niortaise</i> • <i>La Courance du pont sur l'A 10 jusqu'à la confluence avec le Vieux Mignon ...</i> 	<p>Des obstacles à l'écoulement (près d'un millier) sont une menace importante sur la continuité écologique aquatique (seuils, moulins, ponts, radiers, passages à gué, buses, vannées...), surtout lorsqu'ils ne sont pas équipés de passes à poissons.</p> <p>Des aménagements sont possibles pour restituer la connexion écologique, notamment pour les espèces migratrices.</p>	

Une **trame verte** constituée par les boisements et le réseau bocager du territoire.



Ce réseau permet d'abriter de la biodiversité (réservoir) et de faire circuler les espèces d'un réservoir à un autre (corridor).

Plusieurs éléments **impactent ces continuités écologiques et fragmentent** les réservoirs de biodiversité : les zones urbanisées, les axes routiers et ferrés, notamment.

La nature en ville permet de créer des espaces de perméabilité entre espaces verts en milieu urbain et milieux naturels.

Les documents d'urbanisme peuvent permettre de protéger certains éléments assurant la connexion entre milieux (protection de haies...).

=

Sources des données

- Diagnostic SCoT de Niort Agglo (2017)
- Arrêté portant sur la liste 1 des cours d'eau, tronçons de cours d'eau ou canaux classés au titre de l'article L214-17 du Code de l'environnement du bassin Loire-Bretagne (Journal Officiel du 22 juillet 2012)
- Arrêté portant sur la liste 2 des cours d'eau, tronçons de cours d'eau ou canaux classés au titre de l'article L214-17 du Code de l'environnement du bassin Loire-Bretagne (Journal Officiel du 22 juillet 2012)

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- SDAGE Loire Bretagne 2016-2021 - Orientations 1C, 1D, 9A visant la restauration de l'hydromorphologie et la continuité écologique des cours d'eau
- SRCE Poitou-Charentes (adopté le 3 novembre 2015)
- Trame Verte et Bleue du SCoT de la CAN
- Charte du PNR Marais Poitevin – Axe 2 – Orientation stratégique 5 Préserver et restaurer le fonctionnement écologique du marais – Mesures 11 à 13

5.4 Milieu humain

5.4.1 Santé

Tableau 13: Etat initial de la santé sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> Une population relativement jeune : en 2015, 45.5% de la population a moins de 40 ans et 19% a plus de 65% mais vieillissante (augmentation de l'indice de vieillissement de 78.2 à 83.9 en 5 ans, 2010-2015).</p>	<p>Evolution de la population plus âgée à suivre et anticiper. L'augmentation des températures et des périodes de canicules en lien avec le changement climatique pourraient affecter cette partie de la population, plus vulnérable. Nécessité d'accompagner le vieillissement de la population (infrastructures, pôles médicaux, aides à l'adaptation des logements...).</p>	<p>=</p>
<p> La santé des individus du territoire est potentiellement impactée par la qualité de l'air extérieur mais aussi par la qualité de l'air intérieur avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une majorité des habitations individuelles chauffées au fioul ou au bois (ce dernier est responsable de 90% des émissions de particules). <p>Toutes les communes en catégorie 1 pour le potentiel radon, sauf Germond-Rouvre en catégorie 3.</p>	<p>Les bâtiments du territoire ont une faible probabilité de présenter des concentrations en radon dépassant les 100Bq/m3. Ventilier et aérer les bâtiments est important mais l'enjeu radon reste minime sur le territoire.</p> <p>Les installations de chauffages au fioul et bois anciennes entraînent des émissions polluantes (particules fines, SO₂, COVNM) néfastes pour la santé. Le développement du bois-énergie doit s'accompagner de sensibilisation.</p>	<p>↓</p>
<p> Potentielle perturbation du sommeil et du cycle biologique pour les habitants étant touchés par la pollution lumineuse (principalement dans l'agglomération de Niort).</p>	<p>Une meilleure gestion de l'éclairage public, de l'intérieur des bureaux, des vitrines de magasin pourrait considérablement réduire cette nuisance. Ces éléments sont à mettre en relation avec les objectifs de réduction des consommations énergétiques.</p>	<p>=</p>

Sources des données

- INSEE, Recensement de la population (données 2015)
- Diagnostic Air, Energie, Climat, PCAET de Niort Agglo (2017)
- Communauté d'Agglomération du Niortais, Diagnostic territorial "Qualité de l'air", ATMO NA URB_EXT_16_098

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de l'agglomération de Niort (adopté le 9 mars 2017)
- Plan Régional Santé Environnement (PRSE) Nouvelle-Aquitaine 2017-2021
- SRCAE Poitou-Charentes (approuvé en juin 2013)
- Programme Régional de surveillance de la qualité de l'air en Nouvelle-Aquitaine 2016-2021

5.4.2 Activités humaines

Tableau 14: Etat initial des activités humaines sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>👍 Une évolution annuelle moyenne de la population positive, croissance de +0.9% par an entre 1990 et 1999, plus modérée depuis 2008 (+0.5%/an de 2008 à 2013).</p> <p>Evolution positive principalement due au solde migratoire.</p>	<p>Un accroissement naturel plus faible se traduit par le vieillessement de la population sur le territoire.</p>	<p>=</p>
<p>👍 Une augmentation du nombre d'emplois de 1999 à 2013 (+ 18.8%) en parallèle d'une augmentation du nombre d'actifs</p> <p>81% des emplois concentrés à Niort (71%) et Chauray (10%).</p>	<p>La concentration des emplois dans l'agglomération de Niort implique des déplacements de nombreux actifs pour aller travailler.</p> <p>Les flux domicile/travail sont très orientés vers Niort, venant de communes situées sur et hors territoire de la CAN.</p> <p>Certaines communes sont susceptibles de se résidentialiser.</p>	<p>=</p>
<p>👍 Une activité économique diversifiée basée sur les commerces, transports et services divers (55% des emplois).</p>	<p>Autres secteurs également représentés et sources d'emplois sur le territoire (administration publique/ enseignement/santé/action sociale, construction et industrie).</p> <p>L'agriculture est le secteur le moins représenté (1.7% des emplois).</p>	<p>=</p>

<p> L'activité agricole est une activité importante et a connu une augmentation du nombre d'agriculteurs de 2010 à 2015 (679 à 710), ils représentent 1.2% de la population active.</p>	<p>Les contraintes règlementaires, la consommation d'espaces agricoles pour l'urbanisation, la menace de non-renouvellement des chefs d'exploitation avec l'augmentation des départs en retraite (13% des exploitants ont plus de 60 ans, 34% ont plus de 48 ans) sont quelques menaces pesant sur le domaine agricole.</p> <p>L'agriculture a un rôle dans le maintien des paysages et l'équilibre de la biodiversité car la SAU représente 66% de la surface du territoire.</p>	↘
<p> L'agriculture est majoritairement tournée vers les grandes cultures (49% des exploitations). Les exploitations ayant une activité d'élevage (28%) sont essentiellement tournées vers les bovins viande et lait, les caprins et les ovins. Quelques exploitations de polyculture-élevage sont également recensées à hauteur de 23%.</p>	<p>Le changement climatique (hausse des températures et diminution des précipitations) entrainera de fortes modifications sur le secteur : diminution des quantités produites, des ressources en eau disponibles pour l'abreuvement du bétail et l'irrigation, augmentation des températures dans les bâtiments d'élevage...</p> <p>Le développement de l'agriculture biologique, des activités de prolongements d'exploitation et des circuits courts (vente directe, magasin de producteurs, marchés...) et les labels, appellations et indications protégées peuvent permettre de redonner de la valeur ajoutée aux productions agricoles et de s'adapter au changement climatique (moins de pesticides, de déplacements...)</p>	=
<p> Le secteur du numérique, bien représenté et porteur sur le territoire, avec 1.9% des emplois et une importante augmentation depuis 2010. Une densité numérique 3 fois supérieure à la moyenne des agglomérations de taille similaire. Nombreux projets/événements organisés pour développer la filière.</p>	<p>Un domaine source d'emploi et participant au rayonnement du territoire, car Niort Agglo a fait du développement du numérique une de ses priorités.</p> <p>Emergence d'offres de formation en lien avec ce secteur. Amélioration de l'attractivité du territoire.</p>	↗
<p> Eco-tourisme et tourisme vert encouragés par le PNR Marais Poitevin : promotion des itinéraires Vélodyssée et VéloFrancette, participation à un guide pour l'opération « Escapade Nature sans voiture ».</p>	<p>Le patrimoine naturel et paysager subit diverses pressions (cf §5.3 et 5.8). Le maintien d'une économie touristique forte sur le territoire passe par la préservation de ce patrimoine.</p>	=

CAN située à l'intersection du GR36 (partie du chemin de St Jacques de Compostelle).

1.4 million de visiteurs par an dans le PNR.



Plusieurs communes, surtout en périphérie ou plus éloignées de Niort, ne bénéficient pas d'un accès à Internet haut (ou très haut) débit.

Communications performantes concentrées sur Niort et Aiffres.

L'accès à des services numériques peut participer à la lutte contre l'isolement, à l'accès à l'emploi et l'attractivité du territoire.

Niort Agglo ambitionne d'assurer la desserte numérique sur l'ensemble du territoire d'ici 2022 en participant financièrement au déploiement de la fibre optique.



Des **énergies renouvelables existantes mais limitées (8.8% de la consommation d'électricité en 2015)**, 95% de la production renouvelable provient de la biomasse, prédominance du bois-énergie).

Potentiel brut de développement de l'éolien, de la méthanisation (ressources méthanisables et présence d'un réseau de gaz), du photovoltaïque sur sols artificialisés (nombreux sites favorables), de la géothermie basse énergie.

Des sources d'ENR multiples permettent une **diversification du mix énergétique** et des retombées économiques pour le territoire.

Difficulté d'acceptabilité et contraintes paysagères et environnementales pour l'éolien, nécessité de renforcer les échanges avec les citoyens.

Peu de potentiel hydroélectrique (relief doux, assecs fréquents).

Risque de concurrence des parcelles agricoles en cas de développement de cultures énergétiques pour la méthanisation.



Sources des données

- Diagnostic territorial Climat-Air-Energie de Niort Agglo (2017)
- Diagnostic SCoT de Niort Agglo (2017)
- Sirsé – Contexte socio-démographique – Population active, consulté en mai 2019 (données INSEE RP exploitation complémentaire 2010 et 2015)

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- SRCAE Poitou-Charentes (approuvé en juin 2013)
- Charte du PNR du Marais Poitevin – Axe 1 – Orientation stratégique 1 – Mesures 1 à 3 & Orientation stratégique 2 Mesures 4 à 6 & Orientation stratégique 3 – Mesures 7 et 8
- Schéma régional éolien de la région Poitou-Charentes (septembre 2012) - inactif

5.4.3 Aménagement/urbanisme et consommation d'espaces

Tableau 15 : Etat initial de l'urbanisme et des consommations d'espaces sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>Un territoire peu artificialisé : 87% d'espaces agricoles et naturels. Mais une consommation d'espaces agricoles (-1.3%) et naturels (-1.8%) et une forte progression des territoires artificialisés urbanisés ou non (+14.9%) entre 2002 et 2014, soit 81ha/an.</p>	<p>La densification de l'urbanisation constitue une solution de limitation de consommation des espaces naturels et agricoles.</p>	<p>↘</p>
<p>Un taux de vacance important, 7.4% en 2015, et en augmentation, 5.1% en 2008.</p> <p>Enjeu pour le territoire de remise sur le marché de logements vacants.</p>	<p>La rénovation des bâtiments existants (densification de l'urbanisation), le maintien des commerces, services et équipements de proximité pour garantir une animation des centres-bourg et des pôles communaux permettrait d'améliorer l'attractivité des communes rurales ou à fort taux de vacance, en accord avec les logiques de limitation de consommation des espaces naturels et agricoles.</p>	<p>=</p>
<p>Phénomène de desserrement, avec une diminution du nombre de personnes par ménage donc une augmentation du nombre de ménages et de logements : 2.11 personnes par ménage en 2013 contre 3.2 en 1968.</p> <p>Tendance observée dans d'autres agglomérations ainsi qu'à l'échelle départementale et nationale.</p>	<p>Desserrement lié aux évolutions démographiques et sociétales, vieillissement de la population et augmentation du nombre de familles monoparentales.</p>	<p>↘</p>
<p>Un patrimoine bâti plutôt ancien avec 50% des résidences principales construites avant 1970 (donc avant la 1^{ère} réglementation thermique de 1974). Une part potentiellement plus importante date d'avant cette réglementation car 25% des résidences principales ont été construites entre 1971 et 1990.</p>	<p>Précarité énergétique pour certains ménages. Logements potentiellement peu efficaces énergétiquement et thermiquement et plus consommateurs d'énergie.</p> <p>Mise en place de mesures permettant d'apporter des aides à la rénovation des logements et d'améliorer l'efficacité énergétique (OPAH, plateforme ACTe...)</p>	<p>↗</p>

 Des températures estivales en augmentation avec le phénomène d'îlot de chaleur urbain qui se développe à Niort mais également dans les bourgs périphériques	Accentuation du phénomène avec le changement climatique. Végétalisation des villes (en cohérence avec les enjeux pollen et réduction de la consommation en eau) et développement des points d'eau	
---	--	---

Sources des données

- Diagnostic SCoT de Niort Agglo (2017)
- INSEE Statistiques locales – Logements (données Recensement de population exploitation complémentaire, 2015), consulté en mai 2019

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- Documents d'urbanisme communaux, permettant un contrôle des terrains urbanisables/constructibles, une protection de certains éléments, des prescriptions sur les constructions...
- Charte du PNR Loire-Anjou-Touraine – Axe I – 4 – 4.2, 4.3, 4.4 – Articles n°25 à 32

5.4.4 Patrimoine culturel, architectural et historique

Tableau 16 : Etat initial du patrimoine sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
 Environ 40 édifices classés ou inscrits au titre des Monuments Historiques (bâtiments religieux, châteaux...), répartis sur 18 communes de la CAN.	Potentiel de tourisme culturel et historique. Le périmètre de protection de 500m limite les travaux et projets urbains situés à l'intérieur. Servitude d'utilité publique s'imposant aux documents d'urbanisme.	=
 Une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) couvre certains secteurs de Niort, pour promouvoir la mise en valeur et préserver le patrimoine bâti et les espaces.	Protection du patrimoine et espaces bâtis inclus dans l'AVAP : définition d'un périmètre de protection et rédaction d'un document d'objectifs de mise en valeur et de prescriptions architecturales paysagères. Servitude d'utilité publique s'imposant aux documents d'urbanisme. 2 AVAP en cours de réalisation à Arçais et Coulon.	=

<p>4 sites inscrits au titre de la loi du 2 mai 1930 :</p> <ul style="list-style-type: none">• Quartiers anciens de Niort• Place de la Brèche à Niort• Cimetière d'Aiffres• Moulin de Rimbault à Beauvoir-sur-Niort <p>3 sites classés au titre de la loi du 2 mai 1930 :</p> <ul style="list-style-type: none">• Le Marais Poitevin (11 communes)• Les parties pittoresques des Rochers de la Chaise à Germond-Rouvre• Le chêne vert à Marigny	<p>Potentiel de tourisme culturel et historique. Protection des sites et restriction des aménagements et modifications : Tout projet d'aménagement ou de modification du site inscrit est soumis à un avis simple de l'ABF (démolitions soumises à avis conforme). Dans un site classé, toute modification de l'état ou l'aspect du site est soumise à autorisation spéciale, délivrée par le ministre chargé des sites ou le préfet du département (après avis de la CDNPS et/ou l'ABF).</p> <p style="text-align: right;">=</p>
<p>Une centaine de zones de présomption de prescription archéologique (ZPPA).</p>	<p>Limitation des travaux d'aménagement (autorisation d'urbanisme nécessaire) et d'implantation de ZAC (prescriptions d'archéologie préventives même pour les ZAC inférieures à 3ha).</p> <p style="text-align: right;">=</p>
<p>La Mmarais Poitevin a été labellisé Grand Site de France pour « <i>sa notoriété, sa forte fréquentation et la mise en œuvre d'un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du site, répondant aux principes du développement durable</i> »</p>	<p>Reconnaissance au niveau national de l'intérêt patrimonial et naturel de ce site et des services écosystémiques que peuvent rendre ces milieux naturels et les espèces qui y vivent.</p>
<p>Homogénéisation de l'architecture et implantation d'espaces industriels, commerciaux ou publicitaires aux entrées de villes aboutissant à la banalisation du bâti dans certains secteurs.</p>	<p>Banalisation liée à l'évolution des modes de vie et de l'urbanisme, tourné vers la périurbanisation et les constructions généralement uniformes.</p> <p style="text-align: right;">=</p>

Sources des données

- Diagnostic SCoT de Niort Agglo (2017)
- Recueil des sites classés et inscrits des Deux-Sèvres, DREAL Poitou-Charentes (Janvier 2012)

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- AVAP de Niort
- Règlementation des sites inscrits et classés
- Périmètres de protection des monuments historiques
- Code du patrimoine
- Charte du PNR du Marais Poitevin – Axe 2 – Orientation stratégique 3 – Mesures 7 et 8 & Orientation stratégique 6 – Mesures 14 et 15
- Règlement local de publicité (RLP) de la ville de Niort (2016)

5.5 Gestion des déchets et assainissement

5.5.1 Déchets

Tableau 17 : Etat initial de la gestion des déchets sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> Le territoire réalise la collecte en porte-à-porte et dispose de 13 déchèteries et plusieurs points d'apport volontaire (papier, emballages et verre) dans chaque commune, permettant aux habitants de trier et déposer leurs déchets.</p> <p>Collecte des textiles usagés (48 points) et des déchets d'activité de soin des insulino-dépendants (45 pharmacies).</p>	<p>Réception d'un nombre limité de déchets et capacité restreinte de certaines déchèteries.</p> <p>Geste de tri favorisé par la présence de points d'apports dans les communes.</p>	<p>=</p>
<p> 1 centre de transfert des déchets ménagers et assimilés à Niort associé à une installation de stockage des déchets inertes (enfouissement) et une plateforme de compostage.</p>	<p>Pas de valorisation énergie sur le territoire hormis les déchets verts.</p> <p>Valorisation matière (papier, verre, cartons, ferrailles, bois, D3E, compost de déchets verts, ...).</p> <p>Plateforme de compostage saturée.</p>	<p>=</p>
<p> Traitement des déchets effectué dans des structures extérieures au territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux du SITA Amailloux et Le Vigeant • Centre de transfert de SITA à Saint-Florent 	<p>Déplacements vers les centres de traitement engendrant des coûts et des nuisances supplémentaires (bruit, pollution, GES).</p> <p>Pas de valorisation sur le territoire.</p>	<p>=</p>
<p> Augmentation de la quantité de déchets (augmentation apports déchets verts et développement de filières de reprises) et légère diminution de la production d'ordures ménagères (202kg/an/hab en 2016 contre 207kg/an/hab en 2010).</p>	<p>Labellisation du département « Territoire Zéro Gaspillage, Zéro Déchet » et engagement de Niort Agglo dans un programme Territoire Econome en Ressources soutenu par l'ADEME (objectif - 10% de déchets et 55% de valorisation d'ici 2020).</p>	<p>↗</p>

Sources des données

- Diagnostic SCoT de Niort Agglo (2017)
- Sirsè – Santé-environnement – Déchets, consulté en mai 2019

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- Programme national de prévention des déchets 2014-2020
- Plans de réduction et de valorisation des déchets 2014-2020
- Plan régional de réduction et d'élimination des déchets dangereux de Poitou-Charentes (Février 2012)
- Plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux des Deux-Sèvres (Septembre 2012)
- Plan départemental de gestion des déchets de chantier du BTP en Deux-Sèvres (Décembre 2010)

5.5.2 Assainissement

Tableau 18: Etat initial de l'assainissement sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> Près de 58% des communes ont un réseau d'assainissement collectif, les autres sont en assainissement non collectif.</p>	<p>Majorité des réseaux de type séparatif eaux usées/eaux pluviales évitant la surcharge des stations d'épuration.</p>	=
<p>En 2017, sur 22 stations d'épuration, 2 installations sont non conformes en performance (Coulon Bourg et Aiffres Bourg).</p> <p> Une STEP à Aiffres (8800 eq hab) inaugurée fin mai 2019</p> <p>Plusieurs STEP sont régulièrement en surcharge hydraulique ou à saturation.</p>	<p>Qualité des eaux rejetées pouvant potentiellement impacter les milieux et la biodiversité pour les stations non-conformes.</p> <p>Risque de saturation et de pollution du milieu de rejet.</p> <p>Adaptation des équipements nécessaire pour être conforme ou augmenter la capacité.</p>	=
<p>50% des installations d'assainissement non collectif sont responsables de rejets sans traitement des eaux usées.</p> <p> La nappe affleurante dans la zone du marais rend difficile l'assainissement des eaux usées.</p>	<p>Maintenir les contrôles d'installations nouvelles ou existantes.</p> <p>Mettre en place des installations permettant un assainissement efficace (tertres, installations agrées étanches) en accord avec les contraintes paysagères notamment dans le marais.</p>	=

Valorisation des boues de STEP :



- Epandage et valorisation en agriculture
- Déshydratation par centrifugation
- Compostage en déchets verts puis épandage
- Chaulage
- Gestion sur des filtres plantés de roseaux

Certaines boues sont transportées pour traitement dans de unités de co-compostage à l'extérieur du territoire ce qui induit des déplacements et des émissions de GES.

=

Vigilance sur les périodes d'épandage.

Sources des données

- Diagnostic SCoT de Niort Agglo (2017)
- Situation des conformités 2017 des stations de traitement des eaux usées (<http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/>), consulté en mai 2019

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- SAGE Sèvre Niortaise et Marais Poitevin (approuvé par arrêté préfectoral du 29 avril 2011)
- Schéma départemental de l'assainissement des Deux-Sèvres (juin 2010)
- Charte Qualité pour l'assainissement non collectif des Deux-Sèvres

5.6 Déplacement et infrastructures de transport

Tableau 19 : Déplacements et infrastructures de transport

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> Un maillage routier bien développé, en étoile autour de Niort (A10 et A83, routes nationales et départementales) permettant des déplacements intra territoriaux et une connexion aux pôles urbains (Poitiers, La Rochelle, Nantes, Bordeaux)</p>	<p>Problématiques de bruit et pollution avec les déplacements en véhicules motorisés, de sécurité (collisions avec la faune, transit poids lourds) et saturation des axes existants. Ouest du territoire moins desservi par des liaisons nationale/régionale (proximité du PNR du Marais Poitevin notamment). Manque de liaisons transversales.</p>	<p>=</p>
<p> Prépondérance de la voiture individuelle lors des déplacements pendulaires. 87% des ménages possèdent 1 voiture minimum. 82% des déplacements domicile-travail se font en voiture.</p>	<p>La sensibilisation, la communication et l'adaptation de l'offre de transport collectif et des modes alternatifs à la voiture pourraient favoriser une augmentation de la fréquentation et un développement des modes de déplacements actifs et multimodaux.</p>	<p>=</p>
<p> Une offre de transport en commun restructurée mais encore peu empruntée (4.6% des déplacements domicile-travail). Réseau de transport de l'agglomération en libre accès (plus grand réseau gratuit de France). Un réseau ferroviaire avec 1 gare (Niort) et 6 haltes ferroviaires (Mauzé-sur-le-Mignon et Prin-Deyrançon sur la ligne Niort – La Rochelle, Plaine d'Argenson, Fors, Marigny et Beauvoir-sur-Niort sur la ligne Niort – Saintes - Bordeaux).</p>	<p>De nouvelles pratiques de mobilité émergent en lien avec des changements de comportement et doivent être accompagnées (développer et encourager le recours aux TC, favoriser l'intermodalité, les bonnes pratiques de partage de la voirie). Mobilité79 a pour objectif de rendre le réseau plus performant et attractif (outil pour favoriser la complémentarité et la multimodalité). Certaines lignes ferroviaires pourront être améliorées (électrification, cadencement) et attirer plus d'usagers.</p>	<p>↗</p>

Des **contraintes / discontinuités limitant le recours aux modes de déplacement doux** :



- Flux importants de voitures et poids lourds aux franchissements d'infrastructures routières et ferroviaires et dans les villes/bourgs
- Manque de liaisons directes
- Manque de sécurité sur certaines liaisons
- Allongement des distances de déplacement (emplois et équipements concentrés dans les grandes villes)

La revitalisation commerciale de centres-villes concourt à réduire les distances de déplacements et encourage le recours à un moyen de transport autre que la voiture (vélo, marche à pied).



L'aménagement et la sécurisation des liaisons douces encourageraient les usagers à y recourir.

Sources des données

- Diagnostic SCoT de Niort Agglo (2017)
- INSEE, Statistiques locales – Mobilité et déplacements, consulté en mai 2019

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique :

- SCoT du Niortais

5.7 Risques et nuisances

5.7.1 Risques naturels

Tableau 20 : Etat initial des risques naturels sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>36 des 40 communes de Niort Agglo sont concernées par le risque inondation, en lien avec des débordements de cours d'eau, ruissellements d'eau pluviales ou remontée d'eau souterraine et avec la topographie plane.</p> <p> <ul style="list-style-type: none"> Niort est couvert par le PPRI de Niort sur la Sèvre Niortaise, le Lambon et le ruisseau de Romagné (2007) 5 communes concernées par le PPRI du secteur de la Sèvre Niortaise amont (2017) </p>	<p>Les PPRI réglementent les usages du sol dans les zones concernées par les risques et maîtrisent l'aménagement et l'urbanisation dans les zones les plus vulnérables.</p> <p>L'artificialisation des sols et le changement d'affectation des sols limitent la capacité d'infiltration des sols et favorisent le ruissellement des eaux pluviales.</p>	<p>↘</p>
<p> Toutes les communes sont concernées par le phénomène de retrait-gonflement des argiles. Risque faible à fort, plus important au sud du territoire.</p> <p>Risque de créer des dommages matériels, rarement aux personnes.</p>	<p>Le risque et les aléas liés sont susceptibles d'augmenter de façon importante en lien avec le changement climatique (périodes de sécheresse = fort retrait ; pluies intenses, orages = fort gonflement).</p> <p>Des mesures peuvent être mises en place pour limiter les dommages (adaptation des fondations...).</p>	<p>↘</p>
<p> Le risque mouvements de terrain concerne l'ensemble des communes du territoire.</p> <p>Risque d'effondrement de cavités dans 12 communes.</p> <p>Risque d'érosion et effondrement des berges dans 4 communes.</p> <p>Risque de créer des dommages matériels et humains.</p>	<p>Des mesures peuvent être mises en place pour réduire les risques d'effondrement et d'éboulement (sondage et renforcement des cavités, adaptation et consolidation des constructions...).</p> <p>Enjeux humains modérés quant au risque sismique.</p>	<p>=</p>

<p>! Aucune commune concernée par le risque de feu de forêt mais plusieurs communes limitrophes au sud-ouest de Niort Agglo y sont soumises.</p>	<p>Le risque est susceptible de toucher une partie du territoire si les communes voisines font face à un incendie et d'augmenter avec les changements climatiques (augmentation des périodes ou de l'intensité des sécheresses)</p>	<p>=</p>
<p>! Le risque sismique concerne l'ensemble des communes du territoire (niveau 3, sismicité modérée).</p>	<p>En zone 3 des prescriptions et règles de constructions parasismiques sont applicables aux bâtiments de catégorie II, III et IV pour réduire leur vulnérabilité (PS-MI, Eurocode 8). Aucune exigence pour les bâtiments I.</p>	<p>=</p>
<p>! Tout le territoire est concerné par le risque météorologique ou phénomène lié à l'atmosphère. Département plusieurs fois touché par des tempêtes, orages, tornades et des fronts de rafales.</p>	<p>Des évènements climatiques extrêmes sont susceptibles de survenir ou s'accroître en lien avec les changements climatiques.</p>	<p>↘</p>
<p>Toutes les communes sont classées en catégorie 1 pour leur potentiel radon, sauf Germond-Rouvre classé en catégorie 3. Plusieurs communes du nord du territoire sont limitrophes de communes en catégorie 3.</p>	<p>Réduire ou limiter ce risque est possible grâce à une isolation correcte des bâtiments par rapport aux sols (vide sanitaire) et à une bonne ventilation et aération.</p>	<p>=</p>
<p>! Elles sont localisées sur les formations géologiques présentant les teneurs en uranium les plus faibles. Germond-Rouvre est situé sur des formations géologiques dont les teneurs en uranium sont estimées plus élevées comparativement aux autres formations (en France, 40% des bâtiments situés sur ces formations dépassent 100Bq/m³).</p>	<p>Risque susceptible d'être aggravé par les travaux de rénovation et de maîtrise de l'énergie si des ventilations ne sont pas mises en place, mais qui reste modéré sur la majorité du territoire.</p>	<p>=</p>

Sources des données

- Diagnostic SCoT de Niort Agglo (2017)
- Sirsé – Santé Environnement – Risques naturels, consulté en mai 2019 (données 2018 issues de la base GASPAR)

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- Dossier Départemental des Risques Majeurs des Deux-Sèvres (mis à jour en 2013)
- Schéma directeur des eaux pluviales de la ville de Niort (document provisoire, juillet 2016)

5.7.2 Risques technologiques/liés à l'activité humaine

Tableau 21 : Etat initial des risques technologiques sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>5 communes de Niort Agglo prioritaires pour le risque lié au transport de matières dangereuses (TMD). 10 communes concernées par des canalisations de gaz. Secteurs à prédisposition plus forte, en lien avec les axes routiers et ferroviaires, le trafic important et la proximité d'habitations :</p> <p> • Villes prioritaires : <i>Niort, Aiffres, Chauray, Frontenay-Rohan-Rohan et Mauzé sur le Mignon</i> • Axes : <i>A83 Nantes-Niort et A10 Poitiers-Bordeaux, RN11 Poitiers-La Rochelle, RN10 Poitiers-Angoulême, D648, D650, D740, ligne ferroviaire Poitiers-La Rochelle...</i></p>	<p>Mesures préventives pour limiter les accidents (formation régulière des conducteurs, obligation d'avoir un conseiller sécurité pour les entreprises de chargement ou TMD, étude de dangers pour le transport par canalisation...).</p> <p>Risque susceptible de s'accroître avec le développement de la méthanisation et l'injection sur le réseau ou la distribution en station GNV.</p>	<p>=</p>
<p> 12 communes soumises au risque de rupture de barrage, lié au barrage de la Touche-Poupard (classe A car > 20m) : 36m de haut et 200m de long pouvant stocker jusqu'à 15 millions de m³ d'eau (AEP, soutien à l'étiage et irrigation).</p>	<p>Un risque plutôt lié à une dégradation de l'ouvrage qu'à une rupture brutale imprévue.</p> <p>Une étude de dangers est obligatoire pour les barrages classe A ou B. Une surveillance constante du barrage est effectuée pendant la mise en eau et la période d'exploitation. L'Etat assure le contrôle des installations, via un plan de contrôle proposé au préfet. Ces mesures permettent de limiter le risque de rupture.</p>	<p>=</p>
<p> 2 installations SEVESO seuil bas : <i>Arizona Chemical à Niort (résines synthétiques) et Quaron (produits chimiques d'hygiène et de désinfection)</i>. Et 2 SEVESO seuil haut : <i>Sigap Ouest à Niort (gaz de pétrole liquéfié) et De Sangosse SA à St Symphorien (produits phytopharmaceutiques, semences, engrais...)</i>.</p>	<p>Impact sur la santé et l'environnement (qualité de l'air, eau, ...). Sécurité et gestion de l'espace à garantir autour de ces installations.</p> <p>Plan de Prévention des Risques Technologiques pour Sigap Ouest (2015) permettant d'établir 5 zones plus ou moins contraignantes pour</p>	<p>=</p>

<p>90 établissements classés ICPE pouvant être source de risques et de nuisances pour les personnes ainsi que pour l'environnement, dont 1 en construction et 23 en cessation d'activité.</p>	<p>l'urbanisation (servitude d'utilité publique annexée au PLUi). PPRT pour De Sangosse SA également (2009). Potentielles nuisances olfactives en lien avec le développement de la méthanisation.</p>
<p> 977 sites BASIAS recensés, ayant pollué ou susceptibles d'avoir pollué les sols sur le territoire. 6 sites BASOL appelant une action des pouvoirs publics.</p>	<p>Niort particulièrement impactée avec 703 sites BASIAS et 5 sites BASOL. Impacts sanitaires et environnementaux des sols pollués notamment sur la ressource en eau. = Matériaux issus de la dépollution à gérer. Potentiel de reconversion pour le développement d'ENR ou d'autres projets en liens avec le PCAET si les surfaces sont suffisantes.</p>

Sources des données

- Diagnostic SCoT de Niort Agglo (2017)
- Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, Base des installations classées, consultée en mai 2019

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- Dossier Départemental des Risques Majeurs des Deux-Sèvres (mis à jour en 2013)
- Règlementation des SEVESO et des ICPE
- Risque TMD
 - Règlement international RID (transport ferroviaire)
 - Accord européen ADR (transport routier)
 - Arrêté du 11 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 29 mai 2009 relatif aux TMD par voies terrestres, mettant en œuvre les règlements/accords internationaux et européens
 - Code des transports, code de la défense

5.7.3 Bruit

Tableau 22 : Etat initial du bruit sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>Les nuisances sonores ressenties sur le territoire sont principalement liées au trafic routier, ferroviaire, aérien. Plusieurs voies sont concernées par un classement sonore. Sont classées comme infrastructures générant des nuisances sonores les axes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Catégorie 1 : A10 • Catégorie 2 : A83... • Catégorie 3 : N248, D948, D648... • Catégorie 4 : D740, D9 Bld de l'Atlantique... • Catégorie 5 : rue Jules Siegfried, esplanade de la République... 	<p>Une meilleure isolation acoustique des bâtiments ainsi que le développement des modes de déplacement alternatifs et doux sur le territoire participeraient à une réduction importante des nuisances sonores (en parallèle des réductions de pollutions atmosphériques et de GES)</p> <p>Le classement de ces axes permet de fixer des règles de construction pour les futurs bâtiments en termes de performance acoustique.</p>	<p>=</p>
<p>2 Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Niort-Souché • Plan d'exposition au bruit Deux-Sèvres (routes) 	<p>Abords immédiats de l'aérodrome peu urbanisés donc nuisances sonores modérées.</p> <p>Autoroutes plus bruyantes mais moins impactantes que certaines départementales traversant l'agglomération et la ville de Niort car elles traversent des zones moins denses et peu habitées.</p>	<p>=</p>

Sources des données

- Diagnostic SCoT de Niort Agglo (2017)
- Carte du classement sonore des voies routières des Deux-Sèvres (DDT79), consultée en mai 2019

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- Loi relative au bruit des infrastructures de transport terrestre du 31 décembre 1992
- Directive n°2002-CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement (transposée par l'arrêté du 4 avril 2006 relatif à l'établissement de cartes de bruit et PPBE)
- Plan d'Exposition au Bruit de l'aérodrome de Niort-Souché (approuvé le 11 avril 2005)
- Plan d'Exposition au Bruit Deux-Sèvres (approuvé le 12 juillet 2016)

- Cartes stratégiques relatives au bruit des routes dans le département des Deux-Sèvres : 1^{ère} échéance 2008-2012 (arrêté du 23 décembre 2009), 2^{ème} échéance 2012-2017 (arrêtés du 3 juillet 2013 – autoroutes et RN - et 14 janvier 2013 – RD et voies communales -) et 3^{ème} échéance 2017-2022 (arrêté du 31 juillet 2018)²²

5.7.4 Autres nuisances (pollution lumineuse, odeurs, ...)

Tableau 23 : Etat initial des nuisances (hors bruit) sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p> Une pollution lumineuse importante au sein de Niort et sa périphérie, qui s'étend jusqu'à la rencontre des autoroutes A10 et A83 ; plus diffuse et moins importante sur les autres communes de Niort Agglo (centres-villes et centres-bourgs plus impactés).</p>	<p>Une meilleure gestion de l'éclairage public pourrait permettre de réduire cette nuisance et ses conséquences (biodiversité -espèces lucifuges et nocturnes-, consommations d'énergie). Le territoire est néanmoins plutôt préservé dans les petites communes plus éloignées de Niort.</p>	<p style="text-align: center;">=</p>
<p> Les exploitations agricoles d'élevage font peser un risque de nuisances olfactives en particulier en période d'épandage.</p>	<p>L'étalement des communes au profit de l'habitat a tendance à rapprocher les zones résidentielles des zones agricoles, augmentant le risque de nuisances olfactives. Le développement de la méthanisation est susceptible de participer à ces nuisances olfactives.</p>	<p style="text-align: center;">=</p>

Sources des données

- Carte de pollution lumineuse européenne – AVEX 2018

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- Arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses
- Arrêté du 25 janvier 2013 relatif à l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels afin d'éviter les nuisances lumineuses et les consommations d'énergie

²² 1^{ère} échéance : routes avec un trafic > 6 millions de voitures / an. 2^{ème} échéance : routes avec un trafic > 3 millions de véhicules / an

5.8 Paysages

Tableau 24: Etat initial du paysage sur le territoire

Forces et Faiblesses	Opportunités et Menaces	Tendances générales
<p>Le territoire de Niort Agglo est marqué par 6 unités paysagères :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Marais mouillé poitevin : vaste zone humide et marais littoral constituant une importante réserve d'eau. Eau au cœur de cette unité avec un réseau dense de canaux et de boisements. • Les reliquats boisés de la Sylve d'Argenson : boisements de toute taille, issus d'un grand ensemble forestier maintenant morcelé, alternés de clairières et espaces ouverts • La traversée guirandaise bocagère : paysage arboré caractérisé par la haie suivant la dépression de la vallée de la Guirande. • Les 5 vallées : vallées creusant le relief et dégagant le panorama dans les plaines. Bandes bocagères plutôt bien préservées. Alternance de cultures, prairies, friches et bois, voire des peupleraies. • Les plaines ouvertes calcaires de Niort : vastes clairières agricoles ouvertes et planes, cultivées principalement en céréales. Peu de relief. • Le cœur urbain : noyau urbain de Niort et sa périphérie, entouré d'une ceinture verte (bocage, Sèvre) 	<p>Des paysages menacés par l'extension urbaine, le mitage et l'évolution des pratiques agricoles (agrandissement des parcelles, homogénéisation des cultures, banalisation du paysage, destruction des haies, des alignements d'arbres...).</p> <p>Paysages plutôt ouverts et plats, de nombreux éléments peu qualitatifs liés aux activités humaines sont visibles (lignes électriques, zones urbanisées, éoliennes, essences d'arbres différentes du réseau « traditionnel ») et peuvent avoir un impact négatif sur la qualité paysagère.</p>	<p>↘</p>
<p>⚠ Unité du cœur urbain très construite et artificialisée pouvant être un obstacle aux continuités paysagères et écologiques.</p>	<p>Les espaces verts et humides (jardins, parcs, cours d'eau...) permettent de favoriser l'intégration des villes dans le paysage bocager, restaurer les continuités écologiques et la diversité biologique et améliorer le cadre de vie des habitants.</p>	<p>=</p>

Sources des données

- Diagnostic SCoT de Niort Agglo (2017)

Mesures, plans, schémas adressant cette thématique

- Charte du PNR du Marais Poitevin – Axe 2 – Orientation stratégique 6 – Mesure 14 Promouvoir un aménagement du territoire respectueux des paysages identitaires du Marais

5.9 Synthèse et hiérarchisation des enjeux environnementaux

Le Tableau 25 présente, sur la base des éléments disponibles présentés dans les sections précédentes, la synthèse des enjeux environnementaux identifiés sur le territoire. Ces éléments sont hiérarchisés comme suit :

Tableau 25 : Synthèse et hiérarchisation des enjeux environnementaux identifiés sur le territoire

Thématique environnementale étudiée	Enjeux sur le territoire		
	Fort	Moyen	Faible
Milieu physique			
Les sols			
Ressources non renouvelables			
Eaux souterraines			
Eaux superficielles			
Qualité de l'air			
Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)			
Milieu naturel			
Habitats naturels (milieux remarquables et protégés incl. Natura 2000)			
Diversité biologique			
Continuités écologiques			
Milieu humain			
Santé			
Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)			
Aménagement / urbanisme / consommation d'espace			
Patrimoine culturel et architectural			
Gestion des déchets			
Déchets			
Assainissement			
Déplacement, infrastructures et transports			
Déplacement			
Infrastructures			
Risques et Nuisances			
Risques naturels			
Risques technologiques			
Bruit			
Pollution lumineuse			
Paysages			
Paysages			

5.10 Principaux enjeux et leviers d'actions possibles du PCAET

Le tableau suivant présente les principaux enjeux identifiés sur le territoire mais également les leviers d'actions possibles dans le cadre du PCAET. Ces éléments ont été communiqués tout au long de la démarche de co-construction du PCAET.

Tableau 26: Enjeux et leviers d'actions possibles

	Principaux enjeux et menaces identifiés sur le territoire	Leviers d'actions possibles dans le cadre du PCAET
 <p>Ressource en eau</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources en eau souterraine limitée (Zone de répartition des eaux, Nappes intensément exploitées). Forte pression de l'AEP et de l'irrigation. • Pollution aux nitrates, aux phosphores, aux produits phytosanitaires • Morphologie des cours d'eau dégradée (artificialisation, impacts sur la continuité écologique) • Assecs plus fréquents et plus longs • Changement climatique : impacts sur la qualité et les quantités & conflits d'usages à anticiper 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Limiter les intrants agricoles et les rejets domestiques ✓ Améliorer la gestion de l'eau, maintenir ou améliorer le rendement du réseau, diminuer les prélèvements et anticiper les éventuels arbitrages entre les usages (agriculture, AEP) en lien avec les programmes déjà existants (SAGE, programme Re-Sources...)
 <p>Qualité de l'air</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Concentrations : pics de pollution à l'ozone, particules fines pics de pollution aux particules fines au-dessus des valeurs règlementaires (en valeur journalière mais pas en moyenne annuelle) et benzène élevé • Des émissions polluantes en provenance du transport routier (NOx), du secteur résidentiel (SO₂ et COVNM, en lien avec le chauffage au bois et fioul), du secteur industriel (SO₂) et de l'agriculture (NH₃) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Développement des modes de transport doux notamment en période estivale ✓ Remplacement des modes de chauffage au fioul (résidentiel et industriel) et au bois ✓ Réduction des émissions d'ammoniac de l'agriculture



**Climat et
émissions de
GES**

- Des émissions de GES en provenance du transport routier, de l'agriculture et du résidentiel
- Potentiel de stockage de carbone dans les haies, prairies, zones humides et boisements du territoire et accroissement potentiel avec le développement/restauration des haies bocagères et l'utilisation des matériaux bio-sourcés dans les constructions et rénovations
- Augmentation des températures et disparités saisonnières de précipitations
- Adaptation du territoire face aux changements climatiques à anticiper pour limiter la vulnérabilité (santé, activités économiques, biodiversité...)

- ✓ Développement des modes de transport doux notamment en période estivale
- ✓ Remplacement des modes de chauffage au fioul (résidentiel et industriel) et bois
- ✓ Réduction des émissions d'ammoniac de l'agriculture (couverture de fosse, changement des pratiques d'épandage ...)
- ✓ Valoriser le rôle des zones humides, des haies et des prairies dans la séquestration carbone



**Milieux
naturels et
biodiversité**

- Nombreuses zones d'inventaires (ZNIEFF et ZICO) avec une biodiversité remarquable en lien, présence d'ENS.
- Plusieurs protections règlementaires : Natura 2000, PNR Marais Poitevin, arrêtés de protection de biotope
- Nombreuses menaces : consommation d'espaces naturels et agricoles, pollutions des eaux, eutrophisation, suppression des haies et déboisement, pesticides, envasement, assèchement, barrage et retenues, activités humaines, espèces invasives...

- ✓ Limiter et encadrer l'urbanisation, l'artificialisation, la fréquentation de sites et la consommation d'espace
- ✓ Modification des pratiques agricoles pour limiter les engrais et produits phytosanitaires et maintenir/implanter des haies
- ✓ Maintenir les travaux sur la lutte contre les espèces envahissantes
- ✓ Restaurer ou maintenir les habitats naturels (et donc espèces y vivant)
- ✓ Développer les EnR en cohérence avec ces enjeux



**Continuités
écologiques**

- Une trame bleue développée avec de nombreux cours d'eau, menacés par des obstacles à l'écoulement (barrage et seuils) et les assècs, susceptible de s'aggraver avec les changements climatiques
- Une trame verte dense constituée d'un réseau bocager et d'une sous-trame forestière. Menace des éléments fragmentant (infrastructures de transport, zones urbanisées).

- ✓ Valoriser le rôle des zones humides comme tampon pour réguler les débits des cours d'eau
- ✓ Réduire la pression des prélèvements d'eau
- ✓ Améliorer la gestion forestière et des haies pour favoriser le développement de la biodiversité conjointement avec les besoins en bois d'œuvre et en bois énergie
- ✓ Développer les EnR en cohérence avec ces continuités



Santé

- Une population plutôt jeune mais vieillissante
 - La santé des individus du territoire est potentiellement affectée par la qualité de l'air
 - Extérieur : pics ponctuels de pollution à l'ozone et aux particules fines
 - Intérieur : pollution en lien avec le chauffage et potentiel radon élevé sur la commune de Germond-Rouvre (cancérogène à partir d'un certain niveau de concentration et avec une exposition longue)
 - Effet des changements climatiques à anticiper sur la santé : augmentation des périodes de canicules (certaines personnes particulièrement vulnérables), allongement des périodes de pollinisation et remontée d'espèces allergènes
- ✓ Développer les EnR et la maîtrise de l'énergie pour limiter la précarité énergétique et la dépendance aux modes de combustion (et en particulier biomasse et fioul).
 - ✓ Sensibiliser la population et les artisans à la qualité de l'air intérieur en lien avec les travaux de maîtrise de l'énergie (ventilation, radon) et extérieur (combustion de bois, pollen)
 - ✓ Développer les mobilité douces



Activités humaines

- Une évolution démographique positive, principalement liée au solde migratoire
 - Une économie variée, plusieurs secteurs représentés (commerce, industrie, administration, numérique, agriculture)
 - Le tourisme est lié au Marais Poitevin : développement du tourisme vert (marais, pistes cyclables et itinéraires Véloodyssée, VéloFrancette). ...
 - Le changement climatique est susceptible d'affecter l'économie. Certaines activités dégradent la qualité des milieux et de l'eau et sont en retour susceptibles d'être affectées par les hausses de température, diminution de ressources en eau...
- ✓ Améliorer le transport collectif et les modes doux
 - ✓ Maintenir la valorisation des espaces naturels du territoire et des activités traditionnelles locales.
 - ✓ Favoriser le changement de pratiques agricoles pour limiter les pressions sur les autres enjeux
 - ✓ Développer les énergies renouvelables, principalement sans mode de combustion.



Aménagement

- Pression sur le foncier : artificialisation (81ha/an d'espaces naturels et agricoles consommées en 12 ans = +14.9% de zones artificialisées).
 - Une proportion importante de résidences principales et un taux de vacance important et en augmentation.
 - Phénomène de desserrement : augmentation du nombre de ménages et de logements (parallèle à la diminution du nombre de personnes par ménage)
- ✓ Limiter et encadrer l'urbanisation et la consommation d'espace
 - ✓ Actions de maîtrise de l'énergie et de développement des EnR (non thermiques)
 - ✓ Enjeu de remise sur le marché de logements vacants

 <p>Assainissement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 50% des logements construits avant 1970 (consommations énergétiques et émissions de GES importantes) • Les équipements sont adaptés, une minorité de STEP n'est pas conforme en 2017, risque d'altération de la qualité des milieux de rejets. • Majorité du réseau collectif et séparatif • Une quantité importante d'installations d'ANC (50%) à l'origine de rejets d'eaux usées non traitées 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Limiter l'imperméabilisation des sols ✓ Mettre en place des ouvrages d'infiltration des eaux pluviales dans les zones urbanisées (Si non existants) ✓ Améliorer la valorisation des boues sur le territoire ✓ Valoriser le rôle des zones humides dans l'absorption des phénomènes pluvieux extrêmes
 <p>Déplacement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prépondérance de la voiture individuelle dans les déplacements pendulaires (82% des trajets domicile-travail) • Le réseau de transports en commun est peu emprunté mais réseau de transports gratuits et présence d'une ligne ferroviaire (1 gare, 6 haltes) • Des contraintes de sécurité et d'infrastructures limitant les modes de déplacements doux 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Améliorer l'offre de transport collectif et les infrastructures pour les modes doux ✓ Sécurisation des liaisons cyclables/piétonnes ✓ Assurer des interconnexions entre les différents modes de transport
 <p>Risques naturels</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Majorité des communes concernées par le risque d'inondation • Le risque radon est faible dans toutes les communes sauf Germond-Rouvre • Ensemble des communes concernées par les risques retrait-gonflement des argiles, mouvements de terrain rapides et météorologiques. • Quelques communes soumises au risque d'effondrement de cavités et érosion, effondrement de berges • Plusieurs des risques naturels qui pèsent sur le territoire (tempête, inondation) vont s'accroître avec les changements climatiques 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Prise en compte des risques naturels en lien avec le changement climatique dans les documents d'urbanisme ✓ Restaurer le rôle des zones humides et des zones inondables ✓ Limiter l'imperméabilisation des sols et favoriser l'infiltration



Paysages

- Un paysage très diversifié sur le territoire marqué par la dépression formée par le marais poitevin et la présence de nombreuses vallées et plaines
 - Ces paysages sont menacés par l'urbanisation, la suppression des haies, la fragmentation (développement d'infrastructures de transports, urbanisation)...
 - Le développement des EnR sur le territoire est également susceptible de dégrader la qualité du paysage
- ✓ Maintenir les activités agricoles de petites tailles en favorisant les pratiques agricoles respectueuses des enjeux environnementaux (pesticides, nitrates, bocage, ...)
 - ✓ Créer un/des périmètre(s) de protection des espaces agricoles et naturels (PEAN) pour limiter les menaces

6 EXPLICATION ET JUSTIFICATION DES CHOIX RETENUS AU REGARD DES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION RAISONNABLES

6.1 Démarche et étapes de l'évolution du programme d'actions

La démarche a permis de faire évoluer le PCAET afin d'y intégrer les enjeux environnementaux autant que possible en considérant également les implications techniques, organisationnelles et financières.

Tableau 27 : Réunions et étapes d'accompagnement à l'élaboration du PCAET

Date – Nom de la réunion et étape	Objet	Intervention en lien avec l'EES
12/05/17 Réunion de Cadrage	Réunion de Cadrage de la démarche de PCAET	Présentation de la démarche globale de l'EES
13/09/17 Présentation du diagnostic du PCAET de la CAN	Présentation du diagnostic du PCAET de la CAN	Aucune à ce niveau en l'absence de temps disponible
27/11/2017 COFIL + atelier	Présentation des scénarios énergétique et travail avec l'outil Destination TEPOS sur les trajectoires énergétiques	Présentation de la démarche d'EES, des objectifs et de la méthode Présentation des principaux enjeux en lien avec la scénarisation énergétique et points de vigilance
01/02/2018 COFIL	Comité de pilotage et atelier de travail pour l'élaboration des axes stratégiques et initier les actions Travail sur 4 axes	Rappel de la démarche itérative de l'EES. Présentation des enjeux hiérarchisés du territoire Présentation de la séquence ERC avec l'exemple de bois-énergie
18/09/18 Atelier MdE #1	Définition du programme d'actions sur la maîtrise de l'Energie (MdE)	Rappel de quelques points de vigilance en lien avec les EnR
19/09/18 Atelier EnR #1	Définition du programme d'actions sur les Energies Renouvelables (EnR)	Rappel de quelques points de vigilance en lien avec les EnR
20/09/18 Atelier Air et Climat #1	Définition du programme d'actions sur l'air et l'adaptation au changement climatique	Rappel de quelques points de vigilance en lien avec les EnR
02/10/18 Atelier MdE #2	Approfondissement des actions proposées lors de l'atelier #1 sur la maîtrise de l'Energie (MdE)	Rappel de quelques points de vigilance en lien avec l'ESS et la démarche ERC à privilégier pour la construction des actions
04/10/18 Atelier EnR #2	Approfondissement des actions proposées lors de l'atelier #1 sur les Energies Renouvelables (EnR)	Rappel de quelques points de vigilance en lien avec l'ESS et la démarche ERC à privilégier pour la construction des actions
03/10/18 Atelier Air et Climat #2	Approfondissement des actions proposées lors de l'atelier #1 sur l'air et l'adaptation au changement climatique	Rappel de quelques points de vigilance en lien avec l'ESS et la démarche ERC à privilégier pour la construction des actions
Juin 2019	Ajout de plusieurs fiches actions complémentaires et reformulation des axes	Analyse des impacts et commentaires pour faire évoluer ces dernières fiches actions
Entre Novembre et Juin 2019	Accompagnement au fil de l'eau et travail avec AUXILIA et AKAJOULE sur le chiffrage et l'impact des actions	Points de vigilance pour chacune des actions proposées, évolution du plan d'action au fil de l'eau

6.2 Points de vigilance identifiés en phase stratégique

Lors de la phase stratégique, les éléments suivants ont été communiqués lors des ateliers et séminaires. Ces éléments, formulés sous la forme de « points de vigilance », visaient à mettre en lumière les éventuels points d'attention à considérer pour la réalisation de la stratégie et en particulier pour le choix du mix énergétique choisi. Ces éléments ont été communiqués dans les supports de présentation, à l'oral mais également écrits sur les documents de travail qui ont servi à l'élaboration des stratégies.

Tableau 28 : Points de vigilance mentionnés lors de la phase stratégique

27/11/2017 – Atelier de travail sur les scénarios énergétiques (EnR et MdE)
<i>Points de vigilance transversaux</i>
<ul style="list-style-type: none">• Les scénarii énergétiques doivent être cohérents avec l'environnement local pour élaborer in-fine le plan le moins dommageable pour l'environnement• Cet aspect est en particulier critique pour la qualité de l'air sur le territoire, celui-ci étant concerné par un Plan de Protection de l'Atmosphère simplifié (PPA)• Ce Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de l'agglomération de Niort adopté le 9 Mars 2017 requiert en particulier les actions suivantes :<ul style="list-style-type: none">○ Zone à Circulation Restreinte (ZCR) 2017-2020○ Développement des plans de déplacement des entreprises et des administrations○ Développement de la pratique du covoiturage○ Développement des transports actifs et des mobilités douces○ Développement de l'usage des transports en commun○ Réduire les émissions des installations de combustion soumises à déclaration (> 2 MW) et les petites chaudières (400 kW à 2 MW) en centre-ville○ Diminution des émissions de NO₂ des installations industrielles (ICPE) soumises à autorisation dans l'agglomération <hr/> <ul style="list-style-type: none">• En lien avec cet atelier, les scénarii énergétiques retenus doivent donc permettre de :• Eviter, réduire ou substituer le transport routier (transport des personnes et des marchandises) en particulier en zone urbaine;• Réduire la consommation énergétique de l'ensemble des secteurs;• Privilégier la production d'énergies renouvelables sans combustion;• Améliorer les émissions des sources de combustion liées au chauffage :<ul style="list-style-type: none">○ Domestique pour le secteur résidentiel;○ Des bureaux pour le secteur tertiaire;○ Industriel pour les petites, moyennes et grandes installations de combustion, en particulier au centre ville;• <i>Les autres aspects (hors énergie) mis en évidence lors du diagnostic doivent également être considérés lors de l'élaboration du plan d'actions afin de contribuer à une amélioration significative de l'environnement et de la qualité de l'air sur le territoire (ex: émissions du secteur agricole non liées à l'énergie).</i>

6.3 Evolution du programme d'actions

Le programme d'actions a été co-construit principalement à l'aide de 2 séries de 3 ateliers durant lesquels les partenaires ont pu contribuer aux actions mais également les hiérarchiser. Au cours de ces ateliers, les messages suivants ont été relayés par les animateurs des ateliers.

Tableau 29 : Points de vigilance mentionnés lors de la construction du programme d'action

18, 19 et 20/09/18 – Atelier de travail sur le programme d'action
<i>Rappel des principaux enjeux du territoire</i>
<ul style="list-style-type: none">• Production d'EnR :<ul style="list-style-type: none">○ Articulation avec le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA)○ Favoriser les implantations locales = création d'emplois, d'activités, voire de richesses, recettes fiscales...○ Donner aux acteurs les moyens de mener à bien leurs projets : informations, conseils, aides financières, etc.○ EnR = réponse à de nombreuses problématiques: limitation des gaz à effet de serre, amélioration de la qualité de l'air, impact sur la facture énergétique par habitant, amélioration de la résilience du territoire face aux changements climatiques, diversification des revenus des agriculteurs etc.• Maitrise de l'Energie :<ul style="list-style-type: none">○ Articulation avec le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA)○ Améliorer la qualité thermique du parc bâti : enjeux d'économies d'énergie, de préservation du patrimoine et de lutte contre les situations de précarité ;○ Soutenir une mobilité plurielle des habitants : enjeux de développement des modes actifs (dont vélo), des transports en commun et du covoiturage ;○ Préserver les espaces naturels : enjeux d'attractivité / tourisme, de stockage du carbone, barrière contre les aléas climatiques...• Qualité de l'air et changement climatique :<ul style="list-style-type: none">○ Améliorer la qualité de l'air sur le territoire en s'appuyant sur le PPA (Plan de Protection de l'Atmosphère)○ Enjeux : santé publique, qualité de vie et préservation du patrimoine (naturel et architectural)○ Améliorer la performance des équipements de chauffage au bois○ Enjeux : réduction de la précarité, santé publique, optimisation de la ressource bois○ Accompagner les agriculteurs dans des pratiques favorables à la préservation de la qualité de l'air○ Enjeux : santé publique, protection des écosystèmes et du milieu naturel○ Rappel des actions du PPA
2, 3 et 4/10/18 – Atelier d'approfondissement du programme d'actions
<i>Rappel des principaux enjeux du territoire</i>
<ul style="list-style-type: none">• Rappel de la démarche itérative de l'EES et de l'importance dans cette phase• Rappel des enjeux hiérarchisés du territoire• Cadrage des instructions avant le démarrage des ateliers en sollicitant les participants sur :• Si une action a un impact environnemental négatif:<ul style="list-style-type: none">○ Est-il possible d'éviter cet impact ?○ Est-il possible de réduire cet impact ?○ Comment pourrait-on compenser cet impact ?• Essayer d'identifier ou d'améliorer les actions pour qu'elles contribuent à une amélioration de l'environnement et du cadre de vie• Présentation d'exemples illustrés :<ul style="list-style-type: none">○ Remplacement de la flotte de véhicule: prioriser l'électrique > GNV > Hybride > Essence
<div style="border: 1px solid black; padding: 2px;"><p>Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20190725-C54-07-2019-2-CC Date de télétransmission : 25/07/2019 Date de réception préfecture : 25/07/2019</p></div>

-
- Développement du bois biomasse et des haies:
 - point de vigilance avec la biodiversité, le patrimoine, le paysage, ...
 - Privilégier les PV, le solaire thermique, la géothermie avant d'arriver à la biomasse
 - Si biomasse: privilégier les réseaux de chaleur plutôt que les petites installations
 - Rénovation: utiliser en priorité des ressources biosourcées locales, mettre en place une filière de collecte et valorisation des déchets, ...
-

Dans le cadre de l'EES, chaque action proposée a été confrontée aux différents enjeux environnementaux du territoire afin d'identifier les incidences potentielles, positives ou négatives ou les manques. Tout au long de la démarche, notre attention s'est portée sur l'intégration :

1. des mesures visant en priorité à **éviter les incidences négatives identifiées**.
2. des **mesures de réduction** des incidences lorsque cela était nécessaire, en complément des mesures d'évitement.
3. Des mesures permettant **d'augmenter les bénéfiques ou les co-bénéfiques** d'une action (ex : rénovation en utilisant de préférence des matériaux biosourcés et locaux plutôt que l'utilisation de matériaux classiques dans le cadre de cette action).

Dans le cadre de ce PCAET, il n'a pas été nécessaire de mettre en place des mesures de compensation même si la compensation pourrait être requise dans certains projets au stade de développement ou lors de l'étude détaillée des impacts des projets (i.e. Etude d'Impact pour les projets photovoltaïques par exemple).

Le Tableau 30 présente une synthèse de l'évolution du programme d'actions (non-exhaustive) avec les mesures ERC et les modifications qui ont été proposées tout au long de la démarche d'élaboration des actions. Les modifications ainsi que les motifs de leur non-prise en compte sont présentés permettant une justification des choix retenus dans le programme d'actions final. Cette synthèse n'inclut pas l'ensemble des commentaires qui ont été réalisés et discutés avec Niort Agglo concernant l'ajout dans les fiches actions de co-bénéfices, de nouveaux objectifs ou encore de précisions dans le contexte.

Ce tableau ne récapitule pas les éléments écartés en phase amont de la stratégie et qui n'apparaissent plus dans le programme d'actions.

Tableau 30 : Evolution du plan d'actions

Action	Date de la proposition	Préconisations formulées dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique	Prise en compte, justification et commentaires
AXE 1 : Vers une agglomération intégrée à son environnement, responsable de ses choix de développement et engagée dans la production d'EnR			
<i>1.1 Préserver, maintenir et renforcer les milieux humides</i>			
<i>1.2 Planter 1 arbre par habitant d'ici 2030</i>	23/05/2019	Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> Préciser qu'il faut accompagner la plantation et l'exploitation du bois de peupliers pour assurer une populiculture durable (et viable) Traduction opérationnelle : <ul style="list-style-type: none"> Indiquer qu'il faut favoriser des essences locales adaptées et diversifiées 	 (le 29/05/19)
<i>1.3 Aménager et adapter le bâti privé au changement climatique</i>	23/05/2019	Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> Ajouter la thématique « favoriser la nature en ville » Ajouter l'utilisation de matériaux biosourcés dans l'isolation du bâti 	 (le 29/05/19)
<i>1.4 Mise en place d'un animateur énergie eau pour les acteurs socio-économiques du territoire</i>	18/11/2018	<ul style="list-style-type: none"> Ajouter que l'action cible les gains énergie/ matières/ déchets/ eau/ mobilité pour le tertiaire et l'industrie Faire le lien avec l'opération ADEME TPE/PME gagnants sur tous les coûts 	 (sauf opération ADEME)
<i>1.5 Identifier les gros consommateurs de chaleur et proposer un accompagnement dédié pour la transition vers des énergies peu carbonnées</i>	23/05/2019	Hypothèses : <ul style="list-style-type: none"> Prendre en compte l'industrie dans la diminution des consommations 	 (le 29/05/19)
	18/11/2018	<ul style="list-style-type: none"> Prendre en compte l'impact positif plus élevé sur la qualité de l'air si remplacement des productions de chaleur fioul ciblé 	
<i>1.6 Guide d'achats durables des communes</i>	23/05/2019	Traduction opérationnelle : <ul style="list-style-type: none"> Préciser que le remplacement des installations au fioul ou autre source de combustion des gros consommateurs de chaleur sera particulièrement ciblé 	 (le 29/05/19)
	23/05/2019	Traduction opérationnelle : <ul style="list-style-type: none"> Favoriser les actions de d'évitement et réduction des émissions avant de les compenser 	 (le 29/05/19)
<i>1.7 Renforcer le rôle prescripteur de Niort Agglo</i>	18/11/2018	<ul style="list-style-type: none"> Points de vigilance sur le bois-biomasse et l'impact sur la qualité de l'air ainsi que sur la ressource en bois et son exploitation durable 	

		<ul style="list-style-type: none"> • Privilégier les réseaux de chaleur • Distinguer la géothermie du bois-énergie 	<i>Seulement pour les réseaux de chaleur</i>
	23/05/2019	<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Indiquer qu'il faut privilégier les EnR sans combustion et les réseaux de chaleur 	 (le 29/05/19)
	18/11/2018	<ul style="list-style-type: none"> • Points de vigilance sur le bois-biomasse et l'impact sur la qualité de l'air ainsi que sur la ressource en bois et son exploitation durable • Privilégier les réseaux de chaleur • Distinguer la géothermie du bois-énergie • Préciser l'impact positif sur la qualité de l'air maximisé si priorités aux EnR sans combustion 	 <i>Seulement pour les réseaux de chaleur</i>
<i>1.8 Disposer d'un référent EnR au sein de Niort Agglo</i>	23/05/2019	<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préciser l'impact positif sur la qualité de l'air maximisé si priorités aux EnR à faible charge carbone et sans combustion 	 (le 29/05/19)
	28/05/2019	<p>Traduction opérationnelle:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prendre en compte la géothermie en priorité, et éventuellement le bois, dans les réseaux de chaleur 	
<i>1.9 S'entourer des compétences d'un AMO pour les projets de méthanisation de qualité</i>	18/11/2018	<ul style="list-style-type: none"> • Ajouter des éléments sur les odeurs, le risque TMD et industriel / la concurrence potentielle avec les politiques de réduction des déchets et le compostage / l'impact des boues sur les eaux 	
	23/05/2019	<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ajouter des éléments sur les odeurs, le risque TMD et industriel • Préciser la priorité à la réduction des déchets, le tri et le compostage • Ajouter un point de vigilance sur les CIVE et l'impact des boues de méthanisation sur la qualité des eaux à considérer <p>Articulation avec politiques publiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pas d'amélioration de la qualité de l'air 	 (le 29/05/19)
<i>1.10 Favoriser l'acceptabilité des projets de qualité</i>	18/11/2018	Idem 3.6 + ajouter les impacts négatifs potentiels de l'éolien (continuités, paysage)	
	23/05/2019	<p>Traduction opérationnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Idem 3.6 + ajouter les impacts négatifs potentiels de l'éolien (continuités, paysage) 	 (le 29/05/19)

1.11 Etablir une cartographie des potentiels géothermiques	18/11/2018	• Prendre en compte l'enjeu sur le radon (Germond-Rouvre en catégorie 3)	 (le 29/05/19)
	23/05/2019	Objectifs : • Prendre en compte l'enjeu sur le radon (Germond-Rouvre en catégorie 3)	
1.12 Cartographier les potentiels solaires et accompagner à l'installation de panneaux	18/11/2018	• Points de vigilance sur le patrimoine en centre-ville avec les ABF	Non
	18/11/2018	• Points de vigilance sur le patrimoine en centre-ville avec les ABF	Non
1.13 Augmenter la production solaire sur les bâtiments publics et privés	23/05/2019	Objectifs :	Particuliers non ciblés  (Développement des centrales au sol, le 29/05/19) Le DOO du SCoT prévoit des objectifs de limitation de l'artificialisation des sols
		Hypothèses : • Ajouter des particuliers dans le public ciblé ? • Indiquer que le développement de centrales PV au sol est préférable sur des sols dégradés et non utilisables pour un autre usage (friches industrielles...) • Préciser qu'il faut éviter l'artificialisation de surfaces non dégradées, naturelles ou agricoles.	
1.14 Structurer et animer le réseau de professionnels du solaire pour accompagner particulier et professionnels	18/11/2018	• Ajouter la structuration d'une filière de recyclage des panneaux en fin de vie (à anticiper)	Non
	23/05/2019	• Ajouter la possibilité de structurer une filière de recyclage des panneaux en fin de vie (anticiper le panneau comme déchet)	Non
1.15 Favoriser l'autoconsommation collective sur le territoire	18/11/2018	• Points de vigilance sur le patrimoine en centre-ville avec les ABF	Non
1.16 Favoriser le réemploi des déchets	19/06/2019	• Reformulation du nom ? (« réemploi de déchets » pas forcément adapté car le réemploi vise à utiliser à nouveau des biens qui ne sont pas déchets) • Un indicateur non estimé donc non utilisable	Non

1.17 Valorisation des déchets verts en agriculture	18/06/2019	<p>Traduction opérationnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> Points de vigilance sur les périodes de coupes et tailles des arbres (respect des cycles biologiques) et sur le phénomène de « faim d'azote » 	<p>Non pris en compte car pas maitrise sur les flux</p>
1.18 Détournement de la fraction fermentescible des OM vers la méthanisation	19/06/2019	<ul style="list-style-type: none"> Préciser la cohérence avec les objectifs de réduction des déchets, les enjeux en lien avec les odeurs, le risque TMD et industriel et les boues issues de la méthanisation Indiquer une référence aux Opérations ADEME de diagnostic et de réduction des flux de déchets (« TPE PME Gagnants sur tous les couts ») Ajouter : Sensibiliser et mener des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire afin de réduire les déchets générés par la restauration collective; Mettre en œuvre des composteurs sur site quand le volume le permet pour réduire le transport et sensibiliser les usagers. Préciser que les gisements valorisés sont « résiduels dans le cas ou un compostage sur site n'est pas possible.” 	<p> (le 28/06/19)</p>
1.19 Phytoépuration des eaux usées et zones de rejets végétalisées	19/06/2019	<ul style="list-style-type: none"> Ajouter : Choix d'espèces végétales adaptées ne perturbant pas la biodiversité locale (et vigilance sur le pollen) ; Vérification de la performance des systèmes de traitements et en particulier pour les micropolluants et les polluants émergents pour anticiper les pollutions potentielles des sols, des eaux superficielles et souterraines avec ces produits non encore réglementés. 	<p> (le 28/06/19)</p>
1.20 Lutte contre l'ambrosie	18/06/2019	<p>Traduction opérationnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ajouter des éléments comme les brochures de reconnaissance des espèces, les bons gestes à adopter en saison pollinique, les acteurs mobilisables Intégrer le signalement des plants par le site internet dédié, le maintien d'un couvert végétal compétitif pour limiter la prolifération Inclure la lutte contre l'ambrosie dans les cahiers des charges de chantiers et les demandes de permis de construire 	<p> (le 28/06/19)</p>

AXE 2 : Vers le développement d'une offre alternative de mobilités à faible émission de GES

2.1 Aménager un territoire accessible au vélo	18/11/2018	<ul style="list-style-type: none"> Préciser l'impact positif sur la santé 	 (le 29/05/19)
	23/05/2019	Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> Prendre en compte la diminution des émissions de polluants et GES et l'impact positif sur la santé 	
2.2 Développer les parkings relais (ou aires multimodales) en entrée de pôle urbain	18/11/2018	<ul style="list-style-type: none"> Intégrer la consommation d'espaces Préciser qu'il faudrait assurer une restriction de la circulation en centre-ville 	 (le 29/05/19)
	23/05/2019	Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> Ajouter la restriction de la circulation en centre-ville Traduction opérationnelle : <ul style="list-style-type: none"> Intégrer la consommation d'espaces et favoriser l'utilisation de terrains artificialisés 	
2.3 Développer les aires de covoiturage	18/11/2018	<ul style="list-style-type: none"> Points de vigilance sur la consommation d'espace Faciliter la multimodalité autour des aires de covoiturage 	 (le 29/05/19)
	23/05/2019	Traduction opérationnelle : <ul style="list-style-type: none"> Préciser l'utilisation des parkings existants pour limiter l'artificialisation et consommation d'espaces en plus de la réduction des coûts Ajouter un élément sur la multimodalité train & vélo vers les aires de covoiturage 	
2.4 Conversion de flottes de véhicules dans le cadre de la limitation du recours au diesel	18/11/2018	<ul style="list-style-type: none"> Justifier le choix d'un bus GNV par rapport à l'électrique (car l'électrique permet de maximiser les améliorations de la qualité de l'air) 	 L'électrification pourra être favorisée pour les véhicules légers (le 29/05/19) <i>Pour d'autres types de véhicules, le BioGNV sera favorisé par rapport au GNV fossile</i>
	23/05/2019	Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> Indiquer qu'il faut favoriser l'électrique au GNV pour maximiser les améliorations de la qualité de l'air 	
2.5 Renforcer la pratique du train en développant l'utilisation des gares et haltes	18/11/2018	<ul style="list-style-type: none"> Indiquer l'étude de la multimodalité Points de vigilance sur la consommation d'espace si développement de parkings	 (le 29/05/19)
	23/05/2019	Traduction opérationnelle : <ul style="list-style-type: none"> Prendre en compte la multimodalité 	

		<ul style="list-style-type: none"> Préciser la limitation de la consommation d'espaces et l'artificialisation pour les parkings 	
2.6 Favoriser les pratiques du transport collectif	23/05/2019	Thématique de l'action : <ul style="list-style-type: none"> Ajouter un lien avec le PPA 	 (le 29/05/19)
	18/11/2018	Ajouter un lien avec les modes de déplacement doux vers ces espaces	
2.7 Développement du télétravail et du coworking dans les bourgs pour limiter les déplacements	23/05/2019	<ul style="list-style-type: none"> Objectifs : Ajouter un lien avec les modes de déplacement doux Traduction opérationnelle : Préciser la limitation de la construction de bâti pour réduire l'artificialisation et la consommation d'espaces 	 (le 29/05/19)
AXE 3 : Vers une sobriété énergétique dans l'habitat et des bâtiments à faible dépendance en énergie carbonée			
3.1 Renforcer la plateforme de rénovation énergétique ACT'E	18/11/2018	<ul style="list-style-type: none"> Si rénovation : intégrer des messages sur la qualité de l'air intérieur lors des travaux et la ventilation et sur l'utilisation de matériaux biosourcés et locaux 	
	23/05/2019	Traduction opérationnelle : <ul style="list-style-type: none"> Prendre en compte les éléments de qualité de l'air intérieur et utilisation de matériaux biosourcés et locaux 	 (le 29/05/19)
3.2 Sensibiliser sur les usages des bâtiments et les équipements performants	18/11/2018	<ul style="list-style-type: none"> Intégrer de la sensibilisation sur la qualité de l'air intérieur, la ventilation et la maîtrise de l'énergie 	
	23/05/2019	Traduction opérationnelle : <ul style="list-style-type: none"> Prendre en compte des éléments sur la qualité de l'air intérieur, la ventilation et la maîtrise de l'énergie 	 (le 29/05/19)
3.3 Création d'une aide à la rénovation pour les publics non éligibles ANAH	18/11/2018	<ul style="list-style-type: none"> Si rénovation : intégrer des messages sur la qualité de l'air intérieur lors des travaux et la ventilation et sur l'utilisation de matériaux biosourcés et locaux 	Non
	23/05/2019	<ul style="list-style-type: none"> Corriger le montant de l'aide (20% ou 35% ? Les 2 sont évoqués) 	 (le 29/05/19) Rectification à 20%
3.4 Création d'un cluster territorial de rénovation exemplaire des bâtiments	18/11/2018	<ul style="list-style-type: none"> Prendre en compte les enjeux liés à la qualité de l'air intérieur et l'utilisation de matériaux biosourcés et locaux 	

<i>publics de Niort Agglo et ses communes</i>			
3.5 Aide financière au remplacement des chauffages peu performants émetteurs de GES	18/11/2018	<ul style="list-style-type: none"> • Considérer le remplacement par des moyens de chauffage ne faisant pas appel à la combustion 	 (le 29/05/19)
	23/05/2019	Traduction opérationnelle : <ul style="list-style-type: none"> • Point de vigilance sur le maintien des émissions de polluants avec le bois • Préciser qu'il faut favoriser le remplacement par des moyens de chauffage ne nécessitant pas de combustion 	
AXE 4 : Vers une agriculture pérenne et de proximité			
4.1 Développer et soutenir la ressource bocagère par la plantation de 100km de haies	18/11/2018	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer le respect des cycles biologiques, périodes de coupe et taille 	 (le 29/05/19)
	23/05/2019	Traduction opérationnelle : <ul style="list-style-type: none"> • Point de vigilance sur la qualité de l'air en lien avec la filière bois-énergie & sur le respect des cycles biologiques, périodes de coupe et taille • Préciser que le développement et l'appui d'une filière bois d'œuvre est préférable • Préciser qu'il faut préférer la plantation d'essences locales • Benchmark : ajouter le programme Breizh Bocage en Bretagne 	
4.2 Favoriser la pratique d'un élevage de qualité aux impacts limités	18/11/2018	<ul style="list-style-type: none"> • Se positionner clairement sur la définition d'une élevage vertueux : diminution des émissions de NH₃, pesticides, consommation d'eau, préservation de la biodiversité... • Donner des exemples d'action (couverture de fosses etc) 	 (le 29/05/19)
	23/05/2019	Traduction opérationnelle : <ul style="list-style-type: none"> • Intégrer des éléments comme : Réduire les émissions de NH₃ Améliorer la qualité de l'air Gestion de la ressource en eau Eviter l'usage de pesticides et engrais Préservation de la biodiversité (via les haies notamment) 	
4.3 Développer un circuit court alimentaire		<i>Pas de remarques particulières formulées dans l'EES</i>	
4.4 Encourager de nouvelles pratiques culturelles	23/05/2019	Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> • Ajouter des éléments concrets tels que la réduction des émissions de NH₃ (ex : couverture de fosses), la gestion de la ressource en eau, la préservation de la 	 (le 29/05/19)

biodiversité via les haies (lien actions 1.1 et 1.2), prairies, l'encouragement de l'agriculture biologique ou autres modes respectueux de l'environnement

4.5 Séquestration par
plantations productives

28/05/2019

- Traduction opérationnelle :
- Indiquer la préférence pour des espèces en cohérence avec les objectifs PCAET (faibles besoins en eau et intrants chimiques, éviter les espèces à pollen allergisant)



(le 29/05/19)

7 EXPOSE DES EFFETS NOTABLES PROBABLES RESIDUELS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PCAET SUR LE TERRITOIRE

La démarche d'évaluation et d'amélioration des actions présentées dans la section précédente a permis de réduire au maximum les effets négatifs de la programmation du plan sur l'environnement. Le programme d'actions ayant été finalisé, il convient désormais d'analyser les effets notables et probables de la mise en œuvre du PCAET tel que défini, qu'ils soient positifs ou négatifs grâce à la comparaison avec les tendances de l'environnement en l'absence de plan.

Conformément au point 3a de l'article R122-20 du code de l'environnement, les incidences sur la santé humaine, la diversité biologique, la faune, la flore, les sols, les eaux, l'air, le bruit, le climat, le patrimoine culturel architectural et archéologique et les paysages doivent, s'il y a lieu, être analysés.

Pour être le plus exhaustif possible, chaque action a été confrontée à chacune des thématiques présentées dans l'état initial de l'environnement. Cette analyse se présente sous la forme des tableaux suivants.

7.1 Analyse du programme d'actions du PCAET

Les tableaux suivants détaillent l'impact de chaque action du PCAET de Niort Agglo sur les différentes thématiques environnementales. A noter que les actions présentées **intègrent les mesures ERC qui ont été incluses dans les fiches actions.**

Il s'agit donc des **effets probables et résiduels** du PCAET sur l'environnement.

Une **évaluation semi-quantitative** a été également intégrée afin d'évaluer l'intensité attendue de l'action sur la thématique environnementale. Ces éléments sont donnés à titre indicatif afin d'évaluer globalement la stratégie et ses effets. Ils ne peuvent pas être liés directement aux objectifs chiffrés du PCAET en raison des incertitudes et du niveau de détail des actions. Des études d'impacts spécifiques seront nécessaires (conformément au Code de l'Environnement ou aux attentes spécifiques de l'Autorité Environnementale) pour quantifier précisément l'intensité des impacts des différentes actions (exemple Evaluation Quantitative des Risques Sanitaires pour les ICPE ou évaluation de la dispersion des odeurs par modélisation dans le cas des installations de méthanisation). L'échelle de quantification des impacts est présentée ci-dessous :

Tableau 31 : Légende considérée pour l'analyse semi-quantifiée des impacts

++	Amélioration significative de l'enjeu environnemental du territoire
+	Amélioration potentielle ou faible de l'enjeu environnemental du territoire
0	Pas d'impact attendu de l'action sur l'enjeu environnemental du territoire
-	Dégradation potentielle ou faible de l'enjeu environnemental du territoire
--	Dégradation significative de l'enjeu environnemental du territoire
?	Doute subsiste pour évaluer l'impact / action non suffisamment détaillée pour conclure sur l'impact sur cet enjeu (<i>utilisé principalement pour la version de travail</i>)

7.1.1 Analyse des incidences de l'axe 1

Axes	1 - Vers une agglomération intégrée à son environnement, responsable de ses choix de développement et engagée dans la production d'EnR										
	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6	1.7	1.8	1.9	1.10	
Actions	Préserver, maintenir et renforcer les milieux humides capteurs de carbone	Planter 1 arbre par habitant d'ici 2030	Aménager et adapter le bâti privé au changement climatique	Mise en place d'un animateur énergie eau pour les acteurs socio-économiques	Identifier les gros consommateurs de chaleur et accompagnement vers des énergies peu carbonées	Guide d'achats durables des communes	Renforcer le rôle prescripteur de Niort Agglo	Disposer d'un référent EnR au sein de Niort Agglo	S'entourer des compétences d'un AMO pour des projets de méthanisation de qualité	Favoriser l'acceptabilité sociale des projets de qualité (méthanisation)	
Thématique environnementale à étudier											
Milieu physique											
Les sols	+	+	0	0	0	0	0	0	0	0	
Ressources non renouvelables	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Eaux souterraines	+	0	0	+	0	0	0	0	-	-	
Eaux superficielles	++	0	0	+	0	0	0	0	-	-	
Qualité de l'air	+	+	0	0	++	0	+	++	0	0	
Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	
Milieu naturel											
Diversité biologique	++	+	+	0	0	0	0	0	0	-	
Habitats naturels (milieux remarquables et protégés incl. Natura 2000)	+	+	+	0	0	0	-	0	-	-	
Continuités écologiques	+	+	+	0	0	0	0	0	0	-	
Milieu humain											
Santé	0	0	+	0	+	0	0	0	0	0	
Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)	0	+	0	0	+	0	+	+	+	+	
Aménagement / urbanisme / consommation d'espace	0	0	+	0	0	0	+	0	0	0	
Patrimoine culturel, architectural et archéologique	0	0	+	0	0	0	0	0	0	0	
Gestion des déchets											
Déchets	0	0	0	0	0	0	0	0	+	+	
Assainissement	0	0	0	+	0	0	0	0	0	0	
Déplacement, infrastructures et transports											
Déplacement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Risques et Nuisances											
Risques naturels	++	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Risques technologiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Bruit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses, ...)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Paysages											
Paysages	0	+	+	0	0	0	0	0	0	-	
<i>Commentaires, questions</i>			Effets négatifs sur Natura 2000 en cas de constructions neuves (consommation d'espaces, artificialisation)				Construction d'un éco-quartier = consommation d'espaces et artificialisation		Impact négatif des boues sur les eaux, et sur la qualité des milieux Natura 2000 (milieux humides, cours d'eau)		Impact de la méthanisation idem action 3.6 Impact négatif des éoliennes les paysages (visuel), les continuités, les espèces (oiseaux et chiroptères) et les milieux natura 2000

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20190725-C54-07-2019-2-CC
Date de télétransmission : 25/07/2019
Date de réception préfecture : 25/07/2019

Axes	1 - Vers une agglomération intégrée à son environnement, responsable de ses choix de développement et engagée dans la production d'EnR									
	1.11	1.12	1.13	1.14	1.15	1.16	1.17	1.18	1.19	1.20
Actions	Etablir une cartographie des potentiels géothermiques	Cartographier les potentiels solaires PV et thermiques + accompagnement à l'installation de panneaux	Augmenter la production solaire sur les bâtiments publics et privés	Structurer un réseau de professionnels du solaire pour accompagner particuliers et professionnels	Favoriser l'autoconsommation collective sur le territoire	Favoriser le réemploi des déchets	Valorisation des déchets verts en agriculture	Détournement de la fraction fermentescible des OM vers la méthanisation	Phytoépuration des eaux usées et zones de rejets végétalisées	Lutte contre l'ambrosie
Thématique environnementale à étudier										
Milieu physique										
Les sols	0	0	0	0	0	0	+	0	+	0
Ressources non renouvelables	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Eaux souterraines	0	0	0	0	0	0	0	-	+	0
Eaux superficielles	0	0	0	0	0	0	0	-	++	0
Qualité de l'air	++	++	++	++	++	0	0	0	0	+
Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	+	+	+	+	+	0	0	0	+	0
Milieu naturel										
Diversité biologique	0	0	0	0	0	0	0	0	i	+
Habitats naturels (milieux remarquables et protégés incl. Natura 2000)	0	0	0	0	0	0	0	-	i	+
Continuités écologiques	0	0	0	0	0	0	0	0	i	0
Milieu humain										
Santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	+
Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)	+	+	+	+	+	+	0	+	0	0
Aménagement / urbanisme / consommation d'espace	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Patrimoine culturel, architectural et archéologique	0	-	-	-	-	0	0	0	0	0
Gestion des déchets										
Déchets	0	0	0	0	0	++	+	+	0	0
Assainissement	0	0	0	0	0	0	0	0	++	0
Déplacement, infrastructures et transports										
Déplacement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Risques et Nuisances										
Risques naturels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Risques technologiques	0	0	0	0	0	0	0	-	0	0
Bruit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses, ...)	0	0	0	0	0	0	0	-	0	0
Paysages										
Paysages	0	0	0	0	0	0	0	0	+	0
Commentaires, questions		Effet négatif visuel potentiel si installation à proximité d'un monument historique ou zone protégée (+ ABF)	Effet négatif visuel potentiel si installation à proximité d'un monument historique ou zone protégée (+ ABF)	Effet négatif visuel potentiel si installation à proximité d'un monument historique ou zone protégée (+ ABF)	Effet négatif visuel potentiel si installation à proximité d'un monument historique ou zone protégée (+ ABF)		Vigilance sur le phénomène de faim d'azote et sur la période de tailles des arbres destinés au broyat	Impact négatif des boues sur les eaux, et sur la qualité des milieux Natura 2000 (milieux humides, cours d'eau) Autres nuisances: odeurs	Impact positif ou négatif selon choix des plantes (locales etc)	

7.1.2 Analyse des incidences de l'axe 2

Axes	2 - Vers le développement d'une offre alternative de mobilités à faible émission de GES						
	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	2.6	2.7
Actions	Aménager un territoire accessible au vélo	Développer les parkings relais (ou aires multimodales) en entrée de pôle urbain	Développer des aires de co-voiturage	Conversion de flottes de véhicules dans le cadre de la limitation du recours au diesel	Renforcer la pratique du train en développant l'utilisation des gares et haltes	Favoriser les pratiques du transport collectif	Développement du télétravail et du coworking dans les bourgs pour limiter les déplacements
Thématique environnementale à étudier							
Milieu physique							
Les sols	0	0	0	0	0	0	0
Ressources non renouvelables	0	0	0	0	0	0	0
Eaux souterraines	0	0	0	0	0	0	0
Eaux superficielles	0	0	0	0	0	0	0
Qualité de l'air	++	+	+	+	++	+	++
Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	++	+	+	+	++	+	++
Milieu naturel							
Diversité biologique	0	0	0	0	0	0	0
Habitats naturels (milieux remarquables et protégés incl. Natura 2000)	+	+	+	+	+	+	+
Continuités écologiques	+	+	+	0	+	+	+
Milieu humain							
Santé	++	0	0	0	0	0	0
Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement / urbanisme / consommation d'espace	+	0	0	0	0	0	0
Patrimoine culturel, architectural et archéologique	0	0	0	0	0	0	0
Gestion des déchets							
Déchets	0	0	0	0	0	0	0
Assainissement	0	0	0	0	0	0	0
Déplacement, infrastructures et transports							
Déplacement	++	0	+	0	++	++	+
Risques et Nuisances							
Risques naturels	0	0	0	0	0	0	0
Risques technologiques	0	0	0	-	0	0	0
Bruit	+	+	0	0	0	0	+
Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses, ...)	0	0	0	0	0	0	0
Paysages							
Paysages	0	0	0	0	0	0	0

Commentaires, questions

risque lié au bioGNV

7.1.3 Analyse des incidences de l'axe 3

Axes	3 - Vers une sobriété énergétique dans l'habitat et des bâtiments à faible dépendance en énergie carbonée				
	3.1	3.2	3.3	3.4	3.5
Actions	Renforcer la plateforme de rénovation énergétique ACT'E	Sensibiliser sur les usages des bâtiments et équipements performants	Création d'une aide à la rénovation énergétique pour les publics non éligibles ANAH	Création d'un cluster territorial de rénovation exemplaire des bâtiments publics de Niort Agglo et ses communes	Aide financière pour le remplacement des chauffages peu performants émetteurs de GES
Thématique environnementale à étudier					
Milieu physique					
Les sols	0	0	0	0	0
Ressources non renouvelables	0	0	0	0	0
Eaux souterraines	0	0	0	0	0
Eaux superficielles	0	0	0	0	0
Qualité de l'air	+	+	+	+	+
Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	+	+	+	+	+
Milieu naturel					
Diversité biologique	0	0	0	0	0
Habitats naturels (milieux remarquables et protégés incl. Natura 2000)	0	0	0	0	0
Continuités écologiques	0	0	0	0	0
Milieu humain					
Santé	0	+	+	+	+
Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)	+	+	0	+	0
Aménagement / urbanisme / consommation d'espace	0	0	0	0	0
Patrimoine culturel, architectural et archéologique	0	0	0	0	0
Gestion des déchets					
Déchets	0	0	0	0	0
Assainissement	0	0	0	0	0
Déplacement, infrastructures et transports					
Déplacement	0	0	0	0	0
Risques et Nuisances					
Risques naturels	0	0	0	0	0
Risques technologiques	0	0	0	0	0
Bruit	0	0	0	0	0
Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses, ...)	0	0	0	0	0
Paysages					
Paysages	0	0	0	0	0
<i>Commentaires, questions</i>				Chaudières flamme verte émettent moins mais effet plus significatif sur la qualité de l'air si remplacement par des installations de chauffage sans combustion	

7.1.4 Analyse des incidences de l'axe 4

Axes	4 - Vers une agriculture pérenne et de proximité				
	4.1	4.2	4.3	4.4	4.5
Actions	Développer et soutenir la ressource bocagère par la plantation de 100km de haies	Favoriser la pratique d'un élevage de qualité aux impacts limités	Développer un circuit court alimentaire	Encourager de nouvelles pratiques culturales	Séquestration carbone par plantations productives
Thématique environnementale à étudier					
Milieu physique					
Les sols	0	0	0	++	0
Ressources non renouvelables	0	0	0	0	0
Eaux souterraines	0	0	0	+	0
Eaux superficielles	+	0	0	+	0
Qualité de l'air	-	+	0	+	+
Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	+	+	+	+	+
Milieu naturel					
Diversité biologique	+	+	0	+	+
Habitats naturels (milieux remarquables et protégés incl. Natura 2000)	+	+	0	+	+
Continuités écologiques	+	+	0	+	+
Milieu humain					
Santé	-	+	0	0	0
Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)	+	+	+	+	+
Aménagement / urbanisme / consommation d'espace	0	0	0	+	0
Patrimoine culturel, architectural et archéologique	0	0	0	0	0
Gestion des déchets					
Déchets	0	0	0	0	0
Assainissement	0	0	0	0	0
Déplacement, infrastructures et transports					
Déplacement	0	0	+	0	0
Risques et Nuisances					
Risques naturels	0	0	0	0	0
Risques technologiques	0	0	0	0	0
Bruit	0	0	0	0	0
Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses, ...)	0	+	0	0	0
Paysages					
Paysages	+	+	0	0	+
Commentaires, questions	Si exploitation du bois en bois-énergie, impact potentiel sur la qualité de l'air (lié à la combustion) et la santé				

7.2 Profil du PCAET

Evaluation et quantification du nombre d'actions ayant un impact sur les différentes thématiques environnementales

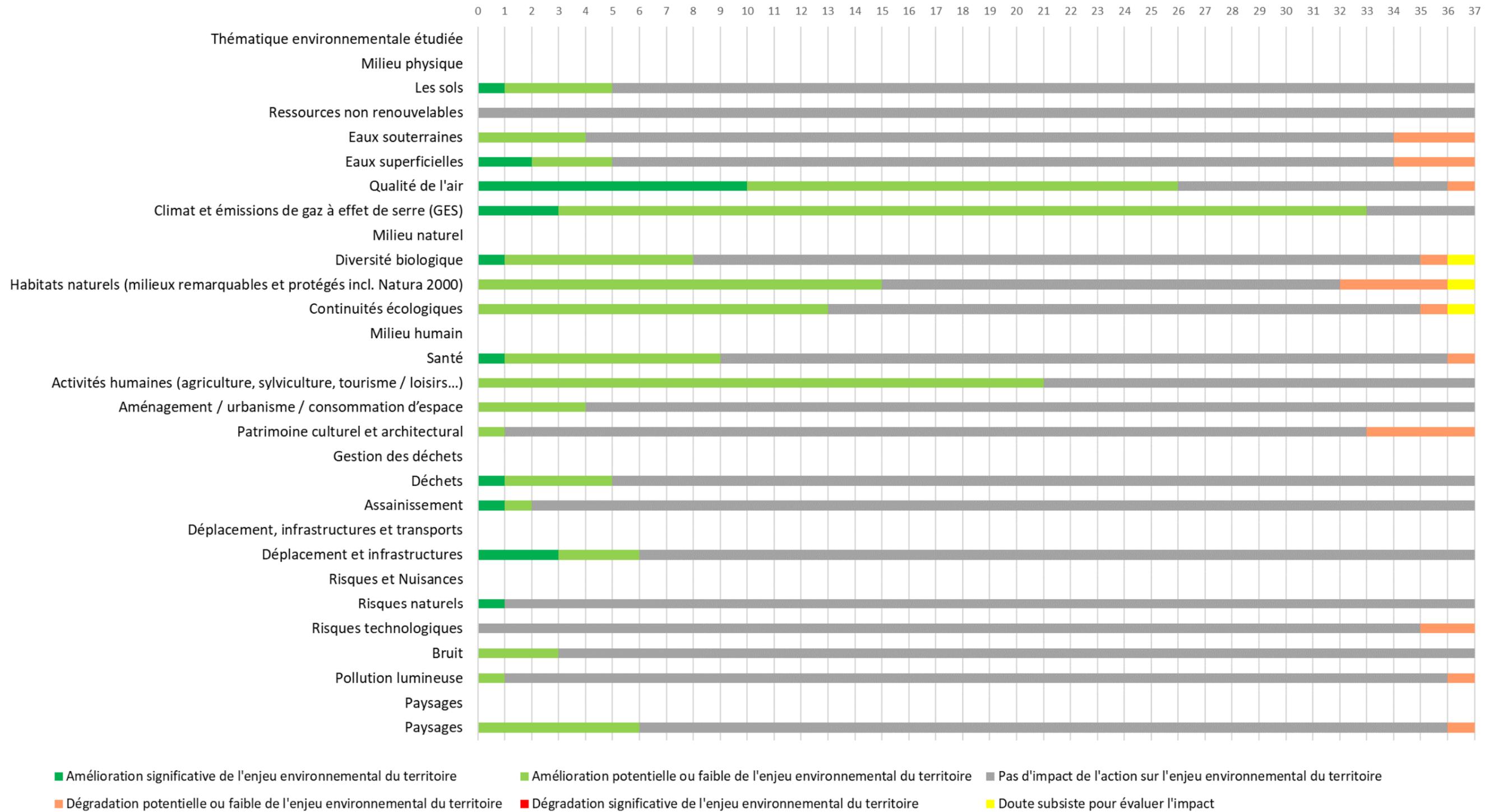


Figure 12 : Evaluation et quantification du nombre d'actions ayant un impact sur les différentes thématiques environnementales

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20190725-C54-07-2019-2-CC
Date de télétransmission : 25/07/2019
Date de réception préfecture : 25/07/2019

La Figure 12 permet de synthétiser les incidences à attendre du PCAET de Niort Agglo sur les différentes thématiques étudiées et de donner un 'profil' à ce PCAET. Il apparaît que les thématiques de la **qualité de l'air et du climat**, entre atténuation des GES (déplacement, développement des **EnR**, activités humaines...) et amélioration de la qualité de l'air sont bien prises en compte, conformément aux objectifs du PCAET et aux leviers d'action du territoire mis en lumière à l'issue du diagnostic.

En parallèle, de nombreux **co-bénéfices** sur les autres thématiques apparaissent (**milieux naturels et continuités écologiques** par exemple).

Les incidences potentiellement négatives sont en lien avec le développement de la **méthanisation** (impact sur la qualité des eaux), le développement des projets EnR et en particulier l'**éolien** (incidences sur le paysage, la biodiversité et les continuités) et le photovoltaïque (impact sur le patrimoine architectural, notamment visuel). L'exploitation de la ressource bocagère dans la filière bois-énergie pourrait également avoir un effet négatif sur la qualité de l'air et la santé.

Ces éléments ont été mis en évidence tout au long de la démarche impliquant une adaptation de la stratégie (mixité des projets de développement EnR, prise en compte des continuités écologiques...) et des actions de réduction. Des mesures complémentaires pourront être trouvées (en phase projet ou d'Autorisation) afin de minimiser ces effets difficilement évitables du fait de la nature des projets.

7.3 Synthèse des effets probables du PCAET sur les différentes composantes environnementales

Les tableaux de synthèse ci-après résument le caractère (direct ou indirect) et la temporalité (temporaire/permanent) des incidences potentielles de la mise en œuvre des axes du PCAET sur l'ensemble des différentes composantes environnementales analysées

Nous distinguons en particulier :

- Les effets permanents qui sont irréversibles (ex : une construction sur un site donné entraînera la destruction totale ou partielle d'un ou plusieurs habitats, ou d'espèces protégées) ;
- Les effets temporaires qui sont réversibles et liés à la phase de travaux ou à la mise en route du projet (ex : le bruit provoqué par les engins de chantier lors de la phase de construction ou d'exploitation).

En cas d'incidences temporaires (ex : phase chantier) et permanentes (ex : phase exploitation), nous retiendrons uniquement les incidences permanentes.

7.3.1 Caractère des incidences du PCAET

7.3.1.1 Axe 1

Axes	1 - Vers une agglomération intégrée à son environnement, responsable de ses choix de développement et engagée dans la production d'EnR										
	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6	1.7	1.8	1.9	1.10	
Actions	Préserver, maintenir et renforcer les milieux humides capteurs de carbone	Planter 1 arbre par habitant d'ici 2030	Aménager et adapter le bâti privé au changement climatique	Mise en place d'un animateur énergie eau pour les acteurs socio-économiques	Identifier les gros consommateurs de chaleur et accompagnement vers des énergies peu carbonées	Guide d'achats durables des communes	Renforcer le rôle prescripteur de Niort Agglo	Disposer d'un référent EnR au sein de Niort Agglo	S'entourer des compétences d'un AMO pour des projets de méthanisation de qualité	Favoriser l'acceptabilité sociale des projets de qualité (méthanisation)	
Thématique environnementale à étudier											
Milieu physique											
Les sols	Direct	Direct									
Ressources non renouvelables											
Eaux souterraines	Direct			Indirect					Direct	Direct	
Eaux superficielles	Direct			Indirect					Direct	Direct	
Qualité de l'air	Direct	Direct			Indirect		Indirect	Indirect			
Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	Direct	Direct	Direct	Indirect	Indirect	Indirect	Indirect	Indirect	Direct	Direct	
Milieu naturel											
Diversité biologique	Direct	Direct	Direct							Direct	
Habitats naturels (milieux remarquables et protégés incl. Natura 2000)	Direct	Direct	Direct				Direct		Direct	Direct	
Continuités écologiques	Direct	Direct	Direct							Direct	
Milieu humain											
Santé			Direct		Indirect						
Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)		Direct			Indirect		Indirect	Indirect	Direct	Direct	
Aménagement / urbanisme / consommation d'espace			Direct				Direct				
Patrimoine culturel, architectural et archéologique			Direct		Indirect						
Gestion des déchets											
Déchets									Direct	Direct	
Assainissement				Indirect							
Déplacement, infrastructures et transports											
Déplacement											
Risques et Nuisances											
Risques naturels	Direct										
Risques technologiques											
Bruit											
Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses, ...)											
Paysages											
Paysages	Direct	Direct	Direct							Direct	
Commentaires, questions						Effets indirects liés aux actions réalisées par l'animateur	Effets indirects car action d'identification et d'accompagnement au changement	Effets indirects car action de renforcement (objectif de marquer une volonté de développer les EnR, orienter des aménagements etc) Effets directs sur aménagement et natura 2000 car construction d'un éco quartier prévue	Effets indirects car action d'accompagnement	2 projets prévus dans les hypothèses, donc effets directs même si action de facilitation / sensibilisation	Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20190725-C54-07-2019-2-CC Date de télétransmission : 25/07/2019 Date de réception préfecture : 25/07/2019

Axes	1 - Vers une agglomération intégrée à son environnement, responsable de ses choix de développement et engagée dans la production d'EnR									
	1.11	1.12	1.13	1.14	1.15	1.16	1.17	1.18	1.19	1.20
Actions	Etablir une cartographie des potentiels géothermiques	Cartographier les potentiels solaires PV et thermiques + accompagnement à l'installation de panneaux	Augmenter la production solaire sur les bâtiments publics et privés	Structurer un réseau de professionnels du solaire pour accompagner particuliers et professionnels	Favoriser l'autoconsommation collective sur le territoire	Favoriser le réemploi des déchets	Valorisation des déchets verts en agriculture	Détournement de la fraction fermentescible des OM vers la méthanisation	Phytoépuration des eaux usées et zones de rejets végétalisées	Lutte contre l'ambrosie
Thématique environnementale à étudier										
Milieu physique										
Les sols							Direct		Direct	
Ressources non renouvelables										
Eaux souterraines								Direct	Direct	
Eaux superficielles								Direct	Direct	
Qualité de l'air	Indirect	Indirect	Direct	Indirect	Indirect					Direct
Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	Indirect	Indirect	Direct	Indirect	Indirect				Direct	
Milieu naturel										
Diversité biologique									i	Direct
Habitats naturels (milieux remarquables et protégés incl. Natura 2000)								Direct	i	Direct
Continuités écologiques									i	
Milieu humain										
Santé										Direct
Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)	Indirect	Indirect	Direct	Indirect	Indirect	Direct		Direct		
Aménagement / urbanisme / consommation d'espace										
Patrimoine culturel, architectural et archéologique		Indirect	Direct	Indirect	Indirect					
Gestion des déchets										
Déchets						Direct	Direct	Direct		
Assainissement									Direct	
Déplacement, infrastructures et transports										
Déplacement										
Risques et Nuisances										
Risques naturels										
Risques technologiques								Direct		
Bruit										
Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses, ...)								Direct		
Paysages										
Paysages									Direct	
Commentaires, questions	Cartographie seulement donc effets indirects	Effets indirects car cartographie & action d'accompagnement								

7.3.1.2 Axe 2

Axes	2 - Vers le développement d'une offre alternative de mobilités à faible émission de GES						
	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	2.6	2.7
Actions	Aménager un territoire accessible au vélo	Développer les parkings relais (ou aires multimodales) en entrée de pôle urbain	Développer des aires de co-voiturage	Conversion de flottes de véhicules dans le cadre de la limitation du recours au diesel	Renforcer la pratique du train en développant l'utilisation des gares et haltes	Favoriser les pratiques du transport collectif	Développement du télétravail et du coworking dans les bourgs pour limiter les déplacements

Thématique environnementale à étudier							
Milieu physique							
Les sols							
Ressources non renouvelables							
Eaux souterraines							
Eaux superficielles							
Qualité de l'air	Indirect	Indirect	Direct	Direct	Direct	Direct	Direct
Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	Indirect	Indirect	Direct	Direct	Direct	Direct	Direct
Milieu naturel							
Diversité biologique							
Habitats naturels (milieux remarquables et protégés incl. Natura 2000)	Indirect						
Continuités écologiques	Indirect	Indirect	Indirect		Indirect	Indirect	Indirect
Milieu humain							
Santé	Indirect						
Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)							
Aménagement / urbanisme / consommation d'espace	Indirect						
Patrimoine culturel, architectural et archéologique							
Gestion des déchets							
Déchets							
Assainissement							
Déplacement, infrastructures et transports							
Déplacement	Direct		Direct		Direct	Direct	Direct
Risques et Nuisances							
Risques naturels							
Risques technologiques					Direct		
Bruit	Indirect	Indirect					Direct
Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses, ...)							
Paysages							
Paysages							
Commentaires, questions							

Effets indirects sur bruit, GES et qualité de l'air car effets visibles si ces parkings sont utilisés et la voiture moins empruntée, au profit d'autres transports (doux en en commun)

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20190725-C54-07-2019-2-CC
Date de télétransmission : 25/07/2019
Date de réception préfecture : 25/07/2019

7.3.1.3 Axe 3

Axes	3 - Vers une sobriété énergétique dans l'habitat et des bâtiments à faible dépendance en énergie carbone				
	3.1	3.2	3.3	3.4	3.5
Actions	Renforcer la plateforme de rénovation énergétique ACT'E	Sensibiliser sur les usages des bâtiments et équipements performants	Création d'une aide à la rénovation énergétique pour les publics non éligibles ANAH	Création d'un cluster territorial de rénovation exemplaire des bâtiments publics	Aide financière pour le remplacement des chauffages peu performants émetteurs de GES

Thématique environnementale à étudier					
Milieu physique					
Les sols					
Ressources non renouvelables					
Eaux souterraines					
Eaux superficielles					
Qualité de l'air	Indirect	Indirect	Indirect	Direct	Indirect
Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	Indirect	Indirect	Indirect	Direct	Indirect
Milieu naturel					
Diversité biologique					
Habitats naturels (milieux remarquables et protégés incl. Natura 2000)					
Continuités écologiques					
Milieu humain					
Santé		Indirect		Indirect	Indirect
Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)	Indirect	Indirect	Indirect	Direct	
Aménagement / urbanisme / consommation d'espace					
Patrimoine culturel, architectural et archéologique					
Gestion des déchets					
Déchets					
Assainissement					
Déplacement, infrastructures et transports					
Déplacement					
Risques et Nuisances					
Risques naturels					
Risques technologiques					
Bruit					
Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses, ...)					
Paysages					
Paysages					
Commentaires, questions	Effets indirects car renforcement de l'accompagnement à la rénovation	Effets indirects car sensibilisation	Effets indirects car aide financière pour inciter à la rénovation		Effets indirects car aide financière pour remplacer les installations de chauffage

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20190725-C54-07-2019-2-CC
Date de télétransmission : 25/07/2019
Date de réception préfecture : 25/07/2019

7.3.1.4 Axe 4

Axes	4 - Vers une agriculture pérenne et de proximité				
	4.1	4.2	4.3	4.4	4.5
Actions	Développer et soutenir la ressource bocagère par la plantation de 100km de haies	Favoriser la pratique d'un élevage de qualité aux impacts limités	Développer un circuit court alimentaire	Encourager de nouvelles pratiques culturales	Séquestration carbone par plantations productives
Thématique environnementale à étudier					
Milieu physique					
Les sols				Direct	
Ressources non renouvelables					
Eaux souterraines		Direct		Direct	
Eaux superficielles	Direct	Direct		Direct	
Qualité de l'air	Indirect	Direct		Direct	Direct
Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	Direct	Direct	Direct	Direct	Direct
Milieu naturel					
Diversité biologique	Direct	Indirect		Direct	Direct
Habitats naturels (milieux remarquables et protégés incl. Natura 2000)	Direct	Indirect		Direct	Direct
Continuités écologiques	Direct	Indirect		Direct	Direct
Milieu humain					
Santé	Indirect	Indirect			
Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)	Direct	Direct	Direct	Direct	Direct
Aménagement / urbanisme / consommation d'espace				Direct	
Patrimoine culturel, architectural et archéologique					
Gestion des déchets					
Déchets					
Assainissement					
Déplacement, infrastructures et transports					
Déplacement			Direct		
Risques et Nuisances					
Risques naturels					
Risques technologiques					
Bruit					
Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses, ...)		Direct			
Paysages					
Paysages	Direct	Direct			Direct
<i>Commentaires, questions</i>	Impact indirect lié à l'exploitation de la ressource bocagère en bois-énergie	Impact indirect sur les milieux naturels (effet positif lié à la plantation de haies) Impact indirect sur la santé lié à l'amélioration de la qualité de l'air + réduction des GES (avec les pratiques vertueuses)			

7.3.2 Temporalité des incidences

7.3.2.1 Axe 1

Axes	1 - Vers une agglomération intégrée à son environnement, responsable de ses choix de développement et engagée dans la production d'EnR									
	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6	1.7	1.8	1.9	1.10
Actions	Préserver, maintenir et renforcer les milieux humides capteurs de carbone	Planter 1 arbre par habitant d'ici 2030	Aménager et adapter le bâti privé au changement climatique	Mise en place d'un animateur énergie eau pour les acteurs socio-économiques	Identifier les gros consommateurs de chaleur et accompagnement vers des énergies peu carbonées	Guide d'achats durables des communes	Renforcer le rôle prescripteur de Niort Agglo	Disposer d'un référent EnR au sein de Niort Agglo	S'entourer des compétences d'un AMO pour des projets de méthanisation de qualité	Favoriser l'acceptabilité sociale des projets de qualité (méthanisation)
Thématique environnementale à étudier										
Milieu physique										
Les sols	Permanent	Permanent								
Ressources non renouvelables										
Eaux souterraines	Permanent			Permanent					Permanent	Permanent
Eaux superficielles	Permanent			Permanent					Permanent	Permanent
Qualité de l'air	Permanent	Permanent			Permanent		Permanent	Permanent		
Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent
Milieu naturel										
Diversité biologique	Permanent	Permanent	Permanent							Permanent
Habitats naturels (milieux remarquables et protégés incl. Natura 2000)	Permanent	Permanent	Permanent				Permanent		Permanent	Permanent
Continuités écologiques	Permanent	Permanent	Permanent							Permanent
Milieu humain										
Santé			Permanent		Permanent					
Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)		Permanent			Permanent		Permanent	Permanent	Permanent	Permanent
Aménagement / urbanisme / consommation d'espace			Permanent				Permanent			
Patrimoine culturel, architectural et archéologique			Permanent		Permanent					
Gestion des déchets										
Déchets									Permanent	Permanent
Assainissement				Permanent						
Déplacement, infrastructures et transports										
Déplacement										
Risques et Nuisances										
Risques naturels	Permanent									
Risques technologiques										
Bruit										
Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses, ...)										
Paysages										
Paysages	Permanent	Permanent	Permanent							Permanent

Axes	1 - Vers une agglomération intégrée à son environnement, responsable de ses choix de développement et engagée dans la production d'EnR									
	1.11	1.12	1.13	1.14	1.15	1.16	1.17	1.18	1.19	1.20
Actions	Etablir une cartographie des potentiels géothermiques	Cartographier les potentiels solaires PV et thermiques + accompagnement à l'installation de panneaux	Augmenter la production solaire sur les bâtiments publics et privés	Structurer un réseau de professionnels du solaire pour accompagner particuliers et professionnels	Favoriser l'autoconsommation collective sur le territoire	Favoriser le réemploi des déchets	Valorisation des déchets verts en agriculture	Détournement de la fraction fermentescible des OM vers la méthanisation	Phytoépuration des eaux usées et zones de rejets végétalisées	Lutte contre l'ambrosie
Thématique environnementale à étudier										
Milieu physique										
Les sols							Permanent		Permanent	
Ressources non renouvelables										
Eaux souterraines								Permanent	Permanent	
Eaux superficielles								Permanent	Permanent	
Qualité de l'air	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent					Permanent
Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent				Permanent	
Milieu naturel										
Diversité biologique									i	Permanent
Habitats naturels (milieux remarquables et protégés incl. Natura 2000)								Permanent	i	Permanent
Continuités écologiques									i	
Milieu humain										
Santé										Permanent
Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent		Permanent		
Aménagement / urbanisme / consommation d'espace										
Patrimoine culturel, architectural et archéologique		Permanent	Permanent	Permanent	Permanent					
Gestion des déchets										
Déchets							Permanent	Permanent	Permanent	
Assainissement									Permanent	
Déplacement, infrastructures et transports										
Déplacement										
Risques et Nuisances										
Risques naturels										
Risques technologiques								Permanent		
Bruit										
Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses, ...)								Permanent		
Paysages										
Paysages									Permanent	

7.3.2.2 Axe 2

Axes	2 - Vers le développement d'une offre alternative de mobilités à faible émission de GES						
	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	2.6	2.7
Actions	Aménager un territoire accessible au vélo	Développer les parkings relais (ou aires multimodales) en entrée de pôle urbain	Développer des aires de co-voiturage	Conversion de flottes de véhicules dans le cadre de la limitation du recours au diesel	Renforcer la pratique du train en développant l'utilisation des gares et haltes	Favoriser les pratiques du transport collectif	Développement du télétravail et du coworking dans les bourgs pour limiter les déplacements
Thématique environnementale à étudier							
Milieu physique							
Les sols							
Ressources non renouvelables							
Eaux souterraines							
Eaux superficielles							
Qualité de l'air	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent
Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent
Milieu naturel							
Diversité biologique							
Habitats naturels (milieux remarquables et protégés incl. Natura 2000)	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent
Continuités écologiques	Permanent	Permanent	Permanent		Permanent	Permanent	Permanent
Milieu humain							
Santé							
Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)	Permanent						
Aménagement / urbanisme / consommation d'espace	Permanent						
Patrimoine culturel, architectural et archéologique							
Gestion des déchets							
Déchets							
Assainissement							
Déplacement, infrastructures et transports							
Déplacement	Permanent		Permanent		Permanent	Permanent	Permanent
Risques et Nuisances							
Risques naturels							
Risques technologiques				Permanent			
Bruit	Permanent	Permanent					Permanent
Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses, ...)							
Paysages							
Paysages							

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20190725-C54-07-2019-2-CC
Date de télétransmission : 25/07/2019
Date de réception préfecture : 25/07/2019

7.3.2.3 Axe 3

Axes	3 - Vers une sobriété énergétique dans l'habitat et des bâtiments à faible dépendance en énergie carbone				
	3.1	3.2	3.3	3.4	3.5
Actions	Renforcer la plateforme de rénovation énergétique ACT'E	Sensibiliser sur les usages des bâtiments et équipements performants	Création d'une aide à la rénovation énergétique pour les publics non éligibles ANAH	Création d'un cluster territorial de rénovation exemplaire des bâtiments publics de Niort Agglo et ses communes	Aide financière pour le remplacement des chauffages peu performants émetteurs de GES
Thématique environnementale à étudier					
Milieu physique					
Les sols					
Ressources non renouvelables					
Eaux souterraines					
Eaux superficielles					
Qualité de l'air	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent
Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent
Milieu naturel					
Diversité biologique					
Habitats naturels (milieux remarquables et protégés incl. Natura 2000)					
Continuités écologiques					
Milieu humain					
Santé		Permanent	Permanent	Permanent	Permanent
Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)	Permanent	Permanent		Permanent	
Aménagement / urbanisme / consommation d'espace					
Patrimoine culturel, architectural et archéologique					
Gestion des déchets					
Déchets					
Assainissement					
Déplacement, infrastructures et transports					
Déplacement					
Risques et Nuisances					
Risques naturels					
Risques technologiques					
Bruit					
Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses, ...)					
Paysages					
Paysages					

7.3.2.4 Axe 4

Axes	4 - Vers une agriculture pérenne et de proximité				
	4.1	4.2	4.3	4.4	4.5
Actions	Développer et soutenir la ressource bocagère par la plantation de 100km de haies	Favoriser la pratique d'un élevage de qualité aux impacts limités	Développer un circuit court alimentaire	Encourager de nouvelles pratiques culturales	Séquestration carbone par plantations productives
Thématique environnementale à étudier					
Milieu physique					
Les sols				Permanent	
Ressources non renouvelables					
Eaux souterraines		Permanent		Permanent	
Eaux superficielles	Permanent	Permanent		Permanent	
Qualité de l'air	Permanent	Permanent		Permanent	Permanent
Climat et émissions de gaz à effet de serre (GES)	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent
Milieu naturel					
Diversité biologique	Permanent	Permanent		Permanent	Permanent
Habitats naturels (milieux remarquables et protégés incl. Natura 2000)	Permanent	Permanent		Permanent	Permanent
Continuités écologiques	Permanent	Permanent		Permanent	Permanent
Milieu humain					
Santé	Permanent	Permanent		Permanent	
Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme / loisirs...)	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent	Permanent
Aménagement / urbanisme / consommation d'espace					
Patrimoine culturel, architectural et archéologique					
Gestion des déchets					
Déchets					
Assainissement					
Déplacement, infrastructures et transports					
Déplacement			Permanent		
Risques et Nuisances					
Risques naturels					
Risques technologiques					
Bruit					
Autres nuisances (odeurs, vibrations, émissions lumineuses, ...)		Permanent			
Paysages					
Paysages	Permanent	Permanent			Permanent

7.4 Evaluation des incidences sur les sites Natura 2000 du territoire

Les zones Natura 2000 sont des sites reconnus pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales et/ou végétales y vivant, et de leurs habitats. C'est un élément clé dans les mesures de conservation et de lutte contre l'érosion de la biodiversité en Europe.

Les sites Natura 2000 peuvent être désignés à 2 titres :

- **Directive européenne « Oiseaux »²³** : Ce sont des sites appropriés à la survie et à la reproduction d'espèces d'oiseaux sauvages menacées et des zones servant d'aire de reproduction, de mue, d'hivernage ou de migration. Ces sites sont classés Zones de Protection Spéciale (ZPS) ;
- **Directive européenne « Habitats, faune, flore »²⁴** : Ce sont des sites répertoriés qui comprennent des types d'habitats naturels, d'espèces végétales et animales dont la conservation est d'intérêt communautaire. Ces sites sont classés Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

Conformément à l'article R414-19 et L414-4 du Code de l'environnement, les plans, schémas ou programmes soumis à l'évaluation environnementale doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences sur les sites Natura 2000. Le rapport environnemental du PCAET doit donc contenir une évaluation des incidences Natura 2000 en vue de contrôler les actions prévues et de s'assurer qu'elles ne porteront pas atteinte à l'intégrité du ou des sites Natura 2000 présents sur le territoire et plus largement au réseau des sites Natura 2000.

5 sites Natura 2000 sont identifiés sur le territoire de Niort Agglo :

- **Marais Poitevin** FR5410100 (Directive Oiseaux, Zone de Protection Spéciale)
- **Plaine de Niort Nord-Ouest** FR5412013 (Directive Oiseaux, Zone de Protection Spéciale)
- **Plaine de Niort Sud-Est** FR5412007 (Directive Oiseaux, Zone de Protection Spéciale)
- **Marais Poitevin** FR5400446 (Directive Habitats Faune Flore, Zone Spéciale de Conservation)
- **Massif forestier de Chizé-Aulnay** FR5400450 (Directive Habitats Faune Flore, Zone Spéciale de Conservation)

9 sites Natura 2000 Directive Habitats Faune Flore et 4 sites Directive Oiseaux ont été inclus dans l'analyse des incidences au regard de leur proximité avec le territoire de la Communauté d'Agglomération (limites de territoire les plus proches à moins de 20 km) :

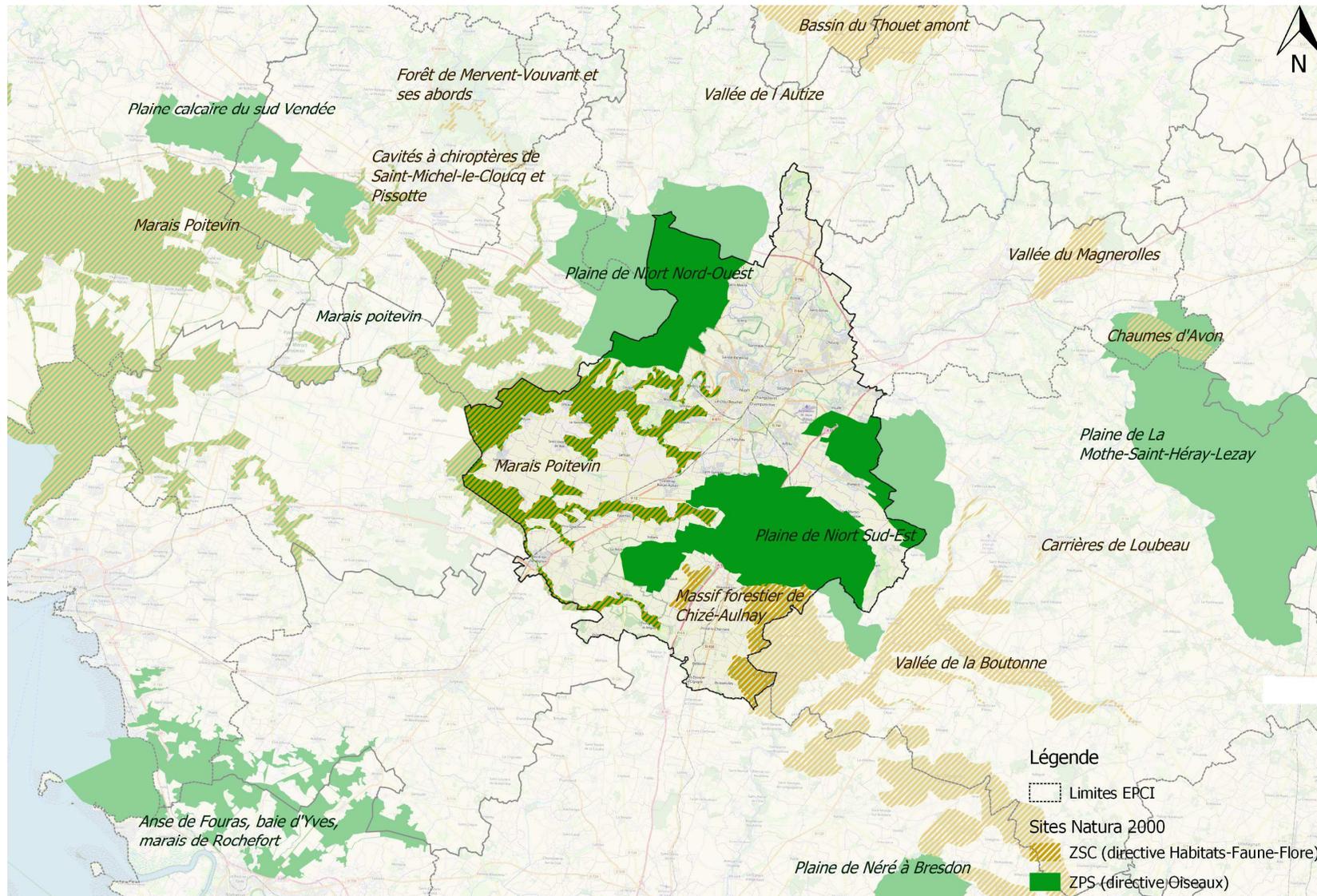
- **Bassin du Thouet Amont** FR5400442
- **Carrières de Loubeau** FR5400448
- **Cavités à chiroptères de Saint-Michel-Le-Cloucq et Pissotte** FR5202002
- **Chaumes d'Avon** FR5400445
- **Forêt de Mervent-Vouvant et ses abords** FR5200658
- **Marais Poitevin** FR5200659
- **Vallée de l'Autize** FR5400443
- **Vallée de la Boutonne** FR5400447
- **Vallée du Magnerolles** FR5400444

²³ Directive Oiseaux 2009/147/CE du 30 novembre 2009 (recodifiant la directive initiale du 2 avril 1979)

²⁴ Directive Habitats faune flore 92/43/CEE du 21 mai 1992

- **Anse de Fouras, baie d'Yves, marais de Rochefort** FR5410013
- **Plaine calcaire du sud Vendée** FR5212011
- **Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lezay** FR5412022
- **Plaine de Néré à Bresdon** FR5412024

La carte suivante présente la localisation des sites Natura 2000 cités ci-dessus, les caractéristiques de ces sites seront ensuite présentées.



Source : IGN Admin Express - OpenStreetMap contributors - INPN
21/05/2019

0 5 10 km

Figure 13 : Localisation des sites Natura 2000 de Niort Agglo

7.4.1 Marais Poitevin (FR5410100)

7.4.1.1 Caractéristiques du site et habitats

Le Marais Poitevin (ZPS) a été classé ZPS le 30 avril 1996 (date du premier arrêté, le dernier datant du 27 août 2002).

D'une superficie de 68 023ha, il couvre 13% du département des Deux-Sèvres.

Vaste complexe littoral et sublittoral sur alluvions fluvio-marines quaternaires et tourbes s'étendant sur 2 régions administratives et 3 départements. Ensemble autrefois continu mais aujourd'hui morcelé par l'extension de l'agriculture intensive en 3 secteurs et compartiments écologiques principaux :

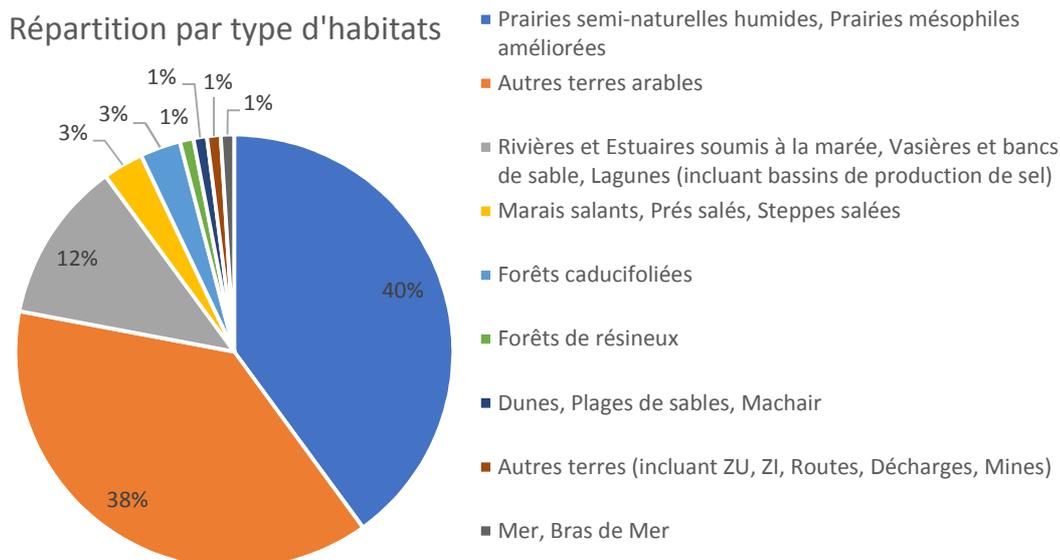
- Une façade littorale centrée autour des vasières tidales et prés salés de la Baie de l'Aiguillon, remplacées vers le nord par des flèches sableuses (Pointe d'Arcay) ou des cordons dunaires (Pointe de l'Aiguillon) ;
- Une zone centrale, caractérisée par ses surfaces importantes de prairies naturelles humides saumâtres à oligo-saumâtres, inondables ("marais mouillés") ou non ("marais desséchés") parcourues par un important réseau hydraulique;
- Une zone "interne" (la "Venise verte") sous l'influence exclusive de l'eau douce et rassemblant divers milieux dulcicoles continentaux : forêt alluviale et bocage à Aulne et Frêne, fossés à eaux dormantes, bras morts, plus localement, bas-marais et tourbières alcalines.

Des affleurements calcaires existent également en périphérie du site et sous forme "d'îles" au milieu des marais.

Malgré les hiatus spatiaux séparant désormais ces 3 secteurs, ceux-ci restent liés sur le plan fonctionnel, plus ou moins étroitement selon les groupes systématiques concernés (Ex: liaisons entre les vasières littorales servant de zones de repos et les prairies saumâtres utilisées comme zones de gagnage)

Se rajoutent les vallées des cours d'eau alimentant le marais : vallées du Lay, de la Vendée, de l'Autize, de la Guirande, de la Courance, du Mignon et du Curé (les vallées de la Guirande, de la Courance et du Mignon ont été rajoutées lors de l'extension du site en décembre 2003).

Ce site rassemble de nombreux habitats, dont 2 représentés à moins de 1% (marais, bas-marais, tourbière et eaux douces intérieures) :



Classes d'habitats et répartition (%) (Source : Fiche INPN 5410100)

7.4.1.2 Qualité et importance du site pour les espèces

Une des zones humides majeures de la façade atlantique française satisfaisant à plusieurs critères définis par la convention de RAMSAR relative aux zones humides d'importance internationale (R3A : présence simultanée de plus de 20000 oiseaux d'eau ; R3C : plus de 1% de la population de plusieurs espèces en périodes de reproduction, migration ou hivernage) :

- Premier site français pour la migration prénuptiale de la Barge à queue noire et du Courlis corlieu ;
- Site d'importance internationale pour l'hivernage des Anatidés et des limicoles (l'un des principaux sites en France pour le Tadorne de Belon et l'Avocette élégante) ;
- Site important en France pour la nidification des Ardéidés, de la Guifette noire (10% de la population française), de la Gorgebleue à miroir blanc de Nantes (*Luscinia svecica namnetum*), du Vanneau huppé et de la Barge à queue noire (15-20%) ;
- Site important pour la migration de la Spatule blanche et des sternes .

Plus de 100 espèces d'oiseaux observées sur le site sont inscrites à l'article 4 de directive 2009/147/CE concernant la conservation des oiseaux sauvages, dont :

- La Mouette Pygmée
- La Mouette rieuse
- La Sterne caugek
- Le Courlis corlieu
- Le Courlis cendré
- La Barge à Queue noire
- Le Chevalier gambette
- Le Bécasseau maubèche...



Chevalier gambette (source INPN)



Gorgebleue à miroir (source INPN)



Avocette élégante (source INPN)

7.4.1.3 *Protections et gestion*

Ce site Natura 2000 cumule d'autres protections dans son périmètre :

- 3 réserves naturelles régionales : Ferme de Choisy, Marais communal du Poiré-sur-Velluire et Marais de la Vacherie
- 4 réserves naturelles nationales : Marais communal de St Denis du Payré, Baie de l'Aiguillon (Vendée) et Baie de l'Aiguillon (Charente-Maritime) et Casse de la Belle Henriette
- 1 réserve biologique : la Pointe d'Arçay
- 6 arrêtés de protection de biotope : Terres Du Pain-Beni Et Prairies Attenantes, Prairies Calcaires Du Fief-Bodin, Pointe De L'Aiguillon, Marais Poitevin (Secteur Ouest), Venise Verte et Tourbière Du Bourdet
- 1 site classé au titre de la loi de 1930 : le site du Marais mouillé Poitevin

Un document d'objectifs (DocOb) permet d'encadrer et orienter la gestion du site pour assurer sa conservation, il a été approuvé le 18 décembre 2003.

7.4.1.4 *Activités, menaces et pressions*

Cependant, le Marais Poitevin est soumis depuis les trois dernières décennies à des facteurs négatifs ayant entraîné des altérations majeures de son fonctionnement et un appauvrissement de sa valeur biologique :

- Mutation des pratiques agricoles : transformation des prairies naturelles humides en cultures céréalières intensives (plus de 50% des prairies reconverties entre 1970 et 1990) ;
- Modifications du régime hydraulique : remodelage des réseaux et multiplication des ouvrages hydrauliques visant à accélérer le drainage des parcelles pour libérer toujours plus de surfaces cultivables, baisse générale du niveau des nappes, artificialisation du fonctionnement hydraulique, altération de la qualité des eaux (intrants d'origine agricole favorisant l'eutrophisation des eaux) etc ;
- Multiplication des infrastructures linéaires (routes, transports d'énergie) et du bâti entraînant une fragmentation des espaces naturels qui nuit à leur fonctionnalité etc .

7.4.2 Plaine de Niort Nord-Ouest (FR5412013)

7.4.2.1 Caractéristiques du site et habitats

Le site est classé ZPS depuis un arrêté en dernière date du 26 août 2003.

D'une superficie totale de 17 040ha, il couvre 4 communes de la CAN.

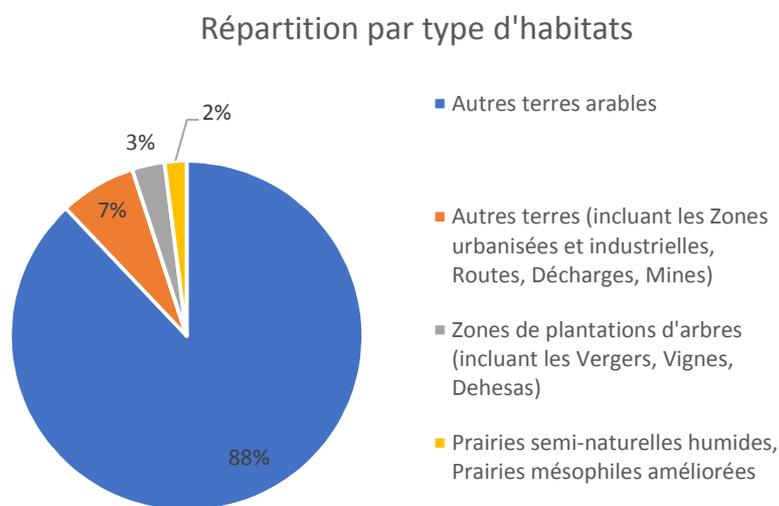
Le paysage est ouvert et légèrement vallonné.

La partie centrale est constituée d'un plateau calcaire de faible altitude principalement exploitée pour la culture de céréales et d'oléo-protéagineux.

En périphérie les pratiques sont plus diversifiées. Au nord nord-est, la plaine est plus vallonnée et forme une enclave dans une zone bocagère où persistent des haies basses, quelques prairies pâturées ainsi que des murets calcaires. Au sud, les paysages sont aussi plus diversifiés grâce au maintien du système polyculture élevage. Ça et là subsistent quelques coteaux calcaires et quelques vignes.

Durant les 20 dernières années, les pratiques agricoles se sont nettement transformées. Cependant, le maintien d'une mosaïque de cultures diversifiées et de parcelles relativement petites rend cette plaine particulièrement attrayante pour l'avifaune.

Ce site à dominante agricole compte 4 types d'habitats :



**Classes d'habitats et répartition (%) (Source : Fiche INPN
FR5412013)**

7.4.2.2 Qualité et importance du site pour les espèces

Le site est une des huit zones de plaines à Outarde canepetière retenues comme majeures pour une désignation en ZPS en région Poitou-Charentes. Il s'agit d'une des quatre principales zones de survivance de cette espèce dans le département des Deux-Sèvres. Celle-ci abrite ~ 3% des effectifs régionaux. Au total 16 espèces d'intérêt communautaire sont présentes dont 4 atteignent des effectifs remarquables sur le site.

16 espèces d'oiseaux observées sur le site sont inscrites à l'article 4 de directive 2009/147/CE concernant la conservation des oiseaux sauvages, dont :

- Le Pluvier doré
- L'Œdicnème criard
- Le Busard cendré
- Le Pie-grièche écorcheur
- Le Gorgebleue à miroir ...



Oedicnème criard (source INPN)

7.4.2.3 Protections et gestion

Un document d'objectifs (DocOb) approuvé par arrêté préfectoral le 9 novembre 2015 permet d'encadrer et orienter la gestion du site pour assurer sa conservation.

7.4.2.4 Activités, menaces et pressions

Les différentes activités socio-économiques localisées sur le site sont susceptibles d'avoir une influence sur les populations d'oiseaux vivant sur la plaine. Elles peuvent concourir à leur maintien ou participer à leur raréfaction de manière directe ou indirecte. La tableau ci-après présente une liste non-exhaustive des menaces et activités ayant une incidence positive ou négative sur le site.

Tableau 32 : Incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site (Source : Fiche INPN FR5412013)

Menaces et pressions	<i>Importance</i>	Facteurs à influence positive	<i>Importance</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Modification des pratiques culturelles, y compris la culture pérenne de produits forestiers non ligneux • Fauche de prairies • Utilisation de biocides, hormones et produits chimiques • Remembrement agricole • Lignes électriques et téléphoniques 	<p><i>haute</i></p> <p><i>haute</i></p> <p><i>haute</i></p> <p><i>haute</i></p> <p><i>haute</i></p>	Aucun	

La survie de l'Outarde canepetière et des autres espèces des plaines cultivées dépend de la mise en oeuvre à grande échelle et dans les plus brefs délais des mesures testées sous forme de contrats passés avec les agriculteurs (sur des zones témoins limitées) dans le cadre du Life Nature. Ceci pourra se faire via les CTE spécifiques existants, qui devraient ainsi bénéficier des bonus liés à Natura 2000, ou CAD à venir.

Ces mesures visent à compenser la perte de diversité paysagère et par voie de conséquence des habitats et de l'alimentation (à base d'invertébrés), liée à l'intensification agricole (augmentation de l'homogénéité parcellaire, disparitions des surfaces "pérennes" : prairies, luzernes, jachères, haies, etc...). Ce sont les éléments-clés de la survie de l'espèce.

Augmentation des infrastructures routières (autoroutières en particulier).

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20190725-C54-07-2019-2-CC
Date de télétransmission : 25/07/2019
Date de réception préfecture : 25/07/2019

7.4.3 Plaine de Niort Sud-Est (FR5412007)

7.4.3.1 Caractéristiques du site et habitats

Le site est classé ZPS depuis un arrêté du 26 août 2003.

Il s'étend sur 20 760ha et couvre 16 communes du territoire.

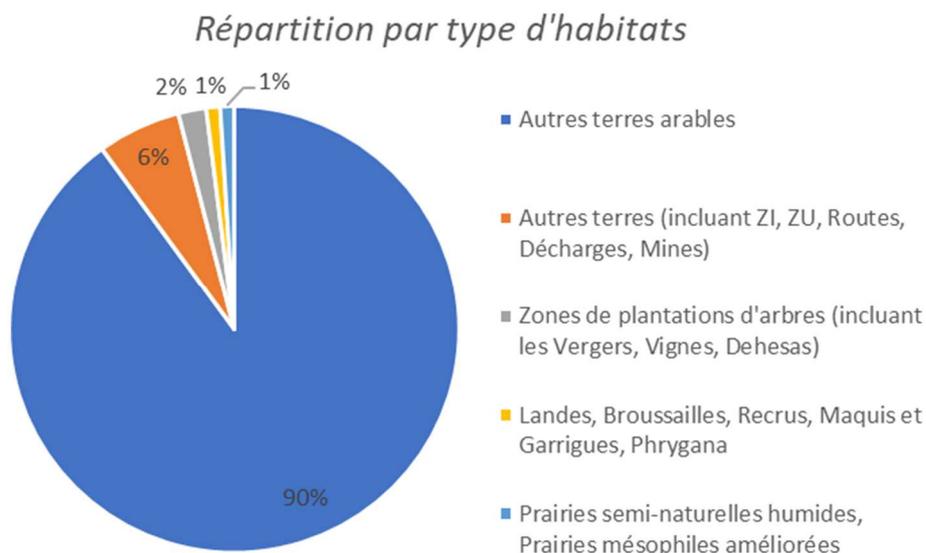
Le site est une zone de plaine cultivée. Il est scindé en deux blocs par une bande bocagère qui ne présente pas d'intérêt ornithologique particulier pour la directive oiseaux.

C'est un paysage ouvert, très légèrement vallonné ponctué de quelques rares bosquets. Les haies sont rares, souvent discontinues. Elles sont mieux représentées dans les secteurs d'élevage.

Deux systèmes agricoles se côtoient : la polyculture-élevage et le système céréalier. Il en résulte un paysage agricole constitué d'une mosaïque de cultures encore assez diversifiées, plus particulièrement dans les zones d'élevage. Ce paysage est toutefois dominé par les céréales (blé, orge, et maïs qui constitue la principale culture irriguée du site), les oléo-protéagineux (colza, tournesol, petit pois) entre lesquelles s'intercalent des prairies à graminées, ray-grass et luzerne. Le pâturage est pratiqué par endroit. Le gel PAC est en majorité pratiqué sous forme de gel industriel, les jachères implantées en couverts de graminées ou légumineuses sont donc rares. Quelques petites vignes sont encore maintenues.

L'habitat est dispersé en petits groupes isolés. Nombreux bâtiments d'habitation et d'élevage ainsi que des murets, sont constitués de pierres calcaires laissant ouvertes des petites cavités favorables à la nidification d'espèces cavernicoles.

Ce site à dominante agricole compte 5 types d'habitats :



Classes d'habitats et répartition (%) (Source : Fiche INPN FR5412007)

7.4.3.2 Qualité et importance du site pour les espèces

Le site est une des huit zones de plaines à Outarde canepetière retenues comme majeures pour une désignation en ZPS en région Poitou-Charentes. Il s'agit d'une des quatre principales zones de survivance de cette espèce dans le département des Deux-Sèvres. Celle-ci abrite ~ 5% des effectifs régionaux. Au total 17 espèces d'intérêt communautaire sont présentes dont 6 atteignent des effectifs remarquables sur le site.

17 espèces d'oiseaux observées sur le site sont donc inscrites à l'article 4 de directive 2009/147/CE concernant la conservation des oiseaux sauvages, dont :

- Le Pluvier doré
- L'Œdicnème criard
- L'Outarde canepetière
- Le Milan noir
- Le Busard cendré...



Pluvier doré (source INPN)

7.4.3.3 Protections et gestion

Un document d'objectifs (DocOb) approuvé par arrêté préfectoral le 22 août 2011 permet d'encadrer et orienter la gestion du site pour assurer sa conservation.

7.4.3.4 Activités, menaces et pressions

Les différentes activités socio-économiques localisées sur le site sont susceptibles d'avoir une influence sur les populations d'oiseaux vivant sur la plaine. Elles peuvent concourir à leur maintien ou participer à leur raréfaction de manière directe ou indirecte. La tableau ci-après présente une liste non-exhaustive des menaces et activités ayant une incidence positive ou négative sur le site.

**Tableau 33 : Incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site
(Source : Fiche INPN FR5412007)**

Menaces et pressions	<i>Importance</i>	Facteurs à influence positive	<i>Importance</i>
• Modification des pratiques culturelles, y compris la culture pérenne de produits forestiers non ligneux	<i>haute</i>		
• Fauche de prairies	<i>haute</i>	<i>Aucun</i>	
• Utilisation de biocides, hormones et produits chimiques	<i>haute</i>		
• Remembrement agricole	<i>haute</i>		
• Lignes électriques et téléphoniques	<i>haute</i>		
• Abandon de systèmes pastoraux	<i>moyenne</i>		

La survie de l'Outarde canepetière et des autres espèces des plaines cultivées dépend de la mise en oeuvre à grande échelle et dans les plus brefs délais des mesures testées sous forme de contrats passés avec les agriculteurs (sur des zones témoins limitées) dans le cadre du Life Nature. Ceci pourra se faire via les CTE spécifiques existants, qui devraient ainsi bénéficier des bonus liés à Natura 2000, ou les CAD à venir.

Ces mesures visent à compenser la perte de diversité paysagère et par voie de conséquence des habitats et de l'alimentation (à base d'invertébrés), liée à l'intensification agricole (augmentation de l'homogénéité parcellaire, disparitions des surfaces "pérennes" : Prairies, luzernes, jachères, haies, etc...). Ce sont les éléments-clés de la survie de l'espèce.

7.4.4 Marais Poitevin (FR5400446)

7.4.4.1 *Caractéristiques du site et habitats*

Le site du Marais Poitevin, classé ZPS (cf. précédemment), est également classé SIC (site d'intérêt communautaire) depuis le 7 décembre 2004 et ZSC depuis le 13 avril 2007.

Il s'étend sur 20 323ha.

Vaste complexe littoral et sublittoral sur alluvions fluvio-marines quaternaires et tourbes s'étendant sur 2 régions administratives et 3 départements. Ensemble autrefois continu mais aujourd'hui morcelé par l'extension de l'agriculture intensive en 3 secteurs et compartiments écologiques principaux :

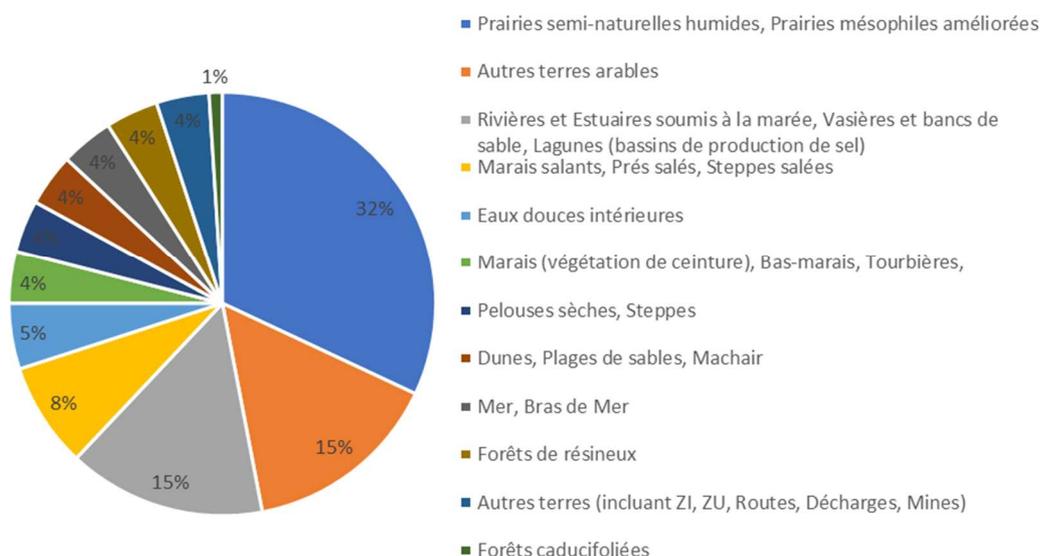
- Une façade littorale centrée autour des vasières tidales et prés salés de la Baie de l'Aiguillon, remplacées vers le nord par des flèches sableuses (Pointe d'Arcay) et des cordons dunaires boisés (forêt de Longeville) ou non (Pointe de l'Aiguillon) ;
- Une zone centrale, caractérisée par ses surfaces importantes de prairies naturelles humides saumâtres à oligo-saumâtres, inondables ("marais mouillés") ou non ("marais desséchés") parcourues par un important réseau hydraulique;
- Une zone "interne" (la "Venise verte") sous l'influence exclusive de l'eau douce et rassemblant divers milieux dulcicoles continentaux : forêt alluviale et bocage à Aulne et Frêne, fossés à eaux dormantes, bras morts, plus localement, bas-marais et tourbières alcalines.

Des affleurements calcaires existent également en périphérie du site et sous forme "d'îles" au milieu des marais.

Malgré les hiatus spatiaux séparant désormais ces 3 secteurs, ceux-ci restent liés sur le plan fonctionnel, plus ou moins étroitement selon les groupes systématiques concernés (Ex: liaisons vasières littorales/prairies saumâtres ou prairies centrales/"Venise verte" pour la Loutre etc).

12 classes d'habitats sont identifiées sur le site :

Répartition par type d'habitats



Classes d'habitats et répartition (%) (Source : Fiche INPN FR5400446)

Au droit du site, 19 habitats identifiés sont inscrits à l'annexe I de la directive Habitats-Faune-Flore (directive 92/43/CEE) :

- Estuaires
- Replats boueux ou sableux exondés à marée basse
- Lagunes côtières
- Végétation annuelle des laissés de mer
- Végétations pionnières à *Salicornia* et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses
- Prés à *Spartina* (*Spartinion maritimae*)
- Prés-salés atlantiques (*Glauco-Puccinellietalia maritimae*)
- Prés-salés méditerranéens (*Juncetalia maritimi*)
- Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (*Sarcocornietea fruticosi*)
- Dunes mobiles du cordon littoral à *Ammophila arenaria* (dunes blanches)
- Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara spp.*
- Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition
- Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement surcalcaires (*Festuco-Brometalia*) (* sites d'orchidées remarquables)
- Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*)
- Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
- Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)
- Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du *Caricion davallianae*

- Tourbières basses alcalines
- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)

7.4.4.2 Qualité et importance du site pour les espèces

Une des grandes zones humides du littoral franco-atlantique. Intérêt écosystémique et phytocénotique remarquable avec l'enchaînement successif d'ouest en est selon un gradient décroissant de salinité résiduelle dans les sols d'un système de végétation saumâtre à un système méso-saumâtre, puis oligo-saumâtre et enfin doux; chacun de ces système étant caractérisé par des combinaisons originales de groupements végétaux dont certains sont synendémiques des grands marais littoraux centre-atlantiques (importance surtout de la zone oligo-saumâtre où se côtoient des cortèges floristiques "opposés" générant des combinaisons très originales d'espèces végétales). Des formations plus ponctuelles mais d'un grand intérêt - dunes, tourbières alcalines, pelouses calcicoles à orchidées - contribuent par ailleurs à la biodiversité globale du site.

Très grande importance mammalogique comme zone de résidence permanente de la Loutre (rôle fondamental du réseau primaire, secondaire et tertiaire des fossés et canaux à dense végétation aquatique).

Cortège d'invertébrés également très riche avec, entre autres, de belles populations de *Rosalia alpina*, coléoptère prioritaire, etc.

25 espèces observées sur le site sont inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels et la faune et flore sauvages, dont :

- Invertébrés (9 espèces) :
 - Agrion de mercure (*Coenagrion mercuriale*)
 - Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*)
 - Vertigo des moulins (*Vertigo moulinsiana*)
 - Ecaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*)
- Poissons (6) :
 - Saumon atlantique (*Salmo salar*)
 - Lamproie marine (*Petromyzon marinus*)
 - Grande Alose (*Alosa alosa*)
- Reptiles (1) :
 - Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*)
- Amphibiens (1) :
 - Triton crêté (*Triturus cristatus*)
- Mammifères (8) :
 - Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)
 - Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)
 - Vison d'Europe (*Mustela lutreola*)
 - Loutre d'Europe (*Lutra lutra*)



Rosalie des Alpes (source INPN)



Vison d'Europe (source INPN)

De nombreuses autres espèces de mammifères et plantes, principalement, observées sur le site sont également considérées comme importantes.

7.4.4.3 Protections et gestion

Ce site Natura 2000 cumule d'autres protections dans son périmètre :

- 3 réserves naturelles régionales : Ferme de Choisy, Marais communal du Poiré-sur-Velluire et Marais de la Vacherie
- 1 réserve naturelle nationale : Baie de l'Aiguillon (Charente-Maritime)
- 1 arrêté de protection de biotope : Venise Verte
- 1 site classé au titre de la loi de 1930 : le site du Marais mouillé Poitevin
- Des terrains acquis par un Conservatoire d'Espaces Naturels : les Boucles de la Sèvre niortaise, 7 marais et 2 tourbières.

Un document d'objectifs (DocOb) approuvé par arrêté préfectoral le 18 décembre 2003 permet d'encadrer et orienter la gestion du site pour assurer sa conservation.

7.4.4.4 Activités, menaces et pressions

Les différentes activités socio-économiques localisées sur le site sont susceptibles d'avoir une influence sur les populations et habitats remarquables de ce site. Elles peuvent concourir à leur maintien ou participer à leur raréfaction de manière directe ou indirecte. La tableau ci-après présente une liste non-exhaustive des menaces et activités ayant une incidence positive ou négative sur le site.

Tableau 34 : Incidence et activités ayant des répercussions notables sur le site (Source : Fiche INPN FR5400446)

Menaces et pressions	<i>Importance</i>	Facteurs à influence positive	<i>Importance</i>
• Modification des pratiques culturelles, y compris la culture pérenne de produits forestiers non ligneux	<i>haute</i>		
• Zones urbanisées, habitations	<i>haute</i>		
• Espèces exotiques envahissantes	<i>haute</i>		
• Changements des conditions hydrauliques induits par l'Homme	<i>haute</i>	○ Pâturage extensif	<i>haute</i>
• Comblement et assèchement	<i>haute</i>		
• Elimination des haies et bosquets ou broussailles	<i>moyenne</i>		
• Sports de plein air et activités de loisirs et récréatives	<i>moyenne</i>		
• Piétinement, surfréquentation	<i>moyenne</i>		

Une des zones humides les plus touchées par les mutations de l'agriculture durant les 3 dernières décennies : de vastes espaces de prairies naturelles extensives drainées et reconverties en cultures céréalières intensives avec des effets indirects importants d'altération de la qualité des eaux des fossés, d'appauvrissement de la végétation aquatique etc.

Sur les zones tidales, les projets d'extension des concessions aquacoles constituent également une menace non négligeable.

Aux marges est du site les tourbières alcalines du Bourdet et de Prin-Deyrançon - de surface minime - sont très exposées de même à l'intensification agricole périphérique (maïs irrigué) qui provoque une nette baisse de la nappe phréatique et permet la minéralisation de la tourbe.

Sur le littoral sableux une forte pression touristique estivale génère les dégradations directes - piétinement, dérangements de la faune - ou indirectes - infrastructures routières, projets immobiliers etc - classiques sur ce type d'espace.

En "Venise verte", l'extension de la populiculture aux détriments de la frênaie alluviale ou des prairies naturelles était également un sujet de préoccupation. La prolifération récente des espèces exotiques animales - Ragondin - ou végétales - *Ludwigia peploides* - provoquent des dysfonctionnements dans les biocénoses.

7.4.5 Massif forestier de Chizé-Aulnay (FR5400450)

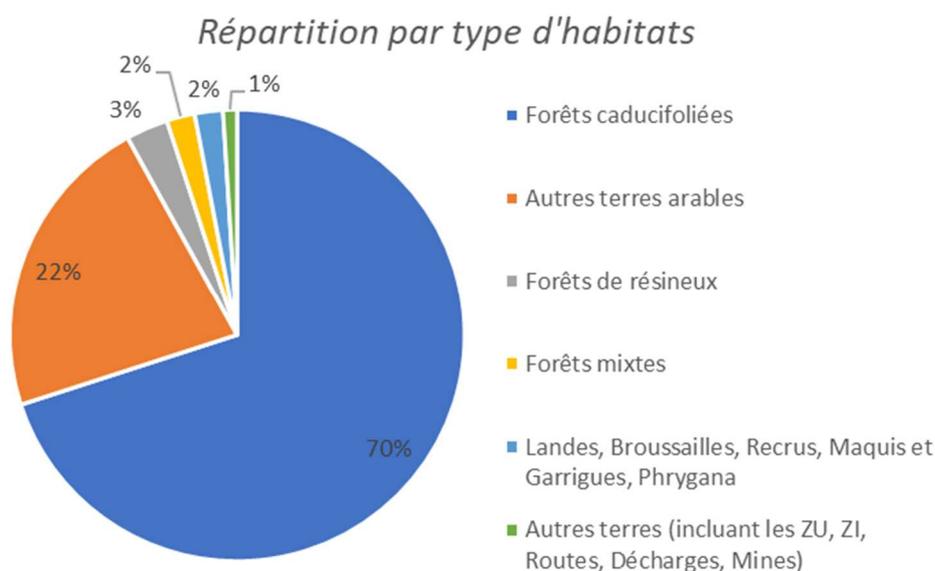
7.4.5.1 Caractéristiques du site et habitats

Le site est classé SIC depuis le 7 décembre 2004 et ZSC depuis le 13 avril 2007.

Sa superficie est de 17 357ha.

C'est le plus vaste ensemble forestier régional, comprenant 7 noyaux boisés séparés par des espaces à forte dominance agricole (céréales intensives). Forêts caducifoliées sur calcaires jurassiques : chênaie pubescente essentiellement dans les bois privés gérés en taillis mais également futaie de hêtre dans les deux forêts domaniales de Chizé et d'Aulnay.

6 classes d'habitats différentes sont identifiées sur le site :



Classes d'habitats et répartition (%) (Source : Fiche INPN FR5400450)

Au droit du site, 3 habitats identifiés sont inscrits à l'annexe I de la directive Habitats-Faune-Flore (directive 92/43/CEE) :

- Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires
- Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement surcalcaires (*Festuco-Brometalia*) (* sites d'orchidées remarquables)
- Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)

7.4.5.2 Qualité et importance du site pour les espèces

Remarquable cortège floristique associé à la hêtraie avec des populations importantes d'espèces rares ou en station unique au niveau régional (Belladone, Orge d'Europe).

Outre son intérêt phytocénotique, le site héberge également des espèces menacées dont la dépendance vis à vis de la futaie de hêtre est plus ou moins forte : invertébrés et chiroptères notamment.

Par ailleurs, une grande partie des espaces boisés du site consiste en chênaie pubescente traitée en taillis au sein de laquelle subsistent des pelouses et des ourlets calcicoles thermophiles de surface réduite mais d'une grande signification biogéographique par la présence d'un très riche cortège d'espèces d'origine méditerranéenne ou sud-européenne dont plusieurs possèdent sur le site leur limite de répartition absolue vers le nord ; ces pelouses et ourlets hébergent en outre une des rares localités du Sénéçon du Rouergue, Astéracée endémique française connue de quelques rares autres localités des "causses" du Lot.

17 espèces observées sur le site sont inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels et la faune et flore sauvages, dont :

- Invertébrés (8 espèces) :
 - Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*)
 - Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*)
 - Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*)
 - ...
- Poissons (3) :
 - Saumon atlantique (*Salmo salar*)
 - Lamproie marine (*Petromyzon marinus*)
 - Chabot fluviatile (*Cottus perifretum*)
- Mammifères (6) :
 - Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)
 - Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)
 - Castor d'Europe (*Castor fiber*)...



Damier de la Succise (source INPN)



Castor d'Europe (source INPN)

7.4.5.3 Protections et gestion

Un document d'objectifs (DocOb) approuvé par arrêté préfectoral le 24 février 2012 permet d'encadrer et orienter la gestion du site pour assurer sa conservation.

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20190725-C54-07-2019-2-
CC
Date de télétransmission : 25/07/2019
Date de réception préfecture : 25/07/2019

7.4.5.4 Activités, menaces et pressions

Les différentes activités socio-économiques localisées sur le site sont susceptibles d'avoir une influence sur les populations et habitats remarquables de ce site. Elles peuvent concourir à leur maintien ou participer à leur raréfaction de manière directe ou indirecte. La tableau ci-après présente une liste non-exhaustive des menaces et activités ayant une incidence positive ou négative sur le site.

Tableau 35 : Incidence et activités ayant des répercussions notables sur le site (Source : Fiche INPN FR5412007)

Menaces et pressions	<i>Importance</i>	Facteurs à influence positive	<i>Importance</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Modification des pratiques culturelles, y compris la culture pérenne de produits forestiers non ligneux 	<i>haute</i>		
<ul style="list-style-type: none"> • Fauche de prairies 	<i>haute</i>	<i>Aucun</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation de biocides, hormones et produits chimiques 	<i>haute</i>		
<ul style="list-style-type: none"> • Remembrement agricole 	<i>haute</i>		
<ul style="list-style-type: none"> • Lignes électriques et téléphoniques 	<i>haute</i>		

Située aux confins de son aire d'indigénat, la hêtraie de Chizé est très sensible aux variations climatiques ; le hêtre y connaît ainsi depuis quelques années des problèmes de dépérissement important (stress hydrique dû à des déficits pluviométriques successifs). La recherche d'essences de remplacement, après exploitation des hêtres malades, entraînerait une banalisation de l'habitat, voire dans le cas d'un enrésinement, sa disparition pure et simple.

Par ailleurs la conduite actuelle des peuplements en futaie équienne régulière avec des méthodes de sylviculture moderne ne permet vraisemblablement pas à la forêt de jouer pleinement son rôle d'habitat vis vis d'espèces menacées, liées le plus souvent à des faciès de futaie irrégulière et âgée avec de nombreux arbres sénescents ou morts (chauves-souris sylvoicoles, invertébrés aux larves sapro-xylophages etc...).

Les bois privés sont soumis quant à eux aux aléas d'une éventuelle volonté de "rentabilisation" de la part de leurs propriétaires : des enrésinements plus ou moins importants (*Pinus nigra s.l.* et *Pinus sylvestris*) ont déjà eu lieu ou sont en cours dans tous les noyaux non domaniaux, menaçant plus ou moins fortement selon les densités utilisées la qualité botanique des phytocénoses spontanées.

Enfin, les très riches ourlets qui se développent le long des nombreuses routes et voies carrossables sillonnant les boisements restent sous la dépendance étroite des modalités de gestion de ces espaces linéaires par les différents organismes gestionnaires : date et périodicité des interventions, matériel utilisé, etc.

7.4.6 Bassin du Thouet Amont (FR5400442)

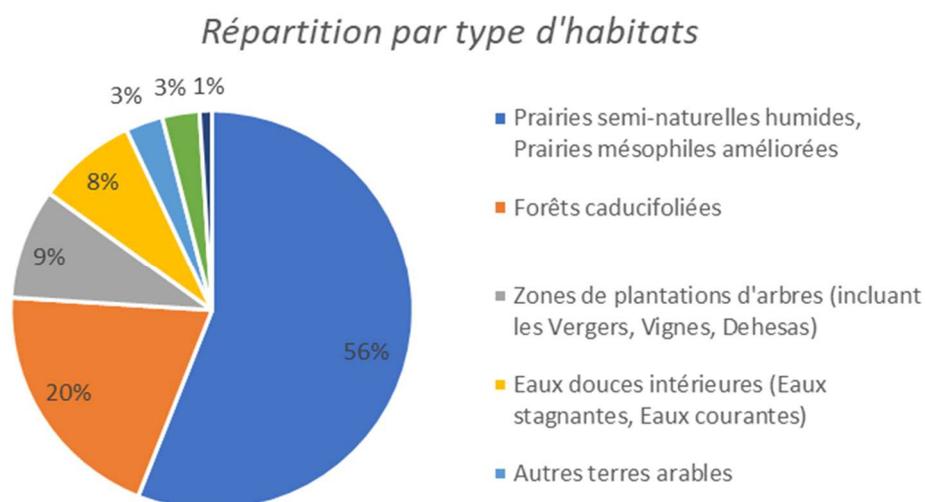
7.4.6.1 Caractéristiques du site et habitats

Le site est classé SIC depuis le 7 décembre 2004 (date de dernière publication au Journal Officiel de l'UE : 12 novembre 2007) et ZSC depuis le 27 mai 2009.

Il couvre une surface de 7 079ha.

Le site correspond à l'ensemble du réseau primaire et secondaire constitué par le haut bassin du Thouet (affluent de la Loire) ; il comprend huit ruisseaux majeurs, aux eaux acides, vives et bien oxygénées coulant dans le paysage bocager caractéristique des terrains cristallins de la marge sud du Massif Armoricaïn, connu localement sous le nom de "Gâtine".

7 classes d'habitats sont identifiées sur le site :



Classes d'habitats et répartition (%) (Source : Fiche INPN FR5400442)

Au droit du site, 2 habitats identifiés sur le site sont inscrits à l'annexe I de la directive Habitats-Faune-Flore (directive 92/43/CEE) :

- Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion*
- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)

7.4.6.2 Qualité et importance du site pour les espèces

Site remarquable par la présence de l'Ecrevisse à pattes blanches sur un réseau de ruisseaux interconnectés signalant l'existence d'une dynamique de population à l'échelle de l'ensemble du haut bassin du Thouet (bien que les densités soient plutôt faibles, il s'agit d'une situation unique en région Poitou-Charentes).



Ecrevisse à pattes blanches (source INPN)

La présence du Chabot et, surtout de la Lamproie de Planer, tous les deux en effectifs dispersés, ajoute à l'intérêt du site.

La présence de l'Agrion de mercure et de la Rosalie des Alpes renforce cet intérêt.

7.4.6.3 Protections et gestion

Un document d'objectifs (DocOb) approuvé par arrêté préfectoral le 20 juillet 2009 permet d'encadrer et orienter la gestion du site pour assurer sa conservation.

7.4.6.4 Activités, menaces et pressions

Les différentes activités socio-économiques localisées sur le site sont susceptibles d'avoir une influence sur les populations et habitats remarquables de ce site. Elles peuvent concourir à leur maintien ou participer à leur raréfaction de manière directe ou indirecte. La tableau ci-après présente une liste non-exhaustive des menaces et activités ayant une incidence positive ou négative sur le site.

Tableau 36 : Incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site (Source : Fiche INPN FR5400442)

Menaces et pressions	<i>Importance</i>	Facteurs à influence positive	<i>Importance</i>
• Mise en culture y compris augmentation de la surface agricole	<i>haute</i>	• Pâturage	
• Fertilisation	<i>haute</i>	• Elevage	
• Elimination des haies, bosquets ou broussailles	<i>haute</i>	• Piégeage, empoisonnement, braconnage	<i>haute</i> <i>haute</i> <i>moyenne</i>
• Espèces exotiques envahissantes	<i>haute</i>	• Fauche de prairies	
• Erosion	<i>haute</i>		
• Plantation forestière en terrain ouvert	<i>faible</i>		
• Usine			
• Route, autoroutes	<i>faible</i>		
• Voie ferrée, TGV	<i>moyenne</i>		
• Urbanisation continue	<i>moyenne</i>		
• Habitations dispersées	<i>moyenne</i>		
• Pêche de loisirs	<i>moyenne</i>		
• Captages des eaux de surface	<i>moyenne</i>		

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20190725-C54-07-2019-2-CC
Date de télétransmission : 25/07/2019
Date de réception préfecture : 25/07/2019

Les espèces qui font la valeur patrimoniale du site sont liées à un milieu aquatique d'excellente qualité - eaux pures à teneur élevée en oxygène dissous - et sont donc très sensibles à toute modification pouvant altérer ce facteur :

- Soit directement : pollutions ponctuelles ou diffuses (rejets organiques ou chimiques entraînant une eutrophisation du milieu) , modification des régimes hydraulique et thermique (abaissement des niveaux, sur-réchauffement estival), multiplication des étangs de loisirs avec introduction d'écrevisses et/ou de poissons exotiques porteurs de maladies, etc.
- Soit indirectement : suppression de la ripisylve (coupes à blanc), intensification agricole du bassin versant (percolation d'engrais et produits phytosanitaires), extraction de matériaux (granulats) dans le lit mineur, construction d'abreuvoirs mal conçus, pénétration d'engins lourds en dehors des gués existants, etc.

Le maintien de la Rosalie des Alpes est également menacé par la suppression des haies, notamment des arbres les plus âgés.

7.4.7 Carrières de Loubeau (FR5400448)

7.4.7.1 Caractéristiques du site et habitats

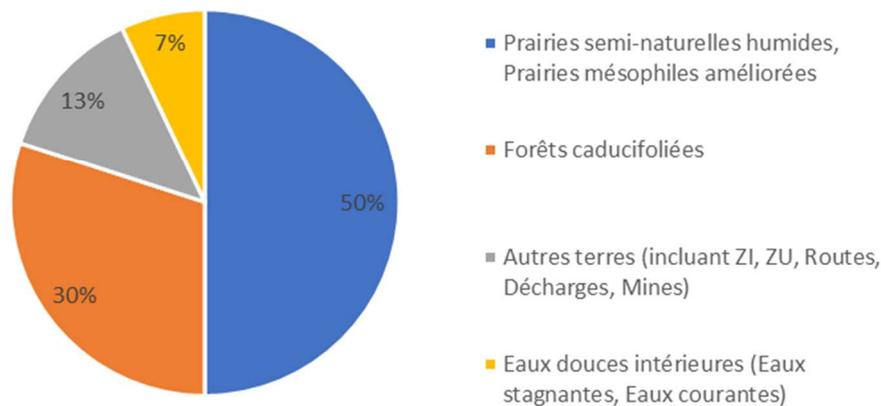
Le site est classé SIC depuis le 7 décembre 2004 et ZSC depuis le 13 avril 2007.

Il occupe une superficie de 30.37ha.

Anciennes galeries de mines de plomb argentifères situées sur la vallée de la Béronne à l'occupation du sol diversifiée (prairies naturelles, jachères, cultures, cours d'eau, boisement de feuillus, haies) favorable aux activités de chasse et de transit des chauves-souris.

4 classes d'habitats sont observées sur le site :

Répartition par type d'habitats



Classes d'habitats et répartition (%) (Source : Fiche INPN 5400448)

Au droit du site, 1 habitat identifié est inscrit à l'annexe I de la directive Habitats-Faune-Flore (directive 92/43/CEE) :

- Grottes non exploitées par le tourisme

7.4.7.2 Qualité et importance du site pour les espèces

1er site souterrain d'hivernage connu en Deux-Sèvres pour les rhinolophes et notamment le Grand rhinolophe.



Grand Rhinolophe (source INPN)



Petit Rhinolophe (source biodiversité.wallonie)

7.4.7.3 Protections et gestion

Un document d'objectifs (DocOb) approuvé par arrêté préfectoral le 20 juillet 2009 permet d'encadrer et orienter la gestion du site pour assurer sa conservation.

7.4.7.4 Activités, menaces et pressions

Les différentes activités socio-économiques localisées sur le site sont susceptibles d'avoir une influence sur les populations et habitats remarquables de ce site. Elles peuvent concourir à leur maintien ou participer à leur raréfaction de manière directe ou indirecte. La tableau ci-après présente une liste non-exhaustive des menaces et activités ayant une incidence positive ou négative sur le site.

**Tableau 37 : Incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site
(Source : Fiche INPN FR5400448)**

Menaces et pressions	<i>Importance</i>	Facteurs à influence positive	<i>Importance</i>
• Mise en culture y compris augmentation de la surface agricole	<i>haute</i>		
• Abandon de systèmes pastoraux	<i>haute</i>		
• Elimination des haies, bosquets ou broussailles	<i>haute</i>	• Pâturage	<i>haute</i>
• Alpinisme, escalade, spéléologie	<i>haute</i>	• Fauche de prairies	<i>moyenne</i>
• Plantation forestière en terrain ouvert	<i>moyenne</i>		
• Exploitation forestière sans reboisement ou régénération naturelle	<i>moyenne</i>		

2 grands types de menaces à prendre en compte :

- Intrusion dans les cavités provoquant un dérangement des chauves-souris présentes en périodes d'hivernation et de transit.
- Dégradation de la qualité des territoires de chasse et de transit environnants.

7.4.8 Cavités à chiroptères de Saint-Michel-le-Cloucq et Pissotte (FR5202002)

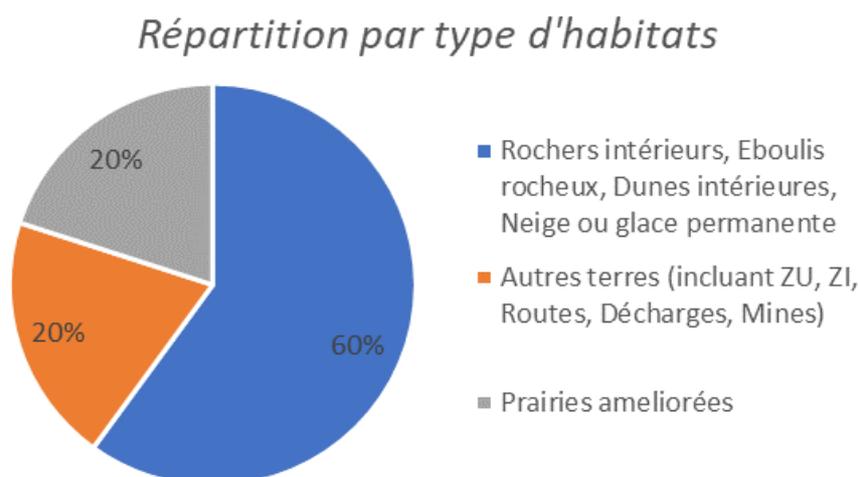
7.4.8.1 Caractéristiques du site et habitats

Le site est classé SIC depuis le 7 décembre 2004 et ZSC depuis le 30 janvier 2014.

La superficie de ce site se limite à 6.56ha.

Anciennes carrières calcaire souterraines et tunnel ferroviaire désaffecté en zone de bocage semi-ouvert parsemée de boqueteaux situé à proximité de la forêt domaniale de Mervent-Vouvant au nord et non loin de la partie est du Marais poitevin (environ 10 km au sud-est). Les cavités des Perrières sont situées de part et d'autre d'un petit vallon. Deux d'entre elles sont creusées dans un coteau calcaire recouvert d'un taillis de chêne, l'autre trouve son ouverture au fond d'une dépression partiellement remblayée dans une prairie. Les hauteurs de voûte varie pour les premières entre 1,5 et 4,5 m et sont en moyenne de 2,5m pour la dernière dont l'ouverture a été en grande partie bouchée par des apports importants de remblais (1999). Les portes d'accès ont été endommagées ou détruites. Le tunnel de Pissotte est ouvert et donc accessible par ses deux extrémités.

3 classes d'habitats sont identifiées sur le site :



Classes d'habitats et répartition (%) (Source : Fiche INPN FR55202002)

Au droit du site, 1 habitat est inscrit à l'annexe I de la directive Habitats-Faune-Flore (directive 92/43/CEE) :

- Grottes non exploitées par le tourisme

7.4.8.2 Qualité et importance du site pour les espèces

Cavités des perrières : Intérêt international pour l'hibernation des Grand Rhinolophes, Barbastelles par grand froid et Vespertillons/Murins à oreille échancrées.

Tunnel de pissotte: intérêt national pour l'hibernation des Grand Rhinolophes et des Barbastelles par grand froid.



Murin à oreilles échanquées (source INPN)



Basbastelle d'Europe (source GEPMA)

7.4.8.3 Protections et gestion

60% du site est une réserve naturelle volontaire.

Des conventions de suivi scientifique et la pose de grilles ont été initiées pour préserver les cavités de St-Michel-le-Cloucq.

Un document d'objectifs (DocOb) approuvé par arrêté préfectoral le 19 septembre 2014 permet d'encadrer et orienter la gestion du site pour assurer sa conservation.

7.4.8.4 Activités, menaces et pressions

Les différentes activités socio-économiques localisées sur le site sont susceptibles d'avoir une influence sur les populations et habitats remarquables de ce site. Elles peuvent concourir à leur maintien ou participer à leur raréfaction de manière directe ou indirecte. La tableau ci-après présente une liste non-exhaustive des menaces et activités ayant une incidence positive ou négative sur le site.

Tableau 38 : Incidence et activités ayant des répercussions notables sur le site (Source : Fiche INPN FR5202002)

Menaces et pressions	Importance	Facteurs à influence positive	Importance
• Comblement des fossés, digues, mares, étangs, marais ou trous	haute		
• Manœuvres militaires	moyenne	Aucun	
• Piétinement, surfréquentation	moyenne		
• Vandalisme	moyenne		

L'ouverture d'une des cavités de St Michel le Cloucq, située au fond de la dépression d'une prairie, a été en grande partie bouchée par le propriétaire exploitant agricole des terres qui souhaitait agrandir son domaine cultivable en comblant et en nivellant la dépression d'accès. Une concertation locale a été lancée en vue de la pose de grilles, la mise en place de mesures de protection (arrêté de biotope, réserve naturelle volontaire) et des conventions de suivi scientifique. Une acquisition par le Conseil général de Vendée est en pourparlers pour la cavité menacée par les remblais. Le Tunnel de Pissotte est certainement fréquenté occasionnellement comme en témoignent des restes d'explosion de grenades en plâtre.

7.4.9 Chaumes d'Avon FR5400445

7.4.9.1 Caractéristiques du site et habitats

Le site est classé SIC depuis le 7 décembre 2004 et ZSC depuis le 4 mai 2007.

Il occupe une superficie de 1 511ha.

Le plus vaste ensemble régional de pelouses calcicoles mésophiles (Mesobromion) conservées grâce à la présence d'un camp militaire. Le substrat est un calcaire marneux jurassique (Oxfordien et Rauracien) où de petites dépressions dans le relief permettent le développement de faciès plus humides.

L'intérêt biologique du site - tant en ce qui concerne les habitats que les espèces - est dû à la persistance locale d'une agriculture traditionnelle, notamment au sein du camp militaire qui représente plus de la moitié de sa surface : parcelles ceinturées de haies portant des pelouses et prairies naturelles pâturées essentiellement par des bovins.

7 classes d'habitats y sont représentées :

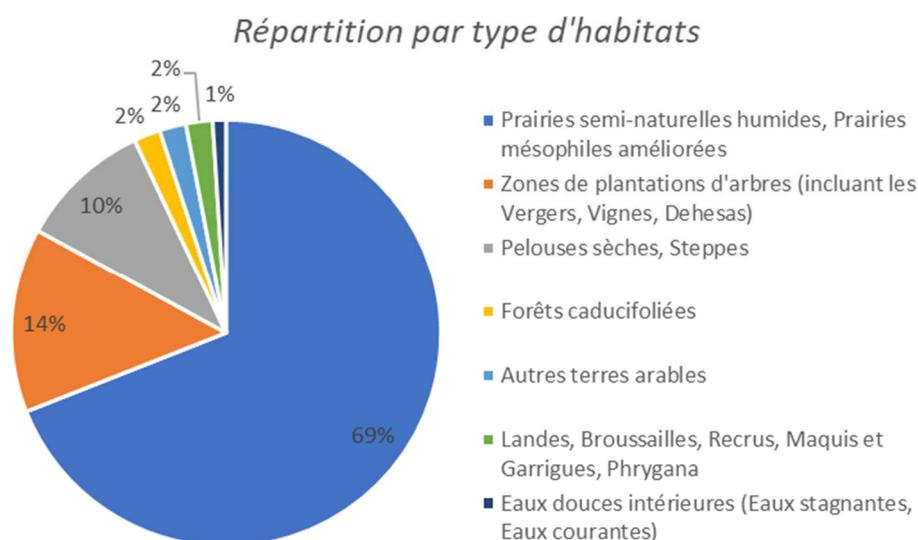


Figure 14 : Classes d'habitats et répartition (%) (Source : Fiche INPN FR5400445)

Au droit du site, 5 habitats sont inscrits à l'annexe I de la directive Habitats-Faune-Flore (directive 92/43/CEE) :

- Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement surcalcaires (*Festuco-Brometalia*) (* sites d'orchidées remarquables)
- Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*)
- Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
- Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)
- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)

7.4.9.2 Qualité et importance du site pour les espèces

Intérêt écosystémique et phytocénotique remarquable par la très grande extension prise par les végétations de pelouses calcicoles mésophiles (Ophryo scolopacis-Caricetum flaccae avec passage latéral à des groupements affines au Molinion) et les ourlets thermophiles des Antherico ramosi-Geranietalia sanguinei . Ces pelouses hébergent par ailleurs un cortège très important d'Orchidées (25 taxons recensés), dont certaines très rares au niveau régional.

Intérêt faunistique également très élevé notamment sur le plan herpéto- batrachologique avec une très riche guildes d'amphibiens (présence du Sonneur à ventre jaune).



15Sonneur à ventre jaune (source INPN)



Triton crêté (source INPN)

7.4.9.3 Protections et gestion

Plus de la moitié du site est un propriété privée, 42% appartiennent au domaine de l'Etat et 1.8% sont acquis par un conservatoire d'espaces naturels.

Un document d'objectifs (DocOb) approuvé par arrêté préfectoral le 20 juillet 2009 permet d'encadrer et orienter la gestion du site pour assurer sa conservation.

7.4.9.4 Activités, menaces et pression

Les différentes activités socio-économiques localisées sur le site sont susceptibles d'avoir une influence sur les populations et habitats remarquables de ce site. Elles peuvent concourir à leur maintien ou participer à leur raréfaction de manière directe ou indirecte. La tableau ci-après présente une liste non-exhaustive des menaces et activités ayant une incidence positive ou négative sur le site.

Tableau 39 : Incidence et activités ayant des répercussions notables sur le site (Source : Fiche INPN FR5400445)

Menaces et pressions	Importance	Facteurs à influence positive	Importance
• Mise en culture y compris augmentation de la surface agricole	haute		
• Retournement de prairies	haute	• Pâturage	haute
• Fertilisation	haute	• Usage militaire et trouble civil	haute
• Elimination des haies, bosquets ou broussailles	haute		
• Bâtiments, constructions dans le paysage	haute		

Le double mouvement de déprise (ponctuelle) et d'intensification agricole (globale) observé en périphérie montre à quel point l'équilibre existant encore sur le site est dépendant du statut très particulier conféré par le terrain militaire.

Par ailleurs, à l'extérieur et à l'ouest de celui-ci (la Côte Belet, la Jarousse) un fort contexte de déprise entraîne une densification des pelouses et leur invasion par des fourrés arbustifs, incompatibles avec la richesse orchidologique très élevée de ces secteurs.

7.4.10 Forêt de Mervent-Vouvant et ses abords (FR5200658)

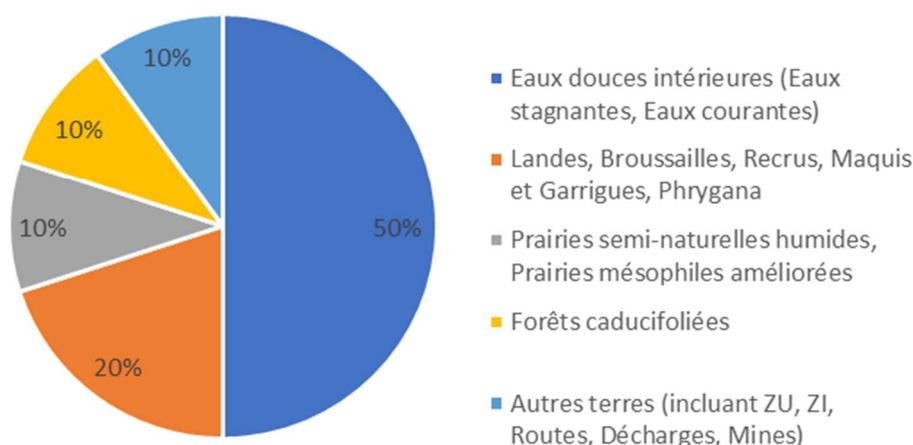
7.4.10.1 Caractéristiques du site et habitats

Le site est classé SIC depuis le 7 décembre 2004 et ZSC depuis le 30 juillet 2015.

Ce site occupe 495ha et est centré sur la vallée de la Vendée qui traverse dans un vallon assez encaissé le massif de Mervent-Vouvant. Il inclut les versants plus ou moins abrupts qui renferment des habitats de landes sèches lorsque l'exposition est favorable.

5 classes d'habitats sont observées sur le site :

Répartition par type d'habitats



Classes d'habitats et répartition (%) (Source : Fiche INPN 5200658)

Au droit du site, 3 habitats identifiés sont inscrits à l'annexe I de la directive Habitats-Faune-Flore (directive 92/43/CEE) :

- Landes sèches européennes
- Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)

7.4.10.2 Qualité et importance du site pour les espèces

L'intérêt du site réside surtout dans l'originalité des habitats rencontrés dans le département de la Vendée.

Seule une espèce inscrite à l'annexe II de la directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels et la faune et flore sauvages est observée sur le site : la loutre d'Europe (*Lutra lutra*).



Loutre d'Europe (source INPN)

7.4.10.3 Protections et gestion

30% du site font partie de la forêt domaniale de Mervent-Vouvant. Des plans simples de gestion pour les forêts privées ont été mis en place.

Un document d'objectifs (DocOb) (création du comité de pilotage du DocOb par arrêté du 5 décembre 2002) permet d'encadrer et orienter la gestion du site pour assurer sa conservation.

7.4.10.4 Activités, menaces et pressions

Les différentes activités socio-économiques localisées sur le site sont susceptibles d'avoir une influence sur les populations et habitats remarquables de ce site. Elles peuvent concourir à leur maintien ou participer à leur raréfaction de manière directe ou indirecte. La tableau ci-après présente une liste non-exhaustive des menaces et activités ayant une incidence positive ou négative sur le site.

Tableau 40 : Incidence et activités ayant des répercussions notables sur le site (Source : Fiche INPN FR5200658)

Menaces et pressions	<i>Importance</i>	Facteurs à influence positive	<i>Importance</i>
• Plantation forestière en terrain ouvert	<i>faible</i>	• Sylviculture et opérations forestières	<i>haute</i>
• Structures de sport et de loisirs	<i>moyenne</i>		

L'entretien des secteurs de landes sèches ne peut entrer dans un cadre économique pérenne. La conservation des milieux des bords des eaux est tributaire des niveaux d'eau dans la vallée de la Vendée liés à la gestion des barrages destinés à l'alimentation de l'agglomération de Fontenay-le-Comte : la gestion actuelle est cependant favorable à la conservation de la diversité des milieux.

7.4.11 Marais Poitevin (FR5200659)

7.4.11.1 Caractéristiques du site et habitats

Le site du Marais Poitevin, limitrophe mais hors territoire de la CAN, est classé SIC depuis le 7 décembre 2004 et ZSC depuis le 6 mai 2014.

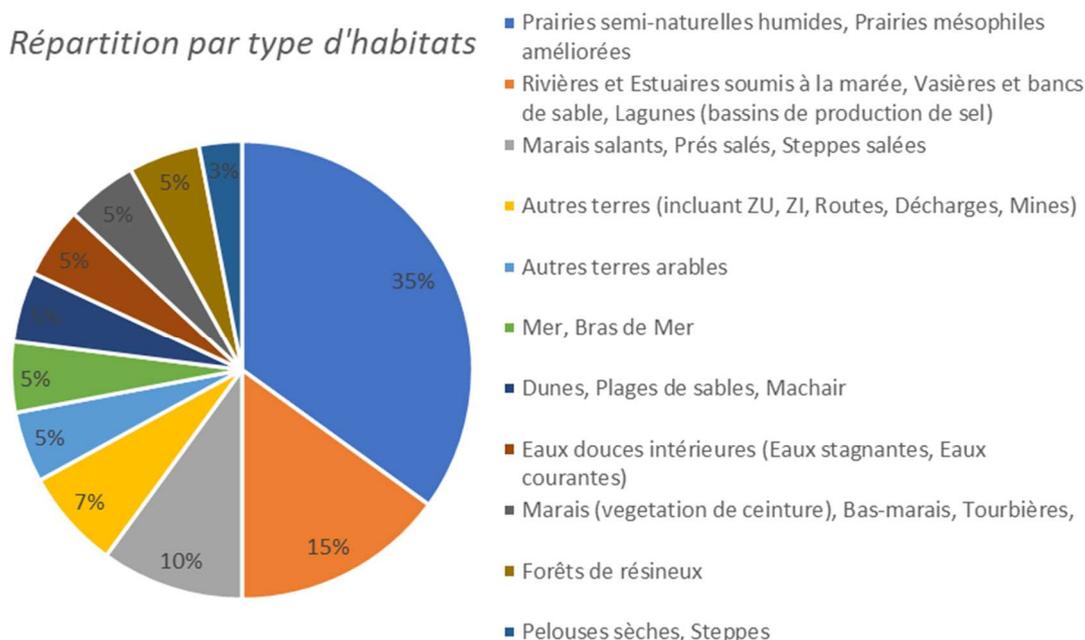
Il occupe une grande surface de 47 745ha.

Très vaste ensemble regroupant d'une part des zones littorales occupées par une grande baie marine avec d'importantes surfaces de slikke et de schorre, plusieurs estuaires et des cordons dunaires, et d'autre part, une vaste zone humide arrière-littorale occupée par des prairies humides et un important réseau hydraulique. Des affleurements calcaires se rencontrent à la périphérie du site et sous forme d'îles au centre des marais. Entre la zone des "marais mouillés" et les secteurs littoraux de la baie de l'Aiguillon-Pointe d'Arçay, inclus dans le projet de S.I.C., les anciens marais ont subi une poldérisation et une mise en valeur par des systèmes agricoles intensif.

En se basant sur la laisse des plus hautes mers, le pourcentage de surface marine du site est de 13 %.

Le site recense une diversité d'habitats, on en dénombre 11 :

Répartition par type d'habitats



Classes d'habitats et répartition (%) (Source : Fiche INPN FR5200659)

Au droit du site, 23 habitats identifiés sont inscrits à l'annexe I de la directive Habitats-Faune-Flore (directive 92/43/CEE) :

- Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine
- Estuaires
- Replats boueux ou sableux exondés à marée basse

- Lagunes côtières
- Végétation annuelle des laissés de mer
- Végétations pionnières à *Salicornia* et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses
- Prés à *Spartina* (*Spartinion maritimae*)
- Prés-salés atlantiques (*Glauco-Puccinellietalia maritimae*)
- Prés-salés méditerranéens (*Juncetalia maritimi*)
- Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (*Sarcocornietea fruticosi*)
- Dunes mobiles embryonnaires
- Dunes mobiles du cordon littoral à *Ammophila arenaria* (dunes blanches)
- Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)
- Dépressions humides intradunaires
- Dunes avec forêts à *Pinus pinea* et/ou *Pinus pinaster*
- Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara spp.*
- Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou de l'*Hydrocharition*
- Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion*
- Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement surcalcaires (*Festuco-Brometalia*) (* sites d'orchidées remarquables)
- Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin
- Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)
- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)
- Forêts mixtes à *Quercus robur*, *Ulmus laevis*, *Ulmus minor*, *Fraxinus excelsior* ou *Fraxinus angustifolia*, riveraines des grands fleuves (*Ulmion minoris*)

7.4.11.2 Qualité et importance du site pour les espèces

Le marais poitevin est l'une des grandes zones humides du littoral atlantique.

Grande diversité de formations végétales : herbiers à Zostères (habitat OSPAR), végétation aquatique des eaux saumâtres et douces, riche végétation halophytique au niveau de la haute slikke, du schorre et en bordure des voies d'eau, dunes mobiles et fixées à zonations typiques, dunes boisées, pelouses calcicoles avec de nombreuses orchidées, prairies humides encore bien conservées dans la zone des marais mouillés. Faune intéressante avec notamment une population de loutres réparties dans l'ensemble du réseau de voies d'eau naturelles et artificielles.



Agrion de Mercure (source INPN)



Bouvière (source INPN)



Fougère d'eau à 4 feuilles (source INPN)



Cistude d'Europe (source INPN)

7.4.11.3 *Protections et gestion*

Le site fait l'objet de mesures de protection en plus de son classement Natura 2000 :

- 6% du site : Réserves naturelles nationales de la Baie de l'Aiguillon et de Saint-Denis-du-Payré.
- 3% du site : Réserves naturelles volontaires du marais Cougneau, du Poiré-sur-Velluire et de la ferme de Choisy
- 2% du site : Réserve de chasse et de faune sauvage de la Pointe d'Arçay
- 2% du site : Forêts domaniales de Longeville et de la Pointe d'Arçay
- Sur une petite partie (0% sur la fiche INPN) : l'arrêté de protection de biotope de la Venise Verte

Un document d'objectifs (DocOb) approuvé par arrêté préfectoral le 18 décembre 2003 permet d'encadrer et orienter la gestion du site pour assurer sa conservation.

7.4.11.4 *Activités, menaces et pressions*

Les différentes activités socio-économiques localisées sur le site sont susceptibles d'avoir une influence sur les populations et habitats remarquables de ce site. Elles peuvent concourir à leur maintien ou participer à leur raréfaction de manière directe ou indirecte. La tableau ci-après présente une liste non-exhaustive des menaces et activités ayant une incidence positive ou négative sur le site.

Tableau 41 : Incidence et activités ayant des répercussions notables sur le site (Source : Fiche INPN FR5200659)

Menaces et pressions	<i>Importance</i>	Facteurs à influence positive	<i>Importance</i>
• Mise en culture y compris augmentation de la surface agricole	<i>haute</i>		
• Abandon de systèmes pastoraux	<i>haute</i>		
• Utilisation de biocides, hormones produits chimiques	<i>haute</i>		
• Zones urbanisées, habitations	<i>haute</i>		
• Piétinement, surfréquentation	<i>haute</i>		
• Pollution des eaux de surface	<i>haute</i>		
• Poldérisation	<i>haute</i>		
• Captages des eaux de surface	<i>haute</i>	• Pâturage	<i>haute</i>
• Habitations dispersées	<i>faible</i>	• Sylviculture et opérations forestières	<i>moyenne</i>
• Elimination des haies, bosquets et broussailles	<i>moyenne</i>		
• Autres activités agricoles	<i>moyenne</i>		
• Routes, autoroutes	<i>moyenne</i>		
• Zones portuaires	<i>moyenne</i>		
• Véhicules motorisés	<i>moyenne</i>		
• Autres intrusions et perturbations humaines	<i>moyenne</i>		
• Endigages, remblais, plages artificielles	<i>moyenne</i>		
• Erosion	<i>moyenne</i>		
• Envasement	<i>moyenne</i>		

Etat de conservation préoccupant. On constate en effet depuis de nombreuses années une régression importante des surfaces de prairies humides, de milieux saumâtres et des milieux aquatiques, liée aux mises en cultures et aux aménagements hydrauliques : drainage, irrigation des terres cultivées entraînant un assèchement précoce des marais. La zone littorale est soumise à une forte pression touristique entraînant des dégradations directes (piétinement des systèmes dunaires, notamment) et indirectes (urbanisation, aménagements divers).

7.4.12 Vallée de l'Autize (FR5400443)

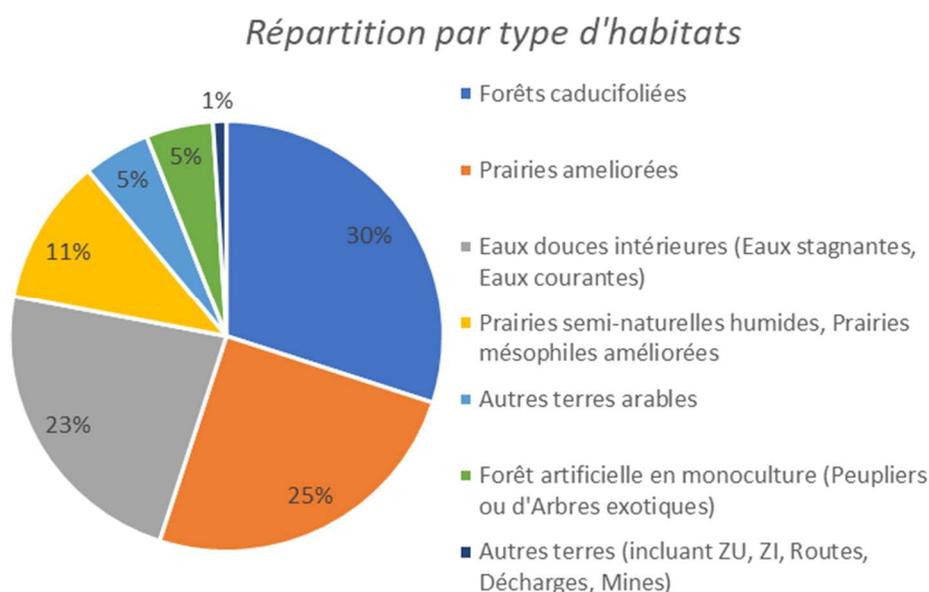
7.4.12.1 Caractéristiques du site et habitats

Le site est classé SIC depuis le 7 décembre 2004 et ZSC depuis le 26 mars 2015.

Il occupe une surface de 226ha.

Site linéaire intégrant la totalité du réseau primaire et secondaire de la haute vallée de l'Autize. Ruisseaux aux eaux vives, acides et bien oxygénées coulant dans le paysage bocager caractéristique de la marge sud du Massif armoricain (la "Gâtine") avant de rejoindre le bassin sédimentaire de la plaine niortaise : vallées aux versants couverts de prairies pâturées et à fonds plus ou moins encaissés, souvent boisés.

9 classes d'habitats sont représentées, dont 2 en faibles proportions (forêts de résineux et zones de plantations d'arbres, indiqués à 0% dans la fiche INPN) :



Classes d'habitats et répartition (%) (Source : Fiche INPN FR5400443)

Au droit du site, 4 habitats identifiés sont inscrits à l'annexe I de la directive Habitats-Faune-Flore (directive 92/43/CEE) :

- Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion*
- Landes humides atlantiques septentrionales à *Erica tetralix*
- Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin
- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)

7.4.12.2 Qualité et importance du site pour les espèces

Intérêt écosystémique : petit réseau hydrographique de plaine présentant encore des habitats aquatiques bien conservés et un bassin versant peu dégradé à dominante de prairies naturelles.

Site remarquable par ses espèces inféodées aux eaux vives de bonne qualité : la Loutre, l'Ecrevisse à pieds blancs et la Lamproie de Planer.



Lamproie de Planer (source INPN)



Cordulie à corps fin (source INPN)

7.4.12.3 Protections et gestion

Un document d'objectifs (DocOb) approuvé par arrêté préfectoral le 22 avril 2010 permet d'encadrer et orienter la gestion du site pour assurer sa conservation.

7.4.12.4 Activités, menaces et pressions

Les différentes activités socio-économiques localisées sur le site sont susceptibles d'avoir une influence sur les populations et habitats remarquables de ce site. Elles peuvent concourir à leur maintien ou participer à leur raréfaction de manière directe ou indirecte. La tableau ci-après présente une liste non-exhaustive des menaces et activités ayant une incidence positive ou négative sur le site.

Tableau 42 : Incidence et activités ayant des répercussions notables sur le site (Source : Fiche INPN FR5400443)

Menaces et pressions	Importance	Facteurs à influence positive	
			Importance
• Véhicules motorisés	<i>faible</i>		
• Changements des conditions hydrauliques induits par l'homme	<i>faible</i>		
• Retournement de prairies	<i>moyenne</i>	<i>Aucun</i>	
• Utilisation de biocides, hormones et produits chimiques	<i>moyenne</i>		
• Fertilisation	<i>moyenne</i>		
• Irrigation	<i>moyenne</i>		

L'Ecrevisse à pattes blanches et la Lamproie de Planer nécessitent avant tout une qualité de l'eau irréprochable, un habitat non colmaté à granulométrie moyenne à grossière et une ripisylve en bon état ; les principales menaces potentielles sont celles pouvant affecter l'une de ces composantes essentielles :

- Qualité physico-chimique de l'eau : pollutions ponctuelles ou diffuses (rejets organiques ou chimiques entraînant une eutrophisation du milieu) , modification des régimes hydraulique et thermique (abaissement des niveaux, sur-réchauffement estival), multiplication des étangs de loisirs avec introduction d'écrevisses et/ou de poissons exotiques porteurs de maladies etc

- Qualité de l'habitat benthique et rivulaire : colmatage par des sédiments fins (ralentissement anormal du courant modifiant le tri mécanique des sédiments), suppression de la ripisylve (coupes à blanc), intensification agricole du bassin versant (percolation d'engrais et produits phytosanitaires) etc.

Les exigences écologiques de la Loutre recoupent en partie celles des espèces ci-dessus ; il faut y ajouter la présence d'une faune piscicole suffisamment abondante et l'existence de zones de quiétude (importance des vallons boisés).

7.4.13 Vallée de la Boutonne (FR5400447)

7.4.13.1 Caractéristiques du site et habitats

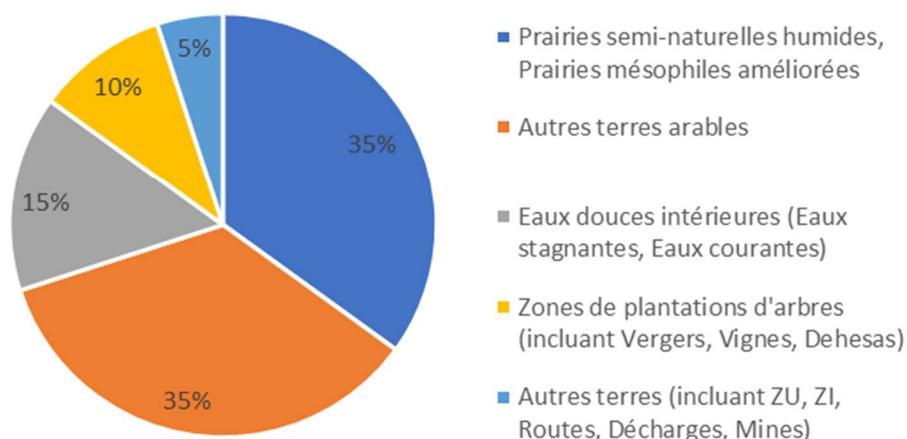
Le site est classé SIC depuis le 7 décembre 2004 et ZSC depuis le 13 avril 2007.

Il occupe une superficie de 7 333ha.

Ensemble du réseau hydrographique primaire et secondaire de la haute vallée de la Boutonne et de plusieurs de ses affluents (bassin de la Charente) : ruisseaux et petites rivières de plaine, à eaux courantes, de qualité encore correcte malgré les mutations récentes des pratiques agricoles sur l'ensemble du bassin versant, à lit majeur constitué d'une mosaïque de prairies naturelles humides, de ripisylve discontinue en cours de remplacement par les cultures céréalières (en forte extension) et la populiculture.

5 classes d'habitat sont identifiées sur le site :

Répartition par type d'habitats



Classes d'habitats et répartition (%) (Source : Fiche INPN FR5400447)

Au droit du site, 6 habitats identifiés sont inscrits à l'annexe I de la directive Habitats-Faune-Flore (directive 92/43/CEE) :

- Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara spp.*
- Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou de l'*Hydrocharition*

- Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion*
- Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement surcalcaires (*Festuco-Brometalia*) (* sites d'orchidées remarquables)
- Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin
- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)

7.4.13.2 Qualité et importance du site pour les espèces

Ensemble remarquable par la présence de tout un cortège d'espèces menacées inféodées aux écosystèmes aquatiques de bonne qualité, dont les populations sont en déclin généralisé dans toute l'Europe de l'ouest et dont la conservation est considérée comme d'intérêt communautaire : mammifères (Loutre d'Europe, plusieurs espèces de chauves-souris), invertébrés tels que la Rosalie des Alpes ou le Cuivré des marais, poissons (Lamproie de Planer, chabot)...



Cuivré des marais (source INPN)

7.4.13.3 Protections et gestion

Un document d'objectifs (DocOb) approuvé par arrêté préfectoral le 19 juillet 2012 permet d'encadrer et orienter la gestion du site pour assurer sa conservation.

7.4.13.4 Activités, menaces et pressions

Les différentes activités socio-économiques localisées sur le site sont susceptibles d'avoir une influence sur les populations et habitats remarquables de ce site. Elles peuvent concourir à leur maintien ou participer à leur raréfaction de manière directe ou indirecte. La tableau ci-après présente une liste non-exhaustive des menaces et activités ayant une incidence positive ou négative sur le site.

Tableau 43 : Incidence et activités ayant des répercussions notables sur le site (Source : Fiche INPN FR5400447)

Menaces et pressions	<i>Importance</i>	Facteurs à influence positive	<i>Importance</i>
• Changements des conditions hydrauliques induits par l'homme	<i>haute</i>		
• Plantation forestière en milieu ouvert	<i>faible</i>		
• Mort ou blessure d'animaux par collision	<i>faible</i>	• Pâturage	<i>moyenne</i>
• Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)	<i>moyenne</i>		
• Elimination de haies, bosquets et broussailles	<i>moyenne</i>		

Comme tous les écosystèmes aquatiques de plaine, le réseau hydrographique de la Boutonne est particulièrement sensible aux différentes menaces susceptibles d'altérer la qualité physico-chimique de ses eaux auxquelles de nombreuses espèces remarquables sont étroitement associées :

- soit directes : par pollution localisée (effluents domestiques ou agricoles en provenance de villages non équipés de stations d'épuration) ou diffuse (eutrophisation provoquée par les intrants agricoles en provenance du bassin versant); par modification du régime hydraulique et thermique (impact des prélèvements pour l'irrigation sur les débits d'étiage et les températures maximales)
- soit indirectes : par artificialisation des milieux riverains (disparition de la ripisylve, remplacement des prairies humides par des cultures céréalières) ou du bassin versant dans son entier (intensification agricole)

7.4.14 Vallée du Magnerolles (FR5400444)

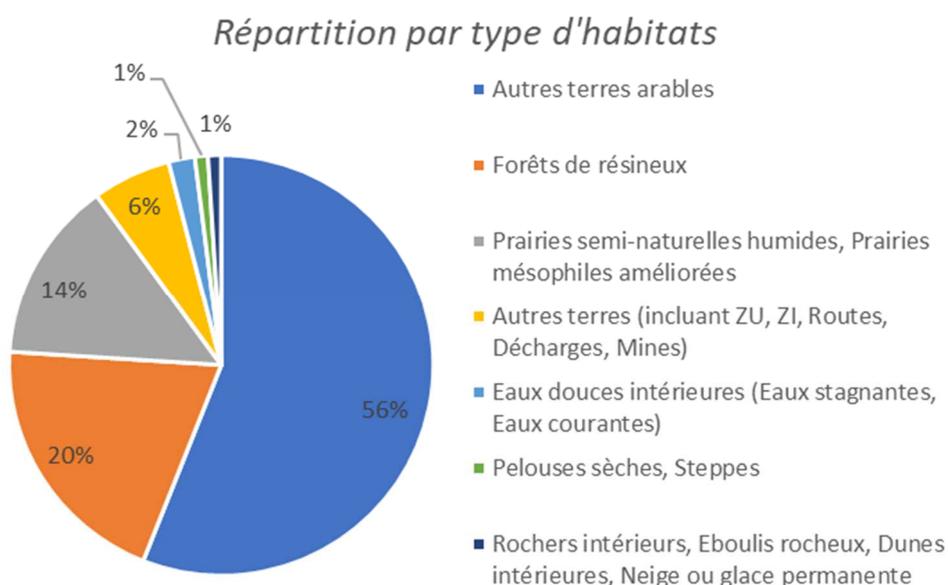
7.4.14.1 Caractéristiques du site et habitats

Le site est classé SIC depuis le 7 décembre 2004 et ZSC depuis le 13 avril 2007.

Il s'étend sur une surface de 1 826ha.

Bassin versant d'un petit cours d'eau courant des collines bocagères de la Gâtine à la vallée alluviale de la Sèvre Niortaise et prenant localement un régime torrentiel dans sa portion la plus pentue qui s'encaisse dans des affleurements de roches siliceuses.

7 classes d'habitats y sont représentées :



Classes d'habitats et répartition (%) (Source : Fiche INPN FR5400444)

Au droit du site, 2 habitats identifiés sont inscrits à l'annexe I de la directive Habitats-Faune-Flore (directive 92/43/CEE) :

- Pentés rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique
- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)

7.4.14.2 Qualité du site et importance pour les espèces

Ruisseau hébergeant jusqu'en 2001 la plus forte population régionale d'écrevisses à pattes blanches (cf. photographie 7.4.6.2), avec de fortes densités sur un linéaire significatif. Population en limite d'aire de répartition (bordure Ouest).



Chabot fluviatile (source INPN)

7.4.14.3 Protections et gestion

Un document d'objectifs (DocOb) approuvé par arrêté préfectoral le 20 juillet 2009 permet d'encadrer et orienter la gestion du site pour assurer sa conservation.

7.4.14.4 Activités, menaces et pressions

Les différentes activités socio-économiques localisées sur le site sont susceptibles d'avoir une influence sur les populations et habitats remarquables de ce site. Elles peuvent concourir à leur maintien ou participer à leur raréfaction de manière directe ou indirecte. La tableau ci-après présente une liste non-exhaustive des menaces et activités ayant une incidence positive ou négative sur le site.

Tableau 44 : Incidence et activités ayant des répercussions notables sur le site (Source : Fiche INPN FR5400444)

Menaces et pressions	<i>Importance</i>	Facteurs à influence positive	<i>Importance</i>
• Mise en culture y compris augmentation de la surface agricole	<i>haute</i>		
• Fertilisation	<i>haute</i>		
• Routes, autoroutes	<i>haute</i>		
• Voie ferrée, TGV	<i>haute</i>		
• Stockage industriel	<i>haute</i>		
• Elevage	<i>faible</i>		
• Véhicules motorisés	<i>faible</i>		
• Envasement	<i>faible</i>		
• Utilisation de biocides, hormones et produits chimiques	<i>moyenne</i>	• Pêche de loisirs	<i>faible</i>
• Habitations dispersées	<i>moyenne</i>	• Pâturage	<i>moyenne</i>
• Bâtiments agricoles, constructions dans le paysage	<i>moyenne</i>		
• Pollution des eaux de surface	<i>moyenne</i>		
• Assèchement des zones littorales, estuaires ou zones humides	<i>moyenne</i>		
• Captages des eaux de surface	<i>moyenne</i>		
• Assèchement	<i>moyenne</i>		
• Eutrophisation	<i>moyenne</i>		
• Antagonisme avec des espèces introduites	<i>moyenne</i>		

Lit majeur dont la ripisylve est bien conservée sur la majeure partie du site. Partie supérieure du cours d'eau et du bassin versant affectés par la transformation de prairies en cultures intensives et de drainage.

Population d'écrevisses très vulnérable, affectée par un épisode sévère d'assèchement dans les années 1990, puis par 2 accidents chimiques en 2001.

7.4.15 Anse de Fouras, baie d'Yves, marais de Rochefort (FR5410013)

7.4.15.1 Caractéristiques du site et habitats

Le site est classé ZPS depuis le 30 septembre 1986, le dernier arrêté datant cependant du 23 mars 2019.

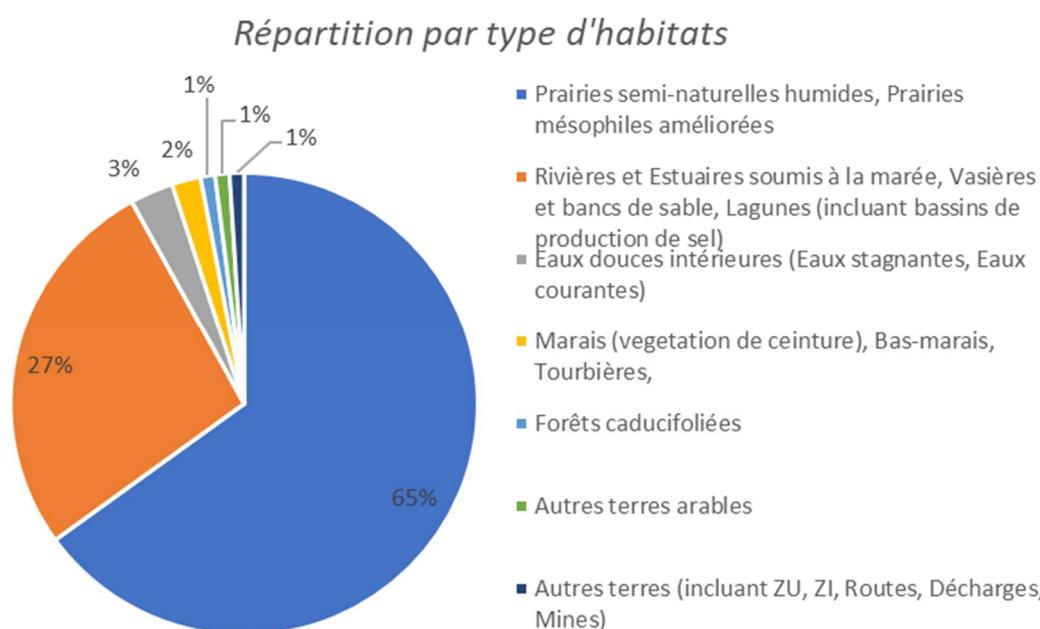
Il s'étend sur une surface de 13 604ha.

Un des grands marais arrière-littoraux centre-atlantiques : vasières tidales et prairies hygrophiles plus ou moins saumâtres séparées par un important réseau de fossés à eau douce sont les caractéristiques majeures.

Des éléments plus localisés mais d'une grande signification biologique ajoutent à l'intérêt de l'ensemble : dunes et dépressions arrière-dunaires, bois marécageux, roselières, pelouses calcicoles xérophiles au flanc de certaines "îles" de calcaires jurassiques qui ponctuent le marais.

Certains secteurs, autrefois utilisés par l'homme pour les besoins de la saliculture, présentent aujourd'hui un relief caractéristique fait d'une alternance de bosses mésophiles (connues sous le nom vernaculaire de "bossis") et de dépressions hygrophiles (les "jas") qui contribuent à la diversité globale du site.

7 classes d'habitats sont observées sur le site :



Classes d'habitats et répartition (%) (Source : Fiche INPN FR5410013)

7.4.15.2 Qualité du site et importance pour les espèces

Intérêt écosystémique : un des exemples les plus représentatifs des grand marais arrière-littoraux centre-atlantiques offrant sur des surfaces étendues des habitats - notamment prairiaux - remarquables par leur originalité (présence de sel en quantités variables) et leur diversité (nombreux faciès liés à l'hydromorphie).

Ces milieux abritent un grand nombre d'espèces de l'annexe 1 DO (46 espèces) en reproduction, passage migratoire ou hivernage ainsi que d'autres espèces migratrices (46 espèces également).

Le site répond à 10 critères quantitatifs de sélection ZICO et abrite plus de 20 000 oiseaux en hivernage.

Parmi les espèces d'oiseaux inventoriées : 70 sont protégées, 58 sont menacées au plan national et 38 espèces nicheuses sont menacées au plan régional.



Tadorne de Belon (source INPN)



Canard colvert (source INPN)



Sarcelle d'Hiver (source INPN)



Huîtrier pie (source INPN)

7.4.15.3 *Protections et gestion*

Ce site Natura 2000 cumule d'autres protections dans son périmètre :

- 1 terrain acquis par le Conservatoire du Littoral : Marais de Fouras, baie d'Yves et marais de Rochefort
- 1 réserve naturelle nationale : Marais de Fouras, baie d'Yves et marais de Rochefort
- 1 aire d'arrêté de protection de biotope : Marais de Fouras, baie d'Yves et marais de Rochefort
- 1 réserve de chasse et faune sauvage

Un document d'objectifs (DocOb) approuvé par arrêté préfectoral le 25 mai 2010 permet d'encadrer et orienter la gestion du site pour assurer sa conservation.

7.4.15.4 *Activités, menaces et pressions*

Les différentes activités socio-économiques localisées sur le site sont susceptibles d'avoir une influence sur les populations d'oiseaux vivant sur la plaine. Elles peuvent concourir à leur maintien ou participer à leur raréfaction de manière directe ou indirecte. La tableau ci-après présente une liste non-exhaustive des menaces et activités ayant une incidence positive ou négative sur le site.

Tableau 45 : Incidence et activités ayant des répercussions notables sur le site (Source : Fiche INPN FR5410013)

Menaces et pressions	<i>Importance</i>	Facteurs à influence positive	<i>Importance</i>
• Mise en culture y compris augmentation de la surface agricole	<i>haute</i>		
• Fertilisation	<i>haute</i>		
• Chasse	<i>haute</i>		
• Espèces exotiques envahissantes	<i>haute</i>		
• Changements des conditions hydrauliques induits par l'homme	<i>haute</i>		
• Braconnage	<i>faible</i>	• Fauche intensive	non <i>haute</i>
• Sports de plein air et activités de loisirs et récréatives	<i>faible</i>	• Pâturage extensif	<i>haute</i>
• Modifications du niveau de la mer	<i>faible</i>		
• Perte et altération d'habitat	<i>faible</i>		
• Intensification agricole	<i>moyenne</i>		
• Fauche intensive	<i>moyenne</i>		
• Production d'énergie éolienne	<i>moyenne</i>		
• Pêche de loisirs	<i>moyenne</i>		
• Mort ou blessure d'animaux par collision	<i>moyenne</i>		

Comme tous les marais littoraux charentais, le site est soumis à de très fortes pressions : disparition des prairies naturelles humides exploitées autrefois en pâturage extensif au profit de cultures céréalières réalisées après drainage et, éventuellement, remodelage du relief parcellaire, dégradation simultanée de la qualité de l'eau des fossés et artificialisation du régime hydraulique (bas niveaux en hiver-printemps et hauts niveaux en été), réalisation d'infrastructures linéaires (voies routières à grande vitesse, lignes électriques à haute tension), creusement de retenues d'eau (bassins de chasse, irrigation, tourisme etc).

7.4.16 Plaine calcaire du sud Vendée (FR5212011)

7.4.16.1 Caractéristiques du site et habitats

Le site est classé ZPS depuis le 25 avril 2006, le dernier arrêté datant cependant du 8 janvier 2019.

Il s'étend sur une surface de 6 701ha.

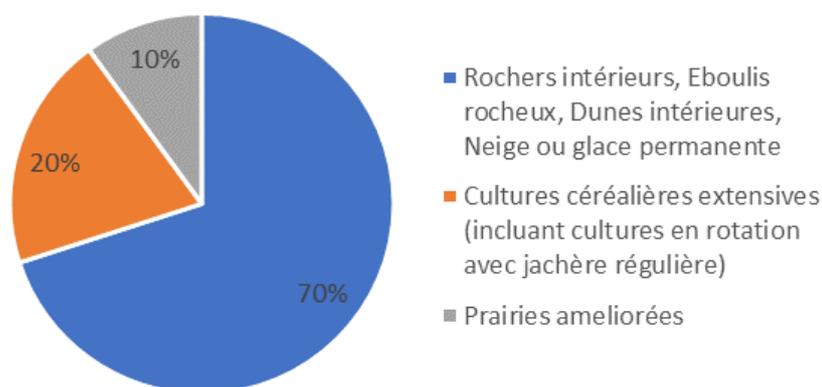
La ZPS est majoritairement composée de cultures, cependant le périmètre comporte des vallées sèches qui abritent potentiellement plusieurs habitats d'intérêt communautaire. Ces habitats font l'objet de plans d'action et d'inventaires sur le périmètre voisin du Marais poitevin.

Le rôle des vallées sèches est primordial pour l'organisation des mesures de gestion proposées car :

- elles constituent une contrainte technique pour les exploitations agricoles (affleurement de roches),
- sur leurs bordures se retrouvent des habitats d'espèces de la Directive Oiseaux (œdicnèmes,...),
- elles abritent une partie de l'entomofaune servant de ressource alimentaire aux espèces de l'annexe I,
- elles sont le réservoir de colonisation de la ressource trophique des bandes enherbées et autres corridors nécessaires à la reconquête d'une richesse biologique en plaine.

Seuls 3 types d'habitats sont représentés sur le site :

Répartition par type d'habitats



Classes d'habitats et répartition (%) (Source : Fiche INPN FR5212011)

7.4.16.2 Qualité du site et importance pour les espèces

La plaine céréalière du sud Vendée est un des derniers endroits où se reproduit l'Outarde canepetière en Vendée. Cette espèce, qui était fréquente dans la plaine au 19ème siècle, risque de disparaître du département dans les prochaines années si des mesures ne sont pas prises d'urgence. En effet, de 27 mâles chanteurs en 1989, on est passé à 7 à 12 mâles en 1995 puis à 6 mâles en 2000 (GONIN et YOU 2000). La cause principale de la raréfaction de l'espèce est probablement l'accroissement de la taille des parcelles lors des remembrements, qui permet le développement de la monoculture intensive.

Le secteur est également intéressant pour la reproduction du Busard cendré, de l'Œdicnème criard et de la Pie-grièche écorcheur, figurant tous trois à l'annexe I. Par ailleurs, la zone accueille également des espèces qui ne figurent pas à l'annexe I mais qui sont intéressantes pour la région : le Moineau soulcie par exemple, occupe ici une de ses places les plus septentrionales. Non loin du littoral atlantique, la plaine voit passer chaque année plusieurs centaines d'oiseaux migrateurs. Elle accueille notamment des rassemblements postnuptiaux d'outardes et d'œdicnèmes. La Cigogne blanche, la Grue cendrée, le Milan noir... y sont régulièrement observés en halte migratoire. Les champs labourés sont favorables à l'accueil du Pluvier doré et du Vanneau huppé en hiver (plusieurs milliers viennent s'alimenter et se reposer dans les labours).



Outarde canepetière (source INPN)



Cigogne blanche (source INPN)

7.4.16.3 Protections et gestion

Un document d'objectifs (DocOb) approuvé par arrêté préfectoral le 2 février 2012 permet d'encadrer et orienter la gestion du site pour assurer sa conservation.

7.4.16.4 Activités, menaces et pressions

Les différentes activités socio-économiques localisées sur le site sont susceptibles d'avoir une influence sur les populations d'oiseaux vivant sur la plaine. Elles peuvent concourir à leur maintien ou participer à leur raréfaction de manière directe ou indirecte. La tableau ci-après présente une liste non-exhaustive des menaces et activités ayant une incidence positive ou négative sur le site.

Tableau 46 : Incidence et activités ayant des répercussions notables sur le site (Source : Fiche INPN FR5212011)

Menaces et pressions	Importance	Facteurs à influence positive	
			Importance
• Routes, autoroutes	<i>faible</i>	<i>Aucun</i>	
• Réseaux de communication, transport de fluides et d'énergie	<i>faible</i>		
• Urbanisation continue	<i>faible</i>		
• Utilisation de biocides, hormones et produits chimiques	<i>moyenne</i>		
• Fertilisation	<i>moyenne</i>		
• Irrigation	<i>moyenne</i>		

7.4.17 Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lezay (FR5412022)

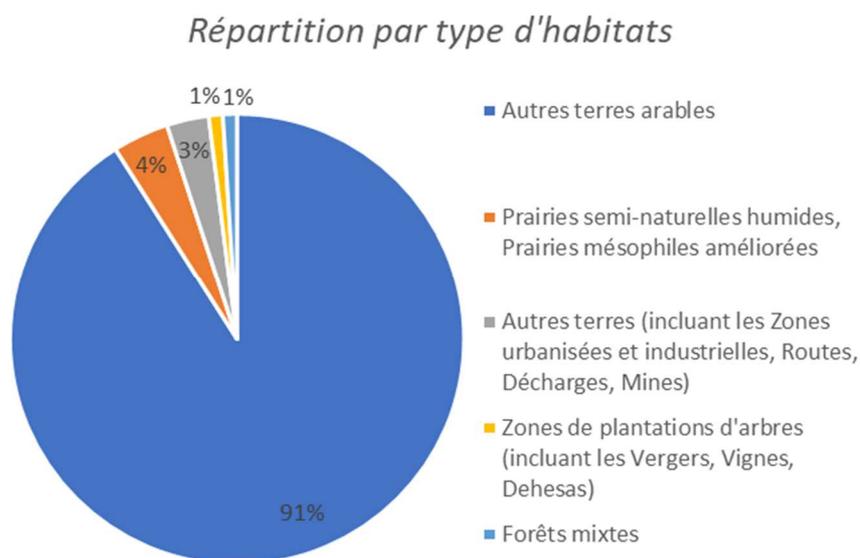
7.4.17.1 Caractéristiques du site et habitats

Le site est classé ZPS depuis le 30 juillet 2004, le dernier arrêté datant cependant du 29 mars 2019.

Il est d'une superficie de 24 450ha.

Diversité de milieux au sein de la mosaïque de cultures, persistance de prairies humides et de zones bocagères.

5 classes d'habitats y sont identifiées :



Classes d'habitats et répartition (%) (Source : Fiche INPN FR5412022)

7.4.17.2 Qualité du site et importance pour les espèces

Le site est une des huit zones de plaines à Outarde canepetière retenues comme majeures pour une désignation en ZPS en ex-région Poitou-Charentes. Il s'agit d'une des quatre principales zones de survivance de cette espèce dans le département des Deux-Sèvres. Elle concerne également pour partie la Vienne (2nd site de ce département). Celle-ci abrite ~ 10% des effectifs régionaux.



Courlis cendré (source INPN)



Pie-grièche écorcheur (source INPN)

7.4.17.3 Protections et gestion

Un document d'objectifs (DocOb) approuvé par arrêté préfectoral le 29 juillet 2013 permet d'encadrer et orienter la gestion du site pour assurer sa conservation.

7.4.17.4 Activités, menaces et pressions

Les différentes activités socio-économiques localisées sur le site sont susceptibles d'avoir une influence sur les populations d'oiseaux vivant sur la plaine. Elles peuvent concourir à leur maintien ou participer à leur raréfaction de manière directe ou indirecte. La tableau ci-après présente une liste non-exhaustive des menaces et activités ayant une incidence positive ou négative sur le site.

Tableau 47 : Incidence et activités ayant des répercussions notables sur le site (Source : Fiche INPN FR5412022)

Menaces et pressions	Importance	Facteurs à influence positive	Importance
• Modification des pratiques culturales, y compris la culture pérenne de produits forestiers non ligneux	<i>haute</i>		
• Fauche intensive	<i>haute</i>		
• Abandon de systèmes pastoraux	<i>haute</i>		
• Utilisation de biocides, hormones et produits chimiques	<i>haute</i>		
• Urbanisation discontinue	<i>haute</i>		
• Production d'énergie solaire	<i>faible</i>	<i>Aucun</i>	
• Fertilisation	<i>moyenne</i>		
• Irrigation	<i>moyenne</i>		
• Elimination des haies et bosquets ou broussailles	<i>moyenne</i>		
• Production d'énergie éolienne	<i>moyenne</i>		
• Voie ferrée, TGV	<i>moyenne</i>		
• Bâtiments agricoles, constructions dans le paysage	<i>moyenne</i>		
• Captages des eaux de surface	<i>moyenne</i>		

L'inventaire « Activités agricoles 1 » a souligné une baisse très significative du nombre d'exploitants agricoles et donc d'exploitations dans les communes de la ZPS, et particulièrement d'exploitations en polyculture-élevage au cours des 40 dernières années.

Ce phénomène a entraîné « mécaniquement » une augmentation de la surface agricole utilisée des exploitations (en 1979, 32 ha en moyenne, 74 ha en 2000 soit multipliée par 2,3 en 20 ans). Dans la même période, les surfaces moyennes des exploitations supérieures à 50 ha ont progressé de 82%.

La taille des parcelles s'est agrandie à l'instar des plaines céréalières intensives comme celle de Niort-Brioux, site d'étude du CNRS de Chizé (Thomas, 2005). Les conséquences directes sont un essor constant des cultures céréalières au dépend des cultures pérennes.

La ZPS dispose encore d'un stock important de surfaces enherbées — 4350 ha en 2009, 21,2 % de la SAU (carte 14 de l'Atlas) — mais dont la nature, la gestion ou la localisation ne sont toutefois pas souvent spécifiquement adaptées aux besoins des espèces d'intérêt communautaire prioritaires.

C'est pourquoi la survie de l'Outarde canepetière et des autres espèces des plaines cultivées dépend du maintien à grande échelle des mesures agro-environnementales.

Ces mesures visent à compenser la diminution voire l'intensification des prairies, ainsi que la perte de diversité paysagère et par voie de conséquence des habitats et de l'alimentation (à base d'invertébrés), liée à l'intensification agricole (augmentation de l'homogénéité parcellaire, disparitions des surfaces "pérennes" : prairies, luzernes, jachères, haies, etc...).

La construction en 2012 de la LGV SEA Tours-Bordeaux, les aménagements fonciers associés, la création de nombreux parcs éoliens en périphérie immédiate de la ZPS (ainsi que des projets à l'intérieur), les projets de plusieurs grandes retenues de substitutions, font partie des projets dont les effets cumulés sont probablement importants sans être pour autant quantifiables séparément et à court terme.

7.4.18 Plaine de Néré à Bresdon (FR5412024)

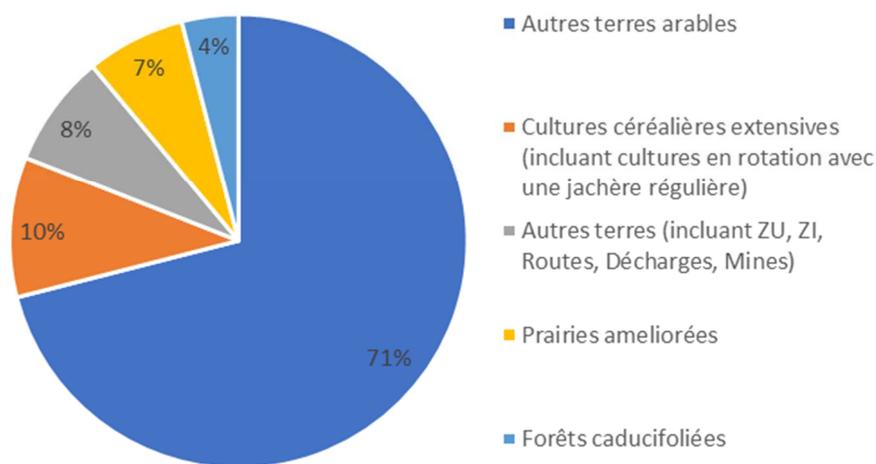
7.4.18.1 Caractéristiques du site et habitats

Le site est classé ZPS depuis le 26 août 2003, le dernier arrêté datant cependant du 8 janvier 2019.

Il occupe 9 261ha et est constitué d'une plaine céréalière ouverte avec présence de quelques prairies, jachères et luzernières.

5 classes d'habitats sont identifiées sur le site :

Répartition par type d'habitats



Classes d'habitats et répartition (%) (Source : Fiche INPN FR5412024)

7.4.18.2 Qualité du site et importance pour les espèces

Le site est une des huit zones de plaines à Outarde canepetière retenues comme majeures en région ex-Poitou-Charentes. Il s'agit de la principale zone de survivance de cette espèce dans le département de la Charente-Maritime. A la création de la ZPS, celle-ci abritait ~ 9% des effectifs régionaux.

Secteur présentant une densité significative d'Outardes canepetières nicheuses et abritant des rassemblements automnaux. Présence de rassemblements postnuptiaux importants d'Œdicnèmes criards. Une extension du site est validée dans le DocOb, la population d'outardes ayant tendance à s'implanter à l'extérieur de la zone vers le nord-ouest en particulier.



Vanneau huppé (source INPN)

7.4.18.3 Protections et gestion

Un document d'objectifs (DocOb) approuvé par arrêté préfectoral le 28 février 2011 permet d'encadrer et orienter la gestion du site pour assurer sa conservation.

7.4.18.4 Activités, menaces et pressions

Les différentes activités socio-économiques localisées sur le site sont susceptibles d'avoir une influence sur les populations d'oiseaux vivant sur la plaine. Elles peuvent concourir à leur maintien ou participer à leur raréfaction de manière directe ou indirecte. La tableau ci-après présente une liste non-exhaustive des menaces et activités ayant une incidence positive ou négative sur le site.

Tableau 48 : Incidence et activités ayant des répercussions notables sur le site (Source : Fiche INPN FR5412024)

Menaces et pressions	<i>Importance</i>	Facteurs à influence positive	<i>Importance</i>
• Intensification agricole	<i>haute</i>		
• Retournement de prairies	<i>haute</i>		
• Fauche intensive	<i>haute</i>		
• Utilisation de biocides, hormones, produits chimiques	<i>haute</i>		
• Remembrement agricole	<i>haute</i>		
• Routes, autoroutes	<i>faible</i>		
• Bâtiments agricoles, constructions dans le paysage	<i>faible</i>	• Fertilisation	<i>moyenne</i>
• Irrigation	<i>moyenne</i>		
• Production d'énergie éolienne	<i>moyenne</i>		
• Habitations dispersées	<i>moyenne</i>		
• Modification de pratiques culturelles y compris la culture pérenne de produits forestiers non ligneux			
• Abandon de systèmes pastoraux			
• Fertilisation			

La survie de l'Outarde canepetière et des autres espèces des plaines cultivées dépend de la mise en œuvre à des mesures agro-environnementales sous forme de contrats passés avec les agriculteurs.

Ces mesures visent à compenser la réduction des milieux en herbe (prairies de fauches, jachères, prairies pâturées, friches) et par voie de conséquence des habitats et de l'alimentation (à base d'invertébrés), liée à l'intensification agricole (augmentation de l'homogénéité parcellaire, disparitions des surfaces "pérennes" : prairies, luzernes, jachères, haies, etc...).

Le développement important des projets éolien à proximité immédiate de la ZPS, voire sur des leks représente une menace dont l'importance est difficilement quantifiable pour cette population migratrice déjà fortement fragilisée dont le déclin est à peine compensée par la mise en oeuvre de MAEC insuffisantes(contexte PAC et paiements défavorables).

7.4.19 Continuités écologiques identifiées

7.4.19.1 Présentation

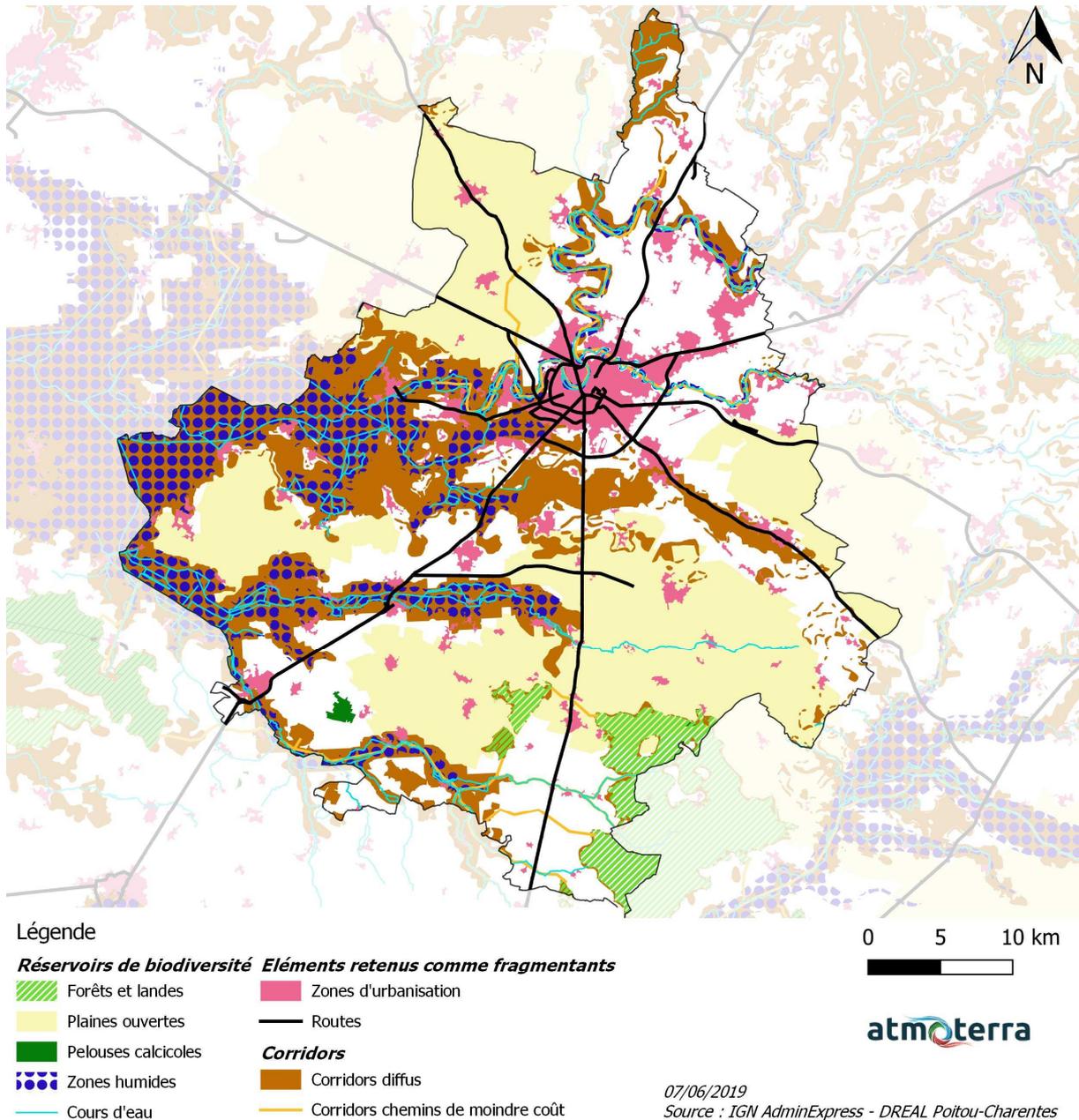
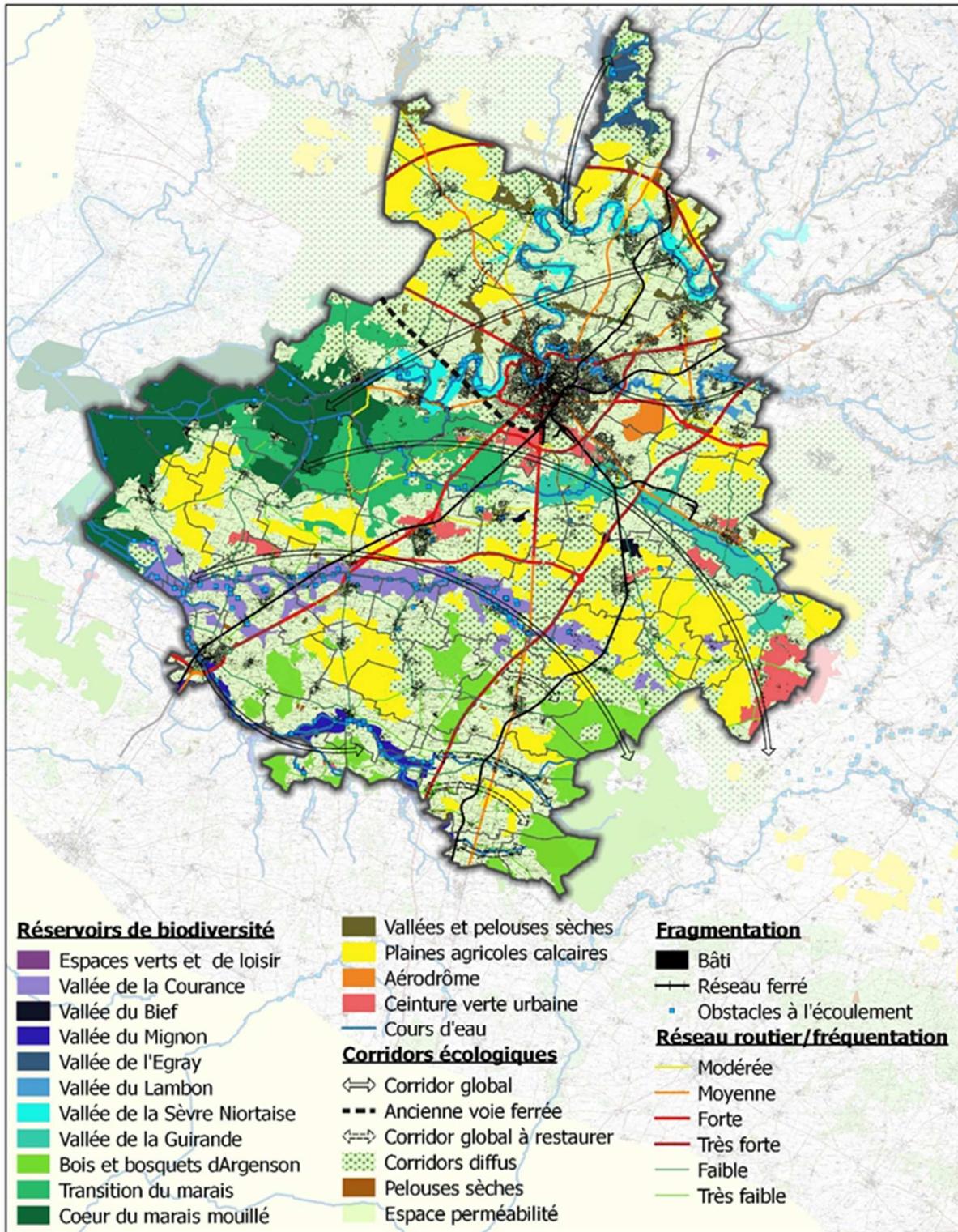


Figure 16 : Réservoirs de biodiversité et continuités écologiques identifiées dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (DREAL Poitou-Charentes, SRCE)

Trame verte et bleue



Réalisation : Sébastien PIERRE, Agence MTD
Sources : BD TOPO® (2016), DREAL (2016), Agence MTD (2016)
Fond de plan : SCAN 250 (2016)

0 2.5 5 km

Date de réalisation : 21 Juin 2017

Figure 17 : Trame Verte et Bleue du SCoT de Niort Agglo (Etat initial de l'environnement, Document de travail du SCoT, Agence MTD)

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20190725-C54-07-2019-2-CC
Date de télétransmission : 25/07/2019
Date de réception préfecture : 25/07/2019

- **Niveau régional**

L'analyse de la trame verte et bleue et des continuités s'appuie sur l'identification de différentes sous-trames qui correspondent aux différents milieux que peut utiliser la biodiversité pour se déplacer. L'ensemble de ces sous-trames constitue la trame verte et bleue finale.

La carte présentée précédemment (Figure 16) issue du SRCE Poitou-Charentes permet d'identifier et localiser les différents réservoirs de biodiversité sur le territoire :

- Les **plaines agricoles ouvertes**, correspondant aux cultures et prairies, sont le réservoir le plus représenté et couvrent 46.4% du territoire de la CAN.
- Les **zones humides** (cours d'eau, plans d'eau, mares et zones humides), concentrées principalement sur le marais Poitevin et le long des cours d'eau recouvrent 36.3% du territoire.
- Les **milieux forestiers et landes** occupent une surface représentant à peine 3% de la CAN, notamment au sud.
- Les **milieux calcicoles**, correspondant aux pelouses, prairies maigres et coteaux calcaires, sont quant à eux très peu présents et ils se retrouvent sur 0.14% du territoire.
- Les **cours d'eau** considérés comme réservoirs de biodiversité sont d'une longueur totale de 350km environ.

Ces réservoirs de biodiversité comprennent, entre autres, les zones Natura 2000 et les ZNIEFF. Le nord-est du territoire compte peu de réservoirs de biodiversité,

Deux types de corridors écologiques sont identifiés sur le territoire :

- Les **corridors diffus**, principalement au niveau des zones humides (marais Poitevin) et autour des cours d'eau, et au sud-est de Niort entre 2 réservoirs de plaines ouvertes.
- Les **chemins de moindre coût**, qui suivent pour majorité les cours d'eau, au nord et au sud du territoire, et sont inclus dans les zones de corridors diffus.

Plusieurs éléments fragmentent les continuités écologiques de la collectivité : les **tâches d'urbanisation**, dont la ville de Niort, ainsi que les **routes** (D744, D648, D9, D611, D650, D740, D648, D948...). Concernant la continuité aquatique, plusieurs **obstacles à l'écoulement** sont recensés et peuvent la menacer.

La fragmentation par les routes est d'autant plus problématique qu'elle concerne une grande partie du territoire, du fait que les routes concernées soient organisées en étoile autour de la ville de Niort (cf. éléments linéaires noirs sur la Figure 16).

- **Niveau national**²⁵

Il est à noter que la CAN, dans la partie Sud de son territoire, est traversée par plusieurs continuités d'importance nationale :

- **Milieux boisés** – axe 5 – **axes domaines méditerranéen/atlantique passant par le causse de Gramat**. Cette continuité est plutôt thermophile et représentée par l'Erable de Montpellier ou le Chêne pubescent.
- **Milieux ouverts thermophiles** – axe 18 – **domaine méditerranée – atlantique jusqu'à la Bretagne**.
- **Milieux bocagers** – axe 4 – **axe bocager depuis l'embouchure de la Loire jusqu'à l'ouest d'Agen**.

²⁵ TVB de la CAN, Note méthodologique, agence MTDA, Octobre 2018

- Des **cours d'eau** identifiés comme **continuités d'importance nationale pour l'anguille**

7.4.19.2 Les continuités écologiques en lien avec les zones Natura 2000

Les zones Natura 2000 constituent elles-mêmes des réservoirs de biodiversité importants, notamment en plaines ouvertes et zones humides. Elles sont également traversées par des corridors, voire elles constituent un corridor.

Le site Natura 2000 ZSC du Marais Poitevin (en jaune sur la Figure 18) est par exemple inclus dans une zone de corridor diffus (en hachuré marron), tandis que la plupart des autres sites sont partiellement couverts par ce type de corridor.

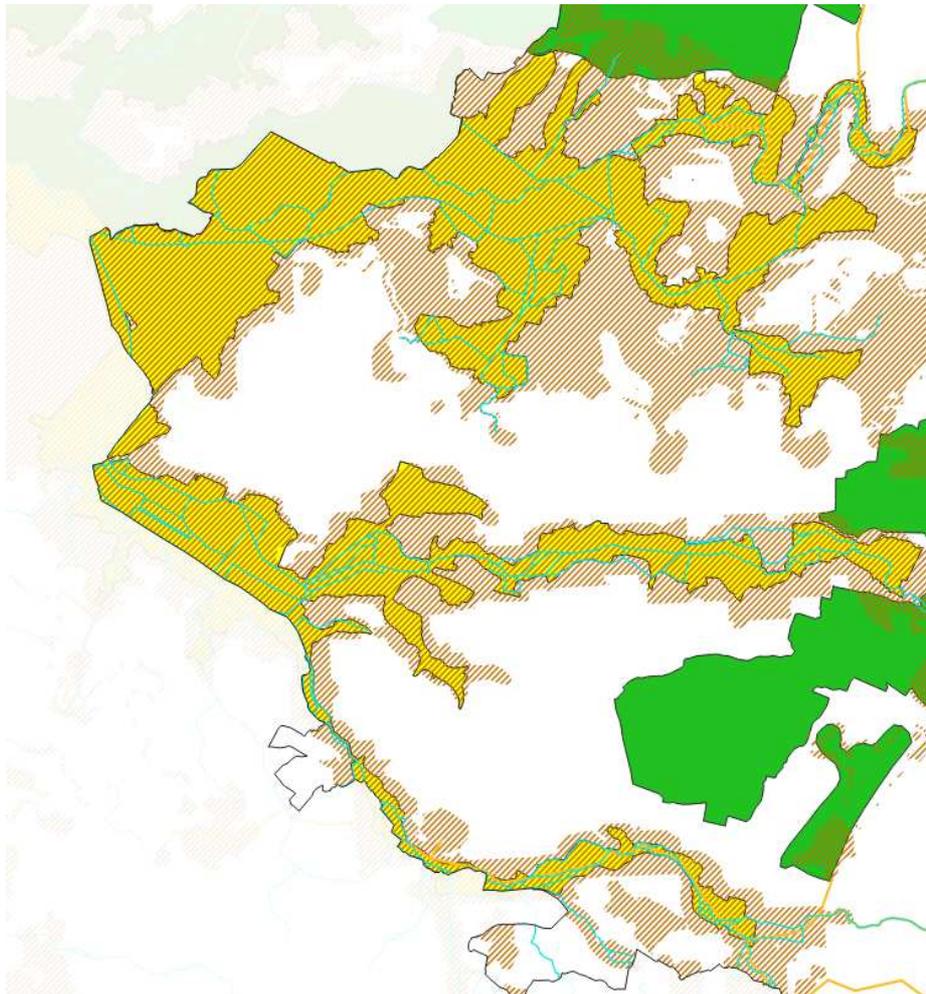


Figure 18 : Le Marais Poitevin, constituant lui-même une zone de corridor diffus (source SRCE, DREAL Poitou-Charentes)

Les différentes zones Natura 2000 du territoire sont donc reliées entre elles via ces corridors diffus mais également par quelques chemins de moindres coûts ainsi que les cours d'eau.

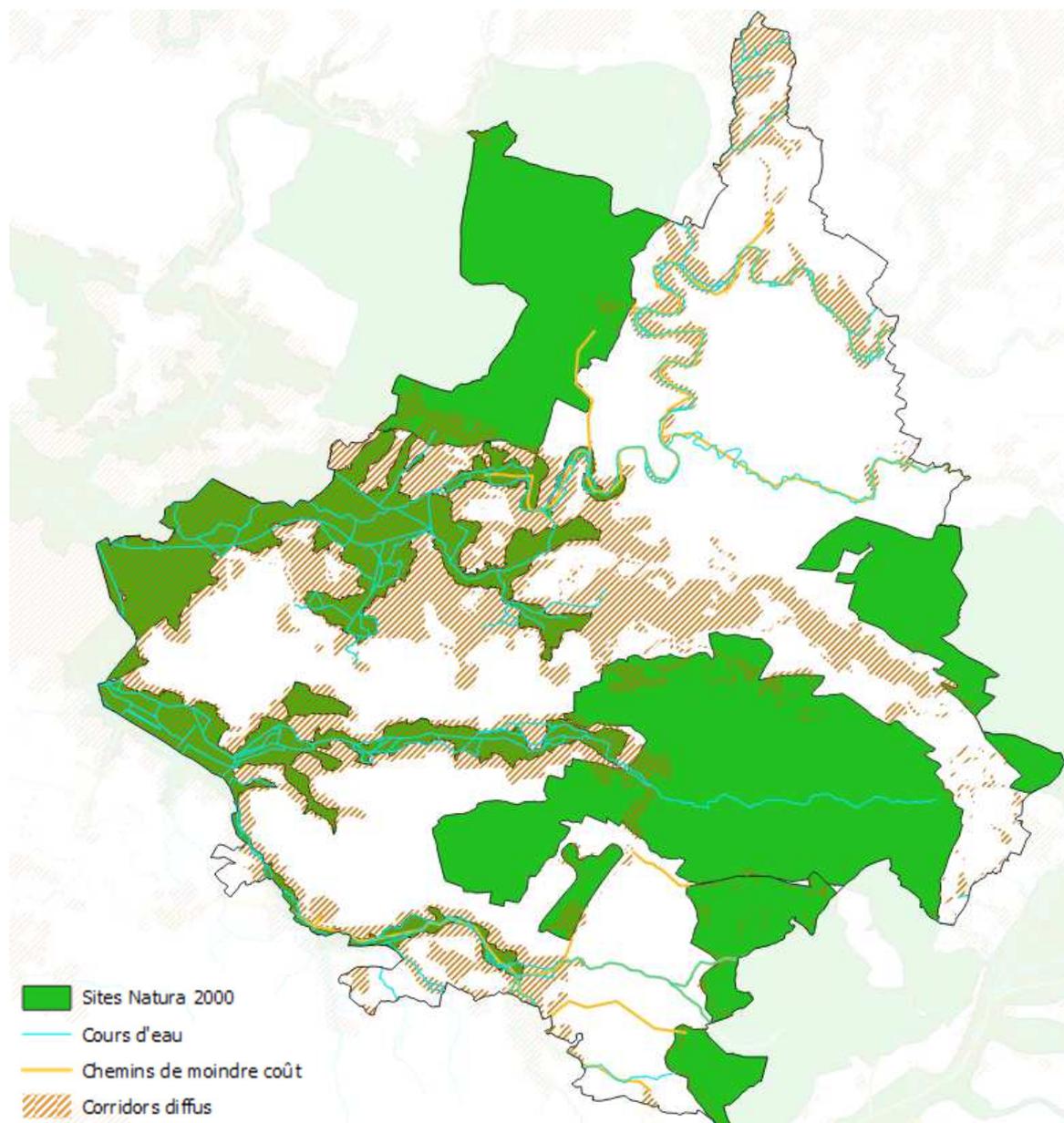


Figure 19 : Sites Natura 2000 et corridors écologiques de Niort Agglo(SRCE Poitou-Charentes)

7.4.20 Analyse des incidences Natura 2000 du PCAET

7.4.20.1 *Axe 1, Vers une agglomération intégrée à son environnement, responsable de ses choix de développement et engagée dans la production d'EnR*



Zones Natura 2000 situées sur le territoire de la CAN

L'action 1.1 sur la **restauration des milieux humides** aura un **impact positif** particulièrement sur le **Marais Poitevin** (ZPS et ZSC), menacé par les changements des conditions hydrauliques. Elle vise à préserver, restaurer ou créer des milieux humides capteurs de carbone et des prairies naturelles humides (via l'élevage). Une protection de ces milieux sera mise en place dans le PLUi-D ou par acquisition foncière. Les zones humides sont une grande source de richesse et de biodiversité, les effets de cette action seront donc bénéfiques pour les habitats et espèces remarquables.

L'action 1.2 sur la **plantation d'arbres** peut avoir un **impact positif** sur les zones Natura 2000, menacées par le remembrement ou l'élimination des haies, notamment en termes de continuités écologique et de réservoirs de biodiversité. Ce bois ayant vocation à être exploité, la replantation d'arbres devra être envisagée en amont pour que ces **continuités soient maintenues**.

Le choix d'espèces locales et diversifiées est en particulier précisé dans la fiche action afin de permettre de maintenir la diversité biologique des milieux ainsi que le paysage, en limitant la menace sur les espèces déjà implantées.

L'action 1.3 visant à **adapter le bâti au changement** climatique aura des **effets positifs** sur les sites Natura 2000 car elle a en particulier pour objectif de favoriser la **nature en ville**, accentuer la **préservation des haies et des zones humides**, intégrer des **coefficients de biotope** dans le PLUi-D.

Cette action aura néanmoins des **effets négatifs** dans le cadre de constructions neuves, car la **consommation d'espaces naturels**, les habitations et bâtiments, l'urbanisation et les réseaux menacent les sites Natura 2000 et les espèces qu'ils abritent. Même si la nature est prise en compte dans la planification, les constructions neuves modifient ou détruisent des habitats naturels.

Considérant le contenu essentiellement tourné vers l'animation, l'accompagnement, l'identification, le diagnostic, les actions 1.4, 1.5, 1.6 et 1.8 ne sont pas susceptibles d'avoir des incidences sur les sites Natura 2000.

L'action 1.7 de renforcement du rôle prescripteur de Niort Agglo pour les EnR a pour objectif la **construction d'un écoquartier ou quartier bas-carbone**. La **consommation d'espaces naturels ou agricoles** et l'**artificialisation** constituent une menace si ces projets se réalisaient au sein d'une zone Natura 2000, malgré la performance des logements construits. Toutefois, l'implantation ce quartier n'est pas précisé à l'heure actuelle. Ainsi, l'**impact négatif potentiel** de cette action porte sur la modification voire la destruction d'habitats naturels et serait avéré dans le cas d'une construction dans le périmètre d'un site Natura 2000 ou à sa proximité directe.

L'action 1.9 sur l'AMO pour la **méthanisation** aura un **impact négatif sur la qualité de l'eau**, en lien avec l'épandage des boues. Cependant, la création d'unités de méthanisation sera étudiée en fonction du gisement disponible et fera également l'objet d'une étude d'implantation et d'une étude d'incidence Natura 2000, en particulier pour l'épandage des boues.

L'action 1.10 vise à faciliter l'acceptabilité des **projets de méthanisation**. Concernant la méthanisation, les observations sont les mêmes que pour l'action 1.9, concernant l'éolien, les effets négatifs sont à prendre en compte (cf. carte SCoT de non développement éolien) :

- Les sites Natura 2000 peuvent être directement impactés par l'implantation d'éoliennes dans leur périmètre. Les effets seraient négatifs sur le **paysage (impact visuel)** et les **continuités écologiques** pour l'avifaune et les chauve-souris, d'autant plus que ces sites abritent des espèces d'oiseaux remarquables et dits d'intérêt communautaire.
- Ces sites peuvent également être indirectement impactés, dans le cas où les projets ne se situeraient pas dans leur périmètre mais à proximité, car ils peuvent affecter les continuités et donc les populations d'oiseaux trouvant refuge dans les sites Natura 2000.

A l'heure actuelle, les données d'implantations ne sont pas connues et l'impact sur les sites apparaît difficile à estimer. Toutefois, le développement des projets éoliens est soumis à **diverses études visant à éviter, réduire et limiter les effets néfastes** de l'implantation d'éoliennes sur les espèces dont l'avifaune et les chiroptères.

La mise en œuvre de la séquence ERC permettra de réduire ces risques en interdisant dans un premier temps l'implantation de projets éoliens dans les zones Natura 2000 et en encadrant les projets via l'instauration d'un zonage spécifique aux énergies renouvelables, protégeant les secteurs à enjeux environnementaux notamment (Schéma Directeur des EnR en cours d'élaboration).

→ L'impact négatif de cette action dépend de la situation des projets, de la prise en compte de la TVB et des mesures prises pour limiter les nuisances.

L'action 1.11 concerne principalement les bâtiments. L'implantation de ces travaux n'est pas définie à l'heure actuelle et certains travaux pourraient survenir dans les zones Natura 2000. Toutefois, l'incidence des travaux (limités à des bâtiments) sur ces sites est susceptible d'être limitée et donc négligeable.

Les actions 1.12 à 1.15 n'auront pas d'effet négatif notable sur les sites Natura 2000. Le **développement de l'énergie solaire** (thermique et photovoltaïque) se fera majoritairement en **toiture**, sinon en **ombrières** ou **centrales au sol sur des friches industrielles et sols pollués...** De plus, le PLUi-D prévoit que les centrales photovoltaïques au sol seront autorisées sur les zones délaissées comme les anciennes carrières, les décharges ou les sols pollués, hors terres agricoles et hors périmètre de site reconnu pour sa valeur environnementale. Ces projets au sol devront également être envisagés en dernier recours, après étude des possibilités de revalorisation du site sous toutes ses formes.

→ La consommation d'espaces à vocation de production solaire sera donc limitée et ne sera donc pas susceptible d'avoir une incidence sur les habitats naturels .

Les installations photovoltaïques peuvent être à l'origine d'effets optiques tels que miroitement ou éblouissement par réflexion de la lumière solaire sur les modules et les constructions métalliques et reflet du paysage sur les modules. Ces effets pourraient perturber les oiseaux survolant les panneaux mais des études ont démontré que la portée de ces effets sur l'avifaune est limitée et aucun indice de perturbation par miroitement ou éblouissement n'a été recensé, ni aucun changement dans la direction de vol²⁶.

→ L'impact des installations photovoltaïques sur les espèces en termes d'**éblouissement** est donc **négligeable**.

Le risque de collision avec les lignes électriques est identifié comme une menace pour les espèces des sites de la laine de Niort Nord-Ouest, la Plaine de Niort Sud-Est et le Massif forestier de Chizé-

²⁶ Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, Edition 2011. Guide de l'étude d'impact des installations photovoltaïques au sol.
Ministère du Développement Durable, DGEC, Janvier 2009. Guide sur la prise en compte de l'environnement dans les installations photovoltaïques au sol : l'exemple allemand.

Aulnay. Une étude préalable aux installations d'énergies renouvelables pourra déterminer l'intégration paysagère des câbles nécessaires au raccordement, une mesure d'évitement consisterait à enfouir ces câbles. Ces éléments seront intégrés aux études spécifiques en cas d'implantation. .

- **Zones Natura 2000 hors territoire**

L'action 1.1 pourra avoir des **effets positifs indirects** sur les sites Natura 2000 hors territoire en lien avec l'amélioration de la **qualité de l'eau**.

L'action 1.2 sur **la plantation d'arbres** peut avoir un **impact positif** sur les zones Natura 2000 limitrophes du territoire **en termes de continuité**. Elles n'auront pas d'effets notables sur les sites n'étant pas situés à proximité du périmètre de Niort Agglo (Anse de Fouras, baie d'Yves, marais de Rochefort, Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lezay, Plaine de Néré à Bresdon...).

Considérant le caractère localisé de l'action 1.3, celle-ci n'aura pas tendance à impacter, positivement ou négativement, les sites Natura 2000 hors territoire.

Les actions 1.4 à 1.8 et 1.11 ne sont pas susceptibles d'avoir un d'impact sur ces sites Natura 2000 situées hors du territoire.

L'action 1.9 sur l'AMO pour la **méthanisation** pourra avoir un **impact négatif sur la qualité de l'eau**, en lien avec l'épandage des boues et notamment sur les sites situés à proximité de la CAN. Cependant, la création d'unités de méthanisation sera étudiée en fonction du gisement disponible et fera également l'objet d'une étude d'implantation et d'une étude d'incidence Natura 2000, en particulier pour l'épandage des boues.

L'action 1.10 vise à faciliter l'acceptabilité des **projets de méthanisation** (2 projets méthanisation dans les hypothèses). Concernant la méthanisation, les observations sont les mêmes que pour l'action 1.9 :

Les sites hors territoire seront indirectement impactés car les éoliennes peuvent affecter les **continuités** et donc les populations d'oiseaux vivant ou trouvant refuge dans les sites Natura 2000.

La production éolienne apparaît déjà comme une menace pour plusieurs sites : Anse de Fouras, baies d'Yves, marais de Rochefort ; Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lezay ; Plaine de Néré à Bresdon

Le développement des projets éoliens est soumis à **diverses études visant à éviter, réduire et limiter les effets néfastes** de l'implantation d'éoliennes sur les espèces dont l'avifaune et les chiroptères.

Les actions 1.12 à 1.15 n'auront pas d'effet négatif notable sur les sites Natura 2000 voisins de Niort Agglo en termes de consommation d'espaces ou d'éblouissement / miroitement.

Le risque de collision avec les lignes électriques, en lien avec le développement des énergies renouvelables, peut impacter les espèces de ces sites Natura 2000. Toutefois, l'implantation de ces zones et de ces lignes n'est pas définie à l'heure ce qui ne permet pas d'évaluer l'incidence potentielle sur les sites voisins du territoire.

Trame Verte et Bleue et continuités

L'action 1.1 aura un impact positif sur les **continuités des milieux humides**, ainsi que sur la diversité des réservoirs car les zones humides abritent de nombreuses espèces.

L'action 1.2 sur **la plantation d'arbres** aura un impact positif sur les continuités bocagères et forestières. Ces boisements seront également des réservoirs de biodiversité.

L'action 1.3 aura un impact positif sur les continuités écologiques et notamment sur le gradient milieu rural / milieu urbain. La biodiversité sera favorisée dans les villes et les continuités améliorées via

un réseau d'espaces naturels urbains. La ville pourra devenir un lieu de refuge pour certaines espèces.

Le développement de l'éolien pourrait impacter les corridors écologiques. Le choix des sites devra être étudié de façon à limiter les perturbations potentielles et choisir un lieu d'implantation éloigné d'un corridor d'importance. Concernant le photovoltaïque au sol, l'implantation sera favorisée sur des sols dégradés, pollués, des friches, c'est-à-dire des zones déjà artificialisées en dehors de la trame verte et bleue (cf. éléments du SCoT).

7.4.20.2 *Axe 2, Vers le développement d'une offre alternative de mobilité à faible émission de GES*



Zones Natura 2000 situées sur le territoire de la CAN

Les 7 actions liées à la mobilité ont pour but de développer et promouvoir les modes de déplacements doux, les transports en commun, le covoiturage et d'éviter/limiter les déplacements via le télétravail et le coworking. Ces actions ont un **impact positif** sur les zones Natura 2000 du territoire en lien avec la diminution du trafic, la réduction des nuisances sonores et du risque de collision. Les infrastructures linéaires (dont routes) contribuent en effet à fragmenter les sites, ce qui nuit à leur fonctionnalité, elles sont même une menace pour le Marais Poitevin.

Sur le long terme, l'amélioration de la qualité de l'air pourrait avoir des incidences positives sur les espèces vivant dans les zones Natura 2000.

La consommation d'espaces a été prise en compte et l'aménagement de parkings ou aires de covoiturage utilisera au maximum des infrastructures existantes, l'artificialisation sera donc limitée.

Zones Natura 2000 hors territoire

Les actions liées à la mobilité pourront avoir un impact positif indirect sur les zones Natura 2000 proches du territoire et les continuités, avec la réduction du trafic notamment. En effet, le risque de collision est identifié comme une menace pour la zone de la Vallée de la Boutonne.

Leur incidence sur les zones plus éloignées du territoire est faible.

Trame Verte et Bleue et continuités

Les 7 actions liées à la mobilité, sauf l'action 2.4, ont pour but de développer et promouvoir les modes de déplacements doux, les transports en commun, le covoiturage et d'éviter/limiter les déplacements via le télétravail et le coworking. Ces actions ont un **impact positif** sur les continuités écologiques du territoire en lien avec la diminution du trafic, la réduction des nuisances sonores et du risque de collision

Toutefois, le développement des mobilités actives – marche et vélo – pourrait participer à la fragmentation des milieux ou à la fragilisation des corridors écologiques. Il faudra donc préciser si les actions visent à modifier le partage des voiries existantes ou à créer de nouvelles pistes cyclables, voies douces. Dans ce dernier cas, il s'agira d'étudier les lieux d'implantation de ces liaisons pour ne pas impacter des corridors d'importance.

L'aménagement de parkings relais ou aires de covoiturage utilisera au maximum des infrastructures existantes, ces surfaces étant déjà artificialisées, les actions 2.2, 2.3 et 2.5 n'impacteront pas les continuités écologiques et la TVB.



7.4.20.3 *Axe 3, Vers une sobriété énergétique dans l'habitat et des bâtiments à faible dépendance en énergie carbonée*

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20190725-C54-07-2019-2-
CC
Date de télétransmission : 25/07/2019
Date de réception préfecture : 25/07/2019

Zones Natura 2000 situées sur le territoire de la CAN

Les actions de l'axe 3 n'auront pas d'impact notable sur les sites Natura 2000 inclus ou non dans le territoire de la CAN. Les travaux de rénovation et réhabilitation de bâtiments découlant indirectement de ces actions pourront entraîner des perturbations liées au bruit ou à la poussière, qui seront ponctuelles et limitées dans le temps. L'implantation de ces travaux n'est pas définie à l'heure actuelle et certains travaux pourraient survenir dans les zones Natura 2000. Toutefois, l'incidence des travaux (limités à des travaux sur des bâtiments) sur ces sites est susceptible d'être limitée et donc négligeable.

Zones Natura 2000 hors territoire

Considérant le contenu des actions de l'axe 4 et du caractère localisé des actions, les actions 3.1 à 3.5 ne sont pas susceptibles d'avoir d'impact sur les sites Natura 2000 situées en dehors du territoire.

Trame Verte et Bleue et continuités

Considérant le contenu des actions de l'axe 3 et du caractère localisé des actions, les actions 3.1 à 3.5 ne sont pas susceptibles d'avoir d'impact sur les sites Natura 2000 situés en dehors du territoire.

7.4.20.4 Axe 4, Vers une agriculture pérenne et de proximité



Zones Natura 2000 situées sur le territoire de la CAN

Les actions 4.1 et 4.5 sur le **développement de la ressource bocagère et la plantation d'arbres** peuvent avoir un **impact positif** sur les zones Natura 2000, menacées par le remembrement ou l'élimination des haies, notamment en termes de continuités écologique et de réservoirs de biodiversité. Ce bois ayant vocation à être exploité, la replantation d'arbres devra être envisagée en amont pour que ces **continuités soient maintenues**.

Le choix d'espèces locales et diversifiées est en particulier précisé dans les fiches actions afin de permettre de maintenir la diversité biologique des milieux ainsi que le paysage, en limitant la menace sur les espèces déjà implantées. Enfin, l'action 1.1 mentionne spécifiquement la formation et l'information des agriculteurs sur l'entretien des haies et le respect des cycles biologiques (périodes de coupe/taille).

Les actions 4.2 et 4.4 concernent la **modification des pratiques agricoles** en matière d'élevage et visent à la réduction des émissions de polluants atmosphériques, la gestion de la ressource en eau, la diminution de l'usage des pesticides et engrais, la préservation de la biodiversité, la couverture des sols et les cultures limitant les intrants.

Cette action peut donc avoir des **effets bénéfiques** sur les sites Natura 2000 du territoire comme :

- Une amélioration de la qualité de l'eau (diminution des engrais et pesticides)
- Une amélioration de la qualité de l'air (diminution des émissions de pesticides et NH₃ également responsables de l'acidification et de l'eutrophisation des milieux naturels)
- Un contexte propice aux insectes pollinisateurs et à la microfaune du sol
- Une amélioration des continuités écologiques (développement et élargissement des haies en cohérence avec les cycles biologiques cf. action 1.1)
- Une diminution du ruissellement et de l'érosion des sols (couverture du sol et amélioration des haies)...

Les sites les plus concernés sont la **Plaine de Niort Nord-Ouest** et la **Plaine de Niort Sud-Est, à dominante agricole** avec 88 et 90% de terres arables.

Les fauches peuvent avoir des répercussions sur les espèces, des précisions sur la période et les fréquences devront être indiquées pour limiter l'impact sur les espèces.

L'action 4.3 sur les circuits-courts alimentaires n'est pas susceptible d'impacter directement les sites.

Zones Natura 2000 hors territoire

Les actions 4.1 et 4.5 sur le **développement de la ressource bocagère et la plantation d'arbres** peuvent avoir un **impact positif** sur les zones Natura 2000 limitrophes du territoire **en termes de continuité**. Elles n'auront pas d'effets notables sur les sites n'étant pas situés à proximité du périmètre de Niort Agglo (Anse de Fouras, baie d'Yves, marais de Rochefort, Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lezay, Plaine de Néré à Bresdon...)

L'action 4.3 sur les circuits-courts alimentaires n'est pas susceptible d'impacter les sites hors territoires.

Les actions 4.2 et 4.4 pourront avoir des **effets positifs indirects** sur les sites Natura 2000 hors territoire en lien avec l'amélioration de la **qualité de l'eau**.

Trame Verte et Bleue et continuités

Les actions 4.1 et 4.5 sur le **développement de la ressource bocagère et la plantation d'arbres** auront un impact positif sur les continuités bocagères et forestières. Ces boisements ou haies seront également des réservoirs de biodiversité.

Les actions 4.2 et 4.4 auront un impact positif sur la **qualité des réservoirs biologiques (prairies)** ainsi que sur les **continuités** avec la plantation de haies par exemple. Elles auront aussi un effet bénéfique sur la **qualité de l'eau** et donc potentiellement sur la qualité des milieux humides et continuités aquatiques.

8 PRESENTATION DU DISPOSITIF DE SUIVI

Le programme d'actions du PCAET de Niort Agglo définit, pour chaque objectif et action, des indicateurs de suivi et de résultat de la mise en œuvre de ces actions.

Les indicateurs définis peuvent être de nature quantitative ou qualitative. Ils constituent un moyen simple et fiable de mesurer les progrès (négatifs ou positifs), d'exprimer les changements liés à une intervention ou d'aider à apprécier la pertinence de l'action.

Les indicateurs établis sont organisés en cohérence avec les enjeux identifiés sur le territoire. Ainsi, ils doivent être en accord avec différents critères :

- Être réactif aux évolutions de l'état initial afin de pouvoir montrer les tendances sur le long terme ;
- Représenter les actions du PCAET et non résulter d'un phénomène extérieur ou être influencé par des facteurs indépendants du PCAET.
- Être mesurable par un système indépendant et les incertitudes doivent être réduites autant que possible.
- Être pertinents et faisables techniquement (qualité, pérennité, facilité de mise en œuvre de la méthode), facilement mesurables par des calculs à partir de données actuelles ou futures et interprétables.
- Être reproductibles, transposables et généralisables.
- Être pertinents à des échelles spatiales et temporelles différentes.

Le tableau suivant présente les indicateurs retenus dans le cadre de l'évaluation environnementale du PCAET de la Niort Agglo. Pour chaque indicateur est indiquée sa périodicité d'actualisation.

Ces indicateurs pourront être adaptés et mis à jour en fonction des informations disponibles et collectables par la collectivité. **Ils viennent en complément des indicateurs proposés dans les fiches actions du PCAET.**

Tableau 49 : Indicateurs de suivi environnemental

Axe 1		
Action 1.1	Préserver, maintenir et renforcer les milieux humides capteurs de carbone	Nombre et surface de milieux humides créés et restaurés [nombre/an et ha/an] Séquestration carbone dans les milieux humides [tonnes eq. CO ₂ /an]
Action 1.2	Planter 1 arbre par habitant d'ici 2030	Nombre d'arbres (peupliers) plantés [nombre/an] Nombre d'arbres exploités [nombre/an] Ratio arbres plantés / arbres prélevés [%/an]
Action 1.3	Aménager et adapter le bâti privé au changement climatique	Zones humides et haies protégées dans un document d'urbanisme [nombre/an ; linéaire ou surface/an] Part des constructions et rénovations ayant intégré des matériaux biosourcés et locaux [%/an] Aménagements/zones visant à réduire l'effet îlot de chaleur [nombre/an]
Action 1.4	Mise en place d'un animateur énergie eau pour les acteurs socio-économiques	<i>Pas d'indicateur pertinent.</i>
Action 1.5	Identifier des gros consommateurs de chaleur et accompagnement vers des énergies peu carbonées	Nombre d'installations de chaleur remplacées par un chauffage EnR sans combustion [nombre/an] Production d'EnR thermique [GWh/an] Part de production solaire thermique dans la production d'EnR thermique [%/an] Emissions de particules, SO ₂ , NO _x , en provenance du secteur tertiaire (<i>dont établissements de santé et d'enseignement, gros consommateurs de chaleur</i>) [tonnes/an]
Action 1.6	Guide d'achats durables des communes	<i>Pas d'indicateur pertinent.</i>
Action 1.7	Renforcer le rôle prescripteur de Niort Agglo	Surface d'espaces naturels ou agricoles consommés par les constructions [ha/an et %/an] Part des constructions ayant intégré des matériaux biosourcés et locaux [%/an] Installations d'EnR sans combustion et de réseaux de chaleur [nombre/an] Production d'EnR [GWh/an] Prise en compte des enjeux environnementaux dans les projets d'EnR [nombre oui-non/projet/an]
Action 1.8	Disposer d'un référent EnR au sein de Niort Agglo	Installations d'EnR sans combustion [nombre/an] Installations de réseaux de chaleur (géothermie et bois) [nombre/an] Prise en compte des enjeux environnementaux dans les projets d'EnR [nombre oui-non/projet/an]
Action 1.9	S'entourer des compétences d'un AMO pour des projets de méthanisation de qualité	Projets de méthanisation créés [nombre/an] Part de la méthanisation dans la production d'EnR [%/an] Quantité de déchets valorisés en méthanisation [tonnes/an] Quantité de boues issues de la méthanisation [tonnes/an] Quantité et part de cultures énergétiques valorisées en méthanisation [tonnes/an et %/an] Qualité des eaux sur divers points à proximité des zones d'épandage (pour divers polluants) [µg/m ³ /an] Prise en compte des enjeux environnementaux dans les projets d'EnR [nombre oui-non/projet/an] Production d'énergie issue de la méthanisation [GWh/an]
Action 1.10	Favoriser l'acceptabilité sociale des projets de qualité (méthanisation)	Projets de méthanisation créés [nombre/an] Part de la méthanisation dans la production d'EnR [%/an] Espèces animales impactées par la production d'EnR [nombre d'individus/an] Prise en compte des enjeux environnementaux et paysagers dans les projets d'EnR [nombre oui-non/projet/an]

		Part des projets ayant fait l'objet d'une concertation avec le public [%/an] Visites de site et réunions d'informations [nombre/an] Production d'énergie issue de la méthanisation [GWh/an]
Action 1.11	Etablir une cartographie des potentiels géothermiques	Part de production géothermique dans la production d'EnR thermique [%/an]
Action 1.12	Cartographier les potentiels solaires PV et thermiques et accompagnement à l'installation	Prise en compte des enjeux patrimoniaux dans les projets de solaire [nombre oui-non/projet/an] Actions de sensibilisation et communication pour favoriser le solaire [nombre/an]
Action 1.13	Augmenter la production solaire sur les bâtiments publics et privés	Prise en compte des enjeux patrimoniaux dans les projets de solaire [nombre oui-non/projet/an] Production d'EnR solaire [GWh/an] Part de production solaire dans la production d'EnR [%/an] Surfaces dégradées, polluées ou friches utilisées pour le solaire au sol [m ² /an] Production d'EnR solaire [GWh/an]
Action 1.14	Structurer un réseau de professionnels du solaire pour accompagner particuliers et professionnels	<i>Pas d'indicateur pertinent</i>
Action 1.15	Favoriser l'autoconsommation collective sur le territoire	Prise en compte des enjeux patrimoniaux dans les projets de solaire [nombre oui-non/projet/an] Production d'EnR solaire collective [GWh/an] Part de production solaire dans la production d'EnR [%/an] Projets d'autoconsommation solaire collective mis en en place [nombre/an]
Action 1.16	Favoriser le réemploi des déchets	<i>Pas d'indicateur pertinent.</i>
Action 1.17	Valorisation des déchets verts en agriculture	<i>Pas d'indicateur pertinent.</i>
Action 1.18	Détournement de la fraction fermentescible des OM vers la méthanisation	Nombre d'actions et de personnes sensibilisées au gaspillage [nombre/an] Composteurs mis en place sur site [nombre/an] Quantité de déchets fermentescibles valorisés par méthanisation [tonnes/an]
Action 1.19	Phytoépuration des eaux usées et zones de rejets végétalisées	Qualité des eaux avant et après traitement par phytoépuration [concentration de divers polluants en µg/m ³] Type d'espèces végétales plantées [nombre d'espèces locales plantées/STEP et % d'espèces locales/STEP]
Action 1.20	Lutte contre l'ambrosie	Nombre de signalements de plants d'ambrosie [nombre/mois] Nombre d'actions de destruction de l'ambrosie faites par le réseau de sentinelles [nombre/an] Nombre de personnes sensibilisées à l'identification de l'ambrosie, aux risques et bons gestes [nombre/an] Nombre de cahiers des charges de chantiers TP incluant la lutte contre l'ambrosie [nombre/an]
Axe 2		
Action 2.1	Aménager un territoire accessible au vélo	Distance de voies et pistes cyclables disponibles [km/an] Emissions de GES en provenance du secteur transports [tonnes eq. CO ₂ /an] Emissions de NO _x et particules en provenance du secteur transport [tonnes/an] Consommations d'énergie du secteur transport [GWh/an]

Action 2.2	Développer les P+R (ou aires multimodales) en entrée de pôle urbain	Surfaces consommées pour les parkings [m ² /an] Fréquentation des parkings relais [nombre de personnes/mois et /an] Fréquentation des transports en commun à proximité des parkings relais [nombre de personnes/mois et /an]
Action 2.3	Développer des aires de co-voiturage	Emissions de GES en provenance du secteur transports [tonnes eq. CO ₂ /an] Emissions de NOx et particules en provenance du secteur transport [tonnes/an] Consommations d'énergie du secteur transport [GWh/an] Aires de covoiturages (aménagées sur de l'existant) [nombre/an] Surfaces consommées pour les aires de covoiturage [m ² /an]
Action 2.4	Conversion de flottes de véhicules dans le cadre de la limitation du recours au diesel	Energie distribuée pour les véhicules électriques [kWh/an] Carburant bioGNV distribué pour les véhicules [kg/an] Nombre de véhicules diesel convertis en électrique ou bioGNV [nombre/an]
Action 2.5	Renforcer la pratique du train en développant l'utilisation des gares et haltes	Surfaces consommées pour les parkings alentours des gares [m ² /an] Emissions de GES en provenance du secteur transports [tonnes eq. CO ₂ /an] Emissions de NOx et particules en provenance du secteur transport [tonnes/an] Consommations d'énergie du secteur transport [GWh/an]
Action 2.6	Favoriser les pratiques du transport collectif	Fréquentation des transports en commun [nombre de personnes/mois et /an] Emissions de GES en provenance du secteur transports [tonnes eq. CO ₂ /an] Emissions de NOx et particules en provenance du secteur transport [tonnes/an] Consommations d'énergie du secteur transport [GWh/an]
Action 2.7	Développement du télétravail et du coworking dans les bourgs pour limiter les déplacements	Nombre de déplacements domicile-travail évités [nombre/an] Déplacements évités [km/an] Emissions de GES en provenance du secteur transports [tonnes eq. CO ₂ /an] Emissions de NOx et particules en provenance du secteur transport [tonnes/an] Consommations d'énergie du secteur transport [GWh/an]
Axe 3		
Action 3.1	Renforcer la plateforme de rénovation énergétique Acte	Nombre de professionnels formés à la qualité de l'air, la ventilation, les matériaux biosourcés... [nombre/an]
Action 3.2	Sensibiliser les particuliers aux usages des nouveaux équipements	Nombre de personnes formées à la qualité de l'air, la ventilation, les matériaux biosourcés... [nombre/an]
Action 3.3	Aide à la rénovation énergétique pour les particuliers au-dessus des plafonds ANAH	Emissions de GES en provenance du secteur résidentiel [tonnes eq. CO ₂ /an]
Action 3.4	Création d'un cluster territorial de rénovation exemplaire des bâtiments publics de Niort Agglo et ses communes	Nombre de personnes formées à la qualité de l'air, la ventilation, les matériaux biosourcés... [nombre/an] Part des rénovations ayant intégré des matériaux biosourcés et locaux [%/an]

Action 3.5	Aide financière pour le remplacement des chauffages privés peu performants	Nombre d'installations foyer ouvert et fioul remplacées par un chauffage EnR sans combustion [nombre/an] Emissions de particules, SO ₂ , NOx, COVNM en provenance du secteur résidentiel [tonnes/an]
Axe 4		
Action 4.1	Développer et soutenir la ressource bocagère par la plantation de 100km de haies	Emissions de particules, SO ₂ , NOx en provenance du secteur résidentiel [tonnes/an] Linéaire bocager planté en essences locales [km/an] <i>ou nombre d'arbres d'essences locales plantés [nombre/an]</i> Quantité de bois issu de haies valorisé en bois-énergie [tonnes/an] Quantité de bois issu de haies valorisé en bois d'œuvre [tonnes/an] Nombre de formations aux agriculteurs sur l'entretien des haies et les cycles biologiques [nombre/an]
Action 4.2	Favoriser la pratique d'un élevage de qualité aux impacts limités	Emissions de NH ₃ en provenance du secteur agricole [tonnes/an] Consommations d'eau à usage agricole [m ³ /an] Linéaire bocager planté en essences locales [nombre d'arbres/an] Stockage carbone dans les haies [tonnes eq. CO ₂ /an]
Action 4.3	Développer un circuit-court alimentaire	<i>Pas d'indicateur pertinent.</i>
Action 4.4	Encourager de nouvelles pratiques culturales	Emissions de NH ₃ en provenance du secteur agricole [tonnes/an] Emissions de GES en provenance du secteur agricole [tonnes eq. CO ₂ /an] Consommations d'eau à usage agricole [m ³ /an] Linéaire bocager planté en essences locales [nombre d'arbres/an] Stockage carbone dans les haies et dans les prairies [tonnes eq. CO ₂ /an]
Action 4.5	Séquestration carbone par des plantations productives	Surface plantée en plantations productives cohérentes aux objectifs PCAET (essences demandant peu d'eau et d'intrants chimiques, peu allergisantes) [ha/an] Séquestration carbone par les plantations productives [tonnes eq. CO ₂ /an]

9 CONFORMITE DU PCAET AVEC LES SCHEMAS ET PLANS

Les tableaux ci-après détaillent l'articulation et la cohérence du PCAET avec les plans et programmes avec lesquels il interagit. Le niveau de cohérence est présenté ainsi :

Type de cohérence	
	Cohérence totale
	Cohérence partielle
	Divergence partielle
	Divergence totale
	Pas de mention dans le PCAET

9.1 Conformité avec les plans réglementaires

9.1.1 Cohérence avec la SNBC

La cohérence du PCAET avec la SNBC est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 50 : Cohérence du PCAET avec la SNBC

Orientations sectorielles de la SNBC	Articulation du programme d'actions du PCAET avec les orientations
Transports et déplacement « bas carbone » : <ul style="list-style-type: none"> - Maitrise de la mobilité des personnes et des marchandises - Amélioration des véhicules et réseaux - Renforcement de l'efficacité énergétique des véhicules - Réduction l'intensité carbone des vecteurs énergétiques - Développement du report modal vers les modes non routiers et non aériens 	<p>L'axe 2 du PCAET (actions 2.1 à 2.7) vise à limiter les déplacements et améliorer la mobilité du territoire en développant la pratique du vélo (Plan Vélo), le recours au train et aux transports en commun. La multimodalité sera encouragée avec le développement de parkings relais en entrée de ville avec stationnement vélo, proximité de lignes de bus...</p>
Résidentiel et tertiaire « bas carbone » <ul style="list-style-type: none"> - Maitrise de la demande en énergie liée à l'usage des bâtiments - Renforcement de l'efficacité énergétique des nouvelles constructions - Développement de matériaux de construction peu carbonés 	<p>L'axe 3 vise à accompagner financièrement et techniquement les particuliers à la rénovation et l'isolation de leur logement avec des matériaux biosourcés dans la mesure du possible. L'adaptation au changement climatique (îlot de chaleur) et les matériaux biosourcés seront aussi pris en compte dans les constructions neuves dans l'action 1.3.</p>
Agriculture « bas carbone » <ul style="list-style-type: none"> - Réduction des émissions de protoxyde d'azote en grande culture - Amélioration du bilan gaz à effet de serre de l'élevage - Augmentation des stocks de carbone dans les sols et écosystèmes agricoles - Prise en compte des enjeux liés à la consommation et à l'alimentation 	<p>Plusieurs actions du PCAET ont pour objectif de réduire l'impact de l'agriculture sur l'environnement. Les actions 4.1, 4.2 et 4.4 visent à améliorer les pratiques agricoles et encourager les méthodes vertueuses (élevage, plantation de haies, réduction des intrants, gestion de l'eau...). Le potentiel de stockage carbone sera favorisé et amélioré par les milieux humides (action 1.1 : restauration) et les plantations arborées (action 4.5 : plantations productives). L'action 4.3 prend en compte les enjeux de l'alimentation locale en encourageant le développement d'un réseau de circuits-courts alimentaires.</p>

<p>Forêt-Bois-Biomasse « bas carbone »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dynamisation de la gestion forestière - Amélioration de la connaissance sur la ressource et ses conditions de mobilisation - Développement de l'utilisation du bois et de la biomasse 	<p>L'action 4.1 vise à développer et sécuriser la ressource bocagère et à mettre en place des filières « bois bûche » et « plaquettes ».</p> <p>L'action 1.2 vise à planter 1 arbre par habitant, dont des peupliers, en s'assurant de leur gestion durable. La filière économique de transformation du bois de peupliers sera donc encouragée.</p> <p>L'action 4.5 vise la séquestration carbone par des plantations productives (fruitiers...), les plants seront suivis et protégés.</p>
<p>Industrie « bas carbone »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise de la demande en énergie de l'industrie - Limitation de l'intensité en gaz à effet de serre des produits 	<p>Les acteurs industriels seront sensibilisés et mobilisés sur leur consommation énergétique par un animateur énergie/eau (action 1.4).</p> <p>Les gros consommateurs de chaleur seront accompagnés vers des sources de productions renouvelables et sans combustion (action 1.5), dont le solaire (action 1.13).</p> <p>L'action 1.14 vise à structurer un réseau de professionnels du solaire à destination des entreprises, entre autres, afin de les accompagner à changer de source d'énergie et/ou chaleur.</p> <p>L'intensité en gaz à effet de serre n'est pas directement traitée dans le PCAET.</p>
<p>Production d'énergie « bas carbone »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise de la demande en énergie - Développement d'un mix énergétique décarboné 	<p>Les axes 2 et 3 visent à la maîtrise de l'énergie dans le secteur de la construction/rénovation et de la mobilité.</p> <p>L'axe 1 permettra de déterminer le potentiel et développer un mix énergétique décarboné diversifié sur le territoire : solaire, méthanisation, géothermie (actions 1.9 à 1.15), bois-énergie (action 4.1).</p>
<p>Déchets</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduction de la production de déchets - Valorisation des déchets inévitables - Réduction des émissions liées au traitement des déchets 	<p>Les déchets verts seront valorisés en agriculture par l'épandage d'un broyat sur les sols (action 1.17).</p> <p>Les déchets fermentescibles pourront être détournés vers la méthanisation (action 1.18).</p> <p>Le réemploi sera favorisé par un ensemble d'actions (1.16).</p>

Aucune des actions du PCAET n'est en divergence avec les orientations sectorielles de la SNBC, il est donc cohérent avec cette stratégie.

L'Article L100-4 du Code de l'Environnement (Modifié par LOI n°2015-992 du 17 août 2015 - art. 1 (V)) transpose les objectifs chiffrés de la SNBC comme suit :

Article L100-4 du Code de l'Environnement	Objectifs chiffrés selon la stratégie de la Niort Agglo
1° De réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et de diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050. La trajectoire est précisée dans les budgets carbone mentionnés à l'article L. 222-1 A du code de l'environnement ;	Dans le PCAET, l'objectif est de réduire d'au moins 11% les émissions de GES en 2024 par rapport à 2015 et d'au moins 30 à l'horizon 2030. Avec les actions déjà engagées, cela laisse à penser que le programme d'actions de Niort Agglo prend en compte les objectifs nationaux.
2° De réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012, en visant un objectif intermédiaire de 20 % en 2030. Cette dynamique soutient le développement d'une économie efficace en énergie, notamment dans les secteurs du bâtiment, des transports et de l'économie circulaire, et préserve la compétitivité et le développement du secteur industriel ;	Dans le PCAET, l'objectif est de réduire la consommation énergétique d'au moins 10% en 2024 par rapport à 2015 et d'au moins 20% à l'horizon 2030. Les objectifs 2050 n'ont pas été évalués. Le programme d'actions de Niort Agglo prend en compte les objectifs nationaux.
4° De porter la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % de cette consommation en 2030 ; à cette date, pour parvenir à cet objectif, les énergies renouvelables doivent représenter 40 % de la production d'électricité, 38 % de la consommation finale de chaleur, 15 % de la consommation finale de carburant et 10 % de la consommation de gaz ;	Dans le PCAET, l'objectif est de porter la part des EnR à au moins 13% en 2024 par rapport à 2015 et d'au moins 19% à l'horizon 2030. Les objectifs 2050 n'ont pas été évalués. Le programme d'actions de Niort Agglo ne semble donc pas respecter les objectifs chiffrés nationaux.

9.1.2 Compatibilité avec le PREPA

L'ensemble des actions découlant des 4 axes de la stratégie ont été chiffrés par ATMO Nouvelle Aquitaine à différents horizons.

Les actions évaluées par ATMO Nouvelle Aquitaine concernent uniquement les secteurs suivants :

- Transport et mobilité (en incluant l'évolution tendancielle du parc automobile),
- Résidentiel (modes de chauffage avec 250 conversions de chauffages bois et fioul vers des foyers bois performants sur les cinq ans à venir soit une économie de- 2,9 GWh (0,686 pour le fioul et 2,23 pour le bois))
- Et agriculture diminution des apports d'engrais minéraux sur les cultures (-2% pour l'horizon 2021, -5% pour 2026 et -10% pour 2030).

Selon les scénarisations réalisées par ATMO Nouvelle Aquitaine, les baisses d'émissions de polluants permettent d'atteindre **les objectifs nationaux du PREPA pour les COVNM, les NOx et le SO2.**

En revanche, ces mêmes scénarisations ne permettent pas d'atteindre les objectifs nationaux du PREPA pour les PM2.5, PM10 et le NH3.

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20190725-C54-07-2019-2-CC Date de télétransmission : 25/07/2019 Date de réception préfecture : 25/07/2019
--

9.1.3 Compatibilité avec le SRCAE

Le tableau ci-dessous présente la comptabilité des actions du PCAET avec les orientations structurantes et transversales du SRCAE Poitou-Charentes :

Tableau 51 : Compatibilité du PCAET avec le SRCAE

Orientations sectorielles du SRCAE Poitou-Charentes	Compatibilité du PCAET avec les mesures
EFFICACITE ET MAITRISE DE LA CONSOMMATION ENERGETIQUE	
<p>Renforcer et encourager la sobriété énergétique par une mobilisation de toutes les parties prenantes : Maîtriser les usages spécifiques de l'électricité dans le tertiaire / Améliorer les performances de l'éclairage public</p>	<p>L'action 3.4 vise à accompagner les collectivités dans la maîtrise de l'énergie des bâtiments publics. L'action 1.4 permet d'accompagner les acteurs socio-économiques dans la maîtrise de leurs consommations en énergie et en eau notamment.</p>
<p>Efficacité énergétique dans le bâtiment : Prioriser les interventions sur le secteur résidentiel-tertiaire les bâtiments les plus énergivores / Prioriser les actions de rénovation vers les publics à revenus modestes / Encourager la construction bois / Renouveler les équipements de chauffages vétustes par des équipements performants (dont EnR)</p>	<p>L'axe 3 regroupe des actions qui incitent et accompagnent la rénovation des bâtiments privés particuliers et publics (action 3.1 à 3.5). L'utilisation de matériaux biosourcés sera privilégiée, ainsi que dans les constructions nouvelles (action 1.3). L'action 3.5 encouragera le remplacement d'équipements de chauffage privés énergivores et peu performants par un aide financière et les actions 1.5, 1.13 et 1.14 encourageront les acteurs socio-économiques très consommateurs à se tourner vers des sources de production renouvelables.</p>
<p>Efficacité énergétique dans l'urbanisme : Définir une stratégie d'aménagement des territoires / Rechercher la neutralité carbone des territoires / Maîtriser l'étalement urbain / Politique foncière moins émettrice de GES / Encourager une agriculture péri-urbaine</p>	<p>Les actions du PCAET visent à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, limiter les déplacements et réduire les émissions liées au transport par le développement des modes doux et transports en commun. Le développement des EnR participera aussi à réduire les émissions du territoire. Les enjeux liés à l'étalement urbain sont pris en compte (centrales solaires au sol sur des surfaces artificialisées, dégradées, parkings et aires de covoiturage aménagées sur de l'existant), un lien est donc fait avec le SCoT.</p>
<p>Efficacité énergétique dans l'industrie</p>	<p>Les acteurs industriels seront sensibilisés et mobilisés sur leur consommation énergétique par un animateur énergie/eau (action 1.4). Les gros consommateurs de chaleur seront accompagnés vers des sources de productions renouvelables et sans combustion (action 1.5), dont le solaire (action 1.13). L'action 1.14 vise à structurer un réseau de professionnels du solaire à destination des</p>

entreprises, entre autres, afin de les accompagner à changer de source d'énergie et/ou chaleur.
Cela pourra permettre de réduire l'impact de l'industrie dans les émissions.

REDUCTION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

Mobilité durable : Améliorer la gouvernance des transports / Outils de concertation, incitation et politiques en matière de logistique urbaine / Maîtrise foncière

L'axe 2 du PCAET (actions 2.1 à 2.7) encourage la mobilité durable en développant la pratique du vélo (Plan Vélo), le recours au train et aux transports en commun. La multimodalité sera encouragée avec le développement de parkings relais en entrée de ville avec stationnement vélo, proximité de lignes de bus...
Ces parkings seront aménagés sur des surfaces déjà artificialisées dans un souci de limitation de l'étalement urbain.

Nouvelle approche des déplacements : Restreindre l'usage de la voiture particulière / Nouveaux services à la mobilité / Modes de déplacements actifs, alternatifs et la voiture « solo » et véhicules propres

Les mobilités alternatives à la voiture seront développées : vélo (action 2.1), train (action 2.5), transports en commun (actions 2.5 et 2.6).
La flotte de véhicules publics notamment sera convertie en électrique ou bio GNV (action 2.4).
Le covoiturage sera favorisé via l'action 2.3.
Certains déplacements pourront être évités ou réduits avec le développement du télétravail et du coworking (action 2.7).

Fret durable : Transporter moins et transporter mieux

Le transport de marchandises n'est pas abordé dans le PCAET.

Agriculture durable : Améliorer les connaissances et réduire les émissions de GES / Développer les EnR et produire de l'énergie / Favoriser le stockage de carbone dans les sols / Valoriser les déchets agricoles, et en particulier les effluents d'élevage

Plusieurs actions du PCAET ont pour objectif de réduire l'impact de l'agriculture sur l'environnement. Les actions 4.1, 4.2 et 4.4 visent à améliorer les pratiques agricoles et encourager les méthodes vertueuses (élevage, plantation de haies, réduction des intrants et des GES, gestion de l'eau...)
Le potentiel de stockage carbone sera amélioré par les milieux humides (action 1.1) et les plantations arborées (action 4.5).
Les actions 1.9 et 1.10 participeront au développement de la méthanisation.

Matériaux biosourcés : Réduire l'énergie grise des matériaux utilisés dans les constructions et réhabilitations

L'usage de matériaux biosourcés lors des rénovations et constructions neuves est encouragé dans l'action 1.3.

DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES

Actions et pratiques de l'ensemble des acteurs : Favoriser les démarches locales / Donner une lisibilité et sécuriser les projets / Favoriser l'utilisation des équipements les plus performants

L'axe 1 permettra de et développer un mix énergétique et intègre les citoyens, les acteurs publics, les entreprises, agriculteurs et industriels.
Un accompagnement vers les EnR sera mis en place (ex : actions 1.5, 1.12, 1.14)

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20190725-C54-07-2019-2-CC
Date de télétransmission : 25/07/2019
Date de réception préfecture : 25/07/2019

<p>Actions par filière : Bois-énergie / Méthanisation / Agro-carburants / Solaire thermique / Solaire photovoltaïque / Eolienne / Energies marines</p>	<p>L'axe 1 permettra de déterminer le potentiel et développer un mix énergétique décarboné diversifié sur le territoire : solaire,, méthanisation, géothermie... (actions 1.9 à 1.15), bois-énergie (action 4.1).</p>
<p>PREVENTION ET REDUCTION DE LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE</p>	
<p>Connaître les émissions des polluants atmosphériques : Disposer d'un Inventaire Régional Spatialisé des émissions de polluants atmosphériques</p>	<p>Le diagnostic climat-air-énergie réalisé dans le PCAET a permis de connaître les émissions de polluants atmosphériques et de GES du territoire par secteur et par polluant.</p>
<p>Connaître la qualité de l'air : Suivre l'évolution de la qualité de l'air (surtout grandes agglomérations et communes sensibles) / Faire une évaluation et suivre les actions mises en place visant à améliorer la qualité de l'air / Connaître l'exposition des populations aux polluants réglementés / Identifier les zones pour lesquelles il y a des dépassements de valeurs limites</p>	<p>Le diagnostic climat-air-énergie réalisé dans le PCAET a permis de connaître les émissions de polluants atmosphériques et de GES du territoire par secteur et par polluant. Les données d'ATMO Nouvelle Aquitaine et de la RNSA ont permis de mieux connaître la qualité de l'air (polluants, GES et pollens). 2 stations de mesure sur la ville de Niort - trafic et fond urbain - permettent d'avoir une connaissance des concentrations de polluants sur les territoire.</p>
<p>Disposer d'informations sur l'exposition de la population aux composés «toxiques » spécifiques ou non réglementés : Améliorer la connaissance de la concentration dans l'air en pesticides / Améliorer l'efficacité de la diffusion des données polliniques / Poursuite du suivi de la qualité de l'air</p>	<p>Un capteur de pollen à Niort permet de mesurer le risque d'exposition à différents pollens. L'action 1.20 vise à lutter contre l'ambrosie, dont le pollen est fortement allergisant. Un PPA est en vigueur sur plusieurs communes de Niort Agglo donnant des objectifs et mesures pour la lutte contre la pollution atmosphérique. A noter que depuis 2011, la qualité de l'air s'améliore chaque année pour les NOx</p>
<p>ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE</p>	
<p>Ressource en eau : Anticiper collectivement la diminution de la disponibilité de la ressource / Renforcer la protection qualitative de la ressource</p>	<p>La préservation et la restauration de milieux humides capteurs de carbone (action 1.1) participera également à l'amélioration de la qualité de l'eau via les fonctions épuratrices.</p>
<p>Agriculture, Sylviculture, Viticulture et Conchyliculture : Anticiper les impacts et adapter les pratiques et cultures agricoles, la sylviculture, la viticulture et la conchyliculture</p>	<p>Les actions 4.1, 4.5 et 1.2 visent à planter des arbres et développer le potentiel arboré du territoire pour participer à l'anticipation du changement climatique. Les espèces locales, diversifiées et adaptées seront favorisées.</p>
<p>Biodiversité : Renforcer la protection des espaces naturels et des continuités</p>	<p>Les actions 4.1, 4.5 et 1.2 visent à planter des arbres et développer le potentiel arboré du</p>

	territoire, cela permettra d'améliorer la trame bocagère et la trame verte. La protection et restauration des milieux humides (action 1.1) participera à l'amélioration de la qualité de la trame bleue et des réservoirs de biodiversité.
Aménagement urbain et bâtiment : Adapter les caractéristiques de l'urbanisme, de l'architecture et les revêtements urbains / Développement de la nature en ville et sensibiliser les citoyens / Aménagements économes en énergie	L'action 1.3 vise à adapter le bâti privé au changement climatique, notamment les îlots de chaleur, et à favoriser la nature en ville. De la sensibilisation et communication seront mises en place pour présenter les dispositifs existants.
Santé : S'adapter à la canicule / Prendre en compte les effets de l'augmentation des températures sur l'eau potable / Développer la culture du risque et la mise en place de mesures	L'augmentation des températures et l'effet îlot de chaleur urbain seront pris en compte dans l'aménagement au travers de l'action 1.3. La lutte contre l'ambrosie, très allergisante, permettra également d'améliorer la qualité de l'air.
Risques naturels : Renforcer la culture du risque / Renforcer la prévention sur le risque Retrait Gonflement des Argiles, d'inondation et de submersion marine	La thématique des risques naturels n'est pas abordée dans le PCAET

Aucune des actions du PCAET n'est en divergence avec les orientations structurantes et transversales du SRCAE, il est donc compatible à ce schéma.

9.1.4 Compatibilité avec le futur SRADDET Nouvelle-Aquitaine

L'article 10 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, prévoit que le Schéma régional d'aménagement et de développement de territoire (SRADT) devienne le SRADDET. Il devra, dès 2019, intégrer et fusionner plusieurs documents régionaux sectoriels (SRCAE, intermodalité, cohérence écologique, déchets...) pour permettre une meilleure cohérence des objectifs communes. Le SRADDET permettra aussi de prendre en compte la nouvelle organisation territoriale à la création des 13 grandes régions en redéfinissant des objectifs communs dans chaque nouvelle région.

Il est prévu que le PCAET soit compatible et prenne en compte les règles qui seront instaurées par le SRADDET (cf. Orientations et objectifs 3.1.3). En attendant l'élaboration et la mise en place de ces grands schémas régionaux, c'est avec le SRCAE que le PCAET devra être compatible (cf. 9.1.3).

Tableau 52 : Compatibilité du PCAET avec le SRADDET (en cours d'élaboration)

Orientations sectorielles du SRADDET Nouvelle-Aquitaine	Compatibilité du PCAET avec les objectifs
1. UNE NOUVELLE-AQUITAINE DYNAMIQUE, DES TERRITOIRES ATTRACTIFS, CREATEURS D'ACTIVITES ET D'EMPLOIS	
1.1 Créer des emplois et de l'activité économique en valorisant le potentiel	Les actions 4.1, 4.2 et 4.4 visent à modifier les pratiques agricoles pour les rendre plus

de chaque territoire dans le respect des ressources et richesses naturelles	<p>vertueuses pour l'environnement, qualité de l'eau, de l'air, biodiversité...</p> <p>Une filière « bois bûche » et « plaquettes » sera soutenue par la gestion de la ressource bocagère et un réseau de circuits-courts alimentaires permettra la valorisation des produits en limitant les déplacements.</p> <p>La plantation d'arbres capteurs de carbone permettra l'exploitation du bois et le maintien des activités économiques (ex : transformation du peuplier).</p>
1.2 Développer l'économie circulaire	<p>Le réemploi sera développé et encouragé par l'action 2116.</p> <p>Les déchets verts seront également valorisés.</p>
1.3 Donner à tous les territoires l'opportunité d'innover et d'expérimenter	<p>L'action 3.2 participera à la sensibilisation et permettra aux particuliers d'expérimenter de nouveaux équipements et le numérique, elle s'appuiera sur Niort Numeric.</p>
1.4 Accompagner l'attractivité de la région par une offre de transport de voyageurs et de marchandises renforcée	<p>L'axe 2 a pour objectif de développer ou renforcer l'usage du train et des transports en communs, ainsi que le covoiturage.</p> <p>La thématique du transport marchandise n'est pas traitée dans le PCAET.</p>
1.5 Ouvrir la région Nouvelle-Aquitaine sur ses voisins, l'Europe et le monde	<p>L'amélioration de l'offre de transport ferroviaire et de transports en commun pourra permettre une connexion facilitée du territoire avec ses voisins.</p>
2. UNE NOUVELLE-AQUITAINE AUDACIEUSE, DES TERRITOIRES INNOVANTS FACE AUX DEFIS DEMOGRAPHIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX	
2.1 Allier économie d'espace, mixité sociale et qualité de vie en matière d'urbanisme et d'habitat	<p>Les actions de l'axe 3 encouragent et accompagnent la rénovation énergétique et thermique, et donc indirectement la densification.</p> <p>Les rénovations ainsi que l'action 1.3 visant à intégrer plus de nature et de biodiversité en ville permettent d'améliorer le cadre de vie des habitants.</p> <p>Les centrales photovoltaïques au sol (actions liées au solaire) et les parkings relais (action 1.6) seront aménagés sur des surfaces dégradées, friches ou déjà artificialisées, limitant la consommation d'espaces.</p>
2.2 Préserver et valoriser les milieux naturels, les espaces agricoles, forestiers et garantir la ressource en eau	<p>La restauration et la préservation des milieux humides sont visés par l'action 1.1. Cela permettra d'améliorer la qualité de l'eau avec la fonction épuratrice de ces milieux.</p> <p>La qualité des espaces agricoles sera améliorée via les actions 4.1, 4.2 et 4.4 qui tendent à</p>

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20190725-C54-07-2019-2-CC
Date de télétransmission : 25/07/2019
Date de réception préfecture : 25/07/2019

	<p>changer les pratiques agricoles et favoriser la gestion de l'eau, la plantation de haies, la biodiversité, la qualité de l'air...</p> <p>Les espaces forestiers seront gérés de manière durable, notamment les plantations nouvelles liées aux actions 4.5 et 1.2.</p>
2.3 Accélérer la transition énergétique et écologique pour un environnement sain	L'ensemble du PCAET est tourné vers l'amélioration de l'environnement et la transition énergétique et écologique.
2.4 Mettre la prévention des déchets au cœur du modèle de production et de consommation	L'action 1.16 vise en particulier à favoriser le réemploi des déchets
2.5 Être inventif pour limiter les impacts du changement climatique	L'adaptation au changement climatique est notamment prise en compte dans l'urbanisme et l'aménagement, avec une meilleure intégration de la nature et la biodiversité en ville, pour diminuer les îlots de chaleur.
3 UNE NOUVELLE-AQUITAINE SOLIDAIRE, UNE REGION ET DES TERRITOIRES UNIS POUR LE BIEN VIVRE DE TOUS	
3.1 Renforcer les liens entre les villes, la métropole et les territoires ruraux	Les actions en lien avec les transports et la mobilité (2.1 à 2.7) permettront de favoriser les connexions entre villes/villages et l'accès à tous à différents endroits du territoire et aux territoires voisins.
3.2 Assurer un accès équitable aux services et équipements, notamment à travers l'affirmation du rôle incontournable des centres-villes et centres-bourgs	<p>La rénovation du bâti participe à la densification des centres-villes et centres-bourgs (axe 3) ainsi que le développement du télétravail et du coworking (action 2.7).</p> <p>Les actions en lien avec les transports et la mobilité (2.1 à 2.7) permettront de favoriser l'accès à tous aux services et équipements.</p>
3.3 Optimiser les offres de mobilité, la multimodalité et l'intermodalité	<p>Les actions de l'axe 2 traitent directement du volet mobilité en soutenant le développement de la pratique du vélo, du train, des transports en commun et du covoiturage.</p> <p>La multimodalité et l'intermodalité seront favorisées par la mise en place de stationnements pour vélo, l'aménagement de parkings relais à proximité de transports en commun...</p>
3.4 Garantir la couverture numérique et développer les nouveaux services et usages	L'action 3.2 participera à la sensibilisation des particuliers aux nouveaux équipements et au numérique, elle s'appuiera sur Niort Numeric.

Aucune des actions du PCAET n'est en divergence avec les orientations structurantes et transversales du futur SRADDET, il sera donc compatible au SRADDET s'il vient à être approuvé après validation de celui-ci.

9.1.5 Compatibilité avec le PPA Agglomération de Niort

Le tableau ci-dessous présente la compatibilité des actions du PCAET avec les mesures réglementaires du PPA de l'agglomération de Niort, approuvé le 9 mars 2017.

Tableau 53 : Compatibilité du PCAET avec le PPA

Orientations sectorielles du PPA de l'agglomération de Niort	Compatibilité du PCAET avec les mesures
Action 1 : Zone à Circulation Restreinte	Cette thématique n'est pas traitée dans le PCAET.
Action 2 : Développement des plans de déplacement des entreprises et des administrations	Les plans de déplacement ne sont pas directement favorisés mais le PCAET encourage la mise en place de mesures qui pourraient être mises en œuvre dans ce type de plan : stationnement, locaux fermés, douches, bornes de recharge VAE en entreprise, développement du télétravail...
Action 3 : Développement de la pratique du covoiturage	L'action 2.3 encourage le développement du covoiturage.
Action 4 : Développement des transports actifs et des mobilités douces	L'action 2.1 favorise la pratique du vélo et vise à développer les stationnements, l'indemnité kilométrique vélo et la multimodalité (garages ou arceaux aux parkings relais, en ville etc).
Action 5 : Développement de l'usage des transports en commun	Les transports en communs sont encouragés dans les actions 2.5 (train) et 2.6 (transport collectif). Le recours y est favorisé avec le développement de parkings relais près de lignes de bus (action 2.2).
Action 6 : Améliorer les flottes de véhicules	L'action 2.4 incite à la conversion de la flotte publique de véhicules et celle de certaines grandes entreprises à l'électrique ou au bioGNV.
Action 7 : Prise en compte de la qualité de l'air dans les plans et programmes	La qualité de l'air est prise en compte dans le PCAET de manière transversale, via l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments (moins de polluants et de GES), l'amélioration des pratiques agricoles et la préservation de milieux capteurs de carbone, le développement des EnR, la mobilité durable (modes actifs et transports en commun)...
Action 8 : Réduire les émissions des installations de combustion soumise à déclaration (> 2 MW) et les petites chaudières (400kW à 2 MW) en centre-ville	Les critères d'émission et le zone en centre-ville ne sont pas précisés mais le PCAET vise à remplacer les chauffages fioul et foyers ouverts peu performants privés (action 3.5) ainsi que les entreprises et structures identifiés comme gros consommateurs de chaleur (action 1.5, 1.13).
Action 9 : Améliorer les Portés A Connaissance (PAC) de l'Etat	Cette thématique n'est pas traitée dans le PCAET.
Action 10 : Diminution des émissions de NO ₂ des installations industrielles (ICPE) soumises à autorisation dans l'agglomération	Les émissions de NO ₂ des ICPE à autorisation ne sont spécifiquement visées par le PCAET.
Action 11 : Gouvernance du PPA	Cette thématique n'est pas traitée dans le PCAET.

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20190725-C54-07-2019-2-CC
Date de télétransmission : 25/07/2019
Date de réception préfecture : 25/07/2019

Aucune des actions du PCAET n'est en divergence avec les orientations structurantes et transversales du PPA, il est donc compatible à ce dernier.

9.1.6 Cohérence avec le SCOT

Le SCoT de Niort Agglo, approuvé en 2013, est en phase de révision depuis mars 2015. La révision n'étant pas encore approuvée, le SCoT révisé n'est pas encore opposable au PCAET. Néanmoins, il a été vérifié que les orientations du PCAET ne s'éloignaient pas des orientations fondamentales et grands objectifs du SCoT.

Le PCAET dans son ensemble répond à l'objectif du SCoT de « *Penser le territoire dans la transition environnementale, énergétique et climatique* ».

L'axe 1 participe notamment à *Penser le territoire dans la transition environnementale, énergétique et climatique*. Le développement des EnR sera cependant encadré par le SCoT de façon à préserver les paysages, les milieux naturels et/ou remarquables et les ressources du territoire.

L'axe 2 permettra notamment de répondre aux objectifs « *Assurer un développement équilibré au sein d'une organisation territoriale* », « *Faciliter les déplacements interurbains vers Paris, Bordeaux et Nantes* », « *Requalifier [...] les accès au cœur d'agglomération* », « *Améliorer les conditions d'accès aux communes d'équilibre et maintenir la mixité des fonctions dans les centres-bourgs* », « *Améliorer les conditions de déplacements* », « *Organiser et qualifier les zones d'activité économique* », « *Développer le rayonnement de l'agglomération à l'échelle du Grand Ouest et à l'échelle régionale* ».

L'axe 3, tourné vers la rénovation et l'amélioration de la performance énergétique du bâti, répond aux objectifs du SCoT de « *Promouvoir une urbanisation respectueuse du patrimoine et des paysages* », « *Favoriser le développement démographique dans les centres* » et « *Développer une politique d'habitat en adéquation avec les besoins* ». L'action 2.4 sur la sensibilisation des particuliers aux nouveaux équipements peut s'inscrire dans l'objectif « *Accompagner le territoire dans la révolution numérique* ».

L'axe 4 du PCAET s'inscrit particulièrement dans les objectifs de « *Conforter la place de l'agriculture et accompagner ses mutations* », « *Préserver les paysages et les ressources naturelles du territoire* » et « *Impulser et structurer l'agriculture durable de proximité* » par le biais d'actions sur les haies bocagères, l'accompagnement vers des pratiques agricoles vertueuses et bénéfiques pour l'environnement, l'amélioration du potentiel de stockage carbone ainsi que la préservation des milieux humides.

9.2 Synthèse de la conformité avec l'ensemble des plans concernés

Le tableau suivant présente une synthèse de la conformité avec l'ensemble des plans concernés.

Tableau 54 : Cohérence du PCAET avec les autres plans

	Plans	Commentaires
Documents nationaux	SNBC	Cf. 9.1.1
	PNACC 2	Les actions du PCAET sont cohérentes avec les principes directeurs du PNACC 2. Elles visent à réduire les émissions de GES (agriculture, logement, mobilité), adapter le bâti (rénovation, biodiversité) et à adapter le territoire au changement climatique.
	PREPA	Des baisses sont notées dans plusieurs secteurs à enjeux. Les projections ne semblent pas suffisantes pour atteindre les objectifs nationaux du PREPA pour les NH3 et PM 2,5 et 10, cependant les objectifs sont atteints pour les NOX, le SO2 et les COVNM.
	PPE	Une partie des volets du PPE est prise en compte dans les actions du PCAET : <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'efficacité énergétique et baisse de la consommation d'énergie primaire, surtout fossile (axes 1 et 3) • Développement de l'exploitation des énergies renouvelables et de récupération (axe 1) • Stratégie de développement de la mobilité propre (axe 2)
Documents régionaux ou de	SRCAE Poitou-Charentes	Cf. 9.1.3
	SRCE Poitou-Charentes	Les continuités écologiques sont prises en compte dans le PCAET. La plantation, la gestion des haies et le développement du potentiel arboré participeront à la reformation des continuités écologiques. L'action 1.1 sur la restauration de zones humides pourra participer à l'amélioration qualitative de la ressource en eau. La végétation en ville sera favorisée dans le cadre de l'adaptation du bâti au changement climatique. L'élaboration de la TVB à l'échelle du territoire dans le cadre du SCoT a permis une meilleure connaissance des continuités écologiques.

	PRSE Nouvelle-Aquitaine	<p>Le PCAET aura une incidence globalement positive sur la santé de la population du territoire. La modification des pratiques agricoles, des pratiques de mobilité et la rénovation des bâtiments avec une prise en compte de la ventilation et le renouvellement des systèmes de chauffage sont susceptibles d'avoir des impacts positifs sur la qualité de l'air et, par ce biais, sur la santé humaine. Le risque allergique (pollen) sera pris en compte dans la plantation d'arbres et haies. L'action 1.3 vise à adapter le bâti privé aux changements climatiques et y intègre les questions sanitaires liées à l'augmentation de la chaleur. Les actions visant à préserver la qualité de l'eau et les modifications des pratiques agricoles pourraient participer à l'amélioration de qualité de l'eau potable et de l'accès à une alimentation saine et durable (objectif 3 du PRSE).</p>
	SDAGE Loire Bretagne	<p>Le PCAET aura une incidence globalement positive sur la ressource en eau, en lien avec la préservation des milieux humides (indirectement, diminution du risque inondation) et la modification des pratiques agricoles (gestion de la ressource, haies)..</p>
Documents territoriaux	PPA de Niort	Cf. 9.1.5
	SAGE Sèvre Niortaise et Marais Poitevin	<p>Le PCAET aura une incidence globalement positive sur la ressource en eau, en lien avec la préservation des milieux humides (indirectement, diminution du risque inondation) et la modification des pratiques agricoles (gestion de la ressource, haies).</p>
	PPRI (2)	<p>Le risque inondation est indirectement impacté par le PCAET via les actions de préservation des milieux humides, plantation de haies, limitation de l'étalement urbain et de l'imperméabilisation des sols qui limitent ce risque.</p>
	SCoT de Niort Agglo	Cf. 9.1.6

10 MISE EN PERSPECTIVE DU PLAN D' ACTIONS RETENU AVEC LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

En septembre 2015, les 193 Etats membres de l'ONU ont adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030. Les 17 objectifs de développement durable, et leurs 169 cibles, ou sous-objectifs, forment le cœur de l'agenda 2030. Leur champ et leur ambition sont considérablement renforcés par rapport aux objectifs du millénaire pour le développement qui avaient été adoptés en 2000. En effet, les 3 dimensions du développement durable sont désormais intégrées de manière transversale.

Les orientations stratégiques du PCAET de Niort Agglo s'inscrivent de façon cohérente à ces objectifs de développement durable.



La mise en œuvre de ce PCAET pourrait donc permettre de répondre à 10 des 17 objectifs de développement durable.

11 CONCLUSION

Globalement, les actions de Niort Agglo contribuent aux objectifs nationaux de réduction des GES, de réduction des polluants atmosphériques, d'augmentation des EnR et à la maîtrise de l'énergie. Toutefois, les objectifs de développement des EnR ne permettent pas d'atteindre sur ce PCAET les objectifs nationaux, néanmoins, ils répondent aux orientations sectorielles de la SNBC. De la même manière, les baisses des polluants atmosphériques ciblent les principaux secteurs à enjeux sur le territoire mais ne permettent pas d'atteindre les objectifs du PREPA sur 3 des 6 polluants identifiés. Toutefois, sur les COVNM, les NOX et le SO2, l'objectif est atteint soit en 2026, soit en 2030 selon les projections.

Les incidences globales du PCAET sur l'environnement au sens large sont néanmoins positives. Enfin, les actions ayant potentiellement des incidences négatives sur l'environnement (biodiversité et continuités, patrimoine, eau...) feront l'objet d'une attention particulière lors de leur mise en œuvre. C'est en particulier le cas pour les projets de développement des énergies renouvelables (solaire photovoltaïque, géothermie, méthanisation etc.).

L'intégration de l'environnement lors de l'opérationnalisation des actions, la mise en place et le suivi des indicateurs environnementaux permettront de suivre ces incidences afin d'adapter les actions ou prendre des mesures de correction adaptées tout au long de la démarche dans le cadre d'un processus d'amélioration continu.

A propos d'ATMOTERRA

ATMOTERRA SAS - Société par Actions Simplifiée au capital de 7 000,00 €
Immatriculée au RCS Nantes 820 330 314 – Code APE 7490B
Siège social : 8 rue de Saint Domingue, 44200 NANTES, FRANCE
Web : <https://www.atmoterra.com/>



Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20190725-C54-07-2019-2-
CC
Date de télétransmission : 25/07/2019
Date de réception préfecture : 25/07/2019